

**Schroders**

**Schroder International  
Selection Fund**

**Prospectus**

Mai 2019

**France**





Schroder International Selection Fund  
(Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois)

# Prospectus

Mai 2019



# Informations importantes

Pour obtenir un exemplaire du présent Prospectus ou des renseignements sur la Société, veuillez vous adresser à :

## **Schroder Investment Management (Europe) S.A.**

5, rue Höhenhof  
1736 Senningerberg  
Grand-Duché de Luxembourg  
Tél. : (+352) 341 342 202  
Fax : (+352) 341 342 342

Le présent prospectus (le « Prospectus ») doit être lu dans son intégralité avant toute demande de souscription d'Actions. Si vous avez le moindre doute quant au contenu du présent Prospectus, veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier ou de tout autre conseiller professionnel.

Les Actions sont proposées sur la base des informations contenues dans le présent Prospectus et dans les documents auxquels il y est fait référence.

Nul n'est autorisé à faire de la publicité, fournir des informations ou des déclarations sur l'offre, le placement, la souscription, la vente, la conversion ou le rachat d'Actions autres que celles contenues dans le Prospectus. Si tel est néanmoins le cas, ces annonces, informations ou déclarations ne doivent pas être considérées comme ayant reçu l'aval de la Société ou de la Société de gestion. La distribution du présent Prospectus, l'offre, le placement, la souscription ou l'émission d'Actions ne sauraient en aucun cas constituer ni être interprétés comme une garantie de l'exactitude des informations fournies dans le présent Prospectus après la date de sa publication.

Les Administrateurs dont les noms figurent ci-dessous ont pris toutes les précautions nécessaires pour s'assurer que les informations contenues dans le présent Prospectus constituent, à leur connaissance, une représentation fidèle de la réalité et ne contiennent pas d'omissions de nature à remettre en cause leur interprétation. Les Administrateurs en assument l'entière responsabilité.

La distribution du présent Prospectus et de la documentation complémentaire, ainsi que l'offre de souscription des Actions peuvent faire l'objet de restrictions dans certains pays. Les Investisseurs souhaitant souscrire des Actions se renseigneront sur les exigences applicables aux transactions en Actions en vigueur dans leur pays ainsi que sur la réglementation en matière de contrôle des changes et les conséquences fiscales des transactions en Actions.

Le présent Prospectus ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation à l'égard d'une quelconque personne dans un quelconque pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale ou non autorisée ou à l'égard d'une quelconque personne ne pouvant pas légalement être le destinataire d'une telle offre ou sollicitation.

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que les dispositifs de protection prévus dans le cadre de leur propre régime réglementaire ne s'appliquent pas nécessairement dans un autre régime réglementaire et que lorsque de tels dispositifs sont en place, ce dernier ne prévoit pas nécessairement un droit à indemnisation.

Aux fins du Règlement général sur la protection des données 2016/679 (« RGPD »), la Société et la Société de gestion sont responsables du traitement des données à caractère personnel que vous fournissez.

Afin de respecter leurs obligations et responsabilités en vertu du RGPD, la loi oblige la Société et la Société de gestion à mettre à votre disposition une politique de confidentialité décrivant la manière dont Schroders recueille, utilise, divulgue, transfère et conserve vos informations. Veuillez trouver une copie de la politique de confidentialité à l'adresse [www.schroders.com/en/privacy-policy](http://www.schroders.com/en/privacy-policy). Vous reconnaissez par la présente que vous avez lu et compris la politique de confidentialité.

La distribution du présent Prospectus peut être assortie dans certains pays d'une obligation de traduction dans les langues spécifiées par les autorités réglementaires de ces pays. En cas d'incohérence entre la version anglaise et la version traduite du présent Prospectus, seule la version anglaise fera foi.

La Société de gestion peut recourir à des techniques d'enregistrement des conversations téléphoniques. Les Investisseurs sont réputés consentir à l'enregistrement des conversations avec la Société de gestion ainsi qu'à leur éventuelle utilisation dans le cadre d'actions en justice ou autres par la Société de gestion et/ou par la Société, utilisation laissée à la discrétion de ces dernières.

**La valeur des Actions de la Société ainsi que le revenu qui en découle peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse et un Investisseur peut ne pas récupérer le montant qu'il a investi.**

# Table des matières

<b>Informations importantes</b>	<b>5</b>	
<b>Glossaire</b>	<b>10</b>	
<b>Conseil d'administration</b>	<b>14</b>	
<b>Administration</b>	<b>15</b>	
<b>Section 1</b>	<b>1. La Société</b>	<b>16</b>
	1.1. Structure	16
	1.2. Objectifs et politiques d'investissement	16
<b>Section 2</b>	<b>2. Transactions sur Actions</b>	<b>17</b>
	2.1. Souscription d'Actions	17
	2.2. Rachat et conversion d'Actions	19
	2.3. Restrictions aux souscriptions et conversions dans certains Compartiments ou certaines Catégories d'Actions	21
	2.4. Calcul de la Valeur liquidative	22
	2.5. Suspensions ou reports	23
<b>Section 3</b>	<b>3. Informations générales</b>	<b>26</b>
	3.1. Administration, frais et dépenses	26
	3.2. Informations sur la Société	30
	3.3. Dividendes	31
	3.4. Traitement fiscal	31
	3.5. Assemblées et rapports	35
	3.6. Informations détaillées relatives aux Actions	35
	3.7. Mise en commun d'actifs	36
	3.8. Cogestion	37
	3.9. Informations générales	38
<b>Annexe I</b>	<b>Restrictions d'investissement</b>	<b>39</b>
<b>Annexe II</b>	<b>Risques inhérents à l'investissement</b>	<b>47</b>
<b>Annexe III</b>	<b>Informations détaillées sur les Compartiments</b>	<b>60</b>
	<b>Catégories d'Actions</b>	<b>62</b>
	Schroder International Selection Fund All China Credit Income	70
	Schroder International Selection Fund All China Equity	72
	Schroder International Selection Fund Alternative Risk Premia	74
	Schroder International Selection Fund Asia Pacific Cities Real Estate	77
	Schroder International Selection Fund Asia Pacific ex-Japan Equity	79
	Schroder International Selection Fund Asian Bond Total Return	81
	Schroder International Selection Fund Asian Convertible Bond	83
	Schroder International Selection Fund Asian Credit Opportunities	85
	Schroder International Selection Fund Asian Dividend Maximiser	87
	Schroder International Selection Fund Asian Equity Yield	89
	Schroder International Selection Fund Asian Long Term Value	91
	Schroder International Selection Fund Asian Local Currency Bond	93
	Schroder International Selection Fund Asian Opportunities	95
	Schroder International Selection Fund Asian Smaller Companies	97
	Schroder International Selection Fund Asian Total Return	99
	Schroder International Selection Fund BRIC (Brazil, Russia, India, China)	101
	Schroder International Selection Fund China A	103

Schroder International Selection Fund China Opportunities	105
Schroder International Selection Fund Commodity	107
Schroder International Selection Fund Dynamic Indian Income Bond	109
Schroder International Selection Fund Emerging Asia	111
Schroder International Selection Fund Emerging Europe	113
Schroder International Selection Fund Emerging Market Bond	115
Schroder International Selection Fund Emerging Market Corporate Bond	117
Schroder International Selection Fund Emerging Markets Turnaround	119
Schroder International Selection Fund Emerging Markets	121
Schroder International Selection Fund Emerging Markets Debt Absolute Return	123
Schroder International Selection Fund Emerging Markets Equity Alpha	125
Schroder International Selection Fund Emerging Multi-Asset Income	127
Schroder International Selection Fund EURO Bond	129
Schroder International Selection Fund EURO Corporate Bond	131
Schroder International Selection Fund EURO Credit Absolute Return	133
Schroder International Selection Fund EURO Credit Conviction	135
Schroder International Selection Fund EURO Equity	137
Schroder International Selection Fund EURO Government Bond	139
Schroder International Selection Fund EURO High Yield	141
Schroder International Selection Fund EURO Short Term Bond	143
Schroder International Selection Fund European Alpha Absolute Return	145
Schroder International Selection Fund European Alpha Focus	147
Schroder International Selection Fund European Dividend Maximiser	149
Schroder International Selection Fund European Equity Absolute Return	151
Schroder International Selection Fund European Equity Yield	153
Schroder International Selection Fund European Large Cap	155
Schroder International Selection Fund European Market Neutral	157
Schroder International Selection Fund European Opportunities	159
Schroder International Selection Fund European Smaller Companies	161
Schroder International Selection Fund European Special Situations	163
Schroder International Selection Fund European Sustainable Absolute Return	165
Schroder International Selection Fund European Sustainable Equity	167
Schroder International Selection Fund European Value	169
Schroder International Selection Fund Flexible Retirement	171
Schroder International Selection Fund Frontier Markets Equity	173
Schroder International Selection Fund Global Bond	175
Schroder International Selection Fund Global Cities Real Estate	177
Schroder International Selection Fund Global Climate Change Equity	179
Schroder International Selection Fund Global Conservative Convertible Bond	181
Schroder International Selection Fund Global Convertible Bond	183
Schroder International Selection Fund Global Corporate Bond	185
Schroder International Selection Fund Global Credit Duration Hedged	187
Schroder International Selection Fund Global Credit Income	189
Schroder International Selection Fund Global Credit Income Short Duration	191
Schroder International Selection Fund Global Credit Value	193
Schroder International Selection Fund Global Disruption	195
Schroder International Selection Fund Global Diversified Growth	197
Schroder International Selection Fund Global Dividend Maximiser	199
Schroder International Selection Fund Global Emerging Market Opportunities	201
Schroder International Selection Fund Global Emerging Markets Smaller Companies	203
Schroder International Selection Fund Global Energy	205

Schroder International Selection Fund Global Energy Transition	207
Schroder International Selection Fund Global Equity	209
Schroder International Selection Fund Global Equity Alpha	211
Schroder International Selection Fund Global Equity Yield	213
Schroder International Selection Fund Global Gold	215
Schroder International Selection Fund Global High Income Bond	217
Schroder International Selection Fund Global High Yield	219
Schroder International Selection Fund Global Inflation Linked Bond	221
Schroder International Selection Fund Global Multi-Asset Balanced	223
Schroder International Selection Fund Global Multi-Asset Income	225
Schroder International Selection Fund Global Multi-Factor Equity	227
Schroder International Selection Fund Global Multi Credit	229
Schroder International Selection Fund Global Recovery	231
Schroder International Selection Fund Global Smaller Companies	233
Schroder International Selection Fund Global Sustainable Convertible Bond	235
Schroder International Selection Fund Global Sustainable Growth	237
Schroder International Selection Fund Global Target Return	239
Schroder International Selection Fund Global Unconstrained Bond	241
Schroder International Selection Fund Greater China	243
Schroder International Selection Fund Healthcare Innovation	245
Schroder International Selection Fund Hong Kong Dollar Bond	247
Schroder International Selection Fund Hong Kong Equity	249
Schroder International Selection Fund Horizon Global Equity	251
Schroder International Selection Fund Indian Equity	253
Schroder International Selection Fund Indian Opportunities	255
Schroder International Selection Fund Italian Equity	257
Schroder International Selection Fund Japan DGF	259
Schroder International Selection Fund Japan Deep Value	261
Schroder International Selection Fund Japanese Equity	263
Schroder International Selection Fund Japanese Opportunities	265
Schroder International Selection Fund Japanese Smaller Companies	267
Schroder International Selection Fund Korean Equity	269
Schroder International Selection Fund Latin American	271
Schroder International Selection Fund Middle East	273
Schroder International Selection Fund Multi-Asset PIR Italia	275
Schroder International Selection Fund Multi-Asset Growth and Income	277
Schroder International Selection Fund Multi-Asset Total Return	279
Schroder International Selection Fund Multi-Manager Diversity	281
Schroder International Selection Fund QEP Global Active Value	283
Schroder International Selection Fund QEP Global Active Value (Hedged)	285
Schroder International Selection Fund QEP Global Blend	287
Schroder International Selection Fund QEP Global Core	289
Schroder International Selection Fund QEP Global Emerging Markets	291
Schroder International Selection Fund QEP Global Equity Market Neutral	293
Schroder International Selection Fund QEP Global ESG	295
Schroder International Selection Fund QEP Global ESG ex Fossil Fuels	297
Schroder International Selection Fund QEP Global Quality	299
Schroder International Selection Fund QEP Global Value Plus	301
Schroder International Selection Fund RMB Fixed Income	303
Schroder International Selection Fund Securitised Credit	306
Schroder International Selection Fund Strategic Beta	308



Schroder International Selection Fund Strategic Bond	311
Schroder International Selection Fund Strategic Credit	313
Schroder International Selection Fund Sustainable Multi-Factor Equity	315
Schroder International Selection Fund Swiss Equity	317
Schroder International Selection Fund Swiss Equity Opportunities	319
Schroder International Selection Fund Swiss Small & Mid Cap Equity	321
Schroder International Selection Fund Taiwanese Equity	323
Schroder International Selection Fund UK Alpha Income	325
Schroder International Selection Fund UK Equity	327
Schroder International Selection Fund US Dollar Bond	329
Schroder International Selection Fund US Large Cap	331
Schroder International Selection Fund US Small & Mid Cap Equity	333
Schroder International Selection Fund US Smaller Companies	335
Schroder International Selection Fund Wealth Preservation	337
<b>Objectifs d'investissement et politique d'investissement spécifiques des Fonds du marché monétaire</b>	<b>339</b>
Schroder International Selection Fund EURO Liquidity	340
Schroder International Selection Fund US Dollar Liquidity	342
<b>Informations supplémentaires pour les Fonds du marché monétaire</b>	<b>344</b>
<b>Autres informations</b>	<b>353</b>

#### Annexe IV

# Glossaire

## ABCP

### billets de trésorerie adossés à des actifs

### Actions de capitalisation

actions dont le revenu net est capitalisé et inclus dans leur prix

### Catégories d'actifs alternatives

catégories d'actifs comprenant l'immobilier, les infrastructures, le capital-investissement, les matières premières, les métaux précieux et les Fonds de placement alternatifs, tel que décrit au paragraphe (I) de la section « Informations détaillées sur les Compartiments » de l'Annexe III.

## Asie

Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Corée, Malaisie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande et autres économies du continent asiatique y compris, sans s'y limiter, Bangladesh, Brunei, Cambodge, Pakistan, Mongolie, Myanmar, Népal, Sri Lanka, Bhoutan, Timor-Est, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan et Vietnam

## Asie-Pacifique

Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Corée, Malaisie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Australie, Nouvelle-Zélande et autres économies du continent asiatique y compris, sans s'y limiter, Bangladesh, Brunei, Cambodge, Pakistan, Mongolie, Myanmar, Népal, Sri Lanka, Bhoutan, Timor-Est, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan et Vietnam

## Statuts

les Statuts de la Société et leurs amendements éventuels

## AUD

dollar australien

## Bond Connect

une passerelle de négociation des obligations entre la Chine et Hong Kong qui permet aux investisseurs institutionnels étrangers d'investir dans des obligations chinoises onshore et dans d'autres titres de créance négociés sur le marché obligataire interbancaire chinois (« CIBM »). Bond Connect offre aux investisseurs institutionnels étrangers un accès simplifié au CIBM.

## BRL

réal brésilien

## Jour ouvrable

un Jour ouvrable est un jour de la semaine autre que le Nouvel An, le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le 24 décembre, le jour de Noël et le 26 décembre, sauf mention contraire dans les informations détaillées relatives aux Compartiments reprises à l'Annexe III

## CHF

franc suisse

## Actions A chinoises

actions de sociétés chinoises cotées et négociées en RMB sur des bourses chinoises comme celles de Shenzhen ou de Shanghai

## Actions B chinoises

actions de sociétés chinoises cotées et négociées en HKD ou en USD sur des bourses chinoises comme celles de Shenzhen ou de Shanghai

## Actions H chinoises

actions de sociétés chinoises cotées et négociées sur la bourse de Hong Kong ou d'autres bourses étrangères

## Société

Schroder International Selection Fund

## CSSF

Commission de Surveillance du Secteur Financier (Autorité de tutelle du secteur financier luxembourgeois)

## Circulaire CSSF 14/592

circulaire 14/592 de la CSSF relative aux lignes de conduite de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF-ESMA) concernant les fonds cotés (ETF) et autres questions liées aux OPCVM

## Jour de transaction

le Jour de transaction est un Jour ouvrable qui ne tombe pas pendant une période de suspension du calcul de la Valeur liquidative par Action du Compartiment concerné, sauf mention contraire dans les informations détaillées relatives aux Compartiments reprises à l'Annexe III. La Société de gestion peut également tenir compte des jours de fermeture (pour les transactions et règlements) des bourses de valeurs et/ou Marchés réglementés locaux, et peut décider de considérer les jours de fermeture comme des jours qui ne sont pas des Jours de transaction pour les Compartiments investissant une part substantielle de leur portefeuille sur lesdites bourses de valeurs et/ou lesdits Marchés réglementés. Une liste des jours qui ne sont en principe pas des Jours de transaction pour les Compartiments peut être obtenue sur demande auprès de la Société de gestion et peut également être consultée sur le site Internet [www.schroders.lu](http://www.schroders.lu)

## Dépositaire

JP Morgan Bank Luxembourg S.A., en sa qualité de banque dépositaire et d'agent administratif

## Administrateurs ou Conseil d'administration

le conseil d'administration de la Société

## Distributeur

une personne ou entité désignée en tant que de besoin par la Société de gestion pour distribuer ou organiser la distribution des Actions

## Période de distribution

la période comprise entre une date à laquelle les dividendes sont versés par la Société et la date de versement suivante. Elle peut s'étendre sur une année ou avoir une durée plus courte lorsque les dividendes sont versés à des intervalles plus réguliers

## Actions de distribution

actions dont le revenu est distribué

## EEE

Espace économique européen

## Actif éligible

une valeur mobilière de quelque nature que ce soit ou tout autre actif éligible décrit en détail à l'Annexe I.1.A

## État éligible

comprend les États membres de l'Union européenne (« UE »), les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») et tous les autres États que les Administrateurs considèrent appropriés

## UEM

Union économique et monétaire

## UE

Union européenne

## EUR

l'unité monétaire européenne (communément appelée « euro »)

## Fonds indiciel négocié

un fonds d'investissement coté en bourse, représentatif d'un pool de titres, de matières premières ou de devises, qui réplique généralement la performance d'un indice. Les fonds indiciels négociés en bourse (ETF) se négocient comme des actions. Les investissements dans des ETF de type ouvert ou fermé seront autorisés si ceux-ci ont respectivement le statut (i) d'OPCVM ou autre OPC ou (ii) de valeurs mobilières

## Indices financiers

désigne tout indice conforme à l'Article 9 du Règlement grand-ducal du 8 février 2008 et à la Circulaire CSSF 14/592

## Compartiment

un portefeuille spécifique composé d'actifs et d'engagements au sein de la Société, ayant sa propre valeur liquidative et représenté par une ou plusieurs Catégorie(s) d'Actions

## GBP

livre sterling

## HKD

dollar de Hong Kong

## Fonds d'investissement

OPCVM ou autre OPC dans lequel les Compartiments peuvent investir conformément aux règles d'investissement décrites à l'Annexe I

## Fonds Schroder

Fonds d'investissement gérés par un membre de la division entreprise de Schroders

## Trust(s) d'investissement (Investment Trust(s))

une société d'investissement de type fermé qui investit dans des actions d'autres sociétés. Un Trust d'investissement entre dans la catégorie des valeurs mobilières et constitue donc un investissement éligible pour un OPCVM en vertu de la loi luxembourgeoise s'il est coté sur un Marché réglementé. Les investissements dans des Trusts d'investissement qui ne sont pas cotés sur un Marché réglementé sont limités actuellement à 10 % de la Valeur liquidative d'un Compartiment en vertu de la Loi luxembourgeoise (conjointement avec tout autre investissement effectué conformément à la restriction d'investissement 1. A(9) de l'Annexe I)

## Investisseur

un souscripteur d'Actions

## JPY

yen japonais

## Loi

la loi relative aux organismes de placement collectif du 17 décembre 2010, telle qu'amendée de temps à autre

## Société de gestion

Schroder Investment Management (Europe) S.A.

## Évaluation au prix du marché

L'évaluation, conformément à l'Article 29(3) du RFMM, de positions au prix de clôture disponible fournis par une source indépendante, y compris les cours de bourse, les prix écran ou les cotations de plusieurs courtiers indépendants fiables

## Évaluation par référence à un modèle

Toute évaluation, conformément à l'Article 29(4) du RFMM, qui fait référence à une valeur de référence, extrapolée ou calculée d'une autre manière sur la base d'une ou de plusieurs données de marché

## Règlement sur les Fonds du marché monétaire ou RFMM

Le règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les Fonds du marché monétaire, tel qu'amendé ou complété en tant que de besoin

## Fonds du marché monétaire

Un organisme de placement collectif agréé conformément au RFMM soumis à des dispositions spécifiques indiquées à l'Annexe III du présent Prospectus

## Instruments du marché monétaire

Les instruments tels que définis à l'Article 2(1) de la Directive OPCVM et tels que visés à l'Article 3 de la Directive de la Commission 2007/16/EC

## Valeur liquidative

Valeur liquidative par Action (telle que décrite ci-après) multipliée par le nombre d'Actions

## Valeur liquidative par Action

la valeur par Action de toute Catégorie d'Actions déterminée conformément aux dispositions applicables décrites sous « Calcul de la Valeur liquidative », tel que défini à la Section 2.4 ou, le cas échéant, sous la section « Dispositions spécifiques relatives au calcul de la Valeur liquidative par Action de Compartiments remplissant les conditions pour être considérés comme des Fonds du marché monétaire » à l'Annexe III

## OTC (over-the-counter)

de gré à gré

## Société d'investissement immobilier (REIT)

une entité dont l'activité consiste à détenir, et dans la plupart des cas, à gérer des biens immobiliers. Ces biens peuvent notamment provenir des secteurs de l'immobilier résidentiel (appartements), commercial (centres commerciaux, bureaux) et industriel (usines, entrepôts). Certains REIT peuvent également conclure des opérations de financement immobilier et mener d'autres activités de promotion immobilière. La structure juridique d'un REIT, ses restrictions d'investissement, le régime réglementaire et la fiscalité auxquels il est soumis dépendent de la juridiction dans laquelle il est établi. Les investissements dans des REIT seront autorisés si ceux-ci ont respectivement le statut (i) d'OPCVM ou autre OPC ou (ii) de valeurs mobilières. Un REIT de type fermé dont les parts sont cotées sur un Marché réglementé entre dans la catégorie des valeurs mobilières cotées sur un Marché réglementé et constitue donc un investissement éligible pour un OPCVM en vertu de la Loi luxembourgeoise

## Devise de référence

devise dans laquelle une Catégorie d'Actions est proposée aux Investisseurs

## Marché réglementé

un marché au sens de l'Article 4 (1) (21) de la Directive 2014/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative aux marchés d'instruments financiers, ou un autre marché réglementé, qui fonctionne régulièrement, qui est reconnu et ouvert au public dans un État éligible

## Réglementation

la Loi ainsi que toute loi luxembourgeoise en vigueur ou à venir ou tout règlement d'application, toute circulaire ou toute position de la CSSF

## Fonds déclarant

Compartiment ou Catégorie d'Actions soumis(e) au régime fiscal britannique (HMRC) concernant les fonds offshore et ayant donc un certain statut fiscal pour les Actionnaires assujettis à l'impôt au Royaume-Uni

## RMB

le renminbi, devise ayant cours légal en République populaire de Chine. Ce terme est utilisé pour désigner la devise chinoise négociée sur les marchés nationaux et internationaux (principalement à Hong Kong). Afin d'éviter toute ambiguïté, toutes les références à RMB dans le nom d'un Compartiment ou dans sa devise de référence sera entendue comme une référence à RMB offshore

## Schroders

la société mère de la Société de gestion ainsi que ses filiales et sociétés affiliées dans le monde

## SGD

dollar de Singapour

## Action

une action sans valeur nominale d'une Catégorie d'Actions représentative du capital de la Société

## Catégorie d'Actions

une catégorie d'Actions ayant un barème de frais et de commissions spécifique

## Actionnaire

un détenteur d'Actions

## Fonds du marché monétaire à valeur liquidative variable standard

un Fonds du marché monétaire qui (i) investit dans des Instruments du marché monétaire visés à l'Article 10 (1) et (2) du RFMM, (ii) est soumis aux règles de portefeuille présentées à l'Article 25 du RFMM et (iii) se conforme aux exigences spécifiques prévues aux Articles 29, 30 et 33 (1) du RFMM

## OPCVM

un « organisme de placement collectif en valeurs mobilières » au sens des points a) et b) de l'article 1(2) de la Directive OPCVM

## OPC

un « organisme de placement collectif » au sens de l'article 2 (2) de la Loi

## Directive OPCVM

la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM, telle qu'amendée

## Royaume-Uni

Royaume-Uni

## USA

les États-Unis d'Amérique (y compris les États fédérés et le District de Columbia), leurs territoires, leurs possessions et toute autre zone relevant de leur juridiction

## USD

Dollar américain.

## Durée de vie moyenne pondérée

la durée moyenne résiduelle jusqu'à l'échéance légale de tous les actifs sous-jacents d'un Fonds du marché monétaire, compte tenu des participations relatives dans chaque actif détenu

## Maturité moyenne pondérée

la durée moyenne résiduelle jusqu'à l'échéance légale ou, si elle est plus courte, jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt, de tous les actifs sous-jacents d'un Fonds du marché monétaire, compte tenu des participations relatives dans chaque actif détenu

**Sauf indication contraire, toute mention horaire dans le présent document se réfère à l'heure de Luxembourg.**

**Dans la mesure où le contexte le permet, les termes employés au singulier s'entendent également au pluriel et inversement.**

# Conseil d'administration

## Président

- **Richard MOUNTFORD**  
Head of Planning, Corporate Management  
Schroder Investment Management Limited  
One London Wall Place  
Londres EC2Y 5AU  
Royaume-Uni

## Administrateurs

- **Eric BERTRAND**  
Head of Schroder GAIA  
Shackleton Residence  
Ta'Xbiex Seafront  
XBX1027 Ta'Xbiex  
Malte
- **Mike CHAMPION**  
Head of Product Development  
Schroder Investment Management Limited  
One London Wall Place  
Londres EC2Y 5AU  
Royaume-Uni
- **Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI**  
Independent Director  
12, rue de la Sapiniere  
8150 Bridel  
Grand-Duché de Luxembourg
- **Daniel DE FERNANDO GARCIA**  
Independent Director  
Serrano 1  
28001 Madrid  
Espagne
- **Bernard HERMAN**  
Independent Director  
11-13, rue Jean Fischbach  
3372 Leudelange  
Grand-Duché de Luxembourg
- **Achim KUESSNER**  
Country Head Germany, Austria & CEE  
Schroder Investment Management GmbH  
Taunustor 1  
60310 Francfort  
Allemagne
- **Michel VERMEULEN**  
Country Head, Benelux  
Strawinskylaan 521  
World Trade Center, Tower A Level 5  
1077 XX, Amsterdam  
Pays-Bas
- **Neil WALTON**  
Head of Investment Solutions  
One London Wall Place  
Londres EC2Y 5AU  
Royaume-Uni

# Administration

## Siège social

5, rue Höhenhof  
1736 Senningerberg  
Grand-Duché de Luxembourg

## Société de gestion et Agent domiciliataire

Schroder Investment Management (Europe) S.A.  
5, rue Höhenhof  
1736 Senningerberg  
Grand-Duché de Luxembourg

## Gestionnaires d'investissement

- Schroder Investment Management (Switzerland) AG  
Central 2  
8021 Zurich  
Suisse
- Schroder Investment Management Limited  
One London Wall Place  
Londres EC2Y 5AU  
Royaume-Uni
- Schroder Investment Management Australia Limited  
Level 20 Angel Place  
123 Pitt Street  
Sydney NSW 2000  
Australie
- Schroder Investment Management North America Inc.  
7 Bryant Park, New York  
New York 10018-3706  
États-Unis d'Amérique
- Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited  
Level 33, Two Pacific Place  
88 Queensway  
Hong Kong
- Schroder Investment Management (Japan) Limited  
21st Floor Marunouchi Trust Tower Main, 1-8-3  
Marunouchi, Chiyoda-Ku  
Tokyo 100-0005  
Japon
- Schroder Investment Management (Singapore) Ltd  
138 Market Street  
#23-01 CapitaGreen  
Singapour 048946

## Dépositaire

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.  
European Bank & Business Centre  
6, route de Trèves  
2633 Senningerberg  
Grand-Duché de Luxembourg

## Réviseurs d'entreprises indépendants

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
2, rue Gerhard Mercator  
2182 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

## Conseiller juridique principal

Elvinger Hoss Prussen, Société anonyme  
2, place Winston Churchill  
1340 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

## Agent payeur principal

Schroder Investment Management (Europe) S.A.  
5, rue Höhenhof  
1736 Senningerberg  
Grand-Duché de Luxembourg

# Section 1

## 1. La Société

### 1.1. Structure

La Société est une société d'investissement de type ouvert constituée en société anonyme de droit luxembourgeois et a le statut de Société d'investissement à capital variable (« SICAV »). La Société a lancé différents Compartiments, chacun étant représenté par une ou plusieurs Catégories d'Actions. Les Compartiments se distinguent par leur politique d'investissement spécifique ou par d'autres particularités qui leur sont propres.

La Société est une entité juridique unique, mais les actifs des différents Compartiments seront investis au seul profit de leurs Actionnaires respectifs et les actifs d'un Compartiment donné ne seront utilisés que pour honorer les engagements et obligations dudit Compartiment.

Les Administrateurs peuvent décider à tout moment de lancer de nouveaux Compartiments et/ou de créer une ou plusieurs Catégorie(s) d'Actions au sein de chaque Compartiment, auquel cas le présent Prospectus sera mis à jour en conséquence. Les Administrateurs peuvent également décider à tout moment de ne plus accepter de nouvelles souscriptions au sein d'un Compartiment ou d'une ou de plusieurs Catégories d'Actions d'un Compartiment.

Certaines Actions sont cotées à la Bourse de Luxembourg. Les Administrateurs peuvent décider de demander l'admission à la cote d'autres Actions ainsi que d'enregistrer toutes ces Actions à la cote de toute bourse de valeurs reconnue.

### 1.2. Objectifs et politiques d'investissement

L'objet unique de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose dans des valeurs mobilières de quelque nature que ce soit et d'autres actifs autorisés, y compris des instruments dérivés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de permettre à ses Actionnaires de profiter des résultats obtenus dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles.

L'objectif et la politique d'investissement spécifiques à chaque Compartiment sont décrits à l'Annexe III.

Les investissements de chaque Compartiment seront en tout temps conformes aux restrictions stipulées à l'Annexe I ou, le cas échéant, à l'Annexe III. Avant d'opérer un placement, les Investisseurs tiendront compte des risques liés aux investissements décrits à l'Annexe II ou, le cas échéant, à l'Annexe III.



# Section 2

## 2. Transactions sur Actions

### 2.1. Souscription d'Actions

#### Modalités de souscription

Les Investisseurs souscrivant pour la première fois des Actions devront remplir un formulaire de souscription et l'envoyer, accompagné des documents d'identification requis, par la poste à la Société de gestion. Les formulaires de souscription peuvent être acceptés s'ils sont envoyés par fax ou par d'autres moyens approuvés par la Société de gestion, à condition que l'original soit immédiatement envoyé par courrier. Si les formulaires de souscription dûment remplis et le règlement sont reçus par la Société de gestion un Jour de transaction avant 13h00, sauf stipulation contraire dans l'Annexe III, les Actions seront normalement émises à la Valeur liquidative par Action correspondante, telle que définie à la rubrique « Calcul de la Valeur liquidative », déterminée ce Jour de transaction (majorée de la commission d'entrée, le cas échéant). Pour les demandes en bonne et due forme reçues après 13h00, les Actions seront normalement émises à la Valeur liquidative par Action correspondante le Jour de transaction suivant (majorée de la commission d'entrée, le cas échéant).

**Chaque Investisseur recevra un numéro de compte personnel qui devra être mentionné en même temps que le numéro de l'opération concernée lors de chaque paiement effectué par virement bancaire. Le numéro de l'opération concernée et le numéro de compte personnel seront repris dans toute correspondance échangée avec la Société de gestion ou avec tout Distributeur.**

**Des procédures de souscription différentes peuvent être appliquées lorsque les souscriptions d'Actions se font par l'intermédiaire des Distributeurs.**

**Toutes les demandes de souscription d'Actions seront traitées sur la base d'une Valeur liquidative inconnue, avant que ne soit déterminée la Valeur liquidative par Action du Jour de transaction concerné.**

S'ils le jugent utile, les Administrateurs peuvent cependant, lorsque les circonstances le justifient, accepter d'autres heures de clôture des transactions, par exemple vis-à-vis d'Investisseurs qui relèvent de juridictions situées dans un fuseau horaire différent. Ces heures de clôture différentes peuvent être soit convenues spécifiquement avec les Distributeurs, soit publiées dans un quelconque supplément au Prospectus ou dans un autre document commercial utilisé dans la juridiction concernée. Dans de telles circonstances, l'heure de clôture des transactions applicable aux Actionnaires doit nécessairement précéder le point d'évaluation des Compartiments pour ce Jour de transaction.

En ce qui concerne les Compartiments pour lesquels l'heure limite de négociation est fixée à 13h00 le Jour de transaction précédent, comme indiqué dans l'Annexe III, les formulaires de souscription et le règlement doivent être reçus avant 13h00 pour que l'opération puisse être traitée à la Valeur liquidative par Action correspondante le Jour de transaction suivant, tel que défini à la rubrique « Calcul de la Valeur liquidative », déterminée ce Jour de transaction (majorée de la commission d'entrée, le cas échéant). Les formulaires de souscription et les règlements des Actions reçus après 13h00 seront traités le deuxième Jour de transaction suivant.

Pour les souscriptions d'Actions ultérieures, aucun formulaire de souscription supplémentaire ne sera requis. Toutefois, les Investisseurs fourniront des instructions écrites comme convenu avec la Société de gestion pour assurer le bon déroulement des souscriptions ultérieures. Les instructions peuvent également être communiquées par lettre ou par fax, dans les deux cas dûment signées, ou par tout autre moyen approuvé par la Société de gestion.

Les avis d'opéré seront normalement envoyés le Jour ouvrable suivant l'exécution des instructions de souscription. Les Actionnaires vérifieront immédiatement ces avis d'opéré afin de s'assurer qu'ils sont en tous points corrects. Il est conseillé aux Investisseurs de se référer aux conditions figurant sur le formulaire de souscription afin d'être parfaitement informés sur les conditions auxquelles ils souscrivent.

#### Modalités de paiement

Le paiement sera effectué par virement bancaire électronique, net de tous frais bancaires (à la charge de l'Investisseur). De plus amples renseignements concernant le paiement figurent sur le formulaire de souscription.

Les Actions sont normalement émises une fois le montant de la souscription reçu. Dans le cas de demandes émanant d'intermédiaires financiers agréés ou d'autres investisseurs autorisés par la Société de gestion, l'émission d'Actions est subordonnée à la réception du paiement dans les délais préalablement convenus et n'excédant pas trois Jours ouvrables à compter du Jour de transaction, sauf stipulation contraire dans l'Annexe III. Les jours qui ne sont pas des Jours de transaction pour un Compartiment et qui tombent dans la période du délai de paiement ne sont pas pris en compte dans le calcul de la date de règlement. Si, à la date du règlement, les banques se trouvent fermées dans le pays de la devise de règlement, le paiement sera effectué le Jour ouvrable suivant où les banques sont ouvertes. Le paiement doit être enregistré sur le compte bancaire approprié, tel que spécifié dans les instructions de règlement, au plus tard à 17h00 à la date du règlement. Les paiements reçus passé ce délai peuvent être considérés comme étant effectués le Jour ouvrable suivant où la banque est ouverte.

Les paiements en espèces ne seront pas acceptés. Les paiements impliquant des tiers ne seront acceptés qu'à la discrétion de la Société de gestion.

**Des procédures de règlement différentes peuvent être appliquées lorsque les souscriptions d'Actions se font par l'intermédiaire des Distributeurs.**

#### Service de change

Les paiements effectués par l'Actionnaire et ceux en sa faveur devront normalement intervenir dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée. Si toutefois l'Actionnaire opte pour une autre devise que celle de la Catégorie d'Actions concernée pour tout paiement à la Société ou par celle-ci, ce choix sera considéré comme une demande de l'Actionnaire à la Société de gestion, agissant pour le compte de la Société, de fournir un service de change à l'Actionnaire pour ce paiement. Le détail des frais imputés aux opérations de change et prélevés par la Société de gestion est disponible sur simple demande à la Société de gestion agissant pour le compte de la Société. Le coût de la conversion et les autres frais connexes seront supportés par l'Investisseur concerné. Ce service de conversion ne sera pas disponible pour certains

Compartiments, comme stipulé dans l'Annexe III. Pour ces Compartiments, les paiements effectués par l'Actionnaire et en sa faveur le sont dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée.

### Informations sur les prix

La Valeur liquidative par Action d'une ou de plusieurs Catégorie(s) d'Actions est publiée quotidiennement dans les journaux ou par d'autres services électroniques déterminés en tant que de besoin par les Administrateurs. Elle peut être consultée sur le site Internet de Schroder Investment Management (Europe) S.A. [www.schroders.lu](http://www.schroders.lu) et obtenue auprès du siège social de la Société, sauf indication contraire à l'Annexe III relative à un Fonds du marché monétaire.

Ni la Société ni les Distributeurs ne sont responsables des éventuelles erreurs de publication ou de la non-publication de la Valeur liquidative par Action.

### Types d'Actions

Les Actions sont émises sous forme nominative uniquement. Aucun certificat n'est émis pour les Actions nominatives. Les droits fractionnels sur les Actions nominatives seront arrondis jusqu'à la quatrième décimale. Les Actions peuvent également être conservées et transférées par le biais de comptes ouverts auprès d'organismes de compensation.

### Généralités

Les instructions de souscription sont irrévocables une fois données, sauf en cas de suspension ou de report de la transaction. La Société de gestion et/ou la Société se réservent le droit de refuser toute demande de souscription en tout ou en partie. Si une demande est refusée, le montant de la souscription reçu sera remboursé, sans intérêts, aux frais et risques du souscripteur. Les souscripteurs potentiels se renseigneront sur les exigences légales, ainsi que sur la réglementation en matière de contrôle des changes et en matière fiscale en vigueur dans le pays dont ils sont les ressortissants ou dans lequel ils résident ou ont élu domicile.

La Société de gestion peut avoir conclu des accords avec certains Distributeurs, en vertu desquels ceux-ci conviennent d'agir en tant que ou de nommer des représentants pour les Investisseurs qui souscrivent des Actions par l'intermédiaire de leurs services. À ce titre, le Distributeur peut effectuer des souscriptions, conversions et rachats d'Actions au nom du représentant pour le compte d'Investisseurs particuliers et demander l'inscription de ces opérations dans le registre des Actionnaires de la Société au nom du représentant. Le Distributeur ou le représentant tient ses propres registres et remet à l'Investisseur des informations personnalisées sur ses participations en Actions. Sauf lorsque le droit ou les usages locaux en interdisent la pratique, les Investisseurs peuvent investir directement dans la Société et ne pas recourir aux services d'un représentant. Sauf disposition contraire du droit local, tout Actionnaire détenant des Actions auprès d'un Distributeur par le biais d'un représentant est en droit de revendiquer, à tout moment, la propriété directe de ces Actions.

La Société de Gestion attire toutefois l'attention des Investisseurs sur le fait que tout investisseur ne pourra faire valoir pleinement ses droits d'Actionnaires directement à l'encontre de la Société que si ce dernier est lui-même enregistré et en son nom propre au registre des Actionnaires. Dans les cas où un Investisseur investit dans la Société par l'intermédiaire d'un Distributeur ou d'un représentant investissant dans la Société en son nom propre mais pour le compte de l'Investisseur, il ne sera pas toujours

possible pour l'Investisseur de faire valoir certains droits d'Actionnaires directement à l'encontre de la Société. Il est conseillé aux Investisseurs de se renseigner sur leurs droits.

### Souscriptions en nature

Le Conseil d'administration peut en tant que de besoin accepter des souscriptions d'Actions moyennant une contribution en nature sous forme de valeurs mobilières ou d'autres actifs pouvant être acquis par le Compartiment concerné conformément à sa politique et aux restrictions d'investissement. Ces souscriptions en nature seront effectuées à la Valeur liquidative des actifs apportés calculée conformément aux règles stipulées à la Section 2.4 ou, le cas échéant, sous la rubrique « Dispositions spécifiques relatives au calcul de la Valeur liquidative par Action » de l'Annexe III : Informations complémentaires pour les Fonds du marché monétaire ci-après et feront l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises indépendant, établi conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et à la charge du souscripteur.

En l'absence de bonne fin des transactions d'apport à la Société, cette dernière se réserve le droit d'intenter une action à l'encontre de l'Investisseur ayant failli et/ou de son intermédiaire financier ou de déduire tous frais et pertes encourus par la Société ou la Société de gestion de toute participation existante du souscripteur dans la Société.

### Procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux

En vertu de la réglementation internationale et des lois et règlements luxembourgeois (comprenant, entre autres, la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme, telle qu'amendée), la Société est soumise à des obligations visant à empêcher le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans le cadre de ces dispositions, la Société exige de la Société de gestion qu'elle vérifie l'identité des clients de la Société et qu'elle applique en permanence un processus de due diligence conformément aux lois et règlements luxembourgeois. Pour répondre à cette exigence, la Société de gestion peut demander aux clients de fournir toute information et tout justificatif qu'elle jugera nécessaire, y compris des informations sur la propriété effective, la source des fonds et l'origine du patrimoine. Dans tous les cas, la Société de gestion peut exiger à tout moment des documents supplémentaires afin de se conformer aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

Si le client tarde à ou refuse de fournir les documents exigés, la demande de souscription ou de rachat, le cas échéant, voire toute autre transaction ne pourra être acceptée. La Société et la Société de gestion ne sauraient être tenues responsables du traitement tardif ou du rejet d'ordres par suite du manquement du client à fournir les informations et/ou documents requis ou de la fourniture d'informations et/ou documents incomplets.

### Déclaration aux fins de l'Offshore Funds (Tax) Regulations (réglementation fiscale sur les fonds offshore) britannique de 2009

Conformément aux dispositions du chapitre 6 de l'Offshore Funds (Tax) Regulations britannique de 2009 (IS 2009/3001), les Administrateurs déclarent ce qui suit :

### Conditions d'équivalence

La Société respecte les prescriptions de la Directive OPCVM.

## Condition de réelle diversité de la propriété

Les participations dans les Compartiments sont accessibles à un large public et, à cet égard, la Société de gestion s'engage à les commercialiser et à les mettre à la disposition d'un public suffisamment vaste et de manière appropriée pour convenir aux catégories visées des investisseurs répondant aux conditions d'investissement dans une Catégorie d'Actions donnée ; ces intérêts ne sont pas destinés à être réservés à certains investisseurs précis ou à des groupes très particuliers d'investisseurs. Veuillez vous reporter à la Section 3 de la rubrique « Catégories d'Actions » de l'Annexe III pour plus de détails sur les seuils minimums d'investissement et/ou les catégories d'Investisseurs habilités à acquérir des Actions de Catégories données.

Pour autant qu'une personne réponde aux critères généraux d'investissement dans une Catégorie d'Actions donnée, elle pourra obtenir des informations sur les Actions concernées de la Société et acquérir celles-ci sous réserve des paragraphes qui suivent.

## Restrictions d'investissement s'appliquant aux Investisseurs américains

La Société n'a pas été et ne sera pas enregistrée en vertu de la United States Investment Company Act (loi américaine sur les sociétés d'investissement) de 1940, telle que modifiée (l'« Investment Company Act »). Les Actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la United States Securities Act (loi américaine sur les valeurs mobilières) de 1933, telle que modifiée (la « Securities Act »), ou des lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans un quelconque État des États-Unis ; elles ne peuvent être offertes, vendues ou transférées qu'en vertu de la Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans un quelconque de ces États. Les Actions de la Société ne peuvent pas être offertes ou vendues à ou pour le compte d'un Ressortissant américain. À cet égard, le terme Ressortissant américain désigne toute personne définie comme un Ressortissant américain dans le règlement S de la Securities Act.

Si vous avez le moindre doute quant à votre statut, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseiller financier ou de consulter tout autre conseiller professionnel.

## Restrictions d'investissement s'appliquant aux investisseurs canadiens

Les Actions de la Société ne seront pas proposées au public au Canada. Toute offre d'Actions de la Société au Canada sera uniquement effectuée sous forme de placement privé : (i) en vertu d'une notice d'offre canadienne contenant certaines informations prescrites, (ii) étant entendu que la Société sera exonérée de l'obligation d'élaborer et de déposer un prospectus auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et en vertu des prescriptions applicables dans les juridictions canadiennes concernées et (iii) à des personnes physiques ou morales qui sont des « investisseurs accrédités » (tel que ce terme est défini dans l'Instrument national 45-106 Exemptions concernant les prospectus et inscriptions) et, le cas échéant, à des « clients autorisés » (tel que ce terme est défini dans l'Instrument national 31-103 Obligations d'enregistrement, Exemptions et Obligations permanentes des personnes enregistrées).

La Société de gestion n'est enregistrée sous aucune qualité dans une quelconque juridiction du Canada et peut faire valoir une ou plusieurs exemption(s) à diverses obligations d'enregistrement dans certaines juridictions canadiennes. En plus du statut d'« investisseur accrédité », un Investisseur résidant au Canada peut être tenu d'avoir le statut de « client

autorisé ». Si un Investisseur résident canadien ou un Investisseur qui est devenu résident canadien après avoir acheté des Actions de la Société est tenu d'être un « client autorisé » et n'est pas ou plus éligible au statut de « client autorisé », l'Investisseur ne pourra pas acheter d'autres Actions de la Société et pourra être contraint de demander le rachat de ses Actions en circulation.

## Restrictions d'investissement s'appliquant aux investisseurs de Hong Kong

Sauf indication contraire dans le présent Prospectus ou dans d'autres documents complémentaires, le présent Prospectus contient des informations sur les Compartiments qui ne sont pas autorisés par la Securities & Futures Commission de Hong Kong (la « SFC ») en vertu de l'Article 104 de la Securities and Futures Ordinance (la « SFO »).

Aucune offre ne sera faite au public de Hong Kong à l'égard des Compartiments non autorisés. En conséquence, les Compartiments non autorisés ne peuvent être offerts ou vendus à Hong Kong qu'à des personnes ayant qualité d'« investisseurs professionnels » tels que définis dans la SFO (et toute règle édictée selon la SFO) ou dans des circonstances permises par la SFO.

En outre, le présent Prospectus ne peut être distribué, diffusé ou remis qu'à des personnes qui sont des « investisseurs professionnels » au sens de la SFO (et de toutes règles établies en vertu de celle-ci) ou d'une autre autorisation en vertu de la législation de Hong Kong.

## 2.2. Rachat et conversion d'Actions

### Procédure de rachat

Les instructions de rachat acceptées par la Société de gestion un Jour de transaction avant 13h00, sauf stipulation contraire dans l'Annexe III, ou à tout autre moment déterminé par les Administrateurs seront normalement exécutées à la Valeur liquidative par Action correspondante calculée le Jour de transaction en question (minorée de la commission de rachat, le cas échéant). Les instructions reçues par la Société de gestion après 13h00 seront normalement exécutées le Jour de transaction suivant.

En ce qui concerne les Compartiments pour lesquels l'heure limite de négociation est fixée à 13h00 le Jour de transaction précédent, comme indiqué dans l'Annexe III, les demandes de rachat doivent être reçues avant 13h00 pour que l'opération puisse être traitée à la Valeur liquidative par Action correspondante le Jour de transaction suivant. Les demandes de rachat reçues après 13h00 seront traitées le deuxième Jour de transaction suivant.

L'exécution d'une instruction de rachat ne peut être acceptée que si le niveau de participation inscrit au registre le permet. Lorsqu'un rachat a été demandé dans un Compartiment faisant l'objet d'une suspension des transactions, le traitement du rachat sera reporté au Jour de transaction suivant au cours duquel les transactions reprendront.

Les instructions de rachat peuvent être communiquées à la Société de gestion au moyen du formulaire de rachat d'Actions ou par lettre, fax ou tout autre moyen approuvé par la Société de gestion, en indiquant la référence du compte et tous les détails de l'opération de rachat. Toutes les instructions doivent être signées par les Actionnaires enregistrés, sauf si un pouvoir de signature individuel a été conféré dans le cas d'un compte-titres joint ou lorsqu'un représentant dûment mandaté a été désigné.

## Produit du rachat

### **Des procédures de règlement différentes peuvent être appliquées lorsque les ordres de rachat d'Actions sont transmis par l'intermédiaire des Distributeurs.**

Le produit du rachat est normalement versé par virement bancaire ou électronique dans les trois jours ouvrables à compter du Jour de transaction concerné, sauf stipulation contraire dans l'Annexe III, et les instructions préciseront que le paiement devra être effectué sans aucun frais pour l'Actionnaire, à condition toutefois que la Société soit en possession de tous les documents requis. Les jours qui ne sont pas des Jours de transaction pour un Compartiment et qui tombent dans la période du délai de paiement ne sont pas pris en compte dans le calcul de la date de règlement. Si, à la date du règlement, les banques se trouvent fermées dans le pays de la devise de règlement, le paiement sera effectué le Jour ouvrable suivant où les banques sont ouvertes. La Société ou la Société de gestion ne sont pas responsables des retards ou des frais encourus auprès d'une banque destinataire ou d'un système de règlement. Elles ne sont pas non plus responsables des retards de paiement pouvant survenir en raison des délais de traitement des paiements dans certains pays ou auprès de certaines banques. Le produit du rachat sera normalement payé dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée (afin d'éviter tout doute, pour la Catégorie d'Actions couverte en BRL, il s'agira de la devise du Compartiment concerné [et non de BRL]). Toutefois, pour les Actionnaires qui en font la demande, un service de change pour les rachats est fourni par la Société de gestion agissant pour le compte de la Société. Le détail des frais imputés aux opérations de change et prélevés par la Société de gestion est disponible sur simple demande à la Société de gestion agissant pour le compte de la Société. Le coût de la conversion et les autres frais connexes seront supportés par l'Investisseur concerné.

Si, dans des circonstances exceptionnelles et pour une raison quelconque, le produit du rachat ne peut être versé dans les trois jours ouvrables (ou tout autre délai spécifié dans l'Annexe III) à compter du Jour de transaction concerné, par exemple lorsque les liquidités du Compartiment concerné ne le permettent pas, le paiement sera effectué dès que possible (sans que le délai ne puisse toutefois dépasser trente jours calendaires) à la Valeur liquidative par Action calculée le Jour de transaction en question. Ce service de conversion ne sera pas disponible pour certains Compartiments, comme stipulé dans l'Annexe III. Pour ces Compartiments, les produits des rachats seront payés dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée.

## Rachats en nature

Les Administrateurs peuvent en tant que de besoin accepter les rachats en nature. Tout rachat en nature sera évalué conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise. En cas de rachat en nature, les Actionnaires devront supporter les coûts induits par le rachat en nature (principalement les coûts résultant de l'établissement du rapport du réviseur d'entreprises indépendant), à moins que la Société ne considère que le rachat en nature soit dans son propre intérêt ou qu'il soit effectué pour protéger ses propres intérêts. Les demandes de rachat en nature ne seront acceptées que si la Valeur liquidative totale des Actions à racheter au sein d'un Compartiment est d'au moins 10 000 000 EUR ou l'équivalent dans une autre devise, sauf décision contraire des Administrateurs.

## Procédure de conversion

Une conversion est une opération par laquelle la participation d'un Actionnaire dans une Catégorie d'Actions (la « Catégorie d'origine ») est convertie en une participation dans une autre Catégorie d'Actions (la « nouvelle Catégorie ») au sein du même Compartiment ou d'autres Compartiments de la Société.

L'accord de la Société de gestion concernant les instructions de conversion dépendra de la disponibilité de la nouvelle Catégorie et du respect des critères d'éligibilité et/ou d'autres conditions particulières relatives à la nouvelle Catégorie (comme les montants minimums de souscription et la taille minimum des positions). La procédure de conversion est traitée comme un rachat dans la Catégorie d'origine, suivi d'une souscription au sein de la nouvelle Catégorie.

Si la Catégorie d'origine et la nouvelle Catégorie faisant l'objet d'une conversion ont une heure de clôture des transactions fixée à 13h00 et des Jours de transaction identiques, les instructions de conversion acceptées par la Société de gestion avant l'heure de clôture des transactions, ou tout autre moment déterminé par les Administrateurs, seront normalement exécutées le Jour de transaction associé à la réception de l'instruction sur la base des Valeurs liquidatives par Action des deux Catégories d'Actions calculées pour ce Jour de transaction (minorées de la commission de conversion, le cas échéant).

En ce qui concerne les Compartiments pour lesquels l'heure limite de négociation est fixée à 13h00 le Jour de transaction précédent, comme indiqué dans l'Annexe III, les instructions de conversion doivent être reçues avant 13h00 pour que l'opération puisse être traitée à la Valeur liquidative par Action correspondante le Jour de transaction suivant. Les instructions de conversion reçues après 13h00 seront traitées le deuxième Jour de transaction suivant. De même, si une conversion est demandée vers ces Compartiments, le préavis sera pris en compte pour le traitement de la souscription dans la nouvelle Catégorie d'Actions.

Les règles suivantes s'appliqueront toutefois si le délai de règlement de la Nouvelle Catégorie est plus court que celui de la Catégorie d'Origine et/ou si les Catégories d'Origine et Nouvelle sont soumises à différents Jours de négociation, différentes heures limite de négociation, différents jours ou heures de mise à disposition de la Valeur liquidative par Action, ou si les Catégories d'Origine et Nouvelle sont soumises à des jours fériés différents pour le Compartiment ou la devise au cours du cycle de règlement :

- (A) le rachat sera traité le Jour de transaction correspondant à la réception de l'instruction de conversion sur la base de la Valeur liquidative par Action de la Catégorie d'origine calculée pour ce Jour de transaction ; et
- (B) la souscription sera exécutée le Jour de transaction suivant applicable à la nouvelle Catégorie sur la base de la Valeur liquidative par Action de la nouvelle Catégorie calculée pour ce Jour de transaction ; et
- (C) la souscription peut faire l'objet d'un report supplémentaire à un Jour de transaction ultérieur de sorte que la date de paiement pour la souscription corresponde ou soit toujours postérieure à la date de paiement pour le rachat (les deux délais de règlement devant si possible être identiques) ; et
- (D) si le rachat est réglé avant la souscription, le produit du rachat sera conservé sur le compte de recouvrement de la Société et, les intérêts courus reviendront à la Société.

Lorsqu'une conversion a été demandée à partir de ou vers un Compartiment pour lequel les transactions sont suspendues, le traitement de la conversion sera reporté au Jour de transaction suivant durant lequel les transactions ne seront plus suspendues. Les procédures de conversion décrites ci-dessus continueront de s'appliquer.

Les instructions de conversion d'Actions peuvent être communiquées à la Société de gestion au moyen du formulaire de conversion ou par lettre, fax ou tout autre moyen approuvé par la Société de gestion, en indiquant la référence du compte et le nombre d'Actions à convertir pour les Catégories d'Actions et les Compartiments désignés. Toutes les instructions doivent être signées par les Actionnaires enregistrés, sauf si un pouvoir de signature individuel a été conféré dans le cas d'un compte-titres joint ou lorsqu'un représentant dûment mandaté a été désigné.

Les instructions de conversion d'Actions entre des Catégories d'Actions libellées dans différentes devises seront acceptées. Un service de change pour ces conversions est fourni par la Société de gestion agissant pour le compte de la Société. Le détail des frais imputés aux opérations de change et prélevés par la Société de gestion est disponible sur simple demande à la Société de gestion agissant pour le compte de la Société. Le coût de la conversion et les autres frais connexes seront supportés par l'Investisseur concerné. Ce service de conversion ne sera pas disponible pour certains Compartiments, comme stipulé dans l'Annexe III.

Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, permettre à certains Distributeurs de réclamer une commission de conversion qui n'excédera pas 1 % de la valeur de l'Action dont la conversion est demandée.

Les mêmes principes peuvent s'appliquer si les Investisseurs demandent des conversions entre des Fonds d'investissement appartenant à des structures juridiques différentes au sein des gammes de fonds Schroders.

Les Actionnaires sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux locaux pour une analyse plus détaillée des conséquences fiscales de ces opérations au plan local.

### Généralités

**Des procédures de rachat et de conversion différentes peuvent être appliquées lorsque les instructions de conversion ou de rachat d'Actions sont transmises par l'intermédiaire des Distributeurs.**

**Toutes les instructions de rachat ou de conversion d'Actions seront traitées sur la base d'une Valeur liquidative inconnue, avant que ne soit déterminée la Valeur liquidative par Action du Jour de transaction concerné.**

**Les instructions de paiement à des tiers ne seront acceptées qu'à la discrétion de la Société de gestion.**

La valeur des Actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie d'Actions après une conversion ou un rachat devra en général être supérieure à l'investissement minimum stipulé à la rubrique « Catégories d'Actions » de l'Annexe III pour chaque Catégorie d'Actions.

Sauf décision contraire de la Société de gestion, si à la suite d'une demande de conversion ou de rachat, le montant investi par un Actionnaire dans une Catégorie d'Actions d'un Compartiment descend en dessous du montant minimum de participation applicable à cette Catégorie d'Actions, la Société

de gestion pourra procéder au rachat ou à la conversion, selon le cas, de la totalité des titres détenus par l'Actionnaire dans la Catégorie concernée.

S'ils le jugent utile, les Administrateurs peuvent, lorsque les circonstances le justifient, accepter d'autres heures de clôture des transactions, par exemple vis-à-vis d'Investisseurs qui relèvent de juridictions situées dans un fuseau horaire différent. Ces heures de clôture différentes peuvent être soit convenues spécifiquement avec les Distributeurs, soit publiées dans un quelconque supplément au Prospectus ou dans un autre document commercial utilisé dans la juridiction concernée. Dans de telles circonstances, l'heure de clôture des transactions applicable aux Actionnaires doit nécessairement précéder l'heure de clôture des transactions mentionnée dans le présent Prospectus.

Les avis d'opéré seront normalement envoyés par la Société de gestion le Jour ouvrable suivant la conversion ou le rachat des Actions. Les Actionnaires vérifieront immédiatement ces avis d'opéré afin de s'assurer qu'ils sont en tous points corrects.

Les demandes de conversion ou de rachat seront considérées par la Société de gestion comme irrévocables et ayant force obligatoire. Ces demandes ne seront exécutées qu'au moment où les Actions concernées auront été émises en bonne et due forme, à la discrétion de la Société de gestion.

### 2.3. Restrictions aux souscriptions et conversions dans certains Compartiments ou certaines Catégories d'Actions

Un Compartiment ou une Catégorie d'Actions peut être fermé(e) à toute nouvelle souscription ou conversion (mais non aux rachats ou conversions vers d'autres Compartiments ou Catégories) si la Société de gestion estime que cette fermeture est nécessaire pour protéger les intérêts des Actionnaires existants ou aux fins d'une gestion efficace du Compartiment ou de la Catégorie d'Actions concerné(e). Sans préjudice des autres circonstances pouvant justifier une telle mesure, la fermeture peut notamment s'avérer appropriée si la taille atteinte par le Compartiment ou la Catégorie d'Actions en question correspond à la capacité maximum du marché, s'il devient difficile de gérer ledit Compartiment ou ladite Catégorie d'Actions de manière optimale et/ou si de nouvelles entrées sont susceptibles de nuire à leur performance. Nonobstant ce qui précède, la Société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser la poursuite des souscriptions par des régimes d'épargne car ces types d'entrées ne posent pas de problèmes en termes de capacité. Un Compartiment ou une Catégorie d'Actions peut être fermé aux nouvelles souscriptions ou aux conversions sans notification aux Actionnaires. Un Compartiment ou une Catégorie d'Actions fermés ne seront pas rouverts tant que la Société de gestion estime que les circonstances à l'origine de la fermeture persistent. Un Compartiment ou une Catégorie d'Actions peut être rouvert aux nouvelles souscriptions ou aux conversions sans notification aux Actionnaires.

Les investisseurs doivent contacter la Société de gestion ou consulter le site Internet [www.schroders.lu](http://www.schroders.lu) pour connaître le statut actuel du Compartiment ou des Catégories d'Actions en question et pour se tenir informés des possibilités de souscriptions existantes, le cas échéant.

Des mesures visant à soumettre les opérations à des restrictions de capacité (*Capacity Restricted Dealing*, « CRD ») peuvent être mises en œuvre pour les Compartiments (ou les Catégories d'Actions) fermé(s) aux nouvelles souscriptions ou conversions. Tout investisseur souhaitant investir dans un Compartiment (ou une Catégorie d'Actions) faisant l'objet

d'une mesure CRD (sauf tel qu'indiqué ci-après) doit soumettre un formulaire de « manifestation d'intérêt » (« EOI ») à la Société de gestion, lequel est disponible sur le site Internet [www.schroders.lu/crd](http://www.schroders.lu/crd). Les investisseurs ayant soumis un formulaire EOI valable seront mis sur liste d'attente et contactés par la Société de gestion en cas de capacité disponible en raison des rachats du Compartiment concerné. Les investisseurs seront contactés dans l'ordre précis de la date d'acceptation des formulaires EOI par la Société de gestion. Le formulaire EOI prévoit une limite de souscription maximum qui ne peut être dépassée. La Société de gestion se réserve le droit de rejeter ou de réduire les souscriptions si leur montant total dépasse la limite indiquée dans les conditions générales du formulaire EOI. Les investisseurs doivent contacter la Société de gestion ou consulter le site Internet [www.schroders.lu/crd](http://www.schroders.lu/crd) pour obtenir plus d'informations sur le fonctionnement des mesures CRD et connaître la liste des Compartiments (ou des Catégories d'Actions) fermé(e)s actuellement soumis à une mesure CRD. Les critères d'éligibilité habituels s'appliqueront à toute demande de souscription effectuée selon la procédure CRD.

La Société de gestion peut accepter une souscription dans un Compartiment (ou dans toute Catégorie d'Actions) qui est fermé(e) aux nouvelles souscriptions ou conversions, et à l'égard duquel (de laquelle) une mesure « CRD » peut ou non être en vigueur, lorsque (i) le Gestionnaire d'investissement de ce Compartiment (ou Catégorie d'Actions) informe la Société de gestion que la capacité d'investissement est devenue disponible, ou (ii) lorsque le souscripteur avait donné à la Société de gestion un engagement d'investir dans le Compartiment (ou Catégorie d'Actions) avant l'entrée en vigueur de la mesure CRD concernant ce Compartiment (ou Catégorie d'actions). Ces souscriptions peuvent être effectuées par n'importe quel investisseur, qu'il soit ou non inscrit sur la liste d'attente CRD susmentionnée.

## 2.4. Calcul de la Valeur liquidative

### Calcul de la Valeur liquidative par Action

- (A) La Valeur liquidative par Action de chaque Catégorie d'Actions sera calculée chaque Jour de transaction dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée (afin d'éviter tout doute, pour la Catégorie d'Actions couverte en BRL, il s'agira de la devise du Compartiment concerné [et non de BRL]). Elle sera obtenue en divisant la Valeur liquidative attribuable à chaque Catégorie d'Actions, représentant sa part de l'actif minoré du passif, par le nombre d'Actions de cette Catégorie alors en circulation. Le résultat sera arrondi au dix-millième près.
- (B) Les Administrateurs se réservent le droit de calculer la Valeur liquidative par Action de chaque Catégorie d'Actions plus d'une fois par jour ou de modifier les modalités de transaction de manière permanente ou temporaire, par exemple s'ils considèrent qu'un changement important de la valeur de marché des investissements dans un ou plusieurs Compartiments l'exige. Le Prospectus sera modifié après chaque modification définitive et les Actionnaires en seront informés en conséquence.
- (C) Les règles suivantes seront d'application pour l'évaluation de l'actif total, sauf indication contraire à l'Annexe III relative à un Fonds du marché monétaire :
- (1) La valeur de toutes espèces en caisse ou en dépôt, des effets, des billets à vue et des montants à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et des intérêts déclarés ou courus tel que susmentionné et non encore reçus, sera réputée être leur valeur nominale, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, auquel cas la valeur de ces actifs sera déterminée en retranchant un montant jugé adéquat par la Société afin de refléter leur valeur réelle.
  - (2) Ces titres, instruments dérivés et actifs seront évalués sur la base du dernier cours disponible sur la bourse de valeurs ou tout autre Marché réglementé sur laquelle/lequel ces titres ou actifs sont négociés ou admis à la négociation. Lorsque ces titres ou autres actifs sont cotés ou négociés sur une ou plusieurs bourses de valeurs ou tout autre Marché réglementé, les Administrateurs détermineront l'ordre de priorité selon lequel les cours de ces titres ou actifs constatés sur ces bourses de valeurs et/ou ces autres Marchés réglementés seront utilisés.
  - (3) Si un titre n'est pas négocié ou coté sur une bourse de valeurs officielle ou un Marché réglementé, ou si le dernier prix disponible pour des titres ainsi cotés ou négociés n'est pas représentatif de leur valeur réelle, les Administrateurs procéderont à l'évaluation en se basant sur la valeur probable de réalisation de ces titres, estimée avec prudence et bonne foi.
  - (4) Les instruments dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur un autre marché reconnu font l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et peuvent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur. Par juste valeur, on entend le prix auquel un actif peut être échangé, ou un passif liquidé, entre deux contreparties expérimentées et consentantes, aux conditions normales du marché. Par évaluation fiable et vérifiable, on entend une évaluation qui ne s'appuie pas uniquement sur des cotations de marché par la contrepartie et qui remplit les critères suivants :
    - (I) l'évaluation est effectuée sur la base d'une valeur de marché actualisée et fiable de l'instrument, ou, si une telle valeur n'est pas disponible, d'un modèle d'évaluation fondé sur une méthode reconnue et adaptée.
    - (II) La vérification de l'évaluation est effectuée par l'une des entités suivantes :
      - (a) un tiers compétent indépendant de la contrepartie du dérivé négocié de gré à gré, à une fréquence adéquate et d'une manière vérifiable par la Société ;
      - (b) une entité de la Société indépendante du département chargé de la gestion des actifs et adéquatement équipée à ces fins.
  - (5) Les parts ou actions d'OPC seront évaluées sur la base de leur dernière Valeur liquidative disponible telle que communiquée par ces OPC.
  - (6) Les actifs liquides et Instruments du marché monétaire sont en principe évalués sur la base du prix du marché.
  - (7) Si l'un des principes d'évaluation précités ne reflète pas la méthode d'évaluation communément utilisés sur des marchés spécifiques ou ne semble pas suffisamment précis pour déterminer la valeur des

actifs de la Société, les Administrateurs peuvent, de bonne foi et conformément aux principes et méthodes d'évaluation généralement admis, fixer des principes d'évaluation différents.

- (8) Les éléments d'actif ou de passif libellés dans des devises autres que la Devise du Compartiment (telle que définie en Annexe III) seront convertis en appliquant le taux de change au comptant publié par une banque ou un autre établissement financier reconnu.
- (D) Si lors d'un Jour de transaction, les transactions cumulées en Actions d'un Compartiment entraînent une augmentation ou diminution nette des Actions au-delà d'un seuil défini en tant que de besoin par les Administrateurs pour ce Compartiment (par rapport au coût de négociation sur le marché), la Valeur liquidative du Compartiment sera ajustée, dans la mesure permise par la loi en vigueur, d'un montant (qui ne dépassera pas 2 % de cette Valeur liquidative) reflétant à la fois la charge fiscale et les coûts de transaction estimés pouvant être supportés par le Compartiment et l'écart estimé entre cours acheteur/cours vendeur des actifs dans lesquels le Compartiment investit. L'ajustement se traduira par un ajout lorsque la variation nette entraînera une augmentation de toutes les Actions du Compartiment et par une déduction lorsqu'elle entraînera une baisse. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les rubriques « Dilution » et « Ajustement dilutif » ci-dessous.

### Dilution

Les Compartiments sont assortis d'un prix unique et peuvent subir une réduction de valeur du fait des coûts de transaction engagés dans le cadre de l'achat et de la vente des investissements sous-jacents et du fait de l'écart entre les cours acheteur et vendeur de ces investissements provoqué par les différents mouvements d'entrée et de sortie liés aux souscriptions, conversions et/ou rachats concernant un Compartiment en particulier. Ce phénomène est appelé « dilution ». Afin d'y remédier et de protéger les intérêts des Actionnaires, la Société de gestion appliquera le « swing pricing » dans le cadre de sa politique d'évaluation journalière et dans la mesure permise par la loi en vigueur. Ainsi, dans certaines circonstances, la Société de gestion procédera à des ajustements dans le calcul des Valeurs liquidatives par Action, pour contrer l'impact des coûts de transaction et autres lorsque ceux-ci sont considérés comme importants.

### Ajustement dilutif

Dans le cadre de l'activité normale, l'application d'un ajustement dilutif sera déclenchée automatiquement et systématiquement.

La nécessité de procéder à un ajustement dilutif dépendra de la valeur nette des souscriptions, conversions et rachats perçue par un Compartiment chaque Jour de transaction. Ainsi, la Société de gestion se réserve le droit d'effectuer un ajustement dilutif lorsqu'un Compartiment subit une variation de trésorerie nette qui dépasse un seuil défini en tant que de besoin par les Administrateurs par rapport à la Valeur liquidative du Jour de transaction précédent.

La Société de gestion peut également opérer discrétionnairement un ajustement dilutif si, selon elle, cette décision est dans l'intérêt des Actionnaires existants.

En cas d'ajustement dilutif, la Valeur liquidative par Action sera augmentée lors d'entrées nettes dans le Compartiment et réduite lors de sorties nettes. La Valeur liquidative par Action de chaque Catégorie d'Actions du Compartiment sera calculée séparément, mais tout ajustement dilutif affectera de manière identique, en proportion, la Valeur liquidative par Action de chaque Catégorie d'Actions.

Étant donné que la dilution est liée aux entrées et sorties de capitaux d'un Compartiment, il est impossible de prédire avec exactitude quand une dilution aura lieu. Par conséquent, il est également impossible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra procéder à ces ajustements dilutifs.

L'ajustement dilutif étant calculé pour chaque Compartiment par référence aux coûts de négociation des investissements sous-jacents de ce Compartiment, y compris tous écarts de négociation qui peuvent varier en fonction des conditions de marché, le montant de l'ajustement dilutif peut varier dans le temps, sans dépasser 2 % de la Valeur liquidative concernée.

Les Administrateurs sont autorisés, dans la mesure permise par la loi en vigueur, à appliquer d'autres principes d'évaluation appropriés à l'actif des Compartiments et/ou à l'actif d'une Catégorie d'Actions donnée si les méthodes d'évaluation susmentionnées paraissent impossibles ou inappropriées en raison de circonstances ou d'événements exceptionnels.

### 2.5. Suspensions ou reports

- (A) La Société se réserve le droit de refuser, un Jour de transaction donné, des instructions de rachat ou de conversion portant sur plus de 10 % de la valeur totale des Actions en circulation d'un Compartiment. Dans de telles circonstances, les Administrateurs peuvent décider que le rachat d'une partie ou de la totalité des Actions dépassant le seuil de 10 % présentées au rachat ou à la conversion sera reporté au Jour de transaction suivant et que l'évaluation sera effectuée sur la base de la Valeur liquidative par Action applicable ce Jour de transaction. Ce Jour de transaction, les demandes ayant fait l'objet d'un report seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures, et dans l'ordre dans lequel la Société de gestion les a reçues.
- (B) La Société se réserve le droit de prolonger de trente jours calendaires maximum le délai de paiement des produits de rachat afin de rapatrier les produits de la vente d'investissements dans l'éventualité où des difficultés dues au contrôle des changes ou à des contraintes du même type interviennent sur des marchés sur lesquels est investie une partie substantielle des actifs d'un Compartiment ou si des circonstances exceptionnelles sont de nature à empêcher le Compartiment de faire face à l'ensemble des demandes de rachat, faute de liquidités suffisantes.
- (C) La Société peut suspendre ou différer le calcul de la Valeur liquidative par Action d'une Catégorie d'Actions d'un Compartiment ainsi que l'émission et le rachat d'Actions de ce Compartiment, de même que le droit de convertir des Actions d'une Catégorie d'Actions d'un Compartiment en Actions de la même Catégorie du même Compartiment ou de tout autre Compartiment :
- (1) pendant toute période au cours de laquelle les principales bourses de valeurs ou autres Marchés réglementés sur lesquels est cotée une part substantielle des investissements de la Société

relevant de la Catégorie d'Actions concernée sont fermés, ou durant laquelle les opérations sont restreintes ou suspendues ; ou

- (2) pendant toute période au cours de laquelle la détermination de la valeur liquidative par action et/ou des rachats des fonds d'investissement sous-jacents représentant une part importante des actifs du Compartiment concerné est suspendue ; ou
  - (3) lors de toute situation revêtant un caractère d'urgence et empêchant la Société de liquider ou d'évaluer les investissements du Compartiment concerné ; ou
  - (4) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou les cours ou valeurs en vigueur sur un quelconque marché ou une quelconque bourse de valeurs sont hors service ; ou
  - (5) pendant toute période durant laquelle la Société se trouve dans l'impossibilité de rapatrier des fonds pour honorer les paiements dus au titre de rachats de ces Actions ou durant laquelle tout transfert de fonds nécessaire à la vente ou à l'achat d'investissements ou de paiements dus au titre du rachat de ces Actions ne peut, de l'avis des Administrateurs, être effectué à des taux de change normaux ; ou
  - (6) si la Société ou un Compartiment est liquidé(e) ou est sur le point de l'être à la date ou après la date à laquelle est communiqué l'avis de convocation à l'assemblée des Actionnaires devant statuer sur la question de la liquidation de la Société ou du Compartiment ; ou
  - (7) si les Administrateurs estiment qu'un changement important est intervenu dans l'évaluation d'une part substantielle des investissements de la Société attribuables à une Catégorie d'Actions donnée, dans la préparation ou l'utilisation d'une évaluation ou dans la réalisation d'une évaluation ultérieure ; ou
  - (8) dans toute autre circonstance où l'absence de suspension ou de report pourrait faire encourir à la Société ou à ses Actionnaires une obligation fiscale ou tout autre préjudice pécuniaire ou autre qu'elle/ils n'aurai(en)t pas subis autrement.
- (D) La suspension du calcul de la Valeur liquidative par Action d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions n'affectera pas l'évaluation des autres Compartiments ou Catégories d'Actions, à moins que ces Compartiments ou Catégories d'Actions ne soient eux-mêmes également affectés par la suspension.
- (E) Pendant une période de suspension ou de report, l'Actionnaire peut retirer sa demande concernant les Actions qui n'ont pas été rachetées ou converties, pour autant qu'une notification écrite ait été reçue par la Société de gestion avant la fin de ladite période.

Les Actionnaires seront informés en cas de suspension ou de report du calcul.

## Politique en matière de market timing et de frequent trading

La Société n'autorise pas sciemment les activités de transaction liées à des pratiques de market timing ou de frequent trading car de telles pratiques peuvent nuire aux intérêts de l'ensemble des Actionnaires.

Pour les besoins de la présente section, le market timing désigne les souscriptions, conversions ou rachats d'Actions au sein de différentes Catégories d'Actions (que ces opérations soient réalisées individuellement ou conjointement, à tout moment, par une ou plusieurs personnes) qui visent, ou peuvent raisonnablement être considérées comme visant, des profits par le biais d'arbitrages ou de techniques de market timing. Le frequent trading désigne les souscriptions, conversions ou rachats d'Actions au sein de différentes Catégories d'Actions (que ces opérations soient réalisées individuellement ou conjointement, à tout moment, par une ou plusieurs personnes) qui, de par leur fréquence ou leur taille, peuvent provoquer une augmentation telle des charges opérationnelles du Compartiment concerné que l'on peut raisonnablement estimer qu'il y a préjudice pour les intérêts des autres Actionnaires dudit Compartiment.

Ainsi, lorsque les Administrateurs l'estiment nécessaire, la Société de gestion peut, à la demande de ceux-ci, mettre en œuvre la ou les mesure(s) suivante(s) :

- La Société de gestion peut regrouper les Actions détenues ou contrôlées en commun afin de déterminer si une personne ou un groupe de personnes peut être considéré(e) comme impliqué(e) dans des pratiques de market timing. En conséquence, les Administrateurs se réservent le droit de demander à la Société de gestion de refuser toute demande de conversion et/ou souscription d'Actions émanant d'Investisseurs qu'ils suspectent de pratiquer le market timing ou le frequent trading.
- Si un Compartiment est principalement investi sur des marchés qui sont fermés au moment où celui-ci est évalué, les Administrateurs peuvent, en périodes de volatilité des marchés, et par dérogation aux dispositions prévues à la rubrique « Calcul de la Valeur liquidative » ci-avant, demander à la Société de gestion d'autoriser l'ajustement de la Valeur liquidative par Action afin qu'elle reflète plus précisément la juste valeur des investissements du Compartiment au moment de leur évaluation.

Par conséquent, lorsque les Administrateurs estiment qu'un événement important s'est produit entre la fermeture des marchés sur lesquels un Compartiment investit et le point d'évaluation, et que cet événement peut affecter substantiellement la valeur du portefeuille de ce Compartiment, ils peuvent demander à la Société de gestion d'ajuster la Valeur liquidative par Action de manière à ce qu'elle reflète la juste valeur estimée du portefeuille au point d'évaluation (« évaluation à la juste valeur »).

Le niveau de l'ajustement sera fonction de la variation de l'indice de substitution retenu jusqu'au point d'évaluation, pour autant que cette variation dépasse le seuil fixé par les Administrateurs pour le Compartiment concerné. L'indice de substitution sera généralement un indice de futures, mais il pourra également s'agir d'un panier de titres qui, selon les Administrateurs, est fortement corrélé et représentatif de la performance du Compartiment.



Lorsqu'un tel ajustement est effectué, il sera appliqué de manière cohérente à toutes les Catégories d'Actions au sein du même Compartiment.

# Section 3

## 3. Informations générales

### 3.1. Administration, frais et dépenses

#### Administrateurs

Chaque Administrateur a droit à une rémunération en contrepartie de ses services, dont le montant sera déterminé périodiquement par la Société statuant en assemblée générale. Chaque Administrateur peut de plus se faire rembourser ses frais raisonnables encourus pour assister aux réunions du Conseil d'administration ou aux assemblées générales de la Société. Les Administrateurs qui sont également Administrateurs/employés de la Société de gestion et/ou de toute société de Schroders renoncent à leurs émoluments en tant qu'Administrateurs. Les Administrateurs externes percevront une rémunération en contrepartie de leurs services.

#### Société de gestion

Les Administrateurs ont désigné Schroder Investment Management (Europe) S.A. en tant que société de gestion de la Société, laquelle sera chargée d'effectuer à ce titre tous les actes de gestion des investissements, d'administration et de commercialisation, tels que décrits à l'annexe II de la Loi.

La Société a autorisé la Société de gestion à déléguer certaines fonctions d'administration, de distribution et de gestion à des prestataires de services spécialisés. Dans ce contexte, la Société de gestion a délégué certaines fonctions d'administration à J.P. Morgan Bank (Luxembourg) S.A. et à HSBC Bank Plc, et peut déléguer certaines fonctions de commercialisation à des entités qui appartiennent au groupe Schroders. La Société de gestion a également délégué certaines fonctions de gestion aux Gestionnaires d'investissement, telles que décrites plus en détail ci-dessous.

La Société de gestion contrôlera en permanence les activités des tiers auxquels elle a délégué ses fonctions. Les contrats conclus entre la Société de gestion et les tiers concernés prévoient que la Société de gestion peut, à tout moment, donner d'autres instructions à ces tiers, et qu'elle peut révoquer leur mandat avec effet immédiat, si cette révocation est dans l'intérêt des Actionnaires. Le fait que la Société de gestion ait délégué certaines fonctions à des tiers n'a aucune incidence sur sa responsabilité à l'égard de la Société.

La Société de gestion est en droit d'exiger le remboursement de ses frais habituels occasionnés par les services fournis en tant qu'agent administratif, coordinateur, agent domiciliaire, distributeur mondial, agent payeur principal et agent de registre et de transfert. Ces commissions sont provisionnées chaque jour ouvrable à un taux annuel s'élevant à 0,25 % maximum de la Valeur liquidative du Compartiment concerné et sont payées mensuellement à terme échu. Étant donné que les commissions correspondent à un pourcentage fixe de la Valeur liquidative d'un compartiment, elles ne varieront pas au gré des coûts de la prestation des services concernés. La Société de gestion pourrait donc réaliser un gain (ou une perte) au titre de la prestation de ces services, qui fluctuera au fil du temps d'un Compartiment à l'autre. Ces commissions sont susceptibles d'être modifiées en tant que de besoin par la Société de gestion et la Société. La Société de gestion a également droit au remboursement de tous les frais et dépenses raisonnables encourus dans l'exercice de ses fonctions. La Société de gestion peut, à sa discrétion, prendre en charge l'intégralité ou une partie des coûts ou dépenses encourus par la Société

en vue de limiter les coûts et dépenses globaux supportés par les Investisseurs de la Société, d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions donné(e).

Schroder Investment Management (Europe) S.A. a été constituée le 23 août 1991 au Luxembourg, sous la forme d'une société anonyme dont le capital-actions souscrit et entièrement libéré s'élève à 12 867 092,98 EUR. Schroder Investment Management (Europe) S.A. a été autorisée en tant que société de gestion aux termes du chapitre 15 de la Loi et, à ce titre, fournit des services de gestion collective de portefeuille à des organismes de placement collectif.

La Société de gestion agit également en qualité de société de gestion de cinq autres sociétés d'investissement à capital variable domiciliées au Luxembourg : Schroder GAIA, Schroder GAIA II, Schroder Alternative Solutions, Schroder Matching Plus et Schroder Special Situations Fund.

Les administrateurs de la Société de gestion sont :

- Carolyn Sims (présidente), Chief Financial Officer, Wealth Management, Schroder & Co. Limited
- Patrick Stampfli, Chief Executive Officer, Schroder Investment Management (Europe) S.A.
- Chris Burkhardt, Chief Operating Officer, Schroder Investment Management (Europe) S.A.
- Vanessa Grueneklee, Head of Investment Management and Distribution Services, Schroder Investment Management (Europe) S.A.
- John Hennessey, Chief Operating Officer, Distribution, Schroder Investment Management Limited
- Mike Pavey, Chief Operating Officer, Portfolio Services, Schroder Investment Management Limited

La Société de gestion a défini les politiques de rémunération pour les catégories de personnel, y compris les cadres supérieurs, les preneurs de risques, les fonctions de contrôle et tous les employés dont la rémunération globale correspond à la même tranche de rémunération que les cadres supérieurs et les preneurs de risques dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur les profils de risque de la Société de gestion ou de la Société, qui :

- sont conformes à et favorisent une gestion des risques efficace et n'encouragent pas les prises de risques ne correspondant pas aux profils de risque et aux règles de la Société ou ses Statuts ;
- sont en phase avec la stratégie commerciale, les valeurs, les objectifs et les intérêts de la Société de gestion, la Société et ses Investisseurs et prévoient des mesures pour éviter les conflits d'intérêts ;
- comprennent une analyse des performances dans un cadre pluriannuel adapté à la période de conservation recommandée aux investisseurs du Compartiment afin de s'assurer que le processus d'évaluation tient compte des performances à plus long terme du Compartiment et de ses risques d'investissement ;
- équilibrent parfaitement les parts fixe et variable de la rémunération totale.

Schroders a créé un Comité de rémunération composé d'administrateurs non-exécutifs indépendants de Schroders plc. Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2017. Il est chargé de fournir des recommandations au conseil de Schroders plc sur la politique du groupe Schroders en matière de rémunération des administrateurs, de superviser le cadre de gouvernance des rémunérations et de s'assurer que les dispositions en matière de rémunération favorisent une gestion des risques efficace. Le rôle et les activités du Comité de rémunération, ainsi que son recours à des conseillers sont décrits plus en détail dans le Rapport de rémunération et dans les Termes de référence du Comité (disponibles sur le site Internet du groupe Schroders).

La Société de gestion délègue la responsabilité de définir la politique de rémunération au Comité de rémunération de Schroders plc. La Société de gestion définit les objectifs de chaque OPCVM sous sa gestion et veille à ce que ces objectifs soient atteints et que les conflits soient gérés. Le Comité de rémunération reçoit des rapports de la Société de gestion concernant les objectifs, les limites de risques et les conflits au sein des Compartiments, ainsi que la performance pour chacun de ces indicateurs. Le Comité de rémunération reçoit des rapports sur les risques, les questions juridiques et la conformité de la part des responsables de ces domaines afin de pouvoir examiner les propositions de rémunération, ce qui permet de faire remonter toute préoccupation majeure aux instances supérieures.

Le résumé de la politique de rémunération à jour de la Société de gestion, dont, entre autres, la description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes chargées de fixer le montant de la rémunération et des avantages, dont la composition du Comité de rémunération, sont disponibles sur le site [www.schroders.com/remuneration-disclosures](http://www.schroders.com/remuneration-disclosures). La politique est disponible gratuitement au format papier au siège de la Société de gestion.

### Gestionnaires d'investissement

Les Gestionnaires d'investissement disposent de pouvoirs discrétionnaires leur permettant d'acheter et de vendre les titres détenus par les Compartiments pour lesquels ils ont été nommés en tant que conseiller en investissement et gestionnaire, sous réserve des et conformément aux instructions reçues périodiquement de la Société de gestion et/ou de la Société et conformément aux objectifs et aux restrictions d'investissement fixés. Les Gestionnaires d'investissement sont en droit de percevoir, en rémunération des services qu'ils fournissent, des commissions de gestion dont le pourcentage afférant à chaque Compartiment figure à l'Annexe III. Ces commissions sont calculées et provisionnées chaque Jour de transaction (chaque Jour ouvrable pour le Compartiment European Small & Mid-Cap Value) sur la base de la Valeur liquidative des Compartiments et payées mensuellement à terme échu. Les Gestionnaires d'investissement peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, se faire conseiller par des conseillers en investissement à leurs propres frais.

Dans certains pays, les Investisseurs peuvent se voir facturer des montants supplémentaires liés aux missions et services des agents payeurs locaux, des banques correspondantes ou autres entités de même nature.

Des plans d'épargne à versements périodiques peuvent être disponibles dans certains pays. Si un plan d'épargne est clôturé avant la date d'échéance convenue, le montant de la commission d'entrée payée peut s'avérer plus important que

dans le cas d'une souscription standard. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du distributeur local.

### Commission de rachat

La Société peut introduire, en faveur d'un Compartiment donné, une commission de rachat basée sur la Valeur liquidative par Action des Catégories d'Actions concernées de ce Compartiment. À la date de publication du présent Prospectus, aucun Compartiment n'applique une commission de rachat.

### Commissions de surperformance

En rémunération des services qu'ils fournissent en rapport avec les Compartiments, les Gestionnaires d'investissement sont en droit de percevoir, outre la commission de gestion, des commissions de surperformance, dont le pourcentage afférant à chaque Compartiment figure à l'Annexe III. Il convient par ailleurs de noter que la commission de surperformance est calculée avant tout ajustement dilutif.

La commission de surperformance est due en cas de surperformance, c'est-à-dire si l'augmentation de la Valeur liquidative par Action durant la période de performance considérée (avant déduction de toute provision pour la commission de surperformance) est supérieure à l'augmentation de l'indice de référence (voir l'Annexe III) sur cette même période. Cette surperformance est déterminée conformément au principe du « high water mark », c'est-à-dire par référence à la Valeur liquidative par Action à la fin de la période de performance précédente (avant déduction de toute provision pour la commission de surperformance) (le High Water Mark). La période de performance correspondra en principe à un exercice, étant entendu que, si la Valeur liquidative par Action à la fin de l'exercice est inférieure au *High Water Mark*, la période de performance commencera à la date du High Water Mark. Si une commission de surperformance est introduite pour un Compartiment en cours d'exercice (avant déduction de toute provision pour la commission de surperformance, la première période de performance débutera alors à la date d'introduction de cette commission.

La commission de surperformance, si elle est applicable, est payable annuellement dans le courant du mois suivant la fin de chaque exercice. De plus, si un Actionnaire présente tout ou partie de ses Actions au rachat ou à la conversion avant la fin d'une période de performance, toute commission de surperformance provisionnée au titre de ces Actions sera cristallisée ce Jour de transaction et sera alors payable au Gestionnaire d'investissement. Le High Water Mark n'est pas recalculé les Jours de transaction au cours desquels des commissions de surperformance sont cristallisées à la suite du rachat ou de la conversion d'Actions.

Étant donné que la Valeur liquidative par Action peut varier d'une Catégorie d'Actions à l'autre, il convient de noter que des commissions de surperformance distinctes seront calculées pour les différentes Catégories d'Actions au sein d'un même Compartiment, ce qui peut donner lieu à un montant différent pour chaque Catégorie d'Actions.

La commission de surperformance d'une Catégorie d'Actions est provisionnée chaque Jour ouvrable, sur la base de la différence entre la Valeur liquidative par Action du Jour ouvrable précédent (avant déduction de toute provision relative à la commission de surperformance) et la Valeur liquidative par Action cible (c.-à-d. la Valeur liquidative par Action hypothétique en partant d'une performance basée sur l'indice de référence jusqu'au Jour ouvrable précédent) ou, si

celui-ci lui est supérieur, le High Water Mark, multipliée par le nombre moyen d'Actions en circulation au cours de la période comptable.

Chaque Jour ouvrable, la provision comptable constituée le Jour ouvrable précédent est ajustée afin de refléter la performance de la Catégorie d'Actions, qu'elle soit positive ou négative, selon la méthode de calcul décrite ci-dessus. Si, le Jour ouvrable, la Valeur liquidative par Action (avant déduction de toute provision pour la commission de performance) est inférieure à la Valeur liquidative par Action cible ou au High Water Mark, la provision constituée ce Jour ouvrable est reversée à la Catégorie d'Actions concernée au sein du Compartiment en question. La provision comptable ne peut cependant jamais être négative. Les Gestionnaires d'investissement respectifs ne seront en aucun cas tenus de rembourser un quelconque Compartiment ou des Actionnaires en cas de sous-performance.

Les Compartiments et Catégories d'Actions au titre desquels une commission de surperformance peut être prélevée sont spécifiés dans l'Annexe III.

Les indices de référence utilisés pour calculer la commission de surperformance appliquée à chaque Compartiment sont indiqués dans l'Annexe III.

### **Commercialisation des Actions et conditions applicables aux Distributeurs**

La Société de gestion s'acquittera de ses fonctions de commercialisation en nommant et, le cas échéant, en révoquant, en coordonnant et en rémunérant des distributeurs tiers reconnus dans les pays où les Actions des Compartiments peuvent être distribuées ou placées auprès des particuliers. Les distributeurs tiers seront rémunérés pour la distribution, les services aux Actionnaires et les dépenses encourues. Les distributeurs tiers peuvent percevoir tout ou partie de la commission d'entrée, de la commission de distribution, de la commission de services aux Actionnaires et de la commission de gestion.

Les Distributeurs ne peuvent commercialiser les Actions de la Société que si la Société de gestion les y a autorisés.

Les Distributeurs respecteront et appliqueront toutes les conditions du présent Prospectus dont, le cas échéant, les termes des dispositions obligatoires des lois et règlements luxembourgeois relatifs à la distribution des Actions. Les Distributeurs respecteront également les dispositions des lois et règlements auxquels ils sont soumis dans le pays où ils exercent leur activité, dont, en particulier, les exigences leur imposant d'identifier et de connaître leurs clients.

Les Distributeurs ne doivent pas agir de manière préjudiciable ou coûteuse pour la Société, notamment en soumettant la Société à des obligations d'ordre réglementaire, fiscal ou de communication d'informations auxquelles elle n'aurait pas été soumise par ailleurs. Les Distributeurs ne doivent pas agir comme des représentants de la Société.

Dans certains pays, les Investisseurs peuvent se voir facturer des montants supplémentaires liés aux missions et services des agents payeurs locaux, des banques correspondantes ou autres entités de même nature.

Des plans d'épargne à versements périodiques peuvent être disponibles dans certains pays. Si un plan d'épargne est clôturé avant la date d'échéance convenue, le montant de la commission d'entrée payée peut s'avérer plus important que

dans le cas d'une souscription standard. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du distributeur local.

### **Produits structurés**

L'investissement dans les Actions dans le but de créer un produit structuré répliquant la performance des Compartiments n'est autorisé qu'à condition qu'un accord spécifique à cet effet soit conclu avec la Société de gestion. En l'absence d'un tel accord, la Société de gestion peut refuser un investissement dans les Actions s'il se rapporte à un produit structuré et est susceptible, selon elle, de nuire aux intérêts des autres Actionnaires.

### **Dépositaire**

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. a été désigné par la Société comme banque dépositaire en charge de (i) la conservation des actifs de la Société, (ii) du suivi de la trésorerie, (iii) des fonctions de supervision et (iv) des autres services éventuellement convenus par écrit entre la Société et le Dépositaire.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. est un établissement de crédit constitué le 16 mai 1973 au Luxembourg sous le statut de société anonyme pour une durée illimitée, dont le siège social est situé au European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le n° B10958. La société est autorisée à exercer des activités bancaires conformément à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur des services financiers et ses modifications successives. Au 31 décembre 2016, ses réserves en capital s'élevaient à 1 251 445 366 USD. J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. a pour activité principale la prestation de services d'administration de fonds et de conservation de titres.

Le Dépositaire est responsable de la conservation des actifs de la Société. Les instruments financiers pouvant être conservés en dépôt peuvent être détenus soit directement par le Dépositaire ou, dans la mesure où les lois et réglementations applicables l'autorisent, par le biais de chaque dépositaire/sous-dépositaire indépendant offrant, en principe, les mêmes garanties que le Dépositaire, c'est-à-dire, pour les institutions luxembourgeoises, un établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier ou pour les établissements étrangers, une institution financière soumise à des règles de supervision prudentielle considérées comme équivalentes à celles prévues par la législation de l'UE. Le Dépositaire s'assure également du suivi approprié des flux de trésorerie de la Société et en particulier de la réception des fonds de souscription et de la comptabilisation de toutes les liquidités d'un Compartiment au sein du compte espèces au nom de (i) la Société, (ii) de la Société de gestion pour le compte de la Société ou (iii) le Dépositaire pour le compte de la Société.

Par ailleurs, le Dépositaire devra :

- (A) s'assurer que la vente, l'émission, le rachat, le remboursement et l'annulation des Actions de la Société sont effectués conformément à la législation luxembourgeoise et aux Statuts ;
- (B) s'assurer que la valeur des Actions de la Société est calculée conformément à la législation luxembourgeoise et aux Statuts ;
- (C) exécuter les instructions de la Société, sauf en cas de conflit avec la législation luxembourgeoise et les Statuts ;

- (D) s'assurer que, dans les opérations portant sur les actifs de la Société, la contrepartie est remise à la Société dans les délais d'usage ; et
- (E) s'assurer que les revenus de la Société sont répartis conformément à la législation luxembourgeoise et aux Statuts.

Le Dépositaire fournira régulièrement un inventaire complet de tous les actifs de la Société.

Conformément aux clauses du Contrat de conservation et de dépositaire, le Dépositaire peut, sous réserve de certaines conditions et aux fins de remplir ses obligations plus efficacement, déléguer une partie ou l'ensemble de ses obligations de conservation des actifs de la Société, y compris, entre autres, la garde des actifs en dépôt ou, lorsque les actifs sont d'une nature qui ne permet pas de les garder en dépôt, la vérification de la propriété de ces actifs, ainsi que l'enregistrement de ces actifs, à un ou plusieurs délégués indépendants nommés ponctuellement par le Dépositaire.

Le Dépositaire fera preuve de compétence, de prudence et de diligence dans le choix et la nomination des délégués indépendants et dans l'examen périodique et le suivi régulier de ces délégués, ainsi que dans les dispositions relatives aux tâches déléguées à ces tiers.

La responsabilité du Dépositaire ne sera pas affectée par le fait qu'il a confié une partie ou l'ensemble des actifs de la Société dont il a la garde à ces délégués indépendants.

En cas de perte d'un instrument financier conservé en dépôt, le Dépositaire restituera sans tarder à la Société un instrument financier de même type ou le montant correspondant, sauf si cette perte résulte d'un événement extérieur au-delà du contrôle raisonnable du Dépositaire et dont les conséquences auraient été inévitables malgré tous les efforts raisonnables pour les éviter.

Dans le cadre normal des activités de garde internationale, le Dépositaire peut ponctuellement conclure des arrangements avec d'autres clients, compartiments ou tierces parties portant sur l'offre de conservation, d'administration de fonds ou de services connexes. Au sein d'un groupe bancaire multi-services comme le Groupe JPMorgan Chase, des conflits peuvent apparaître ponctuellement (i) en raison de la délégation par le Dépositaire de ses obligations de conservation à des tiers ou (ii) généralement entre les intérêts du Dépositaire et ceux de la Société, ceux de ses Actionnaires ou du Gestionnaire d'investissement ; par exemple, si une filiale du Dépositaire fournit un produit ou service à un compartiment et possède un intérêt financier ou commercial dans ce produit ou service ou reçoit une rémunération au titre d'autres produits ou services liés qu'elle fournit aux compartiments (p. ex. change, prêt de titres, tarification ou valorisation, administration de fonds, comptabilité ou services d'agent de transfert). En cas de conflit d'intérêts pouvant survenir dans le cadre normal de ses activités, le Dépositaire tiendra compte à tout moment de ses obligations en vertu des lois applicables, y compris de l'Article 25 de la Directive OPCVM V.

Le Dépositaire adopte un processus de supervision des tiers dans le cadre de leur sélection ainsi qu'un contrôle permanent des délégués tiers. Les critères régissant la sélection et le contrôle permanent effectués par le Dépositaire incluent notamment un examen de la situation financière du fournisseur, de sa performance par rapport à des normes de service définies et de ses services locaux de conseil juridique en matière de protection des actifs en cas

d'insolvabilité et d'autres questions pertinentes. Le Dépositaire applique un cadre de gouvernance au moyen de réunions régulières et d'un système d'information de la direction afin de garantir le respect de ses politiques et procédures.

La liste des délégués tiers nommés par le Dépositaire conformément au Contrat de conservation et de dépositaire figure à l'Annexe IV. Des informations à jour sur l'identité du Dépositaire, ses devoirs, les conflits d'intérêt, les fonctions de conservation déléguées et les conflits d'intérêts pouvant découler de cette délégation (ou le cas échéant, la sous-délégation) seront disponibles sur demande aux Investisseurs.

Le Dépositaire peut percevoir une commission au titre de ces services fiduciaires, commission dont le taux annuel est fixé à 0,005 % maximum de la Valeur liquidative de la Société.

Le Dépositaire recevra de la Société les commissions en vigueur au Luxembourg ainsi qu'une commission en rémunération des services comptables fournis à la Société. Les droits de garde et les commissions de transaction seront payés mensuellement et calculés et provisionnés chaque jour ouvrable. Le taux des droits de garde et le niveau des commissions de transaction varient en fonction des pays dans lesquels les activités correspondantes sont exercées et sont respectivement plafonnés à 0,3 % par an et 75 USD par transaction.

Les commissions afférentes à la comptabilité principale et à la valorisation sont calculées et provisionnées chaque jour ouvrable et leur montant annuel est fixé à 0,0083 % maximum de la Valeur liquidative d'un Compartiment. Des commissions supplémentaires peuvent être appliquées au titre de chaque Compartiment pour d'autres services, tels que des valorisations non standard et d'autres services de comptabilité comme le calcul des commissions de surperformance, et pour des services de reporting fiscal.

Les commissions fiduciaires, les droits de garde et les commissions de transaction, ainsi que les commissions afférentes à la comptabilité et à la valorisation, peuvent être révisés en tant que de besoin par le Dépositaire et la Société. Le Dépositaire est par ailleurs en droit de se faire rembourser les dépenses raisonnables encourues dans l'exercice de ses activités.

Les montants payés au Dépositaire apparaîtront dans les états financiers de la Société.

Le Dépositaire a également été désigné pour agir en tant qu'agent de cotation de la Société, aux fins de la cotation de ses Actions à la Bourse de Luxembourg, et recevra la commission habituellement applicable à ce type de prestations.

### **Autres frais et dépenses**

La Société paiera tous les frais et dépenses encourus dans le cadre du fonctionnement de la Société, notamment les impôts, dépenses pour services juridiques et frais d'audit, courtages, droits et frais perçus par l'État, frais d'admission à la cote officielle d'une bourse, les frais de règlement et bancaires, et les honoraires des autorités de contrôle dans les différents pays, y compris les frais engagés pour l'obtention et le renouvellement des agréments permettant aux Actions de la Société d'être commercialisées à l'étranger, les dépenses encourues pour l'émission, la conversion et le rachat d'Actions, le paiement des dividendes, les frais d'enregistrement, les primes d'assurance, les charges d'intérêts, le coût du calcul et de publication du cours des Actions, les frais postaux, de téléphone, de fax et d'utilisation

d'autres moyens de communication électroniques ; les frais d'impression des procurations, des relevés, des certificats d'Action ou des avis d'opéré, des rapports aux Actionnaires, des prospectus et de la documentation supplémentaire, des brochures explicatives et de toutes autres informations ou documentation à caractère périodique (liste non exhaustive). Dans certaines circonstances, les dépenses supportées par la Société peuvent également comprendre des frais de recherche en investissement.

En sus des frais bancaires et de courtage habituellement payés par la Société, les sociétés du groupe Schrodgers fournissant des services à la Société peuvent être rémunérées pour leurs services. Les Gestionnaires d'investissement peuvent conclure des conventions de commissions indirectes uniquement s'il y a un avantage direct et identifiable pour les clients du Gestionnaire d'investissement, en ce compris la Société, et lorsque le Gestionnaire d'investissement est convaincu que les opérations générant des commissions indirectes sont effectuées de bonne foi, en stricte conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur et dans l'intérêt de la Société. La mise en place de telles conventions par le Gestionnaire d'investissement doit s'effectuer à des conditions correspondant aux meilleures pratiques du marché.

### 3.2. Informations sur la Société

(A) La Société est une société d'investissement à capital variable (SICAV) à responsabilité limitée dotée d'une structure à compartiments multiples et organisée en société anonyme, relevant de la Partie I de la Loi. La Société a été constituée le 5 décembre 1968 et ses Statuts ont été publiés au Mémorial le 16 décembre 1968. La dernière modification des Statuts a eu lieu le 11 octobre 2011.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-8202, où les Statuts ont été déposés et sont disponibles pour consultation. La Société a été constituée pour une durée indéterminée.

(B) Le capital minimum de la Société requis par le droit luxembourgeois est de 1 250 000 EUR. Il est représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et est à tout moment égal à sa Valeur liquidative. Si le capital de la Société descend en-deçà des deux tiers du capital minimum, une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires doit être convoquée en vue d'envisager la dissolution de la Société. Toute décision concernant la liquidation de la Société doit être prise à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée. Si le capital social de la Société descend en-deçà du quart du capital minimum requis, une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires doit être convoquée par les Administrateurs en vue de statuer sur la liquidation de la Société. Au cours de cette assemblée, la décision de liquider la Société peut être prise par les Actionnaires représentant un quart des voix exprimées pour les Actions présentes ou représentées.

(C) Les contrats importants suivants (qui ne sont pas des contrats conclus dans le cadre ordinaire de la gestion courante) ont été conclus :

- (1) Contrat de services de fonds entre la Société et Schroder Investment Management (Europe) S.A., en vertu duquel la Société nomme Schroder Investment Management (Europe) S.A. en qualité de Société de gestion,
- (2) Contrat de Conservateur et de Dépositaire général entre la Société et J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Les contrats importants énumérés ci-dessus peuvent être modifiés en tant que de besoin d'un commun accord entre les parties concernées.

Concernant le Contrat de Conservateur et de Dépositaire ci-dessus :

Le Dépositaire ou la Société peut résilier le Contrat de Conservateur et de Dépositaire à tout instant moyennant l'envoi d'un préavis écrit dans les soixante (60) jours (ou dans le cas de certains manquements du Contrat, à condition que ledit Contrat ne soit pas résilié avant la nomination d'un dépositaire de substitution).

Les informations à jour sur la description des devoirs du Dépositaire et des conflits d'intérêt éventuels, ainsi que les fonctions déléguées par le Dépositaire, la liste des délégués tiers et les conflits d'intérêts pouvant découler de cette délégation seront disponibles sur demande aux investisseurs au siège de la Société.

#### Documents de la Société

Des exemplaires des Statuts, du Prospectus, des Documents d'information clé pour l'investisseur et des états financiers peuvent être obtenus gratuitement, sur simple demande, au siège social de la Société. Les contrats importants dont il est fait mention ci-dessus sont disponibles aux fins de consultation pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société.

#### Historique de performance des Compartiments

Les informations relatives à la performance passée de chaque Compartiment en activité depuis plus d'un exercice de la Société figurent dans le Document d'information clé pour l'investisseur du Compartiment concerné, qui est disponible auprès du siège social de la Société et sur le site Internet [www.schroders.lu](http://www.schroders.lu). Les informations relatives à la performance passée sont également disponibles dans les fiches d'information des Compartiments que vous trouverez sur le site Internet à l'adresse [www.schroders.lu](http://www.schroders.lu) et sur demande auprès du siège social de la Société.

#### Notifications des actionnaires

Des avis ou d'autres communications à l'attention des Actionnaires concernant leur placement dans la Société peuvent être publiés sur le site Web [www.schroders.lu](http://www.schroders.lu). Si la loi luxembourgeoise ou la CSSF l'exige, les Actionnaires seront également informés par écrit ou par tout autre moyen imposé par la loi luxembourgeoise. Les Actionnaires sont invités à se reporter au paragraphe 3.5 Assemblées et rapports.

## Demandes de renseignements et réclamations

Toute personne souhaitant obtenir de plus amples informations sur la Société ou introduire une réclamation au sujet des activités de la Société doit s'adresser au Compliance Officer, Schroder Investment Management (Europe) S.A., 5, rue Höhenhof, 1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

### 3.3. Dividendes

#### Politique en matière de dividendes

Il est prévu que la Société distribue des dividendes aux détenteurs d'Actions de distribution sous forme d'espèces dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée (afin d'éviter tout doute, pour la Catégorie d'Actions couverte en BRL, il s'agira de la devise du Compartiment concerné [et non le BRL]). Lorsqu'aucune instruction de paiement n'est fournie par le biais du bulletin de souscription par un détenteur d'Actions de distribution, les dividendes seront automatiquement réinvestis par la Société dans d'autres Actions de la même Catégorie d'Actions. Les Actionnaires peuvent choisir à la place de recevoir les dividendes sous forme d'espèces dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée. Cependant, les dividendes ne seront pas distribués en espèces si leur montant est inférieur à 50 EUR ou son équivalent dans une autre devise. Ces montants seront automatiquement réinvestis dans de nouvelles Actions de la même Catégorie d'Actions.

La Société propose différents types de Catégories d'Actions de distribution, comme indiqué plus en détail ci-après. Les Catégories d'Actions de distribution peuvent présenter différentes caractéristiques en termes de fréquence des distributions et de base de calcul des dividendes.

#### Fréquence des distributions

Les dividendes seront soit déclarés annuellement à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, soit versés par le Compartiment à un rythme plus fréquent jugé approprié par les Administrateurs.

#### Calcul du dividende

##### Catégories d'Actions de distribution basées sur le revenu d'investissement avant déduction des frais

**Les dividendes peuvent être prélevés sur le capital et donc réduire la Valeur liquidative du Compartiment concerné. Les dividendes prélevés sur le capital peuvent être soumis à l'impôt sur le revenu dans certaines juridictions.**

La politique générale des Catégories d'Actions de distribution consiste à distribuer des dividendes sur la base du revenu de la période concernée avant déduction des frais. Les Administrateurs réviseront périodiquement ces Catégories d'Actions de distribution et se réservent le droit d'effectuer des modifications s'ils estiment qu'il est approprié de déclarer un dividende inférieur. Les Administrateurs peuvent également déterminer si, et dans quelle mesure, les dividendes peuvent inclure des distributions provenant à la fois de plus-values réalisées et latentes ainsi que du capital, en respectant les limites fixées par le droit luxembourgeois. Les distributions sur le capital peuvent inclure une prime lorsque le taux d'intérêt d'une Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change est supérieur au taux d'intérêt de la devise de base du Compartiment. En conséquence, lorsque le taux d'intérêt d'une Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change est inférieur au taux d'intérêt de la devise de base du Compartiment, le dividende peut être réduit. Le

niveau de prime ou de décote est déterminé en fonction des écarts entre les taux d'intérêt et n'entre pas en compte dans l'Objectif ou la Politique d'investissement du Compartiment.

##### Catégories d'Actions de distribution basées sur le revenu d'investissement net de frais

La Société peut également proposer des Catégories d'Actions de distribution dont les dividendes sont basés sur le revenu d'investissement au titre de la période considérée, après déduction des frais. Les Administrateurs peuvent également déterminer si, et dans quelle mesure, les dividendes peuvent inclure des distributions provenant à la fois de plus-values réalisées et latentes, en respectant les limites fixées par le droit luxembourgeois.

##### Catégories d'Actions de distribution à dividendes fixes

**Les dividendes peuvent être prélevés sur le capital et donc réduire la Valeur liquidative du Compartiment concerné. Les dividendes prélevés sur le capital peuvent être soumis à l'impôt sur le revenu dans certaines juridictions.**

La Société peut également proposer d'autres Catégories d'Actions de distribution dont les dividendes correspondent à un montant ou à un pourcentage fixe de la Valeur liquidative par Action. Les Administrateurs réviseront périodiquement les Catégories d'Actions de distribution fixe et se réservent le droit d'effectuer des modifications. Ainsi, si le revenu d'investissement net de frais est supérieur à l'objectif de distribution fixe, les Administrateurs peuvent relever le montant à distribuer. De même, ils peuvent juger approprié de déclarer un dividende d'un montant inférieur à l'objectif de distribution fixe.

#### Calendrier de versement des dividendes

Un calendrier de versement des dividendes comprenant des informations sur la fréquence des distributions et la base de calcul des dividendes pour toutes les Catégories d'Actions disponibles peut être obtenu sur demande auprès de la Société de gestion et sur [www.schroders.lu](http://www.schroders.lu).

Le Conseil d'administration peut décider que les dividendes seront automatiquement réinvestis dans l'achat d'autres Actions. Toutefois, aucun dividende ne sera distribué si son montant est inférieur à 50 EUR ou l'équivalent. Ce montant sera automatiquement réinvesti dans de nouvelles Actions.

Les dividendes à réinvestir seront versés à la Société de gestion qui réinvestira l'argent pour le compte des Actionnaires dans des Actions supplémentaires de même Catégorie. Ces Actions seront émises sans certificat à la date de paiement à la Valeur liquidative par Action de la Catégorie concernée. Les droits fractionnels sur les Actions nominatives seront arrondis jusqu'à la quatrième décimale.

Des mécanismes de péréquation des revenus sont appliqués pour toutes les Catégories d'Actions de distribution. Ces mécanismes visent à garantir que les variations du nombre d'Actions en circulation pendant une Période de distribution n'aient pas d'incidence sur le revenu par Action distribué au titre de ladite période.

### 3.4. Traitement fiscal

Les informations suivantes se fondent sur l'interprétation qu'ont les Administrateurs de la législation et de la pratique en vigueur à la date du présent document et s'appliquent aux Investisseurs acquérant des Actions de la Société à des fins d'investissement. Les Investisseurs sont toutefois invités à consulter leur conseiller financier ou tout autre conseiller

professionnel quant aux conséquences fiscales ou autres de la souscription, de la détention, du transfert, de la conversion, du rachat ou de toute autre transaction portant sur les Actions en vertu des lois du pays dont ils sont ressortissants ou dans lequel ils résident ou sont domiciliés.

**Cet aperçu est susceptible d'être modifié ultérieurement.**

## **Imposition au Luxembourg**

### **(A) Imposition de la Société**

La Société n'est pas soumise à l'imposition de ses revenus, bénéfiques ou plus-values au Luxembourg. La Société n'est pas soumise à l'impôt sur le patrimoine net.

Aucun droit de timbre, droit d'apport ou autre taxe ne sera exigible au Luxembourg à l'émission des Actions de la Société.

La Société est soumise à une taxe d'abonnement au taux de 0,05 % par an de la Valeur liquidative de la Société à la fin du trimestre concerné, calculée et payée trimestriellement. Une taxe d'abonnement à taux réduit de 0,01 % par an s'applique aux différents Compartiments ou Catégories d'Actions, à condition que le Compartiment ou la Catégorie d'Actions ne comprenne qu'un ou plusieurs Investisseurs institutionnels (au sens de l'Article 174 de la Loi). En outre, les Compartiments qui investissent exclusivement dans des dépôts et des Instruments du marché monétaire conformément au droit luxembourgeois sont assujettis au même taux réduit de 0,01 % par an de leur actif net.

La dispense de la taxe d'abonnement s'applique (i) aux investissements dans un OPC lui-même soumis à la taxe d'abonnement, (ii) aux OPC, à leurs compartiments ou catégories expressément réservés à des régimes de pension de retraite, (iii) aux OPC du marché monétaire et (iv) aux OPCVM et OPC relevant de la partie II de la Loi dont les titres sont cotés ou échangés sur au moins une Bourse ou tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, et dont l'objectif exclusif est de reproduire la performance d'un ou de plusieurs indices.

#### **Retenue à la source**

Les dividendes et les intérêts perçus par la Société peuvent faire l'objet de retenues à la source non récupérables dans les pays sources. La Société peut en outre être soumise à l'imposition sur l'appréciation réalisée ou latente du capital de ses actifs dans les pays d'origine, et des dispositions à cet égard peuvent être reconnues dans certaines juridictions.

Les distributions effectuées par la Société ne sont pas soumises à la retenue à la source au Luxembourg.

### **(B) Imposition des Actionnaires**

#### **Actionnaires non résidents au Luxembourg**

Les personnes physiques non résidentes ou les entités collectives qui n'ont pas d'établissement permanent au Luxembourg et auxquelles les Actions sont attribuables ne sont pas assujetties à l'imposition luxembourgeoise des plus-values réalisées sur les cessions d'Actions ou sur les distributions reçues de la Société et les Actions ne seront pas assujetties à l'impôt sur le patrimoine net.

## **US Foreign Account Tax Compliance Act 2010 (FATCA) et Normes communes de déclaration de l'OCDE de 2016 (« NCD »)**

Le FATCA a été promulgué aux États-Unis le 18 mars 2010 dans le cadre de la Hiring Incentives to Restore Employment Act (loi sur les incitations à l'embauche visant à restaurer le plein emploi). Il comporte des dispositions en vertu desquelles la Société, en qualité d'institution financière étrangère (« IFE »), peut être tenue de communiquer directement au fisc américain (Internal Revenue Service, « IRS ») certaines informations sur les actions détenues par des contribuables américains ou d'autres entités étrangères soumises au FATCA et de collecter à cette fin des données d'identification supplémentaires. Les institutions qui ne concluent pas un accord avec l'IRS et se conforment au régime du FATCA pourront être redevables d'une retenue d'impôt de 30 % sur tout paiement de revenus d'origine américaine ainsi que sur le produit brut de la vente à la Société de titres générant des revenus aux États-Unis pratiquée par la Société. Le 28 mars 2014, le Grand-Duché de Luxembourg a signé un Accord intergouvernemental, modèle 1 (IGA) avec les États-Unis et l'a transposé dans le droit luxembourgeois en juin 2015.

La NCD a été mise en place par la directive 2014/107/UE du Conseil sur l'échange automatique obligatoire d'informations fiscales qui a été adoptée le 9 décembre 2014 et transposée dans la législation luxembourgeoise par la loi du 18 décembre 2015 sur l'échange automatique d'informations sur les comptes bancaires en matière fiscale (« Loi NCD »). La NCD est entrée en vigueur dans la plupart des pays membres de l'Union européenne le 1er janvier 2016. Conformément aux NCD, la Société pourra être tenue de communiquer aux autorités fiscales du Luxembourg certaines informations concernant les actions détenues par des investisseurs dont la résidence fiscale est établie dans un pays appliquant les NCD et de collecter d'autres informations d'identification à cette fin. En vertu de la Loi NCD, le premier échange d'informations a été effectué le 30 septembre 2017 pour les informations relatives à l'année civile 2016. Afin de satisfaire aux obligations lui incombant en vertu du FATCA et des NCD, la Société pourra être tenue de se procurer certaines informations auprès des Investisseurs pour justifier de leur statut fiscal. En vertu de l'IGA FATCA suscité, si l'Investisseur est une personne spécifiée, telle qu'une entité non américaine détenue aux États-Unis ou une institution financière étrangère non participante ou s'il ne produit pas la documentation requise, la Société devra communiquer des informations le concernant aux autorités fiscales du Luxembourg, conformément aux lois et réglementations applicables, lesquelles les transmettront à l'IRS. En vertu des NCD, si l'Investisseur a établi sa résidence fiscale dans un pays appliquant les NCD et qu'il ne produit pas la documentation requise, la Société devra communiquer des informations le concernant aux autorités fiscales du Luxembourg, conformément aux lois et réglementations applicables. La Société ne sera pas redevable de la retenue d'impôt en vertu du FATCA si elle agit conformément aux dispositions susvisées.

Les Actionnaires et intermédiaires doivent savoir que la Société a pour politique de ne pas vendre ou proposer d'Actions pour le compte de Ressortissants américains ou d'Investisseurs ne fournissant pas les informations requises en vertu des NCD et interdit tout transfert



ultérieur d'Actions aux Ressortissants américains. Si des Actions sont détenues à titre bénéficiaire par un Ressortissant américain ou par une personne qui n'a pas produit les informations exigées selon les NCD, la Société peut, à sa discrétion, procéder au rachat forcé de ces Actions. Il est en outre porté à l'attention des Actionnaires qu'en vertu du FATCA, la définition de personne spécifiée couvrira un éventail d'Investisseurs plus large que les autres lois.

## Imposition au Royaume-Uni

### (A) La Société

Les Administrateurs ont l'intention de gérer les affaires de la Société de façon à ce qu'elle ne devienne pas résidente fiscale au Royaume-Uni. Par conséquent, et sous réserve que la Société n'effectue pas d'opérations au Royaume-Uni par le biais d'une succursale ou d'une agence implantée sur place, la Société ne sera pas soumise à l'impôt sur les sociétés ou le revenu au Royaume-Uni.

### (B) Les Actionnaires

#### Législation applicable aux fonds offshore

Selon la partie 8 du Taxation (International and Other Provisions) Act (loi britannique sur la fiscalité internationale et autres dispositions) de 2010 et du Statutory Instrument 2009/3001 (instrument statutaire 2009/3001) (« Réglementations sur les fonds offshore »), si un Investisseur, résident ou résident ordinaire du Royaume-Uni à des fins fiscales, détient des participations dans une entité offshore qui constitue un « fonds offshore », mais n'est pas éligible au statut de Fonds déclarant pendant la période de détention de cet intérêt par ledit Investisseur, tout gain de ce dernier découlant de la vente, du rachat ou de toute autre aliénation de cette participation (y compris une cession présumée consécutive à un décès) sera taxé au moment de ladite vente, dudit rachat ou de toute autre cession en tant que revenu (« gain sur le revenu offshore ») et non en tant que plus-value. La Société est un fonds offshore aux fins de ces dispositions.

Toutes les Catégories d'Actions de la Société, à l'exception des Actions R (voir ci-après), sont gérées dans le but de les rendre éligibles au statut de Fonds déclarant à des fins fiscales et, par conséquent, toute plus-value réalisée sur la cession d'Actions de la Société ne doit pas être reclassée comme gain de revenu conformément aux règles britanniques sur les fonds *offshore*. Une liste exhaustive des Catégories d'Actions bénéficiant de ce statut est disponible sur demande auprès de la Société de gestion. La liste des Fonds déclarants avec leurs dates de certification est publiée sur le site Internet des autorités fiscales britanniques (HMRC) à l'adresse suivante <https://www.gov.uk/government/publications/offshore-fundlist-of-reporting-funds>.

En vertu des règles applicables aux fonds offshore, les Investisseurs des Fonds déclarants sont imposables au titre de leur participation dans les revenus du Fonds déclarant d'une période comptable déterminée, que ces revenus leur aient été distribués ou non. Les résidents du Royaume-Uni détenteurs de Catégories d'Actions de capitalisation doivent garder à l'esprit qu'ils devront déclarer et payer des impôts sur les revenus leur ayant été déclarés au titre de leurs détentions sur une base

annuelle par l'intermédiaire de leur déclaration fiscale quand bien même ces revenus ne leur auraient pas été distribués.

Afin d'éviter toute confusion, les distributions qui ont été réinvesties dans d'autres Actions, conformément au point 3.3 ci-dessus, sont réputées, aux fins de l'impôt britannique, avoir été versées à l'Actionnaire et réinvesties par ce dernier. Ces distributions font donc partie du revenu imposable de l'Actionnaire pour la période pendant laquelle les dividendes sont réputés avoir été versés.

Conformément à la législation sur les Fonds offshore, le revenu à déclarer attribuable à chaque Action d'un Compartiment sera publié dans les 10 mois maximum suivant la fin de chaque période comptable sur le site Schroders suivant : <http://www.schroders.com/en/lu/professional-investor/fund-centre/fund-administration/income-tables/>.

Il incombe à l'Investisseur de calculer et de déclarer son revenu aux autorités fiscales britanniques, le HMRC, sur la base du nombre d'Actions détenues à la fin de la période comptable. Outre le revenu à déclarer attribuable à chaque Action du Compartiment concerné, le rapport comportera des informations sur les montants distribués par Action et les dates de distribution au titre de la période comptable. Les Actionnaires ayant des besoins spécifiques peuvent demander à recevoir leur rapport sous forme papier. Nous nous réservons toutefois le droit d'appliquer une commission pour ce service.

Le chapitre 3 de la partie 6 du Corporation Tax Act (loi relative à l'impôt sur les sociétés) de 2009 prévoit que si, à tout moment d'une période comptable, alors qu'une personne concernée par l'impôt britannique sur les sociétés détient un intérêt dans un fonds *offshore* au sens des dispositions concernées de la législation fiscale, ledit fonds ne satisfait plus les critères du « test de qualification à l'investissement », les intérêts détenus par ladite personne seront considérés comme des droits nés d'une relation débiteur/créancier soumise au régime des relations d'emprunt. Un fonds offshore ne satisfait pas aux critères du « test de qualification à l'investissement » lorsque plus de 60 % de ses actifs à la valeur de marché comprennent des titres de dette publique et des titres de créance d'entreprise, des dépôts en espèces ou certains contrats sur instruments dérivés ou des participations dans d'autres organismes de placement collectif qui, à tout moment de la période comptable concernée, ne satisfont plus les critères du « test de qualification à l'investissement ». Les Actions constitueront des participations dans un fonds offshore et, selon les politiques d'investissement de la Société, cette dernière pourrait elle-même ne plus satisfaire les critères du « test de qualification à l'investissement ».

Les Actions R ne sont pas éligibles au statut de Fonds déclarant à des fins fiscales et, par conséquent, toute plus-value réalisée sur la cession d'Actions R sera reclassée comme gain de revenu conformément aux règles britanniques sur les fonds offshore et imposée en conséquence.

#### Droits de timbre

Les transferts d'Actions ne seront pas soumis aux droits de timbre au Royaume-Uni à moins que l'acte de transfert soit exécuté au Royaume-Uni. Le cas échéant, le transfert est soumis au droit de timbre au taux de 0,5 %

ad valorem arrondi aux cinq livres sterling supérieures. Aucun droit complétant le droit de timbre du Royaume-Uni n'est redevable sur les transferts d'Actions ou les accords de transfert d'Actions.

### Distributions

Les distributions versées par les Compartiments ayant investi plus de 60 % de leurs actifs dans des titres portant intérêt ou des produits similaires du point de vue économique à un moment quelconque au cours d'une période comptable seront assimilées au paiement d'un intérêt annuel pour les Investisseurs qui sont des particuliers résidant au Royaume-Uni. Lorsque des Actions sont détenues sur un compte d'épargne (ISA), ce revenu n'est pas imposable. Pour les Actions détenues sur un autre compte, un abattement « Personal Savings Allowance » est proposé pour exonérer d'impôts les 1 000 premières livres sterling d'intérêts perçus par les contribuables assujettis au taux normal. L'abattement est de 500 livres pour les contribuables assujettis au taux majoré et de 0 pour ceux soumis à d'autres taux. Les intérêts perçus au-delà de ce seuil au cours d'une année fiscale sont soumis à l'impôt aux taux appliqués aux intérêts (actuellement 20 %, 40 % et 45 %).

Les distributions versées par les Compartiments n'ayant pas investi plus de 60 % de leurs actifs dans des titres portant intérêt, à tout moment d'une période comptable, sont assimilées à des dividendes étrangers.

Lorsque les Actions sont détenues sur un autre compte, un abattement de 2 000 livres sterling est disponible et le total des dividendes perçus au cours d'une année sera exonéré d'impôts. Au-delà de ce montant, les dividendes seront assujettis à un taux de 7,5 %, 32,5 % et 38,1 % lorsqu'ils se situent dans les tranches respectives du taux normal, du taux majoré et du taux supplémentaire. Les dividendes perçus sur des Actions détenues sur un compte d'épargne individuel resteront exonérés.

### Péréquation

La Société applique des mécanismes de péréquation complète. La péréquation s'applique aux Actions achetées pendant une Période de distribution. Le montant des revenus, calculé chaque jour et inclus dans le prix d'achat de toute part acquise des Actions sur une Période de distribution, est restitué aux détenteurs de ces Actions sous la forme d'un remboursement de capital.

Faisant partie du capital, ce montant n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu et doit être exclu du calcul du revenu à déclarer dans la déclaration de revenus d'un Actionnaire au Royaume-Uni. Les éléments de revenu quotidien de toutes les Actions sont intégrés à une base de données disponible sur demande au siège social de la Société ou en ligne sur :

<http://www.schroders.com/en/lu/professional-investor/fund-centre/fund-administration/equalisation/>.

L'objectif de la péréquation est d'éviter aux nouveaux Investisseurs de la Société la charge fiscale correspondant aux revenus déjà accumulés dans les Actions qu'ils acquièrent. La péréquation n'aura aucune incidence sur les Actionnaires qui détiennent leurs Actions pendant toute la Période de distribution.

### Fiscalité allemande

Outre les restrictions d'investissement énoncées dans les Annexes II et III, les Compartiments suivants adhéreront également à la restriction selon laquelle au moins 51 % de la Valeur liquidative du Compartiment doit être investie en permanence dans des participations en actions.

Compartiment	Compartiment
Schroder ISF All China Equity	Schroder ISF Global Gold
Schroder ISF Asia Pacific Ex-Japan Equity	Schroder ISF Global Multi-Factor Equity
Schroder ISF Asian Dividend Maximiser	Schroder ISF Global Recovery
Schroder ISF Asian Equity Yield	Schroder ISF Global Smaller Companies
Schroder ISF Asian Opportunities	Schroder ISF Global Sustainable Growth
Schroder ISF Asian Smaller Companies	Schroder ISF Greater China
Schroder ISF BRIC (Brazil, Russia, India, China)	Schroder ISF Hong Kong Equity
Schroder ISF China A	Schroder ISF Indian Equity
Schroder ISF China Opportunities	Schroder ISF Indian Opportunities
Schroder ISF Emerging Asia	Schroder ISF Italian Equity
Schroder ISF Emerging Markets	Schroder ISF Japanese Equity
Schroder ISF Emerging Markets Equity Alpha	Schroder ISF Japanese Opportunities
Schroder ISF Euro Equity	Schroder ISF Japanese Smaller Companies
Schroder ISF European Alpha Focus	Schroder ISF Korean Equity
Schroder ISF European Dividend Maximiser	Schroder ISF Middle East
Schroder ISF European Equity Yield	Schroder ISF QEP Global Active Value
Schroder ISF European Large Cap	Schroder ISF QEP Global Blend
Schroder ISF European Opportunities	Schroder ISF QEP Global Core
Schroder ISF European Smaller Companies	Schroder ISF QEP Global Emerging Markets
Schroder ISF European Special Situations	Schroder ISF QEP Global ESG
Schroder ISF European Sustainable Equity	Schroder ISF QEP Global ESG ex Fossil Fuels
Schroder ISF European Value	Schroder ISF QEP Global Quality
Schroder ISF Frontier Markets Equity	Schroder ISF Swiss Equity
Schroder ISF Global Climate Change Equity	Schroder ISF Sustainable Multi-Factor Equity
Schroder ISF Global Disruption	Schroder ISF Swiss Equity Opportunities
Schroder ISF Global Dividend Maximiser	Schroder ISF Swiss Small & Mid Cap Equity

Compartiment	Compartiment
Schroder ISF Global Equity Yield	Schroder ISF Taiwanese Equity
Schroder ISF Global Emerging Market Opportunities	Schroder ISF UK Equity
Schroder ISF Global Emerging Markets Smaller Companies	Schroder ISF UK Alpha Income
Schroder ISF Global Energy	Schroder ISF US Large Cap
Schroder ISF Global Equity	Schroder ISF US Small & Mid-Cap Equity
Schroder ISF Global Equity Alpha	Schroder ISF US Smaller Companies

Les Compartiments suivants adhéreront à la restriction selon laquelle au moins 25 % de la Valeur liquidative du Compartiment doit être investie en permanence dans des participations en actions.

Compartiment	Compartiment
Schroder ISF Asian Total Return	Schroder ISF Global Multi-Asset Income
Schroder ISF Emerging Europe	Schroder ISF Latin American
Schroder ISF Emerging Multi-Asset Income	Schroder ISF Multi-Asset PIR Italia
Schroder ISF Multi-Asset Growth and Income	

La part d'actions applicable aux Compartiments sera publiée quotidiennement sur le site Internet allemand de Schroders à l'adresse suivante : <http://www.schroders.com/de/de/finanzberater/fonds/fondsuebersichten/schroder-international-selection-fund/>.

Aux fins de cette restriction d'investissement, « participations en actions » comprend :

- (A) les actions d'une société (qui peuvent ne pas inclure de certificats de dépôt) qui sont admises à la négociation officielle sur une bourse de valeurs ou admises sur, ou incluses dans un autre marché organisé qui remplit les critères d'un Marché réglementé ; et/ou
- (B) les actions d'une société autre qu'une société immobilière qui (i) est résidente dans un État membre ou dans un État membre de l'Espace économique européen et qui n'y est pas exonérée de l'impôt sur les résultats des sociétés ; ou (ii) est résidente d'un autre État et soumise à l'impôt sur les résultats des sociétés à un taux d'au moins 15 % et/ou
- (C) les parts d'un OPCVM et/ou d'un FIA qui n'est pas une société de personnes et qui - comme indiqué dans leurs conditions d'investissement respectives - sont investies en permanence avec au moins 51 % de leur valeur dans des participations en actions (un « Compartiment en actions »), 51 % des parts des Compartiments en actions détenues par le Compartiment étant pris en compte en tant que participations en actions ; et/ou
- (D) les parts d'un OPCVM et/ou d'un fonds d'investissement alternatif (FIA) qui n'est pas une société de personnes et qui - comme indiqué dans leurs conditions d'investissement respectives - sont investies en permanence avec au moins 25 % de leur valeur dans des participations en actions (un « Compartiment mixte »),

25 % des parts des Compartiments mixtes détenus par le Compartiment étant pris en compte en tant que participations en actions ; et/ou

- (E) les actions de « Compartiments en actions » ou de « Compartiments mixtes » qui communiquent leur ratio de participation en actions dans leurs conditions d'investissement respectives ; et/ou
- (F) les actions de « Compartiments en actions » ou de « Compartiments mixtes » qui communiquent leur ratio de participation en actions quotidiennement.

### 3.5. Assemblées et rapports

#### Assemblées

En principe, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tient à Luxembourg le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 11h00 ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant. Pour toutes les assemblées générales des actionnaires, des convocations sont envoyées par la poste aux actionnaires inscrits au registre huit jours au moins avant la date de l'assemblée. Ces convocations feront état de l'ordre du jour et spécifieront l'endroit où se tiendra l'assemblée. Les exigences légales en matière de convocation, de quorum et de scrutin aux assemblées générales et aux assemblées concernant des Compartiments ou des Catégories d'Actions spécifiques figurent dans les Statuts. Les assemblées réunissant les Actionnaires d'un Compartiment donné ou d'une Catégorie d'Actions donnée statueront uniquement sur les questions relatives à ce Compartiment ou à cette Catégorie d'Actions.

La convocation à toute assemblée générale des Actionnaires peut préciser que le quorum et la majorité applicables à cette assemblée seront déterminés sur la base des Actions émises et en circulation à une date et une heure données précédant l'assemblée générale (la « Date d'enregistrement »). Le droit d'un Actionnaire à participer à une assemblée générale des Actionnaires et à exercer les droits de vote attachés à ses Actions sera déterminé sur la base des Actions détenues par cet Actionnaire à la Date d'enregistrement.

#### Rapports

L'exercice de la Société est clôturé au 31 décembre de chaque année. Des exemplaires des rapports annuel et semestriel des états financiers peuvent être obtenus sur le site Internet [www.schroders.lu](http://www.schroders.lu) et sont disponibles gratuitement au siège social de la Société. Ces rapports font partie intégrante du présent Prospectus.

### 3.6. Informations détaillées relatives aux Actions

#### Droits des Actionnaires

Les Actions émises par la Société sont librement cessibles et confèrent des droits égaux sur les bénéfices et, dans le cas d'Actions de distribution, sur les dividendes des Catégories d'Actions auxquelles elles appartiennent, ainsi que sur les actifs nets de la Catégorie d'Actions concernée en cas de liquidation. Les Actions ne sont assorties d'aucun droit de préférence ni d'aucun droit de préemption.

#### Vote

Au cours des assemblées générales, chaque Actionnaire a droit à une voix pour chaque Action entière qu'il détient.

L'Actionnaire d'un Compartiment donné ou d'une Classe d'Actions donnée dispose, lors de toute assemblée séparée des Actionnaires de ce Compartiment ou de cette Catégorie d'Actions, d'une voix pour chaque Action entière qu'il détient dans ce Compartiment ou cette Catégorie d'Actions.

Dans le cas d'Actions détenues conjointement, seul l'Actionnaire dont le nom figure en premier dans le registre sera en droit de voter.

### Rachat forcé

Les Administrateurs peuvent imposer des restrictions ou assouplir les restrictions applicables aux Actions et exiger si nécessaire le rachat d'Actions pour éviter que celles-ci ne soient achetées ou détenues par une personne ou pour le compte d'une personne enfreignant la loi ou les exigences d'un pays, d'une autorité publique ou réglementaire, ou dont l'achat ou la détention pourraient avoir des conséquences fiscales ou financières négatives pour la Société, en ce compris toute exigence en matière d'enregistrement conformément à la législation et à la réglementation d'un pays ou d'une autorité quelconque. Dans ce cadre, les Administrateurs peuvent exiger que l'Actionnaire fournisse les informations qu'ils jugent nécessaires pour déterminer si celui-ci est l'ayant droit économique des Actions qu'ils détiennent.

Si les Administrateurs devaient notamment constater que les Actions sont in fine détenues par un Ressortissant américain, ou par une Personne spécifiée aux fins du FATCA, la Société serait en droit d'exiger le rachat forcé de ces Actions.

Dans ce cadre, les Administrateurs peuvent exiger que l'Actionnaire fournisse les informations qu'ils jugent nécessaires pour déterminer si celui-ci est l'ayant droit économique des Actions qu'ils détiennent.

### Transferts

Les Actions nominatives peuvent être transférées sur remise à la Société de gestion d'une demande de transfert de titres dûment signée et en bonne et due forme accompagnée, le cas échéant, du certificat correspondant à annuler.

### Droits en cas de liquidation

La Société a été créée pour une durée indéterminée. Toutefois, la Société peut être liquidée à tout moment par décision des Actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle un ou plusieurs liquidateurs seront nommés et leurs pouvoirs définis. La liquidation sera effectuée conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise. Le produit net de la liquidation correspondant à chaque Compartiment sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires au prorata de la valeur des Actions que ces derniers détiennent dans le Compartiment concerné.

Lorsque l'actif net d'une Catégorie d'Actions ou de toutes les Catégories d'Actions d'un Compartiment baisse au point d'atteindre, respectivement, 10 000 000 ou 50 000 000 EUR ou son équivalent dans une autre monnaie, ou tout autre montant fixé par les Administrateurs comme le seuil minimum pour les actifs de ladite Catégorie d'Actions ou dudit Compartiment pour en garantir la viabilité financière ou si une situation politique ou économique le justifie, si une telle décision est requise dans l'intérêt des Actionnaires de ladite Catégorie d'Actions ou dudit Compartiment, les Administrateurs peuvent décider de racheter toutes les Actions de cette Catégorie d'Actions ou de ce Compartiment. Dans ce cas, les Actionnaires seront avertis par avis de rachat publié (ou transmis par notification selon le cas) par la

Société conformément à la loi et aux réglementations luxembourgeoises applicables avant la date du rachat forcé et il leur sera versé la Valeur liquidative des Actions de la Catégorie d'Actions concernée en leur possession à la date du rachat.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus, les Administrateurs peuvent également décider de réorganiser un Compartiment en le scindant en deux Compartiments ou plus. Cette décision sera publiée ou notifiée de la même manière que celle décrite ci-dessus. La publication ou notification contiendra en outre des informations concernant les Compartiments distincts résultant de la réorganisation. Cette publication ou notification sera effectuée un mois au moins avant la date à laquelle la réorganisation deviendra effective, afin de donner la possibilité aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions avant que la réorganisation ne prenne effet.

Toute fusion d'un Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou un autre OPCVM (soumis ou non à la législation luxembourgeoise) sera décidée par le Conseil d'administration, à moins que ce dernier ne soumette la décision de fusion à l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concerné. Dans ce cas, aucun quorum ne sera requis pour l'assemblée générale et la décision de fusion sera prise à la majorité simple des votes exprimés. Cette fusion sera effectuée conformément aux dispositions de la Loi.

Tout produit de liquidation non réclamé par les Actionnaires à la clôture de la liquidation d'un Compartiment sera déposé auprès de la Caisse de Consignation. Les montants non réclamés auprès de la Caisse de Consignation dans les délais prescrits par la loi pourront être forclos conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise.

### 3.7. Mise en commun d'actifs

Aux fins d'une gestion efficace et sous réserve des dispositions des Statuts, des lois et des réglementations en vigueur, la Société de gestion peut investir et gérer tout ou partie du portefeuille d'actifs constitué pour deux Compartiments ou plus (aux fins des présentes, les « Compartiments participants ») en les mettant en commun. Cette masse d'actifs mis en commun (pool) sera formée par le transfert de liquidités ou d'autres actifs (sous réserve que ces actifs correspondent à la politique d'investissement du pool concerné) de chacun des Compartiments participants. Par la suite, la Société de gestion pourra en tant que de besoin effectuer d'autres transferts dans chaque pool d'actifs. Des actifs peuvent également être restitués à un Compartiment participant jusqu'à concurrence du montant de la participation de la Catégorie d'Actions concernée. La participation d'un Compartiment participant dans un pool d'actifs sera mesurée par référence à des parts théoriques de valeur égale dans le pool d'actifs. Au moment de la constitution d'un pool d'actifs, la Société de gestion déterminera, à sa discrétion, la valeur initiale des parts théoriques (qui sera exprimée dans la devise jugée adéquate par la Société de gestion) et allouera à chaque Compartiment participant des parts ayant une valeur globale égale au montant des liquidités apportées (ou à la valeur des autres actifs). Par la suite, la valeur de la part théorique sera déterminée en divisant la Valeur liquidative du pool d'actifs par le nombre de parts théoriques qui subsistent.

Lorsque des liquidités ou des actifs supplémentaires sont apportés ou retirés d'un pool d'actifs, l'allocation de parts du Compartiment participant concerné sera augmentée ou réduite, selon le cas, d'un nombre de parts déterminé en

divisant le montant des liquidités ou la valeur des actifs apportés ou retirés par la valeur actuelle d'une part. Lorsqu'un apport est réalisé en liquidités, il sera considéré, aux fins de ce calcul, comme minoré d'un montant que la Société de gestion estimera approprié pour refléter les charges fiscales ainsi que les coûts de transaction et d'achat pouvant être encourus au titre de l'investissement desdites liquidités ; en cas de retrait de liquidités, une majoration correspondante sera appliquée pour refléter les coûts pouvant être encourus au titre de la vente de titres ou d'autres actifs du pool.

Les dividendes, intérêts et autres distributions s'apparentant à un revenu reçus sur les actifs d'un pool seront immédiatement portés au crédit des Compartiments participants, au prorata de leur participation respective dans le pool au moment de la réception. En cas de dissolution de la Société, les actifs regroupés dans un pool seront restitués aux Compartiments participants au prorata de leur participation respective dans le pool.

### 3.8. Cogestion

Afin de réduire les charges d'exploitation et administratives tout en permettant une diversification plus large des investissements, la Société de gestion peut décider qu'une partie ou la totalité des actifs d'un ou de plusieurs Compartiments seront gérés en commun avec les actifs appartenant à d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois. Dans les paragraphes suivants, l'expression « entités cogérées » fera globalement référence aux Compartiments et à toutes les entités avec lesquelles ou entre lesquelles il existera un contrat de cogestion donné et l'expression « Actifs cogérés » fera référence à l'ensemble des actifs de ces entités cogérées et gérés en commun conformément au même contrat de cogestion.

En vertu du contrat de cogestion et pour autant que la gestion journalière lui ait été confiée, le Gestionnaire d'investissement sera en droit de prendre de manière globale pour les entités cogérées concernées les décisions d'investissement, de désinvestissement et de réajustement du portefeuille qui influenceront la composition du portefeuille du Compartiment concerné. Chaque entité cogérée détiendra une partie des Actifs cogérés correspondant au pourcentage de son actif net par rapport à la valeur totale des Actifs cogérés. Ce rapport sera applicable à toute ligne d'investissement détenue ou acquise en cogestion. Ces rapports ne seront nullement affectés par des décisions d'investissement et/ou de désinvestissement. Les investissements supplémentaires seront alloués aux entités cogérées selon les mêmes rapports et les actifs vendus seront prélevés proportionnellement aux Actifs cogérés détenus par chaque entité cogérée.

En cas de nouvelles souscriptions dans l'une des entités cogérées, les produits des souscriptions seront alloués aux entités cogérées conformément aux rapports qui ont été modifiés suite à l'augmentation de l'actif net de l'entité cogérée qui a bénéficié des souscriptions et toutes les lignes d'investissement seront modifiées par un transfert d'actifs d'une entité cogérée à l'autre, afin d'être ajustées en fonction des rapports qui ont été modifiés. De la même manière, en cas de rachats dans l'une des entités cogérées, les capitaux requis seront prélevés sur les liquidités détenues par les entités cogérées conformément aux rapports qui ont été modifiés suite à la réduction de l'actif net de l'entité cogérée qui a subi les rachats et, dans ce cas, toutes les lignes d'investissement seront ajustées en fonction des rapports qui ont été modifiés. Les Actionnaires doivent être conscients qu'en l'absence d'action spécifique de la Société de gestion ou de l'un des agents désignés par la Société de

gestion, le contrat de cogestion peut aboutir à ce que la composition de l'actif du Compartiment concerné soit influencée par des événements imputables à d'autres entités cogérées, tels que des souscriptions et des rachats. Par conséquent, et toutes choses restant égales par ailleurs, les souscriptions reçues dans une entité avec laquelle le Compartiment est cogéré auront pour effet d'augmenter les liquidités du Compartiment.

Inversement, les rachats effectués dans une entité avec laquelle un Compartiment est cogéré auront pour effet de réduire les liquidités du Compartiment. Les souscriptions et les rachats peuvent cependant être conservés sur le compte spécifique ouvert pour chaque entité cogérée en dehors du contrat de cogestion et par l'intermédiaire duquel les souscriptions et les rachats doivent transiter. La possibilité d'imputer des souscriptions et des rachats importants sur ces comptes spécifiques, de même que la possibilité dont disposent la Société de gestion ou l'un des agents désignés par la Société de gestion de décider à un moment quelconque de mettre fin à leur participation au contrat de cogestion, permettent au Compartiment concerné d'éviter les réajustements de son portefeuille si ces réajustements sont susceptibles d'être contraires aux intérêts de ses Actionnaires.

Si une modification de la composition du portefeuille du Compartiment concerné, résultant de rachats ou de paiements de frais et de dépenses propres à une autre entité cogérée (c.-à-d. qui ne sont pas imputables au Compartiment) risque d'enfreindre les restrictions d'investissement applicables au Compartiment concerné, les actifs en question seront exclus du contrat de cogestion avant de procéder à la modification afin que ceux-ci ne soient pas affectés par les ajustements qui s'ensuivent.

Le cas échéant, les Actifs cogérés des Compartiments ne seront cogérés qu'avec les actifs destinés à être investis conformément aux objectifs d'investissement identiques à ceux applicables aux Actifs cogérés afin de s'assurer que les décisions d'investissement sont tout à fait compatibles avec la politique d'investissement du Compartiment concerné. Les Actifs cogérés ne seront cogérés qu'avec les actifs pour lesquels le Dépositaire intervient également en tant que dépositaire afin de garantir que le Dépositaire est en mesure, à l'égard de la Société et de ses Compartiments, de faire face à l'ensemble de ses devoirs et obligations conformément à la Réglementation. Le Dépositaire conservera à tout moment les actifs de la Société séparément de ceux appartenant aux autres entités cogérées et sera par conséquent à tout moment en mesure d'identifier les actifs de la Société et de chacun des Compartiments. Étant entendu que des entités cogérées peuvent avoir des politiques d'investissement qui ne sont pas strictement identiques à la politique d'investissement des Compartiments concernés, il est dès lors possible que la politique commune mise en œuvre soit plus restrictive que celle des Compartiments concernés.

Un contrat de cogestion sera signé entre la Société de gestion, le Dépositaire et les Gestionnaires d'investissement afin de définir les droits et les obligations de chaque partie. Les Administrateurs peuvent décider à tout moment et sans préavis de mettre fin au contrat de cogestion.

Les Actionnaires peuvent à tout moment prendre contact avec le siège social de la Société pour connaître le pourcentage des actifs cogérés et des entités avec lesquelles il existe un tel contrat de cogestion à la date de leur demande. Les rapports annuels révisés et semestriels feront état de la composition et du pourcentage des Actifs cogérés.

### 3.9. Informations générales

Sauf indication contraire dans le présent Prospectus, les indices ou indices de référence au sens du Règlement (UE) 2016/1011 (le « Règlement sur les indices de référence ») utilisés par les Compartiments sont, à la date du présent Prospectus, fournis par des administrateurs d'indices de référence qui bénéficient des arrangements transitoires prévus par le Règlement sur les indices de référence et, par conséquent, peuvent ne pas figurer à ce stade dans le Registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'AEMF (ESMA) conformément à l'Article 36 du Règlement sur les indices de référence. Ces administrateurs d'indices de référence devraient demander un agrément ou un enregistrement en tant qu'administrateur, conformément au Règlement sur les indices de référence, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les informations actualisées inscrites sur ce registre devraient être disponibles au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Société de gestion tient à jour des plans écrits décrivant les mesures qu'elles prendraient si l'indice de référence subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni. Des copies de la description de ces plans sont disponibles sur demande et gratuitement auprès du siège social de la Société de gestion. À la date du présent Prospectus, les administrateurs d'indices de référence auxquels un Compartiment a fait appel et qui figurent au registre des administrateurs d'indices de référence tenu par l'AEMF sont les suivants :

Administrateurs d'indices de référence	Lieu	Indices de référence
FTSE International Ltd	Londres	FTSE Gold Mines FTSE Hong Kong Net
ICE Benchmark Administration Limited	Londres	EUR LIBOR 3 Months ICE BofAML Euro Corporate Index ICE BofAML Euro Direct Government Index ICE BofAML Euro High Yield Constrained Index ICE BofAML Global Governments Inflation-Linked EUR Hedged USD LIBOR 3 Months
IHS Markit	Londres	iBoxx ALBI China Onshore Index iBoxx Asian Local Currency Bond Index iBoxx EUR Corporates BBB Index TR
MSCI Limited	Londres	MSCI AC Asia Ex Japan Net TR MSCI AC Asia ex Japan Small Cap USD Net MSCI AC Pacific ex Japan Net TR MSCI AC World Index MSCI AC World TR Net MSCI Arabian Markets and Turkey with Saudi Arabia Domestic capped at 20% MSCI BRIC Net TR MSCI China TR Net MSCI Emerging Market Small Cap Net TR MSCI Emerging Markets Asia Net TR MSCI Emerging Markets Europe 10/40 Net (TR) MSCI Emerging Markets Latin America 10/40 Net (TR) MSCI Emerging Markets Net TR MSCI Europe Net Return MSCI Europe Net TR MSCI Frontier Markets MSCI Golden Dragon Index Net TR MSCI India Net TR MSCI Korea Net TR MSCI World - Net Return MSCI World - Net Return - USD TR MSCI World Energy Sector Net TR

L'inclusion de tout administrateur d'un indice de référence utilisé auquel un Compartiment a fait appel au sens du Règlement sur les indices de référence dans le registre des administrateurs d'indices de référence tenu par l'AEMF figurera dans le Prospectus lors de sa prochaine mise à jour.

# Annexe I

## Restrictions d'investissement

Sauf indication contraire dans l'Annexe III de Compartiments spécifiques, les Administrateurs ont décidé d'appliquer les restrictions suivantes à l'investissement des actifs de la Société et aux activités de cette dernière. Ces restrictions et politiques peuvent être modifiées en tant que de besoin par les Administrateurs s'ils estiment qu'il en va de l'intérêt de la Société. Si tel devait être le cas, le Prospectus serait mis à jour en conséquence.

Les restrictions d'investissement imposées par la loi luxembourgeoise doivent être respectées par chaque Compartiment. Les restrictions visées à la section 1(D) ci-dessous sont applicables à la Société dans son ensemble.

### 1. Investissement dans des valeurs mobilières et des actifs liquides

(A) La Société investira dans :

- (1) des valeurs mobilières et des Instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un Marché réglementé ; et/ou
- (2) des valeurs mobilières et des Instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que :
  - (I) les conditions d'émission prévoient qu'une demande sera faite en vue de l'admission de ces valeurs à la cote officielle d'une Bourse de valeurs ou d'un autre Marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ; et
  - (II) cette admission soit obtenue dans un délai d'un an à compter de la date d'émission ; et/ou
- (3) des parts ou actions d'OPCVM et/ou autres OPC, qu'ils soient situés ou non dans un État membre de l'Union européenne, à condition que :
  - (I) ces autres OPC aient été autorisés conformément à des lois stipulant qu'ils font l'objet d'une surveillance que la CSSF juge équivalente à celle définie par le droit européen et que la coopération entre les différentes autorités soit suffisamment garantie,
  - (II) le niveau de protection des Actionnaires de tels autres OPC soit équivalent à celui fourni aux Actionnaires d'OPCVM, et en particulier que les règles concernant la ségrégation des actifs, les emprunts, les prêts et les ventes à découvert de valeurs mobilières et d'Instruments du marché monétaire soient équivalentes à celles de la Directive OPCVM ;
  - (III) les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des revenus et des opérations sur la période considérée ;
  - (IV) la proportion des actifs des OPCVM ou autres OPC dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs documents constitutifs,

peut être investie globalement dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC, ne dépasse pas 10 % ; et/ou

- (4) des dépôts auprès d'établissements de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège social dans un État membre de l'UE ou, si le siège social de l'établissement de crédit se situe dans un État non membre de l'UE, qu'il soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par le droit européen ; et/ou
- (5) des instruments dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un Marché réglementé et/ou des instruments dérivés négociés de gré à gré, à condition que :
  - (I) le sous-jacent consiste en des titres relevant de la présente section 1(A), des Indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises, dans lesquels les Compartiments peuvent investir conformément à leurs objectifs d'investissement ;
  - (II) les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements soumis à une surveillance prudentielle et appartiennent aux catégories agréées par la CSSF ;
  - (III) les instruments dérivés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur.et/ou
- (6) des Instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un Marché réglementé, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient eux-mêmes soumis à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient :
  - (I) émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale ou une banque centrale d'un État membre de l'UE, par la Banque centrale européenne, par l'UE ou par la Banque européenne d'investissement, par un État tiers à l'UE ou, dans le cas d'un État fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs États membres de l'UE, ou
  - (II) émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur des Marchés réglementés, ou
  - (III) émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit européen, ou

(IV) émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième et troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à 10 000 000 EUR et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la Directive 2013/34/UE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

En outre, la Société peut investir jusqu'à 10 % de la Valeur liquidative de tout Compartiment dans des valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire autres que ceux visés aux points (A)(1), (A)(2) et (A)(6) ci-dessus.

(7) En vertu des conditions et dans les limites prescrites par la Loi, la Société peut, dans la plus large mesure permise par les lois et règlements luxembourgeois (i) créer un Compartiment ayant le statut d'OPCVM nourricier (un « OPCVM nourricier ») ou d'OPCVM maître (un « OPCVM maître »), (ii) convertir tout Compartiment existant en un OPCVM nourricier ou (iii) modifier l'OPCVM maître de l'un quelconque de ses OPCVM nourriciers.

Un OPCVM nourricier investira au moins 85 % de son actif dans les parts d'un autre OPCVM maître. Un OPCVM nourricier peut détenir jusqu'à 15 % de son actif dans :

- des actifs liquides accessoires, conformément au paragraphe B ci-après ;
- des instruments dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture ;

Aux fins de conformité avec les dispositions de la section 3 ci-après, l'OPCVM nourricier calculera son exposition globale aux instruments dérivés en combinant son exposition directe aux termes du paragraphe (b) ci-dessus avec :

- l'exposition réelle aux instruments dérivés de l'OPCVM maître proportionnellement à l'investissement de l'OPCVM nourricier dans ledit OPCVM maître ; ou
- l'exposition potentielle maximum aux instruments dérivés de l'OPCVM maître, précisée dans le règlement de gestion ou les documents constitutifs de l'OPCVM maître, proportionnellement à l'investissement de l'OPCVM nourricier dans ledit OPCVM maître.

(B) Chaque Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire. Les actifs liquides utilisés pour couvrir les engagements liés aux instruments dérivés ne sont pas considérés comme des liquidités détenues à titre accessoire.

(C) (1) Un Compartiment ne peut investir plus de 10 % de sa Valeur liquidative dans des valeurs mobilières ou des Instruments du marché monétaire émis par une même entité (et dans le cas d'instruments financiers

structurés comportant des instruments dérivés, tant pour l'émetteur des instruments financiers structurés que pour l'émetteur des titres sous-jacents). Un Compartiment ne peut investir plus de 20 % de son actif net en dépôts effectués auprès d'un même établissement. Le risque de contrepartie encouru par un Compartiment dans le cadre d'une transaction sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10 % de son actif net lorsque la contrepartie est un établissement de crédit visé au point 1(A)(4) ci-dessus ou 5 % de son actif net dans les autres cas.

(2) En outre, lorsqu'un Compartiment détient des investissements en valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire d'un émetteur dépassant individuellement 5 % de la Valeur liquidative de ce Compartiment, la valeur totale de tous ces investissements ne doit pas représenter plus de 40 % de la Valeur liquidative dudit Compartiment.

Cette restriction ne s'applique pas aux dépôts et transactions sur dérivés de gré à gré effectués auprès d'établissements financiers soumis à une surveillance prudentielle.

Nonobstant les limites individuelles fixées au paragraphe (C) (1), un Compartiment ne peut combiner :

- des investissements en valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire émis par,
- des dépôts effectués auprès de, et/ou
- des risques découlant de transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec

une seule entité dans une proportion supérieure à 20 % de son actif net.

(3) La limite de 10 % prévue au paragraphe (C) (1) ci-dessus est portée à 35 % si les valeurs mobilières ou les Instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un État membre de l'UE, ses collectivités publiques territoriales, un État éligible ou des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres font partie.

(4) La limite de 10 % prévue au paragraphe (C)(1) ci-dessus est portée à 25 % si les titres de créance sont émis par des établissements de crédit de premier ordre ayant leur siège social dans un État membre de l'UE et font l'objet, en vertu de la loi, d'une surveillance publique particulière destinée à protéger les détenteurs de ces titres de créance, pour autant que les sommes provenant de l'émission de tels titres de créance soient investies, conformément à la législation en vigueur, dans des actifs qui suffisent à couvrir, pendant toute la durée de validité des titres de créance, les engagements associés à ces derniers et qui, en cas de défaillance de l'émetteur, seraient utilisés en priorité pour le remboursement du capital et le paiement des intérêts courus.

(5) Lorsqu'un Compartiment investit plus de 5 % de ses actifs dans les titres de créance mentionnés au paragraphe précédent et émis par un seul émetteur, la valeur totale de ces investissements ne peut dépasser 80 % de la valeur des actifs du Compartiment.



- (6) Les valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire visés aux paragraphes (C) (3) et (C) (4) ne sont pas pris en compte lors du calcul de la limite de 40 % fixée au paragraphe (C) (2).

Les limites fixées aux paragraphes (C)(1), (C)(2), (C) (3) et (C)(4) ci-dessus ne peuvent être cumulées ; par conséquent, la valeur totale des investissements dans des valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire provenant d'un même émetteur et dans des dépôts ou des instruments dérivés auprès de cet émetteur conformément aux paragraphes (C)(1), (C)(2), (C)(3) et (C)(4) ne peut en aucun cas dépasser 35 % de la Valeur liquidative de chaque Compartiment.

Les sociétés qui sont regroupées aux fins de consolidation des comptes, au sens de la directive 2013/34/UE ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, sont considérées comme une seule entité lors du calcul des limites prévues dans le présent paragraphe (C).

Un Compartiment peut investir cumulativement jusqu'à 20 % de son actif net dans des valeurs mobilières et des Instruments du marché monétaire d'un même groupe.

- (7) Sans préjudice des limites énoncées au paragraphe (D), les limites prévues dans le présent paragraphe (C) seront de 20 % pour les investissements en actions et/ou obligations émises par une même entité lorsque la politique d'investissement du Compartiment a pour objet de reproduire la composition d'un indice actions ou obligataire précis reconnu par la CSSF, sous réserve des conditions suivantes :

- la composition de l'indice est suffisamment diversifiée,
- l'indice constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère,
- il fait l'objet d'une publication appropriée.

La limite prévue au paragraphe précédent est portée à 35 % lorsque cela s'avère justifié par des conditions de marché exceptionnelles, notamment sur des Marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains Instruments du marché monétaire sont largement dominants, sous réserve que l'investissement jusqu'à cette limite ne soit permis que pour un seul émetteur.

- (8) Si, conformément au principe de répartition des risques, un Compartiment a investi dans des valeurs mobilières ou des Instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre de l'UE, ses collectivités publiques territoriales, un État éligible, des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs États membres de l'UE font partie, la Société est habilitée à investir 100 % de la Valeur liquidative dudit Compartiment dans de telles valeurs mobilières, à condition qu'il détienne des titres d'au moins six émissions différentes et qu'aucune de ces émissions ne représente plus de 30 % de sa Valeur liquidative.**

Pour autant qu'il observe le principe de répartition des risques, un Compartiment n'est pas tenu de respecter les limites énoncées au paragraphe (C) pendant les 6 mois suivant la date de son lancement.

- (D) (1) La Société ne peut normalement pas acquérir d'actions comportant des droits de vote qui lui permettraient d'exercer une influence significative sur la gestion de l'organisme d'émission.
- (2) Un Compartiment ne peut acquérir plus de (a) 10 % des actions sans droit de vote d'un seul et même émetteur, (b) 10 % de la valeur des titres de créance d'un seul et même émetteur et (c) 10 % des Instruments du marché monétaire d'un seul et même émetteur. Toutefois, les Compartiments ne sont pas tenus de se conformer aux limites prévues aux points (b) et (c) ci-dessus si, au moment de l'acquisition, le montant brut des titres de créance ou des Instruments du marché monétaire ou le montant net des titres en circulation ne peut être calculé.

Les limites fixées aux paragraphes (D) (1) et (2) ci-dessus ne s'appliquent pas aux :

- (1) valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre de l'UE ou par ses collectivités publiques territoriales ;
  - (2) valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire émis ou garantis par un autre État éligible ;
  - (3) valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire émis par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs États membres de l'UE font partie ; ou
  - (4) actions détenues dans le capital d'une société constituée dans un État non membre de l'UE qui investit ses actifs principalement dans des titres d'émetteurs ayant leur siège social dans cet État si, en vertu de la législation de cet État, une telle participation représente le seul moyen pour le Compartiment d'investir ses actifs dans les titres d'émetteurs de cet État, sous réserve toutefois que la politique d'investissement de cette société soit conforme aux limites visées aux articles 43, 46 et 48 (1) et (2) de la Loi.
- (E) À l'exception des compartiments identifiés comme des OPCVM nourriciers et sauf mention contraire dans l'Annexe III, aucun Compartiment ne peut investir plus de 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou autres OPC, conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, tels que définis en Annexe III. En outre, sauf pour les compartiments ayant le statut d'OPCVM nourriciers, les limites suivantes s'appliqueront :
- (1) Si un Compartiment est autorisé à investir plus de 10 % de son actif net dans des parts d'OPCVM et/ou OPC, il n'investira pas plus de 20 % de son actif net dans des parts d'un même OPCVM ou autre OPC. Un Compartiment ne peut investir plus de 30 % au total de son actif net dans des parts d'OPC autres que des OPCVM.
  - (2) Lorsqu'un Compartiment investit dans des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou autres OPC liés à la Société dans le cadre d'une communauté de gestion

ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote ou gérés par une société de gestion liée au Gestionnaire d'investissement, aucune commission de souscription ou de rachat ne pourra être facturée à la Société au titre de l'investissement dans les parts ou actions de ces autres OPCVM et/ou OPC. Aucune commission de gestion n'est prélevée sur la part des actifs d'un Compartiment investie dans des OPCVM et autres OPC liés à la Société tels que décrits dans le paragraphe précédent. La Société indiquera dans son rapport annuel le montant total des commissions de gestion imputé à la fois au Compartiment concerné et aux OPCVM et autres OPC dans lesquels ledit Compartiment a investi durant la période considérée.

- (3) Un Compartiment ne peut acquérir plus de 25 % des parts ou actions d'un même OPCVM et/ou autre OPC. Cette limite peut ne pas être respectée au moment de l'acquisition si, à ce moment, le montant brut des parts ou actions émises ne peut être calculé. Dans le cas d'OPCVM ou autres OPC à compartiments multiples, cette restriction englobe toutes les actions ou parts émises par l'OPCVM/OPC concerné, tous compartiments confondus.
- (4) Les investissements sous-jacents détenus par les OPCVM ou autres OPC dans lesquels les Compartiments investissent ne doivent pas être pris en compte pour le calcul des restrictions d'investissement visées au paragraphe 1(C) ci-dessus.
- (F) Un Compartiment (le « Compartiment investissant ») peut souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs Compartiment(s) (individuellement, un « Compartiment cible ») sans que la Société n'ait à se soumettre aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, au titre de la souscription, acquisition et/ou détention par une société de ses propres actions, sous réserve toutefois que :
- (1) le(s) Compartiment(s) cible(s) n'investisse(nt) pas, en retour, dans le Compartiment investissant investi dans le(s)dit(s) Compartiment(s) cible(s) ; et
  - (2) la proportion des actifs du ou des Compartiment(s) cible(s) dont l'acquisition est envisagée pouvant être investie dans des parts ou actions d'autres Compartiments cibles ne dépasse pas 10 % ; et
  - (3) les droits de vote, le cas échéant, attachés aux Actions du ou des Compartiment(s) cible(s) soient suspendus pendant la durée de détention par le Compartiment investissant concerné, sans préjudice de leur traitement approprié dans les comptes et les rapports périodiques ; et
  - (4) dans tous les cas, tant que ces titres sont détenus par le Compartiment investissant, leur valeur ne sera pas prise en compte dans le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimal de l'actif net imposé par la Loi.

## 2. Investissement dans d'autres actifs

- (A) La Société ne pourra investir ni dans des métaux précieux, ni dans des matières premières, ni dans des certificats qui les représentent. La Société ne pourra par ailleurs pas investir dans des instruments dérivés sur

métaux précieux ou matières premières. La Société peut toutefois rechercher une exposition aux métaux précieux ou aux matières premières en investissant dans des instruments financiers adossés à des métaux précieux ou des matières premières ou des instruments financiers dont la performance est liée à des métaux précieux ou des matières premières.

- (B) La Société ne pourra pas acheter ou vendre des biens immobiliers, des options, des droits ou des participations dans ceux-ci, étant entendu que la Société peut investir dans des titres garantis par des biens immobiliers ou par des participations dans ceux-ci, ou émis par des sociétés qui investissent dans des biens immobiliers ou dans des participations dans ceux-ci.
- (C) La Société n'est pas autorisée à effectuer des ventes à découvert de valeurs mobilières, d'Instruments du marché monétaire ou d'autres instruments financiers visés aux sections 1(A) (3), (5) et (6).
- (D) La Société n'est autorisée à contracter des emprunts pour le compte d'un Compartiment qu'à condition que les montants correspondants ne représentent pas plus de 10 % de la Valeur liquidative du Compartiment, et ce uniquement à titre temporaire. Aux fins de la présente restriction, les crédits adossés ne sont pas considérés comme des emprunts.
- (E) La Société ne pourra pas hypothéquer, nantir, gager ou constituer de quelque autre manière en garantie d'un endettement les titres détenus pour le compte d'un Compartiment, sauf si une telle opération s'avère nécessaire en rapport avec les emprunts mentionnés au paragraphe (D) ci-dessus et, dans ce cas, sous réserve que cette hypothèque, ce nantissement ou ce gage ne dépasse pas 10 % de la Valeur liquidative du Compartiment concerné. Eu égard aux opérations de swap, options et contrats de change à terme ou futures, le dépôt de titres ou d'autres actifs sur un compte distinct ne sera pas considéré comme une hypothèque, un nantissement ou un gage à cette fin.
- (F) La Société peut acquérir des titres dans lesquels elle a le droit d'investir aux fins de son objectif et de sa politique d'investissement par voie de prise ferme directe ou indirecte.
- (G) La Société se conformera, pour chacun des Compartiments, aux restrictions supplémentaires qui pourraient être imposées par les autorités réglementaires d'un pays dans lequel les Actions sont commercialisées.

## 3. Instruments dérivés

Comme indiqué à la section 1(A) (5) ci-dessus, la Société peut, pour chaque Compartiment, investir dans des instruments dérivés.

La Société s'assurera que l'exposition globale de chaque Compartiment liée aux instruments dérivés n'excède pas l'actif net total dudit Compartiment. L'exposition globale au risque du Compartiment n'excédera donc pas 200 % de son actif net total. En outre, cette exposition globale au risque ne pourra être augmentée de plus de 10 % par le biais d'emprunts temporaires (tel que mentionné à la section 2(D) ci-dessus), de sorte qu'elle ne pourra en aucun cas dépasser 210 % de l'actif net total du Compartiment.

L'exposition globale liée aux instruments dérivés est calculée en tenant compte de la valeur actuelle des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, des mouvements de marché prévisibles et du temps disponible pour liquider les positions. Cette disposition s'appliquera également aux sous-paragraphes suivants.

Chaque Compartiment peut investir, dans le cadre de sa politique d'investissement et dans les limites indiquées aux sections 1(A)(7) et 1(C)(5), dans des instruments dérivés sous réserve que l'exposition aux actifs sous-jacents n'excède pas au total les limites d'investissement indiquées aux sections 1(C)(1) à (7).

Lorsqu'un Compartiment investit dans des instruments dérivés basés sur un indice conformément aux dispositions des Sections 1(C) (1) à (7), ces investissements ne doivent pas être combinés avec les limites indiquées à la Section 1(C). La fréquence de réexamen et de rééquilibrage de la composition de l'indice sous-jacent des instruments dérivés varie selon les indices et peut se faire quotidiennement, hebdomadairement, mensuellement, trimestriellement ou annuellement. La fréquence de rééquilibrage n'aura aucun impact en termes de coûts dans le contexte de la réalisation.

Lorsqu'une valeur mobilière ou un Instrument du marché monétaire intègre un instrument dérivé, ce dernier doit être pris en compte pour le calcul des limites susmentionnées. Les valeurs mobilières ou les Instruments du marché monétaire garantis par d'autres actifs ne sont pas réputés englober un instrument dérivé.

Les Compartiments peuvent utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de couverture, dans les limites fixées par la Réglementation. L'utilisation de ces instruments et techniques ne doit en aucun cas amener un Compartiment à s'écarter de sa politique et de son objectif d'investissement. Les Compartiments peuvent notamment se couvrir contre les risques de marché, de change, de taux d'intérêt, de crédit, de volatilité ou d'inflation.

Les Compartiments peuvent investir dans des instruments financiers dérivés de gré à gré, y compris, sans s'y limiter, des swaps de rendement total, des contrats de différence et d'autres instruments financiers dérivés présentant des caractéristiques similaires, conformément aux conditions énoncées à l'Annexe I et à l'objectif et la politique d'investissement de chaque Compartiment. Si ce mode de garde est possible pour ces instruments dérivés de gré à gré, ils seront conservés en dépôt par le Dépositaire.

Un swap de rendement total est un contrat en vertu duquel une partie (le payeur du rendement total) cède la performance économique totale d'une obligation de référence à l'autre partie (le receveur du rendement total). La performance économique totale comprend le revenu issu des intérêts et commissions, les plus- ou moins-values découlant des fluctuations du marché et les pertes de crédit.

Les swaps de rendement total conclus par un Compartiment peuvent être financés ou non. Un swap non financé désigne un swap ne prévoyant pas de paiement initial par le receveur du rendement total lors de la conclusion du contrat. Un swap financé désigne un swap en vertu duquel le receveur du rendement total paie un montant initial en contrepartie du rendement total de l'actif de référence ; ce type de swap peut donc s'avérer plus coûteux en raison du paiement initial exigé.

Tous les revenus issus des swaps de rendement total, nets des frais et coûts opérationnels directs et indirects, seront reversés aux Compartiments.

### Accords sur les instruments dérivés de gré à gré

Un Compartiment peut conclure des accords sur les instruments de gré à gré. Les contreparties à toute transaction sur instruments dérivés de gré à gré, comme les swaps de rendement total, les contrats de différence ou autres instruments dérivés similaires pour lesquelles un Compartiment a conclu un accord, sont sélectionnées à partir d'une liste de contreparties approuvées par la Société de gestion. Les contreparties seront des institutions qui seront soit des établissements de crédit ayant leur siège social dans un État membre de l'UE soit des sociétés de placement, agréés en vertu de la Directive MiFID ou d'un ensemble de règles équivalent, ou des établissements financiers reconnus et soumis à une surveillance prudentielle qui, à la conclusion de la transaction, présentent une notation de BBB/Baa2 ou équivalente pour les Établissements financiers d'importance systémique (EIS) mondiaux ou nationaux ou de A- ou équivalente pour les autres établissements. La liste des contreparties approuvées peut être révisée par la Société de gestion. L'identité des contreparties sera spécifiée dans le rapport annuel de la Société.

Étant donné que les contreparties avec lesquelles les Compartiments contractent des swaps de rendement total n'acquiescent aucun pouvoir discrétionnaire sur les investissements du Fonds (en ce compris les actifs de référence, le cas échéant), aucune approbation des contreparties n'est requise pour les transactions liées aux investissements des Compartiments.

Sauf indication contraire dans l'Annexe III, l'exposition globale au risque lié aux instruments dérivés sera déterminée sur la base d'une approche par les engagements. Les Compartiments utilisant la méthode de la valeur exposée au risque (VaR) pour mesurer leur exposition globale au risque seront répertoriés comme tels dans l'Annexe III.

### Exposition globale

L'exposition globale d'un Compartiment est limitée à la valeur nette totale de son portefeuille.

### Approche par les engagements

Selon l'approche par les engagements, les positions dérivées sont converties en positions équivalentes de l'actif sous-jacent, sur la base du cours de marché ou du cours/de la valeur notionnelle futur(e) lorsque l'approche se veut plus prudente.

### Approche par la VaR

Des rapports sur la valeur exposée au risque seront élaborés et donneront lieu à un suivi quotidien, sur la base des critères suivants :

- une période de détention d'un mois ;
- un intervalle de confiance unilatéral de 99 % ;
- une période d'observation historique effective d'au moins un an (250 jours), à moins que les conditions de marché n'exigent une période d'observation plus courte ; et
- les paramètres utilisés dans le modèle sont mis à jour au moins une fois par trimestre.

Des tests de résistance seront également réalisés au moins une fois par mois.

Les limites de la VaR sont définies en utilisant l'approche absolue ou relative.

#### **Approche par la VaR absolue**

La méthode de la VaR absolue est généralement appropriée en l'absence d'indice ou de portefeuille de référence identifiable, notamment pour des compartiments à performance absolue. Dans le cadre de la méthode de la VaR absolue, une limite correspondant à un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment est définie. La limite de la VaR absolue d'un Compartiment doit être fixée à un niveau inférieur ou égal à 20 % de sa Valeur liquidative. Cette limite se base sur une période de détention d'un mois et un intervalle de confiance unilatéral à 99 %.

#### **Approche par la VaR relative**

L'approche par la VaR relative est utilisée pour les Compartiments lorsqu'une référence de la VaR qui reflète la stratégie d'investissement poursuivie par le Compartiment est définie. Dans le cas de la VaR relative, une limite est fixée qui est un multiple de la VaR d'une référence ou d'un portefeuille de référence. La limite de la VaR relative d'un Compartiment doit être fixée à un niveau inférieur ou égal à deux fois la VaR de la référence de la VaR du Compartiment. Des informations sur la référence de la VaR spécifique utilisée figurent dans l'Annexe III ci-après.

### **4. Utilisation de techniques et instruments ayant pour objet des valeurs mobilières et des Instruments du marché monétaire**

Les techniques et instruments (y compris mais sans s'y limiter, les accords de prêt de titres, et les accords de mise et de prise en pension de titres) ayant pour objet des valeurs mobilières et des Instruments du marché monétaire, peuvent être utilisés par chaque Compartiment aux fins de gestion efficace du portefeuille et lorsque cela s'avère être dans le meilleur intérêt du Compartiment, conformément à son objectif d'investissement et au profil de risque de l'investisseur.

Dans la mesure autorisée et dans les limites prescrites par la Réglementation et, en particulier, (i) la circulaire CSSF 08/356 relative à l'utilisation de techniques et instruments financiers (telle qu'amendée, complétée ou remplacée en tant que de besoin) et (ii) la circulaire CSSF 14/592 concernant les Directives de l'AEFM sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, chaque Compartiment peut, afin de générer un capital ou des revenus supplémentaires ou de réduire ses coûts ou ses risques, conclure en tant qu'acheteur ou vendeur des opérations de mise ou de prise en pension avec ou sans option et s'engager dans des opérations de prêt de titres.

À l'heure actuelle, la Société n'a pas l'intention de conclure d'accord de mise/prise en pension de titres ni de se livrer à des opérations de prêt de titres. Si elle décidait de recourir à ces techniques et instruments, la Société mettra à jour le présent Prospectus en conséquence et se conformera aux Réglementations et plus particulièrement à la circulaire CSSF 14/592 relative aux lignes de conduite de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF-ESMA) concernant les fonds cotés (ETF) et autres questions liées aux OPCVM et au Règlement (UE) 2015/2365 du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation.

### **Prêt de titres**

Si la Société venait à se livrer à des opérations de prêt de titres, chaque Compartiment ne s'engagera dans des transactions de prêt de titres qu'avec des institutions de premier ordre spécialisées dans ce type de transactions et qui sont soumises à une surveillance prudentielle que la CSSF juge équivalente à celle définie par le droit européen.

Chaque Compartiment doit veiller à être en mesure de rappeler les titres prêtés ou d'annuler tous les titres faisant l'objet d'une opération de prêt de titres.

En ce qui concerne les prêts de titres, le Compartiment veillera à ce que sa contrepartie remette et maintienne chaque jour des sûretés d'une valeur de marché au moins égale à celle des titres prêtés. Ces sûretés doivent se présenter sous la forme de liquidités ou de titres satisfaisant aux exigences de la Réglementation. Une telle garantie devra être conforme aux exigences énoncées dans la section 5 « Gestion des garanties » ci-après.

### **Accords de mise/prise en pension de titres et de prêt de titres**

Si la Société venait à conclure des accords de prêt de titres et de mise/prise en pension de titres, chaque Compartiment ne conclura ce type de transactions qu'avec des contreparties soumises à une surveillance prudentielle que la CSSF juge équivalente à celle définie par le droit européen.

Un Compartiment conclura uniquement un accord de mise/prise en pension de titres s'il a l'assurance qu'il est possible de rembourser à tout moment le montant total d'espèces ou de résilier l'accord de mise en pension de titres.

Un Compartiment conclura uniquement un accord de prise en pension s'il a l'assurance qu'il est possible de rappeler à tout moment les titres faisant l'objet dudit accord ou d'annuler l'accord qu'il a conclu.

Un accord de mise/prise en pension de titres à échéance fixe dont le terme n'est pas supérieur à sept jours sera considéré comme un accord dont les conditions générales permettent au Compartiment de racheter les actifs à tout moment.

Chaque Compartiment s'assurera que le niveau de son exposition aux accords de mise/prise en pension soit tel qu'il lui permet à tout moment de satisfaire à ses obligations de rachat.

### **5. Gestion de la garantie**

Les expositions au risque de contrepartie encouru dans le cadre d'une transaction sur instruments dérivés de gré à gré et des techniques de gestion efficace du portefeuille doivent être combinées lors du calcul des limites de risque de contrepartie énoncées dans la section 1(C) ci-dessus.

Les sûretés reçues en faveur d'un Compartiment peuvent être utilisées pour réduire son exposition au risque de contrepartie, sous réserve qu'elles remplissent les conditions édictées par la législation et la réglementation en vigueur. Lorsqu'un Compartiment conclut des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et emploie des techniques de gestion efficaces de portefeuille, toutes les sûretés utilisées pour réduire l'exposition au risque de contrepartie devront être à tout moment conformes aux critères suivants :

- (A) Toute sûreté reçue autrement qu'en espèces devra être de grande qualité, hautement liquide et négociée sur un Marché réglementé ou sur une plateforme de négociation multilatérale à tarification transparente afin de pouvoir être vendue rapidement à un prix proche de

sa valorisation avant la mise en vente. La sûreté reçue doit également être conforme aux dispositions de la section 1(D) ci-dessus.

- (B) Les garanties reçues doivent faire l'objet d'une évaluation au moins quotidienne. Les actifs qui présentent une forte volatilité des cours ne pourront pas constituer une sûreté à moins d'avoir appliqué des décotes de précaution convenables.
- (C) La sûreté reçue devra être de haute qualité.
- (D) La sûreté reçue devra être émise par une entité non affiliée à la contrepartie et ne devra pas présenter de forte corrélation avec la performance de la contrepartie.
- (E) La sûreté devra être suffisamment diversifiée en termes de pays, de marchés et d'émetteurs. Le critère de diversification suffisante eu égard à la concentration des émetteurs est considéré comme satisfait lorsque le Compartiment reçoit de la contrepartie à des transactions d'instruments dérivés négociés de gré à gré et de gestion efficace du portefeuille un panier de sûretés dont l'exposition maximale à un émetteur donné ne dépasse pas 20 % de sa Valeur liquidative. Lorsqu'un Compartiment est exposé à différentes contreparties, les divers paniers de sûretés doivent être cumulés afin de calculer la limite de 20 % d'exposition pour un émetteur unique. Par dérogation, un Compartiment peut détenir des garanties constituées exclusivement de valeurs mobilières et d'Instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre de l'UE, une ou plusieurs de ses collectivités publiques territoriales, un État éligible ou un organisme public international dont font partie un ou plusieurs des États membres locaux de l'UE. Dans ce cas, le Compartiment doit impérativement recevoir des titres d'au moins six émissions différentes, sans que les titres provenant d'une émission donnée ne représentent plus de 30 % de sa Valeur liquidative.
- (F) En cas de transfert de propriété, la sûreté reçue devra être détenue par le Dépositaire ou l'un de ses Correspondants auxquels le Dépositaire a délégué la garde de ladite sûreté. En ce qui concerne les autres types d'accord de sûreté, celle-ci peut être détenue par un dépositaire tiers soumis à une surveillance prudentielle et non affilié au fournisseur de la sûreté.
- (G) La sûreté reçue doit pouvoir être totalement exécutoire par le Compartiment, à tout moment et sans devoir consulter ou obtenir l'approbation de la contrepartie ; le cas échéant, elle doit par ailleurs respecter les limites de contrôle indiquées dans la présente section.
- (H) Sous réserve des conditions précitées, les types de sûreté autorisés comprennent :
  - (1) les espèces et quasi-espèces, y compris les certificats bancaires à court terme et les Instruments du marché monétaire ;
  - (2) les obligations d'État, quelle que soit leur échéance, émises par des pays tels que, sans s'y limiter, le Royaume-Uni, les États-Unis, la France et l'Allemagne, sans condition de notation minimum.

Les sûretés seront évaluées quotidiennement à l'aide des cours de marché disponibles et en tenant compte des décotes appropriées, déterminées pour chaque catégorie d'actifs en vertu de la politique de décote adoptée par la Société de gestion.

- (I) Les sûretés qui ne sont pas délivrées en espèces ne pourront être vendues, réinvesties ou données en nantissement.
- (J) Les sûretés en espèces qui ne sont pas reçues dans la devise couverte par la Classe d'Actions pourront uniquement être :
  - (1) être placées en dépôt auprès des entités, tel que prescrit à la section 1(A) (6) ci-dessus ;
  - (2) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
  - (3) utilisées à des fins d'opérations de mise en pension de titres à condition que ces transactions aient été effectuées avec des établissements de crédit soumis à une surveillance prudentielle et que le Compartiment ait la possibilité de racheter le montant total en espèces, cumulé aux intérêts courus, à tout moment ;
  - (4) investies dans des fonds du marché monétaire à court terme, tels que définis dans les « Directives ESMA relatives à une définition européenne commune des fonds du marché monétaire », émise par l'AEMF (CESR/10-049) telle qu'amendée en tant que de besoin ou dans des Fonds du marché monétaire tels que définis dans le RFMM, une fois applicable.

Les sûretés en espèces réinvesties devront être diversifiées conformément aux critères de diversification applicables aux sûretés autres qu'en espèces tels que précisés ci-avant. Le réinvestissement de sûretés en espèces comporte certains risques pour un Compartiment, tel que décrit au paragraphe 20 de l'Annexe II.

#### **Politique de garantie**

Les garanties reçues par le Compartiment doivent principalement se limiter à des espèces et à des obligations d'État.

#### **Politique de décote**

Les décotes suivantes en matière de sûretés pour des transactions de gré à gré sont celles appliquées par la Société de gestion (la Société de gestion se réserve le droit d'apporter des modifications à cette politique à tout moment, auquel cas le présent Prospectus sera mis à jour en conséquence) :

Garanties éligibles	Maturité résiduelle	Pourcentage d'évaluation
Espèces	S/O	100 %
Obligations gouvernementales	Inférieure ou égale à un an	98 %
	Supérieure à un an et inférieure à cinq ans	97 %
	Supérieure à cinq ans et inférieure ou égale à dix ans	95 %
	Supérieure à dix ans et inférieure ou égale à trente ans	93 %
	Supérieure à trente ans et inférieure ou égale à quarante ans	90 %
	Supérieure à quarante ans et inférieure ou égale à cinquante ans	87 %

## 6. Procédure de gestion du risque

La Société utilisera une procédure de gestion du risque lui permettant, avec le Gestionnaire d'investissement, de surveiller et de mesurer à tout moment le risque des positions, le recours à des techniques de gestion du portefeuille efficace, la gestion des garanties et leur contribution au profil de risque général de chaque Compartiment. La Société ou le Gestionnaire d'investissement utilisera, le cas échéant, une procédure d'évaluation précise et indépendante de la valeur de tout instrument dérivé OTC.

À la demande d'un Investisseur, la Société de gestion communiquera des informations supplémentaires concernant les limites quantitatives applicables à la gestion du risque lié à chaque Compartiment, aux méthodes choisies à cette fin et à l'évolution récente des risques et rendements des principales catégories d'instruments. Ces informations supplémentaires comprennent le niveau des valeurs exposées au risque défini pour les Compartiments utilisant cette mesure de risque.

Le cadre de gestion du risque est disponible sur demande auprès du siège social de la Société.

## 7. Divers

- (A) La Société ne peut octroyer des prêts à des tiers ou agir en tant que garant pour le compte de tiers, étant entendu qu'aux fins d'interprétation de la présente restriction, les dépôts bancaires et l'acquisition des titres dont il est fait mention aux paragraphes 1(A)(1), (2), (3) et (4) ou de liquidités accessoires ne seront pas assimilés à l'octroi d'un prêt et la Société ne sera pas empêchée d'acquiescer ces titres qui ne sont pas entièrement libérés.
- (B) La Société n'est pas tenue de se conformer aux pourcentages limites d'investissement lorsqu'elle exerce les droits de souscription attachés aux titres faisant partie de ses actifs.
- (C) La Société de gestion, les Gestionnaires d'investissement, les Distributeurs, le Dépositaire et les agents agréés ou leurs associés peuvent acheter et vendre les actifs de la

Société, sous réserve que ces transactions soient effectuées dans des conditions commerciales normales de marché et dans le respect des conditions suivantes :

- (1) une évaluation certifiée de la transaction en question est fournie par une personne reconnue comme étant indépendante et compétente par les Administrateurs ;
  - (2) la transaction a été effectuée aux meilleures conditions et selon les règles d'un marché organisé ; ou
  - (3) lorsque les conditions mentionnées aux points (1) ou (2) ne s'appliquent pas ;
  - (4) lorsque les Administrateurs estiment que la transaction a été effectuée dans des conditions normales de marché.
- (D) Les Compartiments enregistrés à Taïwan sont soumis à des restrictions en termes de pourcentage pouvant être investi dans des titres négociés sur les marchés de la République populaire de Chine. Ces restrictions sont susceptibles d'être modifiées en tant que de besoin par la Financial Supervisory Commission de Taïwan.
- (E) Les Compartiments enregistrés à Hong Kong en tant qu'Organismes de placement collectif éligibles en vertu du *Capital Investment Entrant Scheme* seront soumis à certaines restrictions d'investissement comme l'obligation de présenter une exposition minimum définie aux actifs d'investissement autorisés, tels que déterminés par les autorités compétentes de Hong Kong. La liste des actifs d'investissement autorisés est publiée sur le site Internet du service d'immigration (*Immigration Department*) de Hong Kong.
- (F) Dans le cas de certains Compartiments, plus de 25 % ou au moins 51 % de la Valeur liquidative du Compartiment doit être investie en permanence dans des participations en actions, conformément aux exigences fiscales allemandes. Veuillez vous reporter à la section 3.4 (Fiscalité allemande) du présent Prospectus pour plus d'informations.

# Annexe II

## Risques inhérents à l'investissement

### 1. Considérations générales de risque

La performance passée ne préjuge pas nécessairement des résultats futurs et les Actions, autres que celles des Fonds du marché monétaire, doivent être envisagées comme une solution d'investissement à moyen ou long terme. La valeur des investissements ainsi que le revenu qui en découle peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse et les Actionnaires peuvent ne pas récupérer le montant qu'ils ont initialement investi. Lorsque la Devise d'un Compartiment diffère de la devise du pays de l'Investisseur ou des devises des marchés sur lesquels le Compartiment investit, il est possible que des pertes (ou des plus-values) supplémentaires soient réalisées, ce qui augmente le risque pour l'Investisseur.

### 2. Risque lié à l'objectif d'investissement

Les objectifs d'investissement expriment un résultat escompté mais rien ne permet de garantir qu'un tel résultat sera obtenu. Selon les conditions de marché et l'environnement macroéconomique, il peut devenir plus difficile, voire impossible, d'atteindre les objectifs d'investissement. Aucune assurance, explicite ou implicite, ne peut être donnée quant à la probabilité de réalisation de l'objectif d'investissement d'un Compartiment.

### 3. Risque réglementaire

La Société est domiciliée au Luxembourg et les Investisseurs prendront note du fait que les protections fournies par leurs autorités réglementaires nationales peuvent s'avérer inapplicables. En outre, les Compartiments seront enregistrés dans des juridictions hors de l'UE. En raison de ces enregistrements, les Compartiments peuvent être soumis, sans notification à leurs Actionnaires, à des régimes réglementaires plus restrictifs. Dans de tels cas, les Compartiments respecteront ces exigences plus restrictives. Les Compartiments peuvent dès lors se trouver dans l'impossibilité d'exploiter pleinement les pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des limites d'investissement.

### 4. Risque lié à l'activité, juridique et fiscal

Dans certaines juridictions, l'interprétation et la transposition des lois et réglementations ainsi que l'application des droits des actionnaires qui en découlent entraînent parfois d'importantes incertitudes. En outre, il peut exister des différences entre les méthodes comptables, les normes d'audit, les pratiques de reporting et les exigences de divulgation nationales et celles généralement admises au niveau international. Certains Compartiments peuvent être soumis à des retenues à la source ou à d'autres types d'impôts. Dans chaque juridiction, les lois et réglementations fiscales sont régulièrement révisées et peuvent être modifiées à tout moment, parfois de façon rétroactive. L'interprétation et l'application des lois et réglementations fiscales par les autorités compétentes de certaines juridictions manquent parfois de cohérence et de transparence et peuvent varier d'une juridiction à l'autre et/ou même d'une région à l'autre. Toute modification d'une législation fiscale peut affecter la valeur des investissements détenus par le Compartiment ainsi que sa performance.

### 5. Facteurs de risque lié au secteur d'activité/à la localisation géographique

Les Compartiments qui se concentrent sur un secteur ou une zone géographique particulier(ère) sont soumis aux facteurs de risque et de marché qui peuvent affecter ce secteur ou cette zone, tels que des modifications législatives, un changement des conditions économiques et une intensification de la concurrence. Cela peut entraîner une volatilité plus importante de la Valeur liquidative des Actions du Compartiment concerné. Il existe également d'autres risques tels que l'instabilité ou l'insécurité sociale et politique ou encore les catastrophes naturelles.

### 6. Risque de suspension des transactions en Actions

Il est rappelé aux Investisseurs que, dans certaines circonstances, le droit au rachat ou à la conversion de leurs Actions peut être suspendu (voir section 2.5, « Suspensions ou reports »).

### 7. Risque de taux d'intérêt

La valeur des obligations et autres titres de créance varie habituellement au gré de l'évolution des taux d'intérêt. En règle générale, lorsque les taux d'intérêt diminuent/ augmentent, la valeur des titres de créance en circulation augmente/diminue. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus élevé pour les investissements de longue échéance. Certains titres confèrent à l'émetteur le droit de rembourser ou de racheter le montant emprunté avant la date d'échéance. Si un émetteur décide de rembourser ou de racheter un quelconque titre lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse, les Compartiments peuvent se voir contraints de réinvestir le montant reçu à un taux moins élevé et ainsi perdre le bénéfice d'une plus-value en raison de la baisse des taux d'intérêt.

### 8. Risque de crédit

La valeur d'un titre de créance dépend de la capacité, réelle ou apparente, de l'émetteur à honorer le paiement des intérêts et du principal dans les délais impartis. Il se peut que l'émetteur manque à ses obligations ou que sa capacité à honorer ses obligations diminue considérablement durant la période de détention des titres par un Compartiment. Si la capacité (réelle ou apparente) d'un émetteur à honorer ses obligations diminue, la valeur des titres de l'émetteur concerné s'en verra très probablement affectée.

Dans le cas où un titre a été noté par plus d'une agence de notation statistique reconnue au niveau national, le Gestionnaire d'investissement du Compartiment peut prendre en considération la notation la plus élevée aux fins de déterminer si le titre appartient ou non à la catégorie *investment grade*. Un Compartiment ne cèdera pas forcément un titre dont la notation devient inférieure à *investment grade*, mais son Gestionnaire d'investissement se posera malgré tout la question de savoir s'il est approprié que le Compartiment continue à détenir le titre concerné. Le Gestionnaire d'investissement d'un Compartiment déterminera si un titre appartient à la catégorie *investment grade* uniquement au moment de l'achat. Certains Compartiments investiront dans des titres qui ne sont pas notés par une agence de notation statistique reconnue au niveau national, auquel cas la qualité de crédit sera déterminée par le Gestionnaire d'investissement.

Le risque de crédit est généralement plus élevé pour les titres émis en dessous du pair, dont les intérêts sont versés à l'échéance uniquement et non en plusieurs fois au cours de leur durée de vie. Au moment de déterminer la note de crédit d'un émetteur, les agences de notation analysent avant tout sa situation financière passée et présente et tiennent compte par ailleurs des évaluations formulées par d'autres agences de notation. La note attribuée à un titre quelconque ne reflète pas nécessairement la situation financière actuelle de l'émetteur et ne donne aucune indication quant à la volatilité et la liquidité du titre concerné. Si les titres investment grade impliquent généralement un risque de crédit moins élevé que les titres de rang inférieur, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent être exposés aux risques associés aux investissements moins bien notés, et notamment le risque que l'émetteur fasse défaut, en ce sens qu'il ne soit pas en mesure d'honorer les paiements d'intérêts et de principal dans les délais impartis.

## 9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'un investissement donné s'avère difficile à acheter ou à vendre. Il se peut qu'un Compartiment qui investit dans des titres illiquides ne soit pas en mesure de vendre ces titres à un moment et à un prix opportuns, ce qui peut affecter sa performance. Les investissements en titres étrangers, en instruments dérivés ou en titres qui impliquent un risque de marché et/ou de crédit important sont généralement les plus exposés au risque de liquidité. Les titres illiquides peuvent s'avérer extrêmement volatils et difficiles à évaluer.

## 10. Risque d'inflation/de déflation

L'inflation suppose un risque pour les Compartiments en ce sens que la valeur des actifs ou des revenus d'investissement d'un Compartiment diminue à mesure que l'inflation rogne la valeur de l'argent. Lorsque l'inflation augmente, la valeur réelle du portefeuille d'un Compartiment peut diminuer. Il y a risque de déflation lorsque les prix de l'ensemble de l'économie s'érodent au fil du temps. La déflation peut affecter la solvabilité des émetteurs et provoquer parmi ces derniers des cas de défaut plus nombreux, ce qui peut faire baisser la valeur du portefeuille d'un Compartiment.

## 11. Risque inhérent aux instruments dérivés

Lorsqu'un Compartiment utilise des instruments dérivés pour atteindre ses objectifs d'investissement, il est impossible de garantir que la performance des instruments dérivés aura un impact positif pour le Compartiment ou ses Actionnaires.

Les Compartiments peuvent encourir des frais et coûts liés aux swaps de rendement total, contrats de différence ou autres instruments dérivés présentant des caractéristiques similaires lors de la conclusion de ces instruments, ainsi qu'une éventuelle augmentation ou diminution de leur montant notionnel. Le montant de ces frais peut être fixe ou variable. Des informations sur les frais et coûts engagés par chaque Compartiment à ce titre ainsi que l'identité des bénéficiaires et leur éventuelle affiliation au Dépositaire, au Gestionnaire d'investissement ou à la Société de gestion, le cas échéant, sont disponibles dans le rapport annuel.

## 12. Risque inhérent aux warrants

Le prix, la performance et la liquidité des warrants sont généralement fonction de l'évolution du titre sous-jacent. Cela dit, ils fluctuent davantage que le titre sous-jacent compte tenu de la plus grande volatilité du marché des warrants. Lorsqu'un Compartiment investit dans des warrants synthétiques au titre desquels l'émetteur du

warrant synthétique est différent de celui du titre sous-jacent, il s'expose au risque de marché lié à la volatilité des warrants, mais aussi au risque que l'émetteur du warrant synthétique manque à ses obligations selon les termes de la transaction, ce qui peut entraîner une perte pour le Compartiment et, ainsi, pour ses Actionnaires.

## 13. Risque inhérent aux swaps de défaut de crédit

Les swaps de défaut de crédit permettent de transférer le risque de défaut. Un Compartiment peut ainsi acheter une protection sur une obligation de référence qu'il détient (en couvrant l'investissement) ou qu'il ne détient pas physiquement lorsqu'il estime que sa qualité de crédit est susceptible de baisser. L'une des deux parties au swap, l'acheteur de la protection, verse au vendeur de la protection un flux de paiements et, si un incident de crédit se produit (baisse de la qualité de crédit, tel que convenu préalablement par les parties), un certain montant est dû à l'acheteur. Si aucun incident de crédit ne survient, l'acheteur verse au vendeur toutes les primes requises et le swap prend fin à l'échéance sans qu'aucun autre paiement ne soit dû. Pour l'acheteur, le risque se limite donc au montant des primes versées. Par ailleurs, si un incident de crédit se produit au titre d'une obligation de référence sous-jacente que le Compartiment ne détient pas, ce dernier s'expose au risque de marché en ce sens qu'il ne pourra pas forcément se procurer immédiatement l'obligation de référence qu'il doit remettre à la contrepartie. En outre, si la contrepartie est déclarée insolvable, il se peut que le Compartiment ne puisse pas récupérer l'intégralité du montant dont elle lui est redevable. Le marché des swaps de défaut de crédit peut parfois s'avérer moins liquide que les marchés obligataires. La Société veillera à réduire ce risque en contrôlant de manière pertinente le recours à ce type de transactions.

## 14. Risque inhérent aux contrats à terme standardisés ou non (futures et forwards) et options

Un Compartiment peut avoir recours à des options, des contrats à terme standardisés ou non sur devises, titres, indices, volatilité, inflation et taux d'intérêt à des fins de couverture et d'investissement.

Les contrats à terme standardisés comportent un degré de risque élevé. Le montant de la marge initiale est faible par rapport à la valeur du contrat futur, de sorte que les transactions sont assorties d'un effet de levier. Un mouvement de marché d'une ampleur relativement faible aura un impact proportionnellement plus important pouvant jouer en faveur ou en défaveur du Compartiment. La passation de certains ordres destinés à limiter les pertes à certains montants peut ne pas s'avérer efficace, les conditions de marché rendant l'exécution de ces ordres impossible.

Les options peuvent également comporter un degré de risque élevé. De manière générale, la vente d'une option comporte un risque considérablement plus élevé que l'achat d'options. Bien que la prime perçue par le Compartiment soit fixe, ce dernier peut subir une perte largement supérieure à ce montant. Le Compartiment encourra également le risque de voir l'acheteur exercer l'option, auquel cas il sera tenu soit de lever l'option contre des espèces, soit d'acquiescer ou de livrer l'actif sous-jacent. Le Compartiment réduira le risque en « couvrant » l'option par une position correspondante sur l'actif sous-jacent ou par un future sur une autre option.

Les contrats à terme non standardisés et l'achat d'options, en particulier ceux négociés de gré à gré et ne donnant pas lieu à un règlement par une contrepartie centrale, présentent



un risque de contrepartie accru. En cas de défaillance d'une contrepartie, le Compartiment peut ne pas recevoir le paiement ou la livraison prévus des actifs. Il peut en résulter la perte des plus-values non réalisées.

### 15. Risque inhérent aux credit linked notes (CLN)

Un credit-linked *note* (titre indexé sur un risque de crédit) est un titre de créance supportant à la fois le risque de crédit de l'entité (ou des entités) de référence pertinente(s) et celui de l'émetteur du CLN. Il existe également un risque associé au paiement du coupon : si une entité de référence dans un panier de credit linked notes connaît un incident de crédit, le coupon sera revu et payé sur le montant nominal réduit. Le capital résiduel aussi bien que le coupon sont exposés à d'autres événements de crédit. Dans des cas extrêmes, il est possible que la totalité du capital soit perdue. Il existe également le risque que l'émetteur d'une telle obligation (note) manque à ses obligations.

### 16. Risque inhérent aux equity linked notes

La composante revenu d'un equity linked note (titre indexé sur une action) est basée sur la performance d'un titre spécifique, d'un panier de titres ou d'un indice d'actions. L'investissement dans ces instruments peut entraîner une moins-value si la valeur du titre sous-jacent diminue. Dans des cas extrêmes, il est possible que la totalité du capital soit perdue. Ces risques se retrouvent également dans les investissements directs en actions. Le revenu à payer pour la note est déterminé à une heure spécifiée à la date d'évaluation, indépendamment des fluctuations de l'action sous-jacente. Il n'existe aucune garantie qu'un revenu ou un rendement sera généré. Il existe également le risque que l'émetteur d'une telle obligation (note) manque à ses obligations.

Un Compartiment peut avoir recours à des equity linked notes dans le but d'accéder à certains marchés (économies émergentes et moins développées par exemple) sur lesquels il n'est pas possible d'investir directement. Cette stratégie peut comporter des risques supplémentaires : absence d'un marché secondaire pour ces instruments, illiquidité des titres sous-jacents et difficulté à vendre ces instruments durant les périodes de fermeture des marchés sous-jacents.

### 17. Titrisation des risques d'assurance (*Insurance Linked Securities Risk*)

Les Insurance Linked Securities (ILS) peuvent subir des pertes totales ou importantes par suite de catastrophes naturelles, causées par l'homme ou autres. Les catastrophes peuvent être causées par divers événements, y compris, mais sans s'y limiter, les ouragans, les tremblements de terre, les typhons, les tempêtes de grêle, les inondations, les tsunamis, les tornades, les tempêtes, les températures extrêmes, les accidents d'avion, les incendies, les explosions et les accidents maritimes. L'incidence et la gravité de ces catastrophes sont imprévisibles par nature, et les pertes subies par le Compartiment du fait de telles catastrophes peuvent s'avérer importantes. Tout événement climatique ou autre de nature à accroître la probabilité et/ou la gravité de ces événements (par exemple, le réchauffement climatique mondial, qui accroît la fréquence et la violence des ouragans) est susceptible d'avoir un impact négatif considérable sur le Compartiment. Bien que l'exposition d'un Compartiment à ces événements varie en fonction de son objectif de placement, un seul événement catastrophique peut affecter plusieurs zones géographiques et secteurs d'activité ou la fréquence ou la gravité des événements catastrophiques

peut être plus élevée que prévu, ce qui peut dans tous les cas avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Compartiment.

### 18. Risque général lié aux transactions de gré à gré

Les instruments négociés sur des marchés de gré à gré font généralement l'objet de volumes plus restreints, et peuvent s'avérer plus volatils que les instruments qui se négocient principalement en Bourse. Ils peuvent s'avérer moins liquides que les instruments qui s'échangent dans des volumes plus importants. Le prix de tels instruments peut par ailleurs inclure une marge cachée pour le négociant de titres, comprise dans le prix d'achat payé par un Compartiment.

En règle générale, les transactions sur les marchés de gré à gré font l'objet d'une réglementation et d'une surveillance gouvernementales moindres par rapport à celles conclues sur des marchés organisés. Les instruments dérivés de gré à gré sont conclus directement avec la contrepartie, sans l'intermédiaire d'une Bourse ou chambre de compensation reconnue. Les contreparties aux instruments dérivés de gré à gré ne disposent pas des mêmes protections que celles éventuellement applicables sur les Bourses reconnues, telles que la garantie de bonne fin offerte par une chambre de compensation.

Le risque principal lié à l'utilisation d'instruments dérivés de gré à gré (comme les options négociées hors Bourse, les contrats à terme, les swaps ou les contrats de différence) est le risque de défaut de la contrepartie devenue insolvable ou qui est par ailleurs incapable ou refuse d'honorer ses obligations aux termes de l'instrument. Les instruments dérivés de gré à gré peuvent exposer un Compartiment au risque que la contrepartie ne règle pas la transaction conformément à ses conditions ou en reporte le règlement en raison d'un litige portant sur les conditions du contrat (de bonne foi ou non) ou de son insolvabilité, de sa faillite ou d'autres problèmes de crédit ou de liquidité. Le risque de contrepartie est généralement atténué par le transfert ou la constitution d'une sûreté en faveur du Compartiment. Toutefois, la valeur de la sûreté peut fluctuer et elle peut s'avérer difficile à vendre ; aucune garantie ne peut donc être donnée que la valeur de la sûreté détenue suffira à couvrir le montant dû au Compartiment.

Un Compartiment peut conclure des instruments dérivés de gré à gré compensés par une chambre de compensation faisant office de contrepartie centrale. La compensation avec contrepartie centrale a pour but de réduire le risque de contrepartie et d'accroître la liquidité par rapport à des instruments dérivés de gré à gré à compensation bilatérale, mais elle n'élimine pas totalement ces risques. La contrepartie centrale exigera le dépôt de la marge par le courtier compensateur, lequel exigera à son tour une marge du Compartiment. Le Compartiment est susceptible de perdre ses dépôts de marge initiaux et d'appels de marge en cas de défaut du courtier compensateur avec lequel le Compartiment détient une position ouverte ou si la marge n'est pas déterminée et dûment communiquée au Compartiment concerné, notamment lorsque la marge est détenue sur un compte omnibus tenu par le courtier compensateur auprès de la contrepartie centrale. Si le courtier compensateur venait à se trouver en situation d'insolvabilité, le Compartiment peut ne pas être en mesure de transférer ou « déplacer » ses positions vers un autre courtier compensateur.

Le Règlement de l'UE N° 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (également désigné *European Market Infrastructure*

*Regulation* ou « EMIR » [règlement sur les infrastructures du marché européen]), entré en vigueur le 16 août 2012, introduit des prescriptions uniformes eu égard aux contrats dérivés de gré à gré en exigeant que certaines transactions dérivées de gré à gré « éligibles » fassent l'objet d'une compensation par des contreparties centrales et en imposant la déclaration de certaines informations sur les opérations sur contrats dérivés aux référentiels centraux. En outre, le Règlement EMIR fixe des exigences relatives à des procédures et dispositifs appropriés pour mesurer, surveiller et atténuer le risque opérationnel et le risque de crédit de la contrepartie eu égard à des contrats dérivés de gré à gré non soumis à une obligation de compensation. Ces exigences incluent l'échange de dépôts de marge et, dans le cas de l'échange d'un dépôt de marge initial, sa ségrégation par les parties, y compris la Société.

S'il est vrai que nombre des obligations édictées en vertu du Règlement EMIR sont entrées en vigueur, à la date du présent Prospectus, l'obligation de soumettre certaines transactions dérivées de gré à gré à la compensation par des contreparties centrales (« CCC ») et les exigences en matière de marge applicables aux transactions dérivées de gré à gré non compensées font l'objet d'un calendrier de mise en œuvre échelonné. La manière dont le marché des dérivés de gré à gré s'adaptera au nouveau dispositif réglementaire n'est pas encore totalement établie. En conséquence, il est difficile de prédire l'impact exact du Règlement EMIR sur la Société. Il peut notamment inclure une hausse de l'ensemble des coûts de conclusion et de maintien de contrats dérivés de gré à gré. Les investisseurs potentiels et les Actionnaires doivent être conscients que les évolutions réglementaires découlant du Règlement EMIR ainsi que d'autres règlements similaires tels que le *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la Loi américaine sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs) sont susceptibles de limiter la capacité du Compartiment à respecter sa politique d'investissement et réaliser son objectif d'investissement.

Les investisseurs doivent être conscients que les évolutions réglementaires découlant du Règlement EMIR et d'autres lois en vigueur exigeant la compensation centrale des instruments dérivés de gré à gré sont susceptibles d'affecter la capacité des Compartiments à respecter leur politique d'investissement et à réaliser leur objectif d'investissement.

L'investissement dans des instruments dérivés de gré à gré peut entraîner un risque d'évaluations contradictoires en raison des différentes méthodes d'évaluation autorisées. Bien que la Société ait mis en place des procédures d'évaluation adéquates afin de déterminer et de vérifier la valeur des instruments dérivés de gré à gré, certaines transactions sont complexes et leur évaluation ne peut être fournie que par un nombre restreint de participants au marché, qui peuvent également agir en qualité de contrepartie aux transactions. Une évaluation inexacte peut engendrer une comptabilisation incorrecte des plus- ou moins-values et de l'exposition à la contrepartie.

Contrairement aux instruments dérivés négociés en Bourse, dont les conditions générales sont standardisées, les instruments dérivés de gré à gré sont généralement le fruit d'une négociation avec la contrepartie à l'instrument. Si ce type d'accord offre plus de flexibilité pour adapter l'instrument aux besoins des parties, les instruments dérivés de gré à gré peuvent être assortis d'un risque juridique accru par rapport aux instruments négociés en Bourse. Il existe en effet un risque de perte si le contrat n'est pas considéré comme ayant force exécutoire ou n'est pas correctement documenté. En outre, il peut exister un risque juridique ou de

documentation lié à un désaccord des parties sur la correcte interprétation des clauses du contrat. Cependant, ces risques sont généralement atténués, dans une certaine mesure, par le recours à des contrats-types propres au secteur tels que ceux publiés par l'Association internationale des swaps et dérivés (*International Swaps and Derivatives Association, ISDA*).

## 19. Risque de contrepartie

La Société conclut des transactions avec ou par l'intermédiaire de courtiers, de chambres de compensation, de contreparties de marché et d'autres agents. La Société sera exposée au risque de l'incapacité d'une telle contrepartie à respecter ses engagements, en raison de son insolvabilité, de sa faillite ou de tout autre motif.

Un Compartiment peut investir dans des instruments tels que des notes, des obligations ou des warrants dont la performance est liée à un marché ou un titre auquel il souhaite s'exposer. Ces instruments peuvent être émis par différentes contreparties et ils exposent le Compartiment au risque de contrepartie de l'émetteur, en sus de l'exposition recherchée.

Les Compartiments ne concluront des transactions sur dérivés de gré à gré, y compris des contrats de swaps, qu'avec des institutions de premier ordre soumises à une surveillance prudentielle et spécialisées dans ce type de transactions. En principe, le risque de contrepartie inhérent à ces transactions sur dérivés conclues avec des institutions de premier ordre ne peut excéder 10 % de l'actif net du Compartiment concerné lorsque la contrepartie est un établissement de crédit, ou 5 % de son actif net dans les autres cas. Cela dit, si une contrepartie fait défaut, les pertes qui en résultent peuvent dépasser ces limites.

## 20. Risque spécifique lié à la gestion des garanties

Le risque de contrepartie découlant de l'investissement dans des instruments financiers dérivés de gré à gré, des opérations de prêt de titres, des contrats de pension et des opérations d'achat-revente est généralement atténué par le transfert ou la constitution d'une garantie en faveur du Compartiment. Les transactions ne peuvent toutefois être intégralement garanties. Les commissions et revenus dus au Compartiment ne peuvent pas être garantis. En cas de défaut d'une contrepartie, le Compartiment peut être contraint de vendre les garanties autres qu'en espèces reçues aux prix du marché en vigueur. Dans un tel cas, le Compartiment pourrait subir une perte en raison, entre autres, d'une évaluation ou un suivi non rigoureux de la garantie, de fluctuations de marché défavorables, d'une dégradation de la notation de crédit des émetteurs de la garantie ou de l'illiquidité du marché sur lequel la garantie est négociée. Des difficultés à vendre les garanties peuvent retarder ou restreindre la capacité du Compartiment à satisfaire les demandes de rachat.

Un Compartiment peut également subir une perte lors du réinvestissement de garanties en espèces reçues, lorsqu'il y est autorisé. Une telle perte peut résulter d'une baisse de valeur des investissements réalisés. Dans ce cas, le montant de la garantie disponible devant être restitué par le Compartiment à la contrepartie, conformément aux conditions de la transaction, s'en trouverait réduit. Le Compartiment serait alors contraint de couvrir la différence de valeur entre la garantie initialement reçue et le montant disponible devant être restitué à la contrepartie, d'où une perte pour le Compartiment.

## 21. Risque lié à la compensation des instruments dérivés de gré à gré

Les transactions dérivées de gré à gré d'un Compartiment peuvent être compensées avant la date d'effet de l'obligation de compensation impérative en vertu du Règlement EMIR dans le but de tirer parti d'avantages tarifaires et autres avantages potentiels. Les transactions dérivées de gré à gré peuvent faire l'objet d'une compensation en vertu d'un modèle d'« agence » ou de gré à gré (*principal-to-principal*). En vertu du modèle de gré à gré, il y a généralement une transaction entre le Compartiment et le courtier compensateur ainsi qu'une autre opération réciproque entre le courtier compensateur et la contrepartie centrale (« CCC »). En revanche, selon le modèle d'agence, il y a une transaction entre le Compartiment et la CCC. Nombre de transactions dérivées de gré à gré d'un Compartiment faisant l'objet d'une compensation devraient l'être en vertu du modèle de gré à gré. Toutefois, sous réserve de mention contraire, les risques suivants s'appliquent aux deux modèles.

La CCC exigera le dépôt de la marge par le courtier compensateur, lequel exigera en retour une marge du Compartiment. Les actifs du Compartiment déposés à titre de marge seront conservés sur un compte tenu par un courtier compensateur détenu auprès de la CCC. Un tel compte peut recenser des actifs d'autres clients du courtier compensateur (un compte « omnibus ») et si tel est le cas, en cas d'insuffisance, les actifs du Compartiment transférés en tant que marge peuvent être employés pour couvrir les pertes relatives auxdits autres clients du courtier compensateur dans le cas de la défaillance du courtier compensateur ou de la CCC.

La marge fournie au courtier compensateur par le Compartiment peut dépasser la marge que le courtier compensateur est tenu de fournir à la CCC, notamment lorsqu'un compte omnibus est utilisé. Le Compartiment sera exposé au courtier compensateur eu égard à toute marge déposée auprès du courtier compensateur mais non déposée auprès de et enregistrée sur un compte tenu par la CCC. En cas d'insuffisance ou de défaillance du courtier compensateur, il est possible que les actifs du Compartiment déposés sous forme de marge ne bénéficient pas d'une protection similaire à celle dont ils auraient pu se prévaloir s'ils avaient été enregistrés sur un compte tenu par la CCC.

Le Compartiment sera exposé au risque que la marge ne soit pas affectée au Compartiment concerné au cours de son transfert entre le compte du Compartiment et le compte du courtier compensateur et ensuite pendant son transfert entre le compte du courtier compensateur et celui de la CCC. Cette marge pourrait, avant son règlement, être employée pour compenser des positions d'un autre client du courtier compensateur en cas de défaillance d'un courtier compensateur ou de la CCC.

La capacité de la CCC à identifier des actifs attribuables à un client particulier détenus sur un compte omnibus est fonction de l'exactitude de la déclaration des positions et du dépôt de marge dudit client par le courtier compensateur concerné auprès de ladite CCC. Le Compartiment est de ce fait exposé au risque opérationnel si le courtier compensateur ne déclare pas avec exactitude ces positions et marges en dépôt auprès de la CCC. En pareil cas, la marge transférée par le Compartiment sur un compte omnibus pourrait être employée pour compenser des positions d'un autre client du courtier compensateur détenues sur ledit compte omnibus en cas de défaillance d'un courtier compensateur ou de la CCC.

Si le courtier compensateur venait à se trouver en situation d'insolvabilité, le Compartiment peut être amené à transférer ou « déplacer » ses positions vers un autre courtier compensateur. Il ne sera pas toujours possible de réaliser un tel transfert. Selon le modèle de compensation de gré à gré, aux termes duquel les positions du Compartiment sont détenues sur un compte omnibus, la capacité du Compartiment à transférer ses positions est fonction de l'accord en temps opportun de toutes les autres parties dont les positions sont détenues sur ce compte omnibus et il se peut donc que le transfert ne puisse être réalisé. Si le transfert n'a pu être effectué, les positions du Compartiment peuvent être liquidées et la valeur affectée à ces positions par la CCC peut être inférieure à la valeur totale assignée par le Compartiment. En outre, la restitution de toute somme nette due au Compartiment peut nécessiter un délai considérable en raison de la mise en œuvre d'une procédure d'insolvabilité du courtier compensateur.

Si une CCC venait à se trouver en situation d'insolvabilité, sous réserve de l'inexécution d'une procédure administrative ou équivalente ou autre, il est peu probable que le Compartiment ait un recours direct à l'encontre de la CCC et tout recours sera introduit par le courtier compensateur. Les droits d'un courtier compensateur envers la CCC seront fonction de la législation du pays dans lequel est établie la CCC et d'autres protections facultatives pouvant être offertes par la CCC, telles que le recours à un dépositaire tiers pour la garde de la marge du Compartiment. En cas de défaillance de la CCC, le transfert de positions vers une autre CCC peut s'avérer difficile, voire impossible, et les transactions risquent donc d'être liquidées. Dans de telles circonstances, il est probable que le courtier compensateur récupérera uniquement un pourcentage de la valeur de ces transactions et, par conséquent, le montant que le Compartiment recouvrira auprès du courtier de compensation sera limité de manière similaire. Les étapes, le calendrier, le niveau de contrôle et les risques liés à ce processus dépendront de la CCC, de ses règles et du droit applicable en matière d'insolvabilité. Il est toutefois probable que d'importants délais et incertitudes soient constatés quant aux moments de perception et niveaux d'actifs ou de liquidités, le cas échéant, que le courtier compensateur recouvrira de la CCC et, en conséquence, le montant que le Compartiment percevra de la part du courtier compensateur.

## 22. Risque de conservation

Les actifs de la Société sont conservés par le Dépositaire et il existe pour l'Investisseur un risque que ce dernier ne soit pas en mesure d'honorer pleinement ses obligations de restitution de l'ensemble des actifs de la Société dans un délai restreint s'il venait à être déclaré en faillite. Les actifs de la Société seront identifiés dans les livres du Dépositaire comme appartenant à la Société. Les titres détenus par le Dépositaire seront séparés des autres actifs conservés par ce dernier, ce qui limite – mais n'exclut pas entièrement – le risque de non-restitution en cas de faillite. Les liquidités ne font toutefois pas l'objet d'une telle précaution, ce qui augmente le risque de non-restitution en cas de faillite. Le Dépositaire n'assure pas seul la conservation de l'ensemble des actifs de la Société ; il a recours à un réseau de dépositaires par délégation qui ne font pas partie du même groupe de sociétés. De la même manière qu'ils sont exposés au risque de faillite du Dépositaire, les Investisseurs sont soumis au risque de faillite des dépositaires par délégation.

Un Compartiment peut investir sur des marchés ne possédant pas de système de garde et/ou de règlement pleinement développé. Les actifs du Compartiment qui sont négociés sur ces marchés et confiés à ces dépositaires par

délégation peuvent être exposés à certains risques vis-à-vis desquels le Dépositaire sera déchargé de toute responsabilité.

### **23. Risque inhérent aux sociétés de petite capitalisation**

La valeur d'un Compartiment investissant dans de petites sociétés peut fluctuer davantage que celle d'autres Compartiments. Les petites sociétés peuvent présenter un potentiel d'appréciation du capital supérieur à celui de leurs homologues de plus grande taille, mais elles impliquent également des risques spécifiques. Leurs lignes de produits, marchés et ressources financières sont généralement plus restreints et leurs équipes dirigeantes plus petites et moins expérimentées. Les actions des petites sociétés peuvent, notamment en périodes de repli des marchés, devenir moins liquides et connaître une forte volatilité à court terme et des écarts de cours importants entre les différentes transactions. Les actions des petites sociétés peuvent se négocier sur un marché de gré à gré ou une Bourse de valeurs régionale, voire présenter une liquidité restreinte. Dès lors, les investissements dans des petites sociétés peuvent s'avérer plus sensibles aux mouvements défavorables du marché que les placements effectués dans des sociétés de plus grande taille et le Compartiment peut éprouver des difficultés à établir ou à dénouer des positions prises dans des petites sociétés aux prix du marché. Les informations publiquement disponibles ne sont pas forcément aussi nombreuses pour les petites sociétés qui suscitent par ailleurs un intérêt moins vif auprès du marché ; il peut dès lors s'écouler plus de temps avant que les cours de ces titres ne reflètent pleinement la valeur des actifs et du potentiel bénéficiaire des émetteurs.

### **24. Risque de concentration du portefeuille**

Bien que la stratégie de certains Compartiments qui consiste à investir dans un nombre limité d'actifs puisse générer des rendements attrayants au fil du temps, un Compartiment qui investit dans un portefeuille concentré de titres peut avoir tendance à être plus volatil qu'un Compartiment investissant dans un éventail de titres plus diversifié. Si les actifs dans lesquels ce Compartiment investit enregistrent de mauvais résultats, le Compartiment peut enregistrer des pertes supérieures que s'il avait investi dans un plus grand nombre d'actifs.

### **25. Risque inhérent aux sociétés technologiques**

Les investissements dans le secteur technologique peuvent présenter des risques et un degré de volatilité plus importants que les investissements dans une gamme étendue de valeurs couvrant différents secteurs économiques. Un Compartiment peut investir dans des actions de sociétés sensibles aux progrès scientifiques et technologiques mondiaux, et dont les produits et les services pourraient rapidement tomber en désuétude. En outre, certaines de ces sociétés offrent des produits ou services réglementés par l'État et peuvent par conséquent être défavorablement affectées par les politiques gouvernementales. La valeur des investissements d'un Compartiment peut dès lors fortement baisser en fonction du marché, de la recherche et des obstacles réglementaires.

### **26. Risque inhérent aux titres de créance faiblement notés et offrant des rendements élevés**

Un Compartiment peut investir dans des titres de créance faiblement notés et offrant des rendements élevés, lesquels sont soumis à un risque de marché et de crédit plus grand

que les titres mieux notés. De manière générale, les titres moins bien notés génèrent des rendements plus élevés que les titres mieux notés, offrant ainsi aux Investisseurs une compensation à la prise de risque plus élevée. Ces titres moins bien notés sont davantage exposés aux changements affectant la situation financière de l'émetteur ou à une hausse des taux d'intérêt qui pourraient empêcher l'émetteur de rembourser les détenteurs de ces titres. En conséquence, tout investissement dans le Compartiment s'accompagne d'un degré de risque de crédit plus élevé que pour tout autre investissement dans des titres bénéficiant de meilleures notations produisant des rendements plus faibles.

### **27. Risque inhérent aux titres de sociétés immobilières**

Les risques liés aux investissements dans des titres de sociétés opérant principalement dans le secteur de l'immobilier comprennent notamment : la nature cyclique des valeurs immobilières, les risques liés à la conjoncture économique générale ou locale, le nombre excessif de nouvelles constructions et l'accroissement de la concurrence, l'augmentation de l'impôt foncier et des frais d'exploitation, les tendances démographiques et les variations des revenus locatifs, la modification des réglementations sur l'aménagement du territoire, les pertes consécutives à un accident ou une condamnation, les risques environnementaux, les restrictions réglementaires imposées sur les loyers, la modification de l'attrait d'un quartier, les risques inhérents aux parties liées, l'évolution de l'attrait des biens immobiliers exercé sur les locataires, la hausse des taux d'intérêt et d'autres éléments influençant le marché de l'immobilier. En règle générale, une hausse des taux d'intérêt entraînera une hausse du coût de financement, ce qui pourrait, directement et indirectement, faire baisser la valeur des investissements du Compartiment.

Sur certaines périodes, le marché immobilier n'a pas dégagé les mêmes performances que les marchés des actions et obligations. Dans la mesure où les performances, positives ou négatives, du marché immobilier ne présentent fréquemment aucune corrélation avec celles des marchés des actions ou obligations, ces investissements peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la performance du Compartiment.

### **28. Risques inhérents aux titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres actifs**

Les titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), et notamment les obligations hypothécaires garanties (CMO) et certains MBS démembrés (stripped MBS) représentent une participation dans, ou sont garantis par, des prêts hypothécaires. Les titres adossés à des actifs (ABS) sont structurés de la même manière que les MBS à la différence que les actifs sous-jacents ne sont pas constitués de prêts hypothécaires ou d'intérêts dans des prêts hypothécaires, mais de contrats de prêt ou de vente à tempérament portant sur l'achat d'un véhicule, de baux de tous types (biens personnels et immobiliers) et d'encours de cartes de crédit.

Les titres de créance classiques versent en général un taux d'intérêt fixe jusqu'à l'échéance, date à laquelle le principal est dû dans son intégralité. Par contre, pour ce qui est des MBS et de la plupart des ABS, les paiements sont constitués à la fois d'intérêts et d'une partie du principal. Le principal peut également faire l'objet d'un remboursement anticipé volontaire ou résultant de procédures de refinancement ou de saisie. Un Compartiment peut se voir contraint d'investir le produit d'un remboursement anticipé dans d'autres titres offrant un rendement moins attrayant dans des conditions

moins favorables. Par conséquent, ces titres afficheront un potentiel d'appréciation du capital inférieur à celui des titres d'échéance comparable lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse, et leur valeur de marché risque, tout comme celle des titres d'échéance comparable, d'être affectée par une hausse des taux d'intérêt. Étant donné que le taux de remboursement anticipé diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, une hausse des taux d'intérêt aura probablement pour effet d'augmenter la durée, et donc la volatilité, des MBS et des ABS. Outre le risque de taux d'intérêt (tel que décrit ci-avant), les investissements dans des MBS intégrant des prêts hypothécaires subprime sont soumis à des risques de crédit, d'évaluation et de liquidité accrus (voir définitions ci-dessus). La durée mesure la durée de vie escomptée d'un titre à revenu fixe et est utilisée pour déterminer la sensibilité du cours de ce titre à l'évolution des taux d'intérêt. Contrairement à l'échéance, qui mesure uniquement la durée de vie d'un titre à revenu fixe jusqu'à la date du dernier paiement, la durée tient compte du délai de paiement final prévu des intérêts et du principal d'un titre et de l'influence sur celui-ci des remboursements anticipés et de l'évolution des taux d'intérêt.

La capacité d'un émetteur d'ABS à faire valoir ses droits sur les sûretés réelles des actifs sous-jacents peut s'avérer limitée. Il arrive pour certains MBS et ABS que l'Investisseur ne reçoive, au titre des actifs sous-jacents, que les intérêts ou le principal des flux de paiement. Les rendements et la valeur de ces investissements sont extrêmement sensibles à l'évolution des taux d'intérêt et du taux de remboursement du principal des actifs sous-jacents. La partie intérêts a tendance à perdre de la valeur lorsque les taux d'intérêt diminuent et que les taux de remboursement (anticipé, notamment) des actifs ou prêts hypothécaires sous-jacents augmentent ; un Compartiment peut perdre l'intégralité du montant investi dans la partie intérêts en raison de la baisse des taux d'intérêt. Inversement, la partie principale a tendance à perdre de la valeur lorsque les taux d'intérêt augmentent et que les taux de remboursement diminuent. Par ailleurs, les marchés où se négocient les intérêts et le principal peuvent s'avérer volatils et restreints, ce qui peut empêcher le Compartiment de vendre ou d'acheter facilement.

Un Compartiment peut chercher à s'exposer aux MBS et ABS en concluant avec des institutions financières des contrats d'achat de titres à un prix et une date convenus d'avance. Les investissements ne seront pas forcément livrés au Compartiment à la clôture du contrat, mais celui-ci sera néanmoins exposé à l'évolution de la valeur des titres sous-jacents pendant toute la durée du contrat.

## 29. Risque lié aux introductions en Bourse

Un Compartiment peut investir dans des sociétés, de petite taille en principe, faisant leur entrée en Bourse. Ces titres ne possèdent aucun historique boursier et les informations concernant ces sociétés ne sont parfois disponibles que pour des périodes limitées. Les cours des titres des sociétés faisant leur entrée en Bourse peuvent être soumis à un degré de volatilité plus élevé que les valeurs mieux établies.

## 30. Risque inhérent aux titres de créance émis conformément à la règle 144A du Securities Act (loi sur les valeurs mobilières) de 1933

La règle 144A de la Securities & Exchange Commission (SEC) prévoit une exemption aux obligations d'enregistrement prévues par le Securities Act de 1933 pour la vente de titres soumis à restriction à des acheteurs qui sont des

investisseurs institutionnels, tel que défini dans la règle. L'avantage pour les Investisseurs peut résider dans l'obtention de revenus plus élevés grâce à des frais de gestion plus faibles. Toutefois, l'exécution de transactions sur le marché secondaire portant sur des titres régis par la règle 144A est limitée et accessible uniquement aux acheteurs qui sont des investisseurs institutionnels. Il pourrait en découler une volatilité accrue des cours des titres et, dans des cas extrêmes, une baisse de la liquidité d'un titre donné régi par la règle 144A.

## 31. Risque inhérent aux marchés émergents et moins développés

Un investissement dans des titres des marchés émergents et moins développés comporte des risques différents de et/ou supérieurs à un investissement dans des titres de pays développés. Ces risques comprennent notamment une plus faible capitalisation des marchés des titres, qui peuvent traverser des périodes d'illiquidité relative, une volatilité significative des prix, des restrictions aux investissements étrangers et les éventuels rapatriements de revenu et capital. Les Investisseurs étrangers peuvent en outre se trouver dans l'obligation de déclarer les produits des ventes et les perspectives de crises économiques ou politiques pourraient aboutir à des contrôles des prix, des fusions imposées, des expropriations ou une fiscalité confiscatoire, des saisies, des nationalisations ou la création de monopoles d'État. L'inflation et les fluctuations rapides des taux d'inflation ont eu par le passé et pourraient continuer à avoir des conséquences néfastes sur les économies et les marchés des titres de certains pays émergents et moins développés.

Si les titres des marchés émergents et moins développés dans lesquels un Compartiment peut investir sont pour la plupart négociés sur des Bourses de valeurs, ils peuvent l'être dans des volumes restreints et dans le cadre de systèmes de règlement moins organisés que ceux des marchés développés. Il se peut par ailleurs que les autorités de contrôle ne soient pas en mesure d'appliquer des normes identiques à celles en vigueur sur les marchés développés. Des retards de règlement ne sont dès lors pas exclus, et le risque existe que les liquidités ou les titres du Compartiment concerné soient menacés en raison de la défaillance desdits systèmes ou des structures administratives des contreparties. Ces contreparties ne sont pas forcément aussi solides (financièrement notamment) que leurs équivalents dans les marchés développés. Le risque existe par ailleurs que naissent des intérêts contradictoires au titre des investissements détenus par le Compartiment ou devant lui être transférés et il peut advenir que les systèmes de compensation soient inexistant, limités ou inadéquats pour préserver les intérêts du Compartiment à cet égard.

Les risques supplémentaires inhérents aux titres des marchés émergents peuvent comprendre : une instabilité politique, sociale et économique accrue, une intervention plus importante de l'État dans l'économie, une réglementation et un contrôle moins stricts de la part des autorités gouvernementales, une absence de techniques de couverture du risque de change, des sociétés nouvellement créées et de petite taille, des divergences au niveau des normes d'audit et de reporting financiers qui peuvent aboutir à un manque d'informations sur les émetteurs, et des systèmes juridiques moins développés. À noter par ailleurs que le taux d'imposition des intérêts et des plus-values perçus par les non-résidents sur les marchés émergents et moins développés varie d'un pays à l'autre, et peut s'avérer extrêmement élevé dans certains cas. De plus, la législation et les procédures fiscales peuvent être moins précises et cette législation peut autoriser l'imposition rétroactive, de

sorte que le Compartiment pourrait se voir assujéti à un impôt national qui n'aurait pas été pris en compte dans la conduite des opérations d'investissement et l'évaluation des actifs.

Pour connaître les risques spécifiques liés à la détention d'actions chinoises, veuillez vous reporter au paragraphe « Risques relatifs aux investissements sur le marché chinois » à suivre dans la présente section.

### **32. Risques spécifiques liés aux opérations de prêt de titres et de pension**

Les opérations de prêt de titres et de pension impliquent certains risques. Aucune garantie ne peut être donnée qu'un Compartiment atteindra l'objectif pour lequel il a conclu une opération.

Les opérations de pension peuvent exposer le Compartiment à des risques similaires à ceux associés aux instruments dérivés financiers de type option ou forward, dont les risques sont décrits dans d'autres sections du présent Prospectus. Les titres prêtés peuvent, en cas de défaillance d'une contrepartie ou de difficulté opérationnelle, ne pas être restitués dans les délais, ou ne l'être que partiellement, ce qui peut limiter la capacité du Compartiment à réaliser la vente des titres ou honorer les demandes de rachat.

L'exposition du Compartiment à sa contrepartie sera modérée par le fait que la contrepartie perdra sa garantie en cas de défaillance de sa part dans le cadre de l'opération. Si la garantie revêt la forme de titres, il existe un risque qu'une fois cédée, les liquidités qui en découlent soient insuffisantes pour régler la créance de la contrepartie vis-à-vis du Compartiment ou pour acquérir des titres en remplacement de ceux qui ont été prêtés à la contrepartie. Dans ce dernier cas, le tiers intervenant comme agent prêteur (tri-party lending agent) du Compartiment indemnisera le Compartiment en cas d'insuffisance des liquidités disponibles pour acquérir les titres de remplacement mais cette indemnisation peut s'avérer insuffisante ou non fiable.

Si le Compartiment réinvestit la garantie en espèces dans un ou plusieurs des types d'investissement autorisés décrits à l'Annexe I - Restrictions d'investissement, section 5 « Gestion des garanties », il existe le risque que l'investissement génère un produit inférieur à l'intérêt dû à la contrepartie au titre de ces espèces et qu'il dégage un revenu inférieur aux liquidités investies. Il existe également le risque que l'investissement devienne illiquide, ce qui limiterait la capacité du Compartiment à récupérer ses titres prêtés et, par conséquent, à réaliser la vente de titres ou à honorer les demandes de rachat.

### **33. Prise ferme directe ou indirecte**

Un Compartiment peut acquérir des titres dans lesquels il a le droit d'investir aux fins de son objectif et de sa politique d'investissement par voie de prise ferme directe ou indirecte. Il existe dès lors un risque que le Compartiment subisse des pertes si le cours du marché des titres de la prise ferme secondaire tombe en dessous du prix fixé à l'avance et auquel le Compartiment s'est engagé à les acheter.

### **34. Conflits d'intérêts potentiels**

Les Gestionnaires d'investissement et Schroders peuvent effectuer des transactions dans lesquelles ils possèdent, directement ou indirectement, des intérêts pouvant éventuellement entrer en conflit avec les obligations des Gestionnaires d'investissement à l'égard de la Société. Ni les Gestionnaires d'investissement, ni Schroders ne seront tenus

de rendre compte à la Société des éventuels profits, commissions ou rémunérations versés ou perçus en rapport avec ces transactions ou des transactions connexes et, sauf dispositions contraires, il ne sera appliqué aucun abattement sur les commissions des Gestionnaires d'investissement.

Les Gestionnaires d'investissement veilleront à ce que ces transactions soient effectuées à des conditions tout aussi favorables pour la Société que si le conflit d'intérêts potentiel n'avait pas existé.

De tels conflits d'intérêts ou d'obligations potentiels peuvent survenir du fait que les Gestionnaires d'investissement ou Schroders peuvent avoir investi directement ou indirectement dans la Société.

La perspective de la commission de surperformance peut inciter les Gestionnaires d'investissement à réaliser des investissements plus risqués que si cette Commission n'existait pas.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le Dépositaire doit faire preuve d'intégrité, d'équité, de professionnalisme, d'impartialité et veiller aux seuls intérêts de la Société et ses Investisseurs. Le Dépositaire ne doit pas exercer d'activités à l'égard de la Société qui pourraient créer des conflits d'intérêts entre la Société, les Investisseurs, la Société de gestion et le Dépositaire, sauf si ce dernier a établi une séparation fonctionnelle et hiérarchique entre ses tâches de dépositaire et ses autres tâches susceptibles de créer des conflits, et que les éventuels conflits d'intérêts sont correctement identifiés, gérés et communiqués aux Investisseurs de la Société.

### **35. Fonds de placement**

Certains Compartiments peuvent investir tout ou quasiment tout leur actif dans des Fonds de placement, sauf indication contraire, les risques d'investissement identifiés dans la présente Annexe s'appliqueront qu'un Compartiment investisse directement ou indirectement par le biais de Fonds de placement dans les actifs concernés.

Les investissements des Compartiments dans des Fonds de placement peuvent entraîner une majoration des commissions/dépenses totales d'exploitation, d'administration, de dépositaire et de gestion. Les Gestionnaires d'investissement chercheront toutefois à négocier une réduction des commissions de gestion, qui, si elle est accordée, ne s'appliquera qu'au Compartiment concerné.

### **36. Taux de change**

La Devise de référence de chaque Compartiment n'est pas nécessairement la devise d'investissement du Compartiment concerné. Les investissements sont réalisés dans des fonds de placement et libellés dans les devises qui, selon les Gestionnaires d'investissement, sont les plus à même de soutenir la performance du Compartiment. Les Actionnaires investissant dans un Compartiment dont la Devise de référence est différente de la leur doivent être conscients que les fluctuations de taux de change peuvent influencer sur la valeur de leur investissement à la hausse comme à la baisse.

### **37. Titres à revenu fixe**

La valeur des titres à revenu fixe détenus par les Compartiments variera généralement en fonction des mouvements des taux d'intérêt et ces variations peuvent affecter les cours des Actions des Compartiments concernés.

## 38. Actions

Lorsqu'un Compartiment investit dans des actions et titres assimilés, la valeur de ces titres peut baisser en raison de conditions générales de marché qui ne sont pas directement liées à une société particulière, telle que des conditions économiques défavorables (réelles ou perçues), des modifications des conditions de revenu pour les entreprises, une évolution des taux d'intérêt ou des taux de change ainsi qu'un sentiment d'investissement globalement négatif. Ces titres peuvent également se déprécier du fait de facteurs affectant un ou des secteur(s) particulier(s), tels qu'une pénurie de main-d'œuvre, des coûts de production croissants ou une concurrence accrue. Les actions sont généralement plus volatiles que les titres à revenu fixe.

## 39. Capital-risque

Les investissements offrant une exposition au capital-risque impliquent des risques supplémentaires par rapport aux investissements traditionnels. Plus spécifiquement, des investissements en capital-risque peuvent impliquer une exposition à des sociétés moins matures et moins liquides. La valeur des instruments financiers permettant une exposition au capital-risque peut être impactée de façon comparable aux investissements directs en capital-risque.

## 40. Matières premières

Les investissements offrant une exposition aux matières premières impliquent des risques supplémentaires par rapport aux investissements traditionnels. Plus spécifiquement :

- des événements politiques, militaires et naturels peuvent avoir une incidence sur la production et la négociation des matières premières et, par conséquent, un impact négatif sur les instruments financiers offrant une exposition aux matières premières ;
- le terrorisme et d'autres activités criminelles peuvent avoir une influence sur la disponibilité des matières premières et, par conséquent, un impact également négatif sur les instruments financiers offrant une exposition aux matières premières.

La performance des matières premières, métaux précieux et contrats à terme standardisés de matières premières dépend également de l'offre générale des biens concernés, de la demande dont ils bénéficient, des prévisions de production, d'extraction ainsi que de la demande attendue, et peut, pour cette raison, se révéler particulièrement volatile.

## 41. Optimisation fiscale pour les Actionnaires

Les rendements après impôts perçus par les Actionnaires dépendent des règles fiscales locales de leur pays de résidence fiscale (voir Section 3.4 « Imposition » pour des considérations générales sur l'imposition).

Dans certains pays tels que l'Autriche et le Royaume-Uni, des règles fiscales induisent une imposition plus élevée des rendements d'investissements issus de fonds de fonds et perçus par les Actionnaires que des rendements issus de fonds à stratégie unique.

Ces règles fiscales peuvent être activées dès lors que les investissements sélectionnés par le Gestionnaire d'investissement pour le fonds de fonds sont considérés comme ne remplissant pas certains critères établis par les autorités fiscales du pays de résidence fiscale des Actionnaires.

Au Royaume-Uni, les rendements des investissements ayant le statut de « non-reporting funds » peuvent être traités comme des revenus à part entière, et donc déclarés comme des revenus par les fonds de fonds. Ainsi, une plus grande partie des rendements perçus par les Actionnaires et issus des fonds de fonds serait traitée comme un revenu et non un capital et se trouverait par conséquent imposée selon des taux actuellement plus élevés que pour les plus-values en capital.

Afin de minimiser l'impact de ces règles fiscales locales sur les Actionnaires, le Gestionnaire d'investissement du fonds de fonds s'efforcera de sélectionner des investissements éligibles au statut de « reporting funds ». Il est toutefois possible que de tels investissements ne permettent pas de remplir certains objectifs stratégiques du Gestionnaire d'investissement, auquel cas il pourra être amené à investir dans des « non-reporting funds ».

Le Gestionnaire d'investissement transmettra toutes les informations requises par les règles fiscales locales afin de permettre aux Actionnaires de calculer l'impôt qu'ils auront à payer selon ces règles.

## 42. Risque lié aux titres convertibles

Les titres convertibles sont en général des obligations ou des actions préférentielles qui peuvent être converties en un nombre déterminé d'actions du capital de la société émettrice à un prix de conversion déterminé.

Les titres convertibles associent des caractéristiques d'investissement aux risques liés aux actions et obligations. Selon la valeur du titre sous-jacent, le titre convertible se comportera plutôt comme une action ou plutôt comme une obligation.

Quand le cours de la valeur sous-jacente est supérieur au prix de conversion, le titre convertible se comporte en général plutôt comme une action et est plus sensible aux variations des actions. Quand le cours de la valeur sous-jacente est inférieur au prix de conversion, le titre convertible se comporte en général plutôt comme une obligation et est plus sensible aux variations des taux d'intérêt et des écarts de crédit.

Compte tenu de l'avantage que présente la conversion potentielle, les titres convertibles présentent généralement des rendements plus faibles que les titres non convertibles de qualité équivalente.

Leur qualité de crédit peut aussi être moindre et ils tendent à être moins liquides que des titres non convertibles conventionnels. Les titres de créance de qualité inférieure sont généralement plus exposés aux risques de marché, de crédit et de défaut que des titres mieux notés.

## 43. Risque lié aux titres convertibles contingents

Les obligations contingentes convertibles sont généralement des instruments de créance qui peuvent être convertis en actions de l'émetteur ou subir une perte partielle ou totale en cas d'évènement déclencheur prédéfini. Les conditions de l'obligation définissent des évènements déclencheurs spécifiques, ainsi que les taux de conversion. Les évènements déclencheurs peuvent échapper au contrôle de l'émetteur. La baisse du ratio des fonds propres d'un émetteur en deçà d'un seuil donné est un exemple d'évènement déclencheur courant. La conversion peut faire chuter considérablement et de manière irréversible la valeur de l'investissement, dans certains cas jusqu'à zéro.

Les paiements de coupons liés à certains titres contingents convertibles peuvent être entièrement discrétionnaires et être annulés par l'émetteur à tout moment, pour toute raison, et pendant une durée indéterminée.

Contrairement à la hiérarchie typique des fonds propres, les détenteurs d'obligations contingentes convertibles peuvent subir des pertes de capitaux avant les porteurs d'actions.

La plupart des obligations contingentes convertibles sont émises sous forme d'instruments perpétuels remboursables à des dates prédéterminées. Les obligations contingentes convertibles perpétuelles peuvent ne pas être remboursées à la date de remboursement prédéfinie et il se peut que les investisseurs ne récupèrent par leur principal à la date de remboursement ni à aucune autre date.

Il n'existe pas de normes communément acceptées d'évaluation des obligations contingentes convertibles. Le prix auquel les obligations sont vendues peut donc être supérieur ou inférieur à leur évaluation immédiatement avant la vente.

Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur disposé à acheter des obligations contingentes convertibles et il se peut que le vendeur doive accepter une décote significative par rapport à la valeur escomptée de l'obligation lors de sa vente.

#### 44. Risque souverain

Il existe un risque que les gouvernements ou leurs agences manquent à leurs obligations ou ne les honorent pas pleinement. En outre, il n'existe aucune procédure de faillite applicable aux titres de dette souveraine autorisant le recouvrement, total ou partiel, de fonds destinés à honorer les obligations liées auxdits titres. Ce faisant, les détenteurs de titres de dette souveraine peuvent être tenus de participer au rééchelonnement de ces dettes et accorder des prêts supplémentaires aux émetteurs de ces titres.

#### 45. Risque de couverture

Un Compartiment peut (directement ou indirectement) mettre en place une couverture en prenant des positions longues et courtes sur des instruments liés. Le fait pour un Compartiment de se couvrir contre la dépréciation d'une position n'élimine pas les fluctuations de valeur de cette dernière ni le risque de perte si sa valeur diminue. Les opérations de couverture peuvent limiter la possibilité de réaliser un gain si la valeur d'une position augmente. En cas de corrélation imparfaite entre une position sur un instrument de couverture et la position destinée à être protégée, la protection souhaitée peut ne pas être obtenue et le Compartiment est alors susceptible d'être exposé à un risque de perte. Par ailleurs, une couverture intégrale ou parfaite des risques n'est pas possible et les opérations de couverture ont un coût.

#### 46. Risque lié à la vente à découvert synthétique

Un Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés pour mettre en place des positions courtes synthétiques. Si le prix de l'instrument ou du marché sur lequel le Compartiment a pris une position courte augmente, ce dernier subira une perte liée à la hausse de prix à compter de l'ouverture de la position courte, majorée des éventuels primes et intérêts versés à une contrepartie. Ainsi, les positions courtes intègrent le risque que les pertes soient accentuées et dépassent le coût réel de l'investissement.

#### 47. Risque lié aux Catégories d'Actions couvertes en RMB

Depuis 2005, le taux de change du RMB n'est plus indexé sur l'USD. Le RMB a à présent évolué vers un système de taux de change flottant géré reposant sur l'offre et la demande du marché par référence à un panier de devises étrangères. Le cours de négociation journalier du RMB face à d'autres devises majeures sur le marché des changes interbancaire est autorisé à flotter au sein d'une étroite fourchette autour de la parité centrale publiée par la République populaire de Chine. La convertibilité du RMB à partir du RMB offshore (CNH) vers le RMB onshore (CNY) est un processus de devises géré soumis à des politiques de contrôle des changes et à des restrictions de rapatriement de fonds imposées par le gouvernement chinois en accord avec l'Autorité monétaire de Hong Kong. La valeur du CNH peut différer, parfois fortement, de celle du CNY en raison de plusieurs facteurs parmi lesquels, sans s'y limiter toutefois, ces politiques de contrôle des changes et restrictions de rapatriement de fonds.

Depuis 2005, les politiques de contrôle des changes appliquées par le gouvernement chinois se sont traduites par l'appréciation générale du RMB (à la fois du CNH et du CNY). Cette appréciation peut très bien se poursuivre ou non et il ne saurait être garanti que le RMB ne fasse pas l'objet d'une dévaluation à un moment donné.

Les Catégories d'Actions couvertes en RMB participent au marché RMB offshore (CNH), ce qui permet aux investisseurs d'effectuer librement des transactions en CNH hors de Chine continentale avec des banques approuvées sur le marché de Hong Kong (banques approuvées par l'Autorité monétaire de Hong Kong). Les Catégories d'Actions couvertes en RMB n'auront aucune obligation de convertir des fonds CNH en fonds RMB onshore (CNY).

#### 48. Risques relatifs aux investissements sur le marché chinois

Les investisseurs peuvent également être exposés à des risques spécifiques au marché chinois. Toute évolution significative politique, sociale ou économique en Chine continentale peut avoir un effet négatif sur les investissements sur le marché chinois. Le cadre réglementaire et législatif des marchés de capitaux de Chine continentale peut ne pas être aussi développé que ceux de pays développés. Les normes et pratiques comptables chinoises peuvent fortement différer des normes internationales de comptabilité. Les systèmes de règlement et de compensation des marchés de titres chinois peuvent ne pas être suffisamment éprouvés et être soumis à des risques accrus d'erreur ou d'inefficacité. Les investisseurs doivent également être conscients que les évolutions de la législation fiscale de Chine continentale pourraient affecter le montant du revenu qui peut être généré, ainsi que le montant du capital obtenu des investissements du Compartiment.

En particulier, le régime fiscal des investisseurs étrangers détenant des actions chinoises reste incertain. Les transferts d'actions A et B de sociétés résidentes en République populaire de Chine (RPC) par des entreprises étrangères donnent lieu à une retenue à la source de 10 % sur les plus-values, bien que cette retenue n'ait pas été appliquée par le passé et que l'incertitude demeure quant à son calendrier d'application, à son éventuelle rétroactivité et à son mode de calcul. Par la suite, les autorités fiscales de RPC ont annoncé, en novembre 2014, que les plus-values réalisées sur le transfert d'actions et d'autres placements en Chine par des investisseurs étrangers seraient soumises à une dispense



« temporaire » de la retenue à la source au titre des plus-values. Aucun commentaire n'a été formulé quant à la durée de cette dispense temporaire. Aucune provision n'est constituée au titre des plus-values réalisées après le 17 novembre 2014 jusqu'à nouvel ordre. Les Administrateurs continuent de surveiller la situation afin de déceler toute indication de changement de pratique du marché ou publication de nouvelles directives par les autorités de RPC et pourraient recommencer à constituer des provisions au titre de la retenue à la source sur les plus-values réalisées en RPC après la publication de telles directives si les Administrateurs et leurs conseillers le jugent approprié.

En RPC, l'impôt sur les résultats des sociétés, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la taxe professionnelle ne seront pas applicables, à titre temporaire, aux gains dérivés par des investisseurs étrangers (dont les Compartiments) de la négociation d'Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Les investisseurs étrangers sont toutefois tenus de payer un impôt sur les dividendes et/ou actions attribuées gratuitement au taux de 10 %, qui sera retenu à la source et versé par les sociétés cotées aux autorités fiscales de RPC compétentes. En ce qui concerne les investisseurs résidents fiscaux dans une juridiction ayant conclu une convention fiscale avec la RPC, ceux-ci peuvent demander le remboursement du trop-perçu de retenue à la source de l'impôt sur le revenu de RPC si la convention fiscale en question prévoit une retenue à la source de l'impôt sur le revenu des dividendes en RPC à un taux réduit, ces investisseurs peuvent demander à l'autorité fiscale le remboursement des différences.

#### **49. Chine - Risques relatifs au statut RQFII et au quota RQFII**

Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII des Gestionnaires d'investissement peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance de la Société en lui imposant de se défaire des titres qu'elle détient.

Les investisseurs doivent savoir que rien ne permet de garantir que les Gestionnaires d'investissement conserveront leur statut RQFII ou qu'ils continueront à mettre à disposition leur quota RQFII. Il est également porté à la connaissance des investisseurs que la Société pourrait ne pas se voir allouer par les Gestionnaires d'investissement une portion suffisante du quota RQFII pour satisfaire toutes les demandes de souscription de la Société et que les demandes de rachat pourraient ne pas être traitées ponctuellement en raison d'évolutions défavorables des lois ou réglementations pertinentes. La Société pourrait ne pas disposer de l'usage exclusif de la totalité du quota RQFII accordé par l'Administration nationale des changes (SAFE) aux Gestionnaires d'investissement, ces derniers pouvant, à leur discrétion, allouer à d'autres produits le quota RQFII qui pourrait autrement être mis à la disposition de la Société. Ces restrictions peuvent entraîner un rejet de demandes de souscription et la suspension des opérations de la Société. Dans des circonstances extrêmes, la Société pourrait subir des pertes importantes du fait de l'insuffisance du quota RQFII, de la limitation de ses capacités d'investissement ou de son incapacité à appliquer ou poursuivre pleinement son objectif ou sa stratégie d'investissement, en raison de restrictions d'investissement liées au statut RQFII, du manque de liquidité du marché des titres domestiques chinois et/ou de retards ou de perturbations dans l'exécution ou le règlement des opérations.

Les quotas RQFII sont généralement attribués aux RQFII (comme les Gestionnaires d'investissements). Les règles et restrictions prévues par la réglementation RQFII s'appliquent aux Gestionnaires d'investissement (en leur capacité de RQFII) dans leur ensemble et pas seulement aux investissements effectués par la Société. La SAFE a le pouvoir d'imposer des sanctions réglementaires si le RQFII ou son dépositaire (dans le cas de la Société, le Dépositaire en Chine) contrevient à toute disposition des règles et règlements publiés par la SAFE (« Règlement SAFE »). Toute infraction est susceptible d'entraîner la révocation du quota du RQFII ou d'autres sanctions réglementaires et peut avoir un impact négatif sur la part du quota RQFII des Gestionnaires d'investissement mise à disposition de la Société aux fins d'investissement.

#### **50. Chine - Risques de rapatriement et de liquidité**

Il n'existe actuellement aucune restriction au rapatriement hors de Chine des produits de Compartiments investis dans des titres onshore. Rien ne permet toutefois de garantir que le rapatriement ne sera pas soumis à des règles et restrictions plus contraignantes du fait d'un changement de la réglementation actuelle. Un tel développement pourrait affecter la liquidité du Compartiment et sa capacité à satisfaire les demandes de rachat lorsqu'elles se présentent.

#### **51. Risques liés au marché interbancaire des obligations chinoises**

Le marché obligataire chinois onshore se compose essentiellement du marché interbancaire des obligations et du marché des obligations négociées en bourse. Le CIBM est un marché de gré à gré établi en 1997. À l'heure actuelle, plus de 90 % de l'activité de négociation d'obligations en CNY s'effectue sur ce marché et les principaux produits qui y sont négociés sont les emprunts d'État, les obligations d'entreprises, les obligations de banque de soutien à une politique et les obligations à moyenne échéance.

Le CIBM se développe et s'internationalise. La volatilité du marché et le manque potentiel de liquidité dû à de faibles volumes de négociation peuvent entraîner des fluctuations importantes des cours de certains titres de créance négociés sur ce marché. Les Compartiments qui y investissent s'exposent donc à des risques de liquidité et de volatilité et peuvent subir des pertes liées à la négociation d'obligations chinoises onshore. En particulier, les écarts entre cours acheteur et vendeur des cours des obligations chinoises onshore peuvent être importants et les Compartiments concernés peuvent de ce fait avoir à supporter des frais de négociation et de réalisation élevés au moment de liquider ces investissements.

Si un Compartiment effectue des opérations sur le CIBM onshore, il peut aussi s'exposer à des risques associés aux procédures de règlement et au risque de défaut de contreparties. La contrepartie qui exécute une opération avec le Compartiment peut manquer à son obligation de régler l'opération par la remise du titre pertinent ou le paiement de sa valeur.

Le CIBM est également exposé à des risques réglementaires.

#### **52. Bond Connect chinois**

Certains Compartiments peuvent, conformément à leur politique d'investissement, investir sur le CIBM à travers les Bond Connect (comme décrit ci-dessous).

Bond Connect est une initiative lancée en juillet 2017 pour permettre un accès réciproque au marché obligataire entre Hong Kong et la Chine continentale établie par le China Foreign Exchange Trade System et le National Interbank Funding Centre (« CFETS »), le China Central Depository & Clearing Co., Ltd, la Shanghai Clearing House, la Hong Kong Exchanges and Clearing Limited et la Central Moneymarkets Unit.

En vertu de la réglementation en vigueur en Chine continentale, les investisseurs étrangers admissibles seront autorisés à investir dans les obligations échangées sur le CIBM par le biais de la négociation dans le sens sud-nord du Bond Connect (canal de négociation dans le sens sud-nord « Northbound Trading Link »). Il n'y aura pas de quota d'investissement pour le canal de négociation dans le sens sud-nord « Northbound Trading Link ».

Conformément à la réglementation en vigueur en Chine continentale, un agent dépositaire offshore reconnu par l'Autorité monétaire de Hong Kong (actuellement, la Central Moneymarkets Unit) peut ouvrir des comptes collectifs (omnibus) auprès de l'agent dépositaire onshore reconnu par la Banque populaire de Chine (les agents dépositaires onshore actuellement reconnus sont la China Securities Depository & Clearing Co., Ltd et l'Interbank Clearing Company Limited). Toutes les obligations négociées par des investisseurs étrangers admissibles seront enregistrées au nom de la Central Moneymarkets Unit, qui détiendra ces obligations en tant que détenteur pour compte.

Pour les investissements par le biais du Bond Connect, les déclarations, l'enregistrement auprès de la People's Bank of China et l'ouverture de compte doivent être effectués par un agent de règlement onshore ou un agent dépositaire offshore ou un agent d'enregistrement ou encore d'autres tiers (selon le cas). À ce titre, les Compartiments sont soumis aux risques de défaut ou d'erreurs de la part de ces tiers.

L'investissement dans le CIBM par le biais du Bond Connect est également soumis à des risques réglementaires. Les règles et réglementations applicables à ces régimes sont susceptibles de changer et elles peuvent éventuellement s'appliquer de manière rétroactive. Si les autorités compétentes de la Chine continentale suspendent l'ouverture de comptes ou la négociation sur le CIBM, alors la capacité des Compartiments à investir dans le CIBM sera affectée négativement. Dans un tel cas, la capacité des Compartiments à atteindre leur objectif d'investissement sera également affectée négativement.

Les autorités fiscales de la Chine continentale ne fournissent aucune directive écrite spécifique sur le traitement des impôts sur le revenu et d'autres catégories d'impôt payables, dans le cadre de la négociation sur le CIBM, par les investisseurs institutionnels étrangers admissibles à investir par le biais du Bond Connect.

### **53. Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect**

Tous les Compartiments qui peuvent investir en Chine peuvent investir dans des Actions A chinoises via les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect (le « Stock Connect ») sous réserve des limites réglementaires éventuellement applicables. Le Stock Connect est un programme de négociation et de compensation de titres mis au point par Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« HKEx »), Hong Kong Securities Clearing Company Limited (« HKSCC »), la bourse de Shanghai (*Shanghai Stock Exchange*) ou la bourse de Shenzhen (*Shenzhen Stock Exchange*) et China Securities

Depository and Clearing Corporation Limited (« ChinaClear ») dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de la Chine continentale et de Hong Kong. Le Stock Connect permet aux investisseurs étrangers de négocier certaines Actions A chinoises cotées à la bourse de Shanghai ou la bourse de Shenzhen par l'intermédiaire de leurs courtiers installés à Hong Kong.

Les Compartiments qui cherchent à investir sur les marchés boursiers nationaux de RPC peuvent utiliser le Stock Connect, en plus des programmes QFII et RQFII et, de ce fait, s'exposent aux risques supplémentaires suivants :

**Risque général :** Les réglementations pertinentes ne sont pas éprouvées et sont susceptibles de modification. Il n'existe aucune certitude quant à la manière dont elles seront appliquées, ce qui pourrait affecter défavorablement les Compartiments. Le Stock Connect nécessite l'utilisation de nouveaux systèmes informatiques susceptibles d'être exposés à des risques opérationnels en raison de sa nature transfrontalière. Si les systèmes concernés ne fonctionnent pas correctement, la négociation par l'intermédiaire du Stock Connect sur les marchés de Hong Kong et de Shanghai/Shenzhen pourrait s'en trouver perturbée.

**Risque de compensation et de règlement :** HKSCC et ChinaClear ont mis en place les liens de compensation et chacun deviendra un participant dans l'autre entité afin de faciliter la compensation et le règlement des opérations transfrontalières. En ce qui concerne les opérations transfrontalières trouvant leur origine sur un marché, la chambre de compensation de ce marché compensera et règlera avec ses propres participants d'une part, et d'autre part, s'engage à remplir les obligations de compensation et de règlement de ses participants auprès de la chambre de compensation de la contrepartie.

**Propriété légale/effective :** Lorsque des titres sont détenus en dépôt sur une base transfrontalière, il existe des risques spécifiques de propriété légale/effective liés aux exigences obligatoires des Dépositaires centraux locaux, de HKSCC et de ChinaClear.

Comme sur d'autres marchés émergents et moins développés, le cadre législatif commence seulement à élaborer le concept de propriété légale/formelle et de propriété effective ou d'intérêt dans les titres. En outre, HKSCC, en sa qualité de détenteur pour compte, ne donne pas de garantie de propriété sur les titres relevant du Stock Connect détenus par son intermédiaire et n'est aucunement tenu de faire exécuter les droits de propriété ou autres droits associés à la détention pour le compte de propriétaires effectifs. En conséquence, les tribunaux peuvent considérer que tout détenteur pour compte ou dépositaire détenteur de titres dans le cadre du Stock Connect détient la pleine propriété de ceux-ci et que ces titres font partie du panier d'actifs de cette entité, disponibles pour distribution aux créanciers de ces entités et/ou qu'un propriétaire effectif ne peut avoir aucun droit sur ces titres. Ainsi, les Compartiments et le Dépositaire ne peuvent garantir que la propriété de ces titres par les Compartiments ou le droit de propriété sur ceux-ci est assurée.

Si HKSCC est réputé assurer des fonctions de conservation des actifs détenus par son intermédiaire, il convient de noter que le Dépositaire et les Compartiments n'auront aucune relation juridique avec HKSCC et aucun recours légal direct contre HKSCC si les Compartiments subissent des pertes du fait de la performance ou de l'insolvabilité de HKSCC.

En cas de défaut de ChinaClear, les obligations de HKSCC aux termes des contrats de marché qui la lient aux participants aux opérations de compensation se limiteront à aider ces participants à la compensation des créances. HKSCC essaiera de bonne foi de recouvrer auprès de ChinaClear les titres et montants en circulation par les moyens légaux disponibles ou par liquidation de ChinaClear. Dans ce cas, il se peut que les Compartiments ne couvrent pas pleinement leurs pertes ou ne récupèrent pas l'intégralité de leurs titres liés au Stock Connect ; il se peut aussi que le processus de récupération soit retardé.

Risque opérationnel : HKSCC exerce des fonctions de compensation, de règlement et de détention pour compte, ainsi que d'autres services liés aux opérations exécutées par les participants sur le marché de Hong Kong. La réglementation de RPC incluant certaines restrictions à la vente et à l'achat s'appliquera à tous les participants du marché. En cas de vente, la pré-livraison des actions est demandée au courtier, ce qui augmente le risque de contrepartie. En raison de ces obligations, il est possible que les Compartiments ne puissent pas acheter et/ou se défaire d'Actions A chinoises en temps opportun.

Quotas : Le Stock Connect est soumis à des quotas qui peuvent limiter la capacité des Compartiments à investir en temps opportun en Actions A chinoises par l'intermédiaire du Stock Connect.

Indemnisation des investisseurs : Les Compartiments ne bénéficieront pas de régimes locaux d'indemnisation des investisseurs. Le Stock Connect ne fonctionnera que les jours où les marchés de RPC et de Hong Kong sont conjointement ouverts pour les opérations et où les banques des deux marchés sont ouvertes aux dates de règlement correspondantes. Il se peut qu'il y ait des jours de bourse normaux pour le marché de RPC mais où les Compartiments ne peuvent effectuer aucune opération sur des Actions A chinoises. De ce fait, les Compartiments peuvent être soumis à des risques de fluctuations des cours des Actions A chinoises lorsque le Stock Connect ne traite pas d'opérations.

Risque d'investissement : Les titres négociés via le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect peuvent être ceux de sociétés de petite capitalisation et sont donc soumis au Risque inhérent aux sociétés de petite capitalisation tel que précédemment décrit dans la présente Annexe.

# Annexe III

## Informations détaillées sur les Compartiments

Les Compartiments suivis d'un astérisque (\*) ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Ces Compartiments seront lancés à la discrétion des Administrateurs et une mise à jour correspondante du Prospectus sera effectuée.

La Société vise à offrir aux Investisseurs la possibilité de choisir entre plusieurs portefeuilles ayant des objectifs d'investissement et des niveaux de risque variés.

Les objectifs et politiques d'investissement décrits ci-dessous ont force obligatoire pour le Gestionnaire d'investissement de chaque Compartiment, mais il ne saurait être garanti que l'objectif d'investissement sera atteint.

(A) Les objectifs et les politiques d'investissement spécifiques à chaque Compartiment doivent être interprétés en tenant compte des éléments suivants : un Compartiment investira conformément à son nom ou sa politique d'investissement, directement ou (si indiqué) par le biais de dérivés sur des placements correspondant à la devise, au titre, au pays, à la région ou au secteur d'activité stipulé dans l'objectif ou la politique d'investissement.

Lorsqu'il est précisé qu'un Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs d'une certaine façon, (i) le pourcentage n'est donné qu'à titre indicatif et le Gestionnaire d'investissement habilité peut, par exemple, ajuster l'exposition du Compartiment à certaines catégories d'actifs en réponse à des conditions de marché et/ou économique défavorables et/ou à une prévision de volatilité, s'il estime que cet ajustement est dans le meilleur intérêt du Compartiment et de ses actionnaires ; et (ii) ces actifs excluent les espèces et autres liquidités qui ne sont pas utilisées comme outils de garantie pour les instruments dérivés, sauf indication contraire. Lorsqu'il est précisé qu'un Compartiment pourra investir jusqu'à un pourcentage maximum de ces actifs (p. ex. 80 %) d'une certaine façon, ces actifs comprennent les espèces et autres liquidités qui ne sont pas utilisées comme outils de sauvegarde pour les instruments dérivés.

Le pourcentage restant des actifs du Compartiment (hors liquidités qui ne sont pas utilisées à des fins de garantie par rapport à des instruments dérivés) peut être investi dans d'autres devises, titres, pays, régions ou secteurs directement ou via des instruments dérivés ou tel qu'indiqué autrement.

Si la politique d'investissement d'un Compartiment se réfère à des investissements dans des sociétés d'un pays ou d'une région en particulier, il s'agira (sauf mention contraire) d'investissements dans des sociétés constituées, ayant leur siège social, cotées ou exerçant leurs activités principales dans ce pays ou cette région.

(B) Les Gestionnaires d'investissement peuvent investir directement dans des titres russes négociés sur la Bourse de Moscou. Pour plus de détails concernant les risques liés à ces marchés, veuillez consulter l'Annexe II.

Les Compartiments peuvent en outre acquérir une exposition au marché russe en investissant dans des certificats américains d'actions étrangères (American Depositary Receipts, ADR) et des certificats internationaux d'actions étrangères (Global Depositary Receipts, GDR).

(C) Un Compartiment peut investir dans des valeurs mobilières négociées sur le CIBM (y compris via le Bond Connect) ou sur tout autre Marché réglementé chinois à condition qu'elles fassent partie de son univers d'investissement tel qu'indiqué dans son « Objectif d'investissement » et à sa « Politique d'investissement ».

(D) Chaque Compartiment obligataire (dont les compartiments Mainstream Bond Fund et Specialist Bond Fund) et Compartiment multi-actifs, sauf mention contraire dans l'Annexe III, peut investir jusqu'à 5 % dans des obligations contingentes convertibles. Pour plus de détails concernant les risques applicables aux investissements dans ces Compartiments, veuillez consulter l'Annexe II « Risques d'investissement ».

(E) Niveau attendu d'effet de levier

Les Compartiments évaluant leur exposition globale grâce à l'approche de la valeur exposée au risque (VaR) publient leur niveau attendu d'effet de levier.

Le niveau attendu d'effet de levier n'est qu'un indicateur et non un plafond réglementaire. L'effet de levier du Compartiment peut être supérieur au niveau attendu sous réserve que le Compartiment reste conforme à son profil de risque et respecte sa limite de VaR.

Le niveau réel d'effet de levier et une description plus détaillée de ce chiffre figurent dans le rapport annuel.

Le niveau d'effet de levier constitue une mesure (i) de l'utilisation de dérivés et (ii) du réinvestissement d'espèces reçues en garantie grâce à des techniques de gestion efficace de portefeuille. Il ne tient pas compte des autres avoirs physiques détenus directement dans le portefeuille des Compartiments concernés. Il ne représente pas non plus le niveau des moins-values susceptibles d'être encourues par un Compartiment.

Le niveau d'effet de levier est calculé par (i) la somme des valeurs notionnelles de tous les instruments dérivés contractés par le Compartiment exprimée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment et (ii) tout effet de levier supplémentaire généré par le réinvestissement d'espèces reçues en garantie grâce à des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Cette méthodologie :

- établit une distinction entre les instruments dérivés utilisés à des fins d'investissement et à des fins de couverture. En conséquence, les stratégies qui visent à réduire le risque contribueront à augmenter le niveau d'effet de levier pour le Compartiment.
- n'autorise pas les opérations de compensation des instruments dérivés. En conséquence, les refinancements d'instruments dérivés et stratégies qui reposent sur une combinaison de positions

longues et courtes peuvent contribuer à une forte augmentation du niveau d'effet de levier voire une augmentation (modérée ou significative) du risque global pour le Compartiment.

- ne prend pas en compte la volatilité des actifs sous-jacents dérivés ni ne fait de distinction entre les actifs à maturité courte ou longue. En conséquence, un Compartiment qui affiche un haut niveau d'effet de levier n'est pas forcément plus risqué qu'un Compartiment avec un faible niveau d'effet de levier.
- (F) Toute exposition aux matières premières incluant des métaux précieux pour un Compartiment peut s'effectuer indirectement par le biais (i) de valeurs mobilières liées, (ii) de parts de sociétés d'investissement de type fermé, (iii) d'instruments financiers liés à ou garantis par la performance de cette catégorie d'actifs, (iv) d'OPCVM ou autres OPC, conformément au règlement grand-ducal du 8 février 2008 et/ou (v) d'indices financiers conformes à l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 et à la circulaire CSSF 14/592, et (vi) d'instruments financiers dérivés sur les actifs éligibles tels que décrits sous les points (i) à (v).
- (G) Les instruments dérivés devront être négociés sur un Marché réglementé ou de gré à gré.

Les valeurs mobilières, les Instruments du marché monétaire, les parts de sociétés d'investissement de type fermé, les instruments financiers liés à ou garantis par d'autres actifs devront être négociés sur un Marché réglementé. Sinon, ils seront limités à 10 % de l'actif net total d'un Compartiment, conjointement avec tout autre investissement réalisé conformément à la restriction d'investissement 1. A(7) de l'Annexe I.

- (H) Utilisation d'instruments dérivés

L'utilisation d'instruments dérivés à des fins d'investissement peut accroître la volatilité du cours des Actions, ce qui peut se traduire par des pertes plus importantes pour l'Investisseur. Pour plus de détails concernant les risques applicables aux investissements dans ces Compartiments, veuillez consulter l'Annexe II « Risques d'investissement ».

#### **Compartiments en actions (Compartiments en actions traditionnels, Compartiments en actions spécialisés, Compartiments en actions Alpha, Compartiments en actions quantitatifs)**

Chaque Compartiment en actions peut utiliser des instruments dérivés afin d'obtenir des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer plus efficacement ses actifs en accord avec sa politique d'investissement et son profil de risque, tel que décrit ci-après. Les instruments dérivés peuvent être utilisés, par exemple, pour créer une exposition aux marchés au travers d'instruments dérivés financiers liés à des actions, à des devises, à la volatilité ou à des indices et inclure des options de gré à gré et/ou négociées en Bourse, des contrats à terme standardisés, des contrats de différence, des bons de souscription, des swaps, des contrats à terme de gré à gré et/ou une combinaison de ces produits.

#### **Compartiments d'allocation d'actifs**

Chaque Compartiment d'allocation d'actifs peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement en fonction de son profil de risque, tel que décrit ci-dessous. Les instruments dérivés peuvent servir par exemple à générer des expositions supplémentaires, par le biais de positions longues ou courtes couvertes, à des catégories d'actifs telles que, mais sans s'y limiter, les actions, les titres à revenu fixe, le crédit, les devises, ainsi que les indices immobiliers et de matières premières. Ils peuvent servir à générer du revenu supplémentaire par le biais d'instruments dérivés liés à l'inflation ou à la volatilité. Les instruments dérivés peuvent également être utilisés pour créer des instruments synthétiques. Ces instruments dérivés comprennent des options de gré à gré et/ou négociées en Bourse, des contrats à terme standardisés, des bons de souscription, des swaps, des contrats à terme de gré à gré et/ou une combinaison de ces produits.

#### **Compartiments multi-actifs**

Un Compartiment multi-actifs peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement. Ces instruments dérivés peuvent être utilisés pour obtenir une exposition à un large éventail de catégories d'actifs, y compris, mais sans s'y limiter, des devises, de l'immobilier, des infrastructures et des matières premières. Ces instruments dérivés comprennent notamment, mais sans s'y limiter, des options de gré à gré et/ou négociées en bourse, des contrats à terme standardisés, des bons de souscription, des swaps, des contrats de change à terme de gré à gré et/ou une combinaison de ces produits.

#### **Compartiments multi-gestionnaires**

Chaque Compartiment multi-gestionnaire peut utiliser des instruments dérivés pour obtenir une exposition à un large éventail de catégories d'actifs, notamment des Catégories d'actifs alternatives.

#### **Compartiments à performance absolue et Compartiments en obligations (Compartiments en obligations traditionnels et Compartiments en obligations spécialisés)**

Chaque Compartiment obligataire et de rendement absolu peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement en fonction de son profil de risque, tel que décrit ci-après. Des instruments dérivés peuvent être utilisés par exemple pour gérer un revenu supplémentaire découlant de l'exposition au risque de crédit en achetant ou en vendant des protections par le biais de swaps de défaut de crédit, en ajustant la durée du Compartiment grâce à un recours stratégique à des instruments dérivés liés à des taux d'intérêt, en générant un revenu supplémentaire par le biais d'instruments dérivés liés à l'inflation ou à la volatilité, ou encore en augmentant son exposition aux devises par le biais d'instruments dérivés liés à des devises. Les instruments dérivés peuvent également être utilisés pour créer des instruments synthétiques. Ces instruments dérivés comprennent des options de gré à gré et/ou négociées en Bourse, des contrats à terme standardisés, des bons de souscription, des swaps, des contrats à terme de gré à gré et/ou une combinaison de ces produits.

## Fonds du marché monétaire

Les Fonds du marché monétaire peuvent utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture des risques de change et de taux d'intérêt uniquement.

- (I) Si la politique d'investissement d'un Compartiment fait référence à des « Catégories d'actifs alternatives », elle pourra s'appliquer : à l'immobilier, aux infrastructures, au capital investissement, aux matières premières, aux métaux précieux et aux Fonds de placement alternatif.

## Immobilier, infrastructures, capital investissement

L'investissement dans ces catégories d'actifs s'effectuera essentiellement indirectement par le biais (i) de valeurs mobilières et d'Instruments du marché monétaire liés, (ii) de parts de fonds d'investissement de type fermé et (iii) d'OPCVM ou autres OPC, conformément au règlement grand-ducal du 8 février 2008. L'investissement dans des biens immobiliers peut être réalisé par le biais de REIT.

## Matières premières, métaux précieux inclus

L'investissement dans ces catégories d'actifs s'effectuera essentiellement indirectement par le biais (i) de valeurs mobilières et d'Instruments du marché monétaire liés, (ii) de parts de fonds d'investissement de type fermé, (iii) d'instruments financiers liés à ou garantis par la performance de cette catégorie d'actifs et (iv) d'OPCVM ou autres OPC, conformément au règlement grand-ducal du 8 février 2008 et (v) d'indices financiers conformes à l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 et à la circulaire CSSF 14/592 et (vi) d'instruments dérivés sur les actifs éligibles tels que décrits sous les points (i) à (v).

## Fonds de placement alternatif

Les Fonds de placement alternatif désignent les stratégies de « hedge funds », telles que les stratégies longues/courtes, event driven, tactical trading et de rendements relatifs. L'exposition sera principalement obtenue indirectement par le biais (i) de parts de fonds d'investissement de type fermé, (ii) d'instruments financiers liés à ou garantis par la performance de ces stratégies, (iii) d'OPCVM ou autres OPC, conformément au règlement grand-ducal du 8 février 2008 et (iv) d'indices financiers conformes à l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 et à la circulaire CSSF 14/592.

Les valeurs mobilières (y compris les parts de sociétés d'investissement de type fermé, les instruments financiers liés à ou garantis par d'autres actifs) et les Instruments du marché monétaire devront être négociés sur un Marché réglementé. Sinon, ils seront limités à 10 % de la valeur liquidative d'un Compartiment, conjointement avec tout autre investissement réalisé conformément à la restriction d'investissement 1. A(9) de l'Annexe I.

Si une valeur mobilière comporte un instrument dérivé, les règles énoncées à la section « 3. Instruments dérivés » de l'Annexe I s'appliquent.

## Catégories d'Actions

Chaque Compartiment est composé d'Actions de Catégories A, AX, A1, B, C, CB, CI, CN, CX, D, E, F, I, IZ, IA, IB, IC, ID, IE, J, K, P, PI, R, S, U, X, X1, X2, X3, X4, X5, X6, X7, X8, X9, Y et Z. Certaines Catégories d'Actions peuvent être assorties d'une commission de surperformance telle que celle indiquée dans la section des informations détaillées de chaque Compartiment.

Les Administrateurs peuvent décider de créer au sein de chaque Compartiment différentes Catégories d'Actions dont les actifs seront investis en commun conformément à la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné, mais qui pourront avoir un barème de frais et de commissions particulier, une devise de libellé propre ou d'autres caractéristiques spécifiques. La Valeur liquidative par Action pouvant différer en raison de ces facteurs variables, elle sera calculée séparément pour chacune des Catégories d'Actions.

Veillez noter que toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles auprès de tous les Distributeurs.

Les Actions sont généralement émises sous la forme d'Actions de capitalisation. Des Actions de distribution peuvent être émises au sein d'un Compartiment, à la discrétion des Administrateurs uniquement. Les Investisseurs peuvent obtenir la liste des Catégories d'Actions et Compartiments proposant des Actions de distribution auprès de la Société de gestion ou de leur Distributeur. Les Catégories d'actions de distribution peuvent être émises avec des fréquences de distribution ou des attributs différents dans le même compartiment, désignés comme suit :

Fréquence des distributions : **M** = monthly (mensuelle), **Q** = quarterly (trimestrielle), **S** = semi-annual (semestrielle), **A** = annual (annuelle)

Type de distribution : **F** = fixe ou **V** = variable

Currency carry<sup>1</sup> (Portage sur devises) : **C**

Taux de distribution fixes : un suffixe numérique différenciera les taux de distribution fixes (par exemple 2, 3). Le pourcentage ou le montant fixe réel ne sera pas indiqué dans le nom de la Catégorie d'Actions.

Les caractéristiques propres à chaque Catégorie d'Actions, soumises à l'entière discrétion de la Société de gestion, sont les suivantes :

### 1. Catégories d'Actions générales

#### Actions A et B

Les Actions A et B seront disponibles pour tous les investisseurs. Les commissions des Actions A et B pour chaque Compartiment sont indiquées séparément dans les informations détaillées de chaque Compartiment.

#### Actions AX et A1

Les Actions AX et A1 seront réservées aux Investisseurs qui, au moment où l'ordre de souscription correspondant est reçu, sont clients de certains Distributeurs spécifiquement désignés pour distribuer ces Actions et uniquement pour les Compartiments pour lesquels des accords de distribution

<sup>1</sup> Il s'agit de la prime ou décote pouvant s'appliquer à la distribution. Les distributions peuvent inclure une prime lorsque le taux d'intérêt d'une catégorie d'actions couverte contre le risque de change est supérieur au taux d'intérêt de la devise de base du compartiment. En conséquence, lorsque le taux d'intérêt d'une catégorie d'actions couverte contre le risque de change est inférieur au taux d'intérêt de la devise de base du compartiment, le dividende peut être réduit. Le niveau de prime ou de décote est déterminé en fonction des écarts entre les taux d'intérêt et n'entre pas en compte dans l'objectif ou la politique d'investissement du compartiment.

ont été conclus avec ces Distributeurs. Les commissions des Actions AX et A1 pour chaque Compartiment sont indiquées séparément dans les informations détaillées de chaque Compartiment.

### **Actions C, CB, CN et CX**

Les Actions C, CB, CN et CX sont disponibles pour les clients institutionnels tels que les fonds de pension, les fonds d'investissement souverains et les établissements officiels. Les Actions C, CB, CN et CX sont également disponibles pour les fonds communs de placement ainsi que pour les distributeurs qui, conformément aux exigences réglementaires, ou sur la base des modalités relatives aux commissions individuelles conclues avec leurs clients, ne sont pas autorisés à accepter et tracer les commissions.

Les actions CX posséderont des caractéristiques différentes des Actions C, y compris une politique de distribution différente.

Les commissions des Actions C, CN et CX pour chaque Compartiment sont indiquées séparément dans les informations détaillées de chaque Compartiment. Les Actions CB auront une commission de distribution, une commission d'entrée et une commission de gestion identiques aux Actions C.

### **Actions CI**

Les Actions CI sont disponibles pour les clients institutionnels tels que les fonds de pension, les fonds d'investissement souverains et les établissements officiels.

La Société ne pourra pas émettre ou convertir des Actions CI au profit d'un Investisseur ne pouvant pas être considéré comme un investisseur institutionnel, tel qu'il peut être défini en tant que de besoin par les directives ou recommandations émises par la CSSF. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription d'Actions CI réservées aux investisseurs institutionnels jusqu'à réception par la Société de gestion de preuves suffisantes établissant que l'investisseur concerné est bien un investisseur institutionnel. S'il apparaît, à un moment quelconque, qu'un détenteur d'Actions CI n'est pas un investisseur institutionnel, les Administrateurs donneront instruction à la Société de gestion de proposer que ledit détenteur convertisse ses Actions en Actions d'une Catégorie du Compartiment concerné qui n'est pas réservée aux investisseurs institutionnels (pour autant qu'il existe une telle Catégorie d'Actions présentant des caractéristiques similaires en termes d'investissement sous-jacent, mais pas nécessairement en termes de commissions et frais à payer par ladite Catégorie d'Actions). Si l'Actionnaire refuse cette conversion, les Administrateurs donneront instruction, à leur discrétion, à la Société de gestion de racheter les Actions en question conformément aux dispositions visées à la section « Rachat et conversion d'Actions ».

Les commissions des Actions CI pour chaque Compartiment sont indiquées séparément dans les informations détaillées de chaque Compartiment.

### **Actions D**

Les Actions D seront exclusivement destinées aux Investisseurs qui, au moment où l'ordre de souscription correspondant est reçu, sont clients de certains Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions et uniquement pour les Compartiments pour lesquels des accords de distribution ont été conclus avec ces Distributeurs.

Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission d'entrée ne sera réclamée à l'Investisseur lors de l'acquisition d'Actions D. Cependant certaines commissions, telles que les commissions de rachat ou les charges administratives, peuvent être déduites des produits de rachat par le Distributeur, tel que convenu séparément entre les Actionnaires et le Distributeur. Il est recommandé aux Actionnaires de vérifier auprès des Distributeurs respectifs les détails de cette modalité.

Les Investisseurs détenant des Actions D ne seront pas autorisés à convertir ces Actions en Actions d'autres Catégories ou à transférer ces Actions d'un Distributeur à un autre.

Les commissions des Actions D pour chaque Compartiment sont indiquées séparément dans les informations détaillées de chaque Compartiment.

### **Actions E**

Les Actions E ne sont disponibles que pour les clients institutionnels tels que les fonds de pension, les fonds d'investissement souverains et les établissements officiels. Les Actions E sont également disponibles pour les fonds communs de placement ainsi que pour les distributeurs qui, conformément aux exigences réglementaires, ou sur la base des modalités relatives aux commissions individuelles conclues avec leurs clients, ne sont pas autorisés à accepter et tracer les commissions.

Les Actions E seront exclusivement proposées jusqu'à ce que la Valeur liquidative totale de toutes les Actions dans un même Compartiment atteigne ou soit supérieure à 100 000 000 EUR ou 100 000 000 USD ou un montant équivalent dans une autre devise, ou tout autre montant tel que spécifiquement déterminé par la Société de gestion.

Habituellement, lorsque la Valeur liquidative totale d'Actions de Catégories disponibles pour un Compartiment atteint ou est supérieure à 100 000 000 EUR ou 100 000 000 USD, ou un montant équivalent dans une autre devise, ou tout autre montant spécifiquement déterminé par la Société de gestion, les Actions de Catégorie E dans ce Compartiment seront fermées aux souscriptions pour les investisseurs. La Société de gestion peut ouvrir à nouveau les Catégories d'Actions E à sa discrétion, sans notification aux Actionnaires.

Les commissions des Actions E pour chaque Compartiment sont indiquées séparément dans les informations détaillées de chaque Compartiment.

### **Actions IZ, IA, IB, IC, ID**

Les Actions IZ, IA, IB, IC, ID sont exclusivement proposées, avec l'accord préalable de la Société de gestion, aux investisseurs institutionnels, tels que les fonds de pension, les fonds souverains, les fondations, les organisations caritatives et les institutions officielles.

La Société ne pourra émettre ou convertir des Actions IZ, IA, IB, IC, ID au profit d'un Investisseur ne pouvant pas être considéré comme un investisseur institutionnel, tel que pouvant être défini périodiquement par les directives ou les recommandations édictées par la CSSF. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription d'Actions IZ, IA, IB, IC, ID réservées aux investisseurs institutionnels jusqu'à réception par la Société de gestion de preuves suffisantes établissant que l'investisseur concerné est bien un investisseur institutionnel. S'il apparaît, à un moment quelconque, qu'un détenteur d'Actions IZ, IA, IB, IC, ID n'est pas un investisseur

institutionnel, les Administrateurs de la Société de gestion donneront instruction à la Société de gestion de proposer audit détenteur de convertir ses Actions en Actions d'une Catégorie du Compartiment concerné qui n'est pas réservée aux investisseurs institutionnels (pour autant qu'il existe une telle Catégorie d'Actions présentant des caractéristiques similaires en termes d'investissement sous-jacent, mais pas nécessairement en termes de frais et de dépenses à la charge de cette Catégorie d'Actions). Si l'Actionnaire refuse cette conversion, les Administrateurs donneront instruction, à leur discrétion, à la Société de gestion de racheter les Actions en question conformément aux dispositions visées à la section « Rachat et conversion d'Actions ».

Les commissions des Actions IZ, IA, IB, IC, ID pour chaque Compartiment sont indiquées séparément dans les informations détaillées de chaque Compartiment.

### Actions IE

Les Actions IE seront exclusivement proposées aux Investisseurs qui sont des investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension, les fonds d'investissement souverains, les fondations, les organismes caritatifs et les établissements officiels.

La Société ne pourra émettre ou convertir des Actions IE au profit d'un Investisseur ne pouvant pas être considéré comme un investisseur institutionnel. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription d'Actions IE réservées aux investisseurs institutionnels jusqu'à réception par la Société de gestion de preuves suffisantes établissant que l'investisseur concerné est bien un investisseur institutionnel. S'il apparaît, à un moment quelconque, qu'un détenteur d'Actions IE n'est pas un investisseur institutionnel, les Administrateurs de la Société de gestion donneront instruction à la Société de gestion de proposer audit détenteur de convertir ses Actions en Actions d'une Catégorie du Compartiment concerné qui n'est pas réservée aux investisseurs institutionnels (pour autant qu'une telle Catégorie d'Actions présentant des caractéristiques similaires existe en termes d'investissement sous-jacent, mais pas nécessairement en termes de commissions et frais payables par ladite Catégorie d'Actions). Si l'Actionnaire refuse cette conversion, les Administrateurs donneront instruction, à leur discrétion, à la Société de gestion de racheter les Actions en question conformément aux dispositions visées à la section « Rachat et conversion d'Actions ».

Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission d'entrée ou de distribution ne sera réclamée à l'Investisseur lors de l'acquisition d'Actions IE.

Les Actions IE seront exclusivement proposées jusqu'à ce que la Valeur liquidative totale de toutes les Catégories d'Actions dans un même Compartiment atteigne ou soit supérieure à 100 000 000 EUR ou 100 000 000 USD ou un montant équivalent dans une autre devise, ou tout autre montant tel que spécifiquement déterminé par la Société de gestion.

Habituellement, lorsque la Valeur liquidative totale d'Actions de Catégories disponibles pour un Compartiment atteint ou est supérieure à 100 000 000 EUR ou 100 000 000 USD, ou un montant équivalent dans une autre devise, ou tout autre montant spécifiquement déterminé par la Société de gestion, les Actions de Catégorie IE dans ce Compartiment seront fermées aux souscriptions pour les investisseurs. La Société de gestion peut rouvrir les Catégories d'Actions IE à sa discrétion, sans notification aux Actionnaires.

### Actions P et PI

Les Actions P factureront des commissions de surperformance et seront disponibles pour tous les Investisseurs.

Les Actions PI imputeront des commissions de performance et ne seront disponibles, après accord préalable de la Société de gestion, qu'aux investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension, les fonds d'investissement souverains, les fondations, les organismes caritatifs et les établissements officiels.

La Société ne pourra émettre ou convertir des Actions PI au profit d'un Investisseur ne pouvant pas être considéré comme un investisseur institutionnel, tel qu'il peut être défini en tant que de besoin par les directives ou recommandations émises par la CSSF. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription d'Actions PI réservées aux investisseurs institutionnels jusqu'à réception par la Société de gestion de preuves suffisantes établissant que l'investisseur concerné est bien un investisseur institutionnel. S'il apparaît, à un moment quelconque, qu'un détenteur d'Actions PI n'est pas un investisseur institutionnel, les Administrateurs de la Société de gestion donneront instruction à la Société de gestion de proposer audit détenteur de convertir ses Actions en Actions d'une Catégorie du Compartiment concerné qui n'est pas réservée aux investisseurs institutionnels (pour autant qu'une telle Catégorie d'Actions présentant des caractéristiques similaires existe en termes d'investissement sous-jacent, mais pas nécessairement en termes de commissions et frais payables par ladite Catégorie d'Actions). Si l'Actionnaire refuse cette conversion, les Administrateurs donneront instruction, à leur discrétion, à la Société de gestion de racheter les Actions en question conformément aux dispositions visées à la section « Rachat et conversion d'Actions ».

Les commissions des Actions P et PI pour chaque Compartiment sont indiquées séparément dans les informations détaillées de chaque Compartiment.

### Actions Z

Avec l'accord préalable de la Société de gestion, les Actions Z peuvent être offertes dans certaines circonstances limitées (i) pour la distribution dans certains pays et via certains Distributeurs ayant conclu des arrangements de frais distincts avec leurs clients et/ou (ii) à des investisseurs professionnels.

Les commissions des Actions Z pour chaque Compartiment sont indiquées séparément dans les informations détaillées de chaque Compartiment.

## 2. Catégories d'Actions sur mesure

### Actions F

Les Actions F ne seront accessibles qu'aux Investisseurs qui, à la réception de l'ordre de souscription concerné, sont des Investisseurs de Singapour utilisant le Fonds central de prévoyance (Central Provident Fund, « CPF ») pour investir dans la Société. Cette Catégorie d'Actions peut aussi être accessible aux fonds de fonds de Singapour et compartiments de produits d'assurance liés à des investissements inclus dans le programme d'investissement du CPF de Singapour.



Des frais administratifs peuvent être prélevés par les agents administratifs des CPF concernés. Il est recommandé aux Actionnaires de vérifier auprès de leurs agents administratifs de CPF les détails de cette modalité.

Les Investisseurs détenant des Actions F ne seront pas autorisés à convertir ces Actions en Actions d'autres Catégories ni à les échanger contre des Actions d'autres Compartiments.

Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission de distribution ne sera réclamée à l'Investisseur lors de l'acquisition d'Actions F. La commission d'entrée pour les Actions F s'élèvera à un maximum de 1,5 % du montant total de souscription (soit 1,52284 % de la Valeur liquidative par Action). Aucune commission d'entrée ne sera exigible à compter du 1er octobre 2020.

La commission de gestion des Actions F s'élèvera à un maximum de 1,5 % par an.

### Actions I

Les Actions I seront exclusivement proposées aux Investisseurs :

- (A) qui, au moment où l'ordre de souscription correspondant est reçu, sont clients de Schroders et ont conclu un accord relatif aux commissions applicables aux investissements réalisés par les clients dans ces Actions, et
- (B) qui sont des investisseurs institutionnels, tels que pouvant être définis périodiquement par les directives ou les recommandations édictées par la CSSF.

La Société ne pourra émettre ou convertir des Actions I au profit d'un Investisseur ne pouvant pas être considéré comme un investisseur institutionnel. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription d'Actions I réservées aux investisseurs institutionnels jusqu'à réception par la Société de gestion de preuves suffisantes établissant que l'investisseur concerné est bien un investisseur institutionnel. S'il apparaît, à un moment quelconque, qu'un détenteur d'Actions I n'est pas un investisseur institutionnel, les Administrateurs de la Société de gestion donneront instruction à la Société de gestion de proposer audit détenteur de convertir ses Actions en Actions d'une Catégorie du Compartiment concerné qui n'est pas réservée aux investisseurs institutionnels (pour autant qu'il existe une telle Catégorie d'Actions présentant des caractéristiques similaires en termes d'investissement sous-jacent, mais pas nécessairement en termes de frais et de dépenses à la charge de cette Catégorie d'Actions). Si l'Actionnaire refuse cette conversion, les Administrateurs donneront instruction, à leur discrétion, à la Société de gestion de racheter les Actions en question conformément aux dispositions visées à la section « Rachat et conversion d'Actions ».

Les Actions I relèvent, entre autres, d'un régime de commissions alternatif dans le cadre duquel l'investisseur est un client de Schroders et se voit directement facturer les commissions de gestion par Schroders. Par conséquent, aucune commission de gestion ne sera prélevée sur l'actif net du Compartiment concerné au titre de ces Actions. Les Actions I supporteront la part qui leur est imputable des commissions dues au Dépositaire et à la Société de gestion, ainsi que d'autres frais et dépenses.

Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission d'entrée ou de distribution ne sera réclamée à l'Investisseur lors de l'acquisition d'Actions I.

### Actions J

Les Actions J seront exclusivement proposées et peuvent uniquement être acquises par des Fonds de fonds japonais, qui sont des investisseurs institutionnels, tels que pouvant être définis périodiquement par les directives ou les recommandations édictées par la CSSF. On entend par « Fonds de fonds japonais » un fonds ou une société d'investissement constitué(e) en vertu de la loi japonaise n° 198 de 1951 relative aux fonds et sociétés d'investissement, telle que modifiée (un « fonds d'investissement »), dont l'objet est d'investir ses actifs uniquement dans des participations dans d'autres fonds d'investissement ou dans des actions de sociétés d'investissement ou organismes de placement collectif similaires, constitués en vertu des lois de tout pays autre que le Japon.

La Société ne pourra émettre des Actions J pour un Investisseur qui n'est pas un Fonds de fonds japonais ou autoriser la conversion d'Actions J en Actions d'une autre Catégorie d'Actions de la Société. Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'Actions J tant qu'ils n'auront pas reçu, de la part de la Société de gestion, confirmation que le souscripteur est bien un Fonds de fonds japonais.

Les Actions J relèvent, entre autres, d'un régime de commissions alternatif dans le cadre duquel l'investisseur est un client de Schroders et se voit directement facturer les commissions de gestion par Schroders. Par conséquent, aucune commission de gestion ne sera prélevée sur l'actif net du Compartiment concerné au titre de ces Actions. Les Actions J supporteront la part qui leur est imputable des commissions dues au Dépositaire et à la Société de gestion, ainsi que d'autres frais et dépenses.

Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission d'entrée ou de distribution ne sera réclamée à l'Investisseur lors de l'acquisition d'Actions J.

### Actions K1

Les Actions K1 ne seront disponibles que dans certaines circonstances limitées à certains distributeurs qui (i) ont conclu un accord avec la Société de gestion concernant ces Actions, et (ii) qui, conformément aux exigences réglementaires, ou sur la base des modalités relatives aux commissions individuelles conclues avec leurs clients, ne sont pas autorisés à accepter et tracer les commissions. Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission de distribution ne sera réclamée à un investisseur lors de l'acquisition d'Actions K1.

Les Actions K1 peuvent être assorties d'une commission de surperformance maximum de 1,5 % par an et d'une commission d'entrée maximum de 1 %.

### Actions K2

Les Actions K2 ne seront disponibles que dans certaines circonstances limitées à certains investisseurs et distributeurs qui (i) ont conclu un accord avec la Société de gestion concernant ces Actions, et (ii) qui sont des fonds communs de placement, des gestionnaires discrétionnaires ou des investisseurs institutionnels tels que des fonds de pension, les fonds souverains et les établissements officiels qui répondent à la définition d'investisseur institutionnel telle que décrite périodiquement par les directives ou les recommandations édictées par la CSSF. Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission de distribution ne sera réclamée à un investisseur lors de l'acquisition d'Actions K2.

Les Actions K2 peuvent être assorties d'une commission de surperformance maximum de 1,5 % par an et d'une commission d'entrée maximum de 1 %.

### Actions R

Les Actions R ne sont pas éligibles au statut de Fonds déclarant à des fins fiscales en vertu des règles britanniques applicables aux fonds offshore (voir section 3.4). Les Actions R sont uniquement à la disposition, à la discrétion de la Société de gestion, des Investisseurs qui ont reçu des Actions à la suite d'une fusion ou d'une activité analogue avec un autre fonds, lequel fonds ne possède pas le statut de Fonds déclarant selon les règles britanniques applicables aux fonds offshore. Les Actions R ne peuvent être émises que par la Société de gestion dans le cadre d'une fusion ou autre activité analogue. Les détenteurs d'actions R n'ont pas le droit d'augmenter leur investissement dans des Actions R, ni même d'échanger des Actions R contre d'autres Catégories d'Actions. Les Actions R sont interdites aux Investisseurs (nouveaux et préexistants) dans toutes circonstances autres que celles susvisées.

Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission d'entrée ou de distribution ne sera réclamée à l'Investisseur lors de l'acquisition d'Actions R. La commission de gestion des Actions R s'élèvera à un maximum de 1,5 % par an.

### Actions S

Les Actions S sont uniquement à la disposition, à la discrétion de la Société de gestion, de certains clients de la division de gestion de patrimoine du Groupe Schroder. Avant que la Société de gestion ne puisse accepter une souscription d'Actions S, une convention juridique doit être établie entre l'Investisseur et la division de gestion de patrimoine du Groupe Schroder, contenant des dispositions propres à l'investissement en Actions S.

Dès qu'un Actionnaire d'Actions de Catégorie S cesse d'être client de la division de gestion de patrimoine du Groupe Schroder, cet Actionnaire perd le droit de détenir des Actions de Catégorie S et la Société de gestion convertit de force ses Actions S dans la Catégorie d'Actions du même Compartiment la plus appropriée. En d'autres termes, l'échange d'Actions de Catégorie S est automatique, l'Actionnaire n'ayant pas à soumettre de demande de conversion à la Société de gestion. Par conséquent, en souscrivant des Actions de Catégorie S, les Actionnaires autorisent irrévocablement la Société de gestion à convertir leurs Actions S en leur nom au cas où ils perdraient le droit d'investir dans des Actions de Catégorie S.

Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission d'entrée ou de distribution ne sera réclamée à l'Investisseur lors de l'acquisition d'Actions S. La commission de gestion des Actions S s'élèvera à un maximum de 1,5 % par an.

Les demandes de souscription d'Actions de Catégorie S seront acceptées à la discrétion de la Société de gestion.

### Actions U

Les Actions U seront exclusivement proposées avec l'accord préalable de la Société de gestion via certains Distributeurs. Les Actions U ne pourront être distribuées que dans les pays n'appartenant pas à l'EEE. Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission d'entrée ne sera réclamée à l'Investisseur lors de l'acquisition d'Actions U. En lieu et place, une commission de vente différée et conditionnelle pourra être versée à la Société de gestion ou à toute autre

partie désignée en tant que de besoin par la Société de gestion. Si les Actions U sont rachetées dans les trois années suivant leur date d'émission, le produit du rachat sera soumis à une commission de vente différée et conditionnelle dont les taux sont précisés dans le tableau figurant ci-dessous :

Rachat au cours des années suivant l'émission	Taux de commission de vente différée et conditionnelle applicable
1 <sup>ère</sup> année	3 %
2 <sup>e</sup> année	2 %
3 <sup>e</sup> année	1 %

Le taux de commission de vente différée et conditionnelle applicable est déterminé en fonction de la durée totale pendant laquelle les Actions rachetées (y compris les Actions U dont elles sont dérivées, le cas échéant, à la suite d'une conversion à partir d'un autre Compartiment) ont été détenues. Si un Actionnaire détient des actions U qui ont été souscrites et émises à différentes périodes, le taux applicable de la commission de vente différée et conditionnelle dépendra des actions qui doivent être rachetées conformément aux instructions de l'Actionnaire. Les dividendes versés au titre des Catégories d'Actions de distribution U ne peuvent être réinvestis automatiquement et seront distribués en espèces.

Le montant de la commission de vente différée et conditionnelle est calculé en multipliant le pourcentage correspondant déterminé de la manière décrite ci-dessus par a) la Valeur liquidative par Action des Actions devant être rachetées le Jour de transaction concerné ou, si ce montant lui est inférieur, par b) les frais payés lors de la première émission des Actions devant être rachetées ou pour les Actions U d'un autre Compartiment ayant servi de base pour la conversion de ces Actions, ces montants étant tous deux calculés dans la devise de transaction correspondante des Actions devant être rachetées.

Les Investisseurs détenant des Actions U ne seront pas autorisés à convertir ces Actions en Actions d'autres Catégories ou à transférer ces Actions d'un Distributeur à un autre. Les Actions U seront néanmoins automatiquement et gratuitement converties en Actions A ou en Actions AX (selon le cas) du même Compartiment à la date de conversion prévue (à déterminer par la Société de gestion) de chaque mois correspondant à la troisième année d'émission de ces Actions sur la base de la Valeur liquidative respective par Action des Actions U, A ou AX concernées (le cas échéant). Cette conversion peut donner lieu à une imposition pour les Investisseurs dans certaines juridictions. Les Investisseurs sont invités à consulter leur conseiller financier afin de déterminer leur situation fiscale. Les Investisseurs détenant d'autres Catégories d'Actions ne seront pas autorisés à convertir ces Actions en Actions U.

Dans tous les cas de conversion d'Actions U dans une autre Catégorie d'Actions U, l'ancienneté des anciennes Actions U sera prise en considération pour les nouvelles Actions U. Aucune commission de vente différée et conditionnelle ni aucune commission de conversion ne sont payables lors de la conversion d'Actions U en Actions U d'un autre Compartiment.

Tous les frais du Compartiment seront les mêmes que ceux de l'action A, à la différence que les Actions U ne seront pas soumises à une commission d'entrée, mais elles seront assujetties à la commission de vente différée et

conditionnelle (le cas échéant) et à la commission de distribution annuelle de 1 %, calculées et comptabilisées quotidiennement en fonction de la Valeur liquidative par Action de ces Actions et payées mensuellement à la Société de gestion ou à toute autre partie que la Société de gestion peut désigner périodiquement.

#### Actions X, X1, X2, X3, X4, X5, X6, X7, X8, X9

Les Actions X, X1, X2, X3, X4, X5, X6, X7, X8, X9 sont exclusivement proposées, avec l'accord préalable de la Société de gestion, aux investisseurs institutionnels, tels que pouvant être définis périodiquement par les directives ou les recommandations édictées par la CSSF.

La Société ne pourra émettre ou convertir des Actions X, X1, X2, X3, X4, X5, X6, X7, X8, X9 au profit d'un Investisseur ne pouvant pas être considéré comme un investisseur institutionnel. Les Administrateurs de la Société peuvent, à leur discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription d'Actions X, X1, X2, X3, X4, X5, X6, X7, X8, X9 réservées aux investisseurs institutionnels jusqu'à réception par la Société de gestion de preuves suffisantes établissant que l'Investisseur concerné est bien un investisseur institutionnel. S'il apparaît, à un moment quelconque, qu'un détenteur d'Actions X, X1, X2, X3, X4, X5, X6, X7, X8, X9 n'est pas un investisseur institutionnel, les Administrateurs de la Société de gestion donneront instruction à la Société de gestion de proposer audit détenteur de convertir ses Actions en Actions d'une Catégorie du Compartiment concerné qui n'est pas réservée aux investisseurs institutionnels (pour autant qu'il existe une telle Catégorie d'Actions présentant des caractéristiques similaires en termes d'investissement sous-jacent, mais pas

nécessairement en termes de frais et de dépenses à la charge de cette Catégorie d'Actions). Si l'Actionnaire refuse cette conversion, les Administrateurs donneront instruction, à leur discrétion, à la Société de gestion de racheter les Actions en question conformément aux dispositions visées à la section « Rachat et conversion d'Actions ».

Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission d'entrée ou de distribution ne sera réclamée à l'Investisseur lors de l'acquisition d'Actions X, X1, X2, X3, X4, X5, X6, X7, X8, X9. La commission de gestion des Actions X, X1 et X2 s'élèvera à un maximum de 1 %, de 1,3 % et de 1,4 %, respectivement, par an. La commission de gestion des actions X3, X4, X5, X6, X7, X8, X9 s'élèvera à un maximum de 1,5 % par an.

#### Actions Y

Les Actions Y ne sont accessibles qu'à certains clients de Schroders, à la discrétion de la Société de gestion. Avant que la Société de gestion ne puisse accepter une souscription d'Actions Y, une convention juridique doit être établie entre l'Investisseur et Schroders, contenant des dispositions propres à l'investissement en Actions Y.

Quel que soit le Compartiment considéré, aucune commission d'entrée ou de distribution ne sera réclamée à l'Investisseur lors de l'acquisition d'Actions Y. La commission de gestion des Actions Y ne dépassera pas l'équivalent de la commission de gestion du compartiment concerné.

Les demandes de souscription d'Actions Y seront acceptées à la discrétion de la Société de gestion.

### 3. Montant minimum de souscription, montant minimum de souscription ultérieure et montant minimum de participation

Le montant minimum de souscription, le montant minimum de souscription ultérieure et le montant minimum de participation par Catégorie d'Actions sont indiqués ci-dessous en USD, EUR ou leur équivalent proche dans toute autre devise librement convertible.

Catégories d'Actions	Montant minimum de souscription		Montant minimum de souscription ultérieure		Montant minimum de participation	
	USD	EUR	USD	EUR	USD	EUR
A	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
AX	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
A1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
B	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
C	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
CB	500	500	500	500	500	500
CI	5 000 000	5 000 000	2 500 000	2 500 000	5 000 000	5 000 000
CN	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
CX	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
D	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
E	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
F	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
I	5 000 000	5 000 000	2 500 000	2 500 000	5 000 000	5 000 000
IE	5 000 000	5 000 000	2 500 000	2 500 000	5 000 000	5 000 000
IZ	100 000 000	100 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	100 000 000
IA	250 000 000	250 000 000	20 000 000	20 000 000	250 000 000	250 000 000

Catégories d'Actions	Montant minimum de souscription		Montant minimum de souscription ultérieure		Montant minimum de participation	
IB	300 000 000	300 000 000	20 000 000	20 000 000	300 000 000	300 000 000
IC	350 000 000	350 000 000	20 000 000	20 000 000	350 000 000	350 000 000
ID	400 000 000	400 000 000	20 000 000	20 000 000	400 000 000	400 000 000
J	5 000 000	-	2 500 000	-	5 000 000	-
K1	Il n'y a pas de montant minimum de souscription, de souscription ultérieure ou de participation					
K2	Il n'y a pas de montant minimum de souscription, de souscription ultérieure ou de participation					
P	100 000 000	100 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	100 000 000
PI	100 000 000	100 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	100 000 000
R	Il n'y a pas de montant minimum de souscription, de souscription ultérieure ou de participation					
S	Il n'y a pas de montant minimum de souscription, de souscription ultérieure ou de participation					
U	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
X	-	25 000 000	-	12 500 000	-	25 000 000
X1	-	22 500 000	-	12 500 000	-	22 500 000
X2	-	20 000 000	-	12 500 000	-	20 000 000
X3	-	17 500 000	-	12 500 000	-	17 500 000
X4	-	25 000 000	-	12 500 000	-	25 000 000
X5	-	25 000 000	-	12 500 000	-	25 000 000
X6	-	25 000 000	-	12 500 000	-	25 000 000
X7	-	25 000 000	-	12 500 000	-	25 000 000
X8	-	25 000 000	-	12 500 000	-	25 000 000
X9	-	25 000 000	-	12 500 000	-	25 000 000
Y	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Z	100 000 000	100 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	100 000 000

L'application de ces minima peut être ponctuellement suspendue à la discrétion des Administrateurs.

#### 4. Politique monétaire et de couverture

Les Catégories d'Actions ci-dessus, lorsqu'elles sont disponibles, peuvent être proposées dans différentes devises (chacune une « Devise de référence ») à la discrétion des Administrateurs. Les Catégories d'Actions peuvent être libellées et couvertes contre le risque de change. Ces dernières sont proposées dans une devise différente de la Devise du compartiment, à l'exception de la Catégorie d'Actions couvertes en BRL qui est libellée dans la Devise du compartiment.

La Société de gestion a la possibilité de couvrir les Actions de ces Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change par rapport à la Devise du Compartiment. Les risques de change ou les opérations de couverture de change du portefeuille du Compartiment ne seront alors pas pris en compte. La Société de gestion contrôlera les positions couvertes à chaque point d'évaluation afin de s'assurer que (i) les positions surcouvertes n'excèdent pas 105 % de la Valeur liquidative des Catégories couvertes et (ii) les positions sous-couvertes ne représentent pas moins de 95 % de la part de la Valeur liquidative des Catégories couvertes devant être couverte contre le risque de change.

En raison du contrôle des changes au Brésil, la Catégorie d'Actions couvertes en BRL recourt à un modèle de couverture différent de celui des autres Catégories d'Actions couvertes. La Catégorie d'Actions couvertes en BRL sera

libellée dans la Devise du compartiment mais offrira une couverture du risque de change en BRL en réalisant une couverture par « currency overlay », de sorte que la Valeur liquidative de la Catégorie d'Actions soit convertie en BRL. À ce titre, la Valeur liquidative de la Catégorie d'Actions couvertes en BRL sera affectée par les variations de taux de change entre le BRL et la Devise du compartiment et, par conséquent, peut varier de façon significative par rapport à d'autres catégories d'actions au sein du Compartiment.

Les Catégories d'Actions couvertes en BRL sont conçues pour offrir une solution de couverture du risque de change aux investisseurs sous-jacents des compartiments domiciliés au Brésil et seront réservées aux Investisseurs expressément approuvés par la Société de gestion. Ces compartiments brésiliens combinent l'utilisation d'instruments dérivés financiers au sein des Catégories d'Actions couvertes en BRL et l'utilisation de contrats de change au comptant à leur propre niveau pour offrir aux investisseurs un investissement totalement couvert par rapport au BRL. Toute plus-value ou moins-value ainsi que les frais et dépenses résultant de ces transactions de couverture seront reflétés exclusivement dans la Valeur liquidative de la Catégorie d'Actions couverte en BRL.

Une confirmation de tous les Compartiments et toutes les Catégories d'Actions disponibles, y compris la devise de dénomination et la couverture, ainsi qu'une liste actualisée

des Catégories d'Actions présentant un risque de contagion, peuvent être obtenues auprès de la Société de gestion sur simple demande.

La performance des Catégories d'Actions couvertes vise à être conforme à celle de Catégories d'Actions équivalentes libellées dans la Devise du Compartiment. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée que les stratégies de couverture mises en œuvre permettront de produire des écarts de performance reflétant uniquement les différences de taux d'intérêt ajustées des commissions.

Lorsqu'une telle couverture est mise en place, ses effets se refléteront sur la Valeur liquidative et, de ce fait, sur la performance de cette Catégorie d'Actions supplémentaire. De même, toute dépense encourue dans le cadre de ces opérations de couverture (y compris des frais de couverture pouvant aller jusqu'à 0,03 %) sera supportée par la Catégorie d'Actions concernée.

Les garanties reçues au regard des opérations de couverture de change (et en particulier les contrats à terme sur devises) pour le compte des Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change peuvent être réinvesties, conformément à la politique d'investissement et aux restrictions applicables des Compartiments.

Il convient de noter que, si nécessaire, ces opérations de couverture peuvent être effectuées en cas de dépréciation ou d'appréciation de la Devise de référence par rapport à la Devise du Compartiment concerné. De ce fait, lorsqu'une telle couverture est mise en place, elle peut offrir aux Investisseurs de la Catégorie d'Actions concernée une protection efficace en cas de dépréciation de la Devise du Compartiment, mais elle peut également les empêcher de tirer profit d'une appréciation de celle-ci.

De plus, le Gestionnaire d'investissement peut couvrir la Devise du Compartiment par rapport aux devises dans lesquelles les actifs sous-jacents du Compartiment sont libellés ou dans lesquelles les actifs sous-jacents non couverts d'un compartiment cible sont libellés.

Il ne peut pas être garanti que les opérations de couverture de change utilisées élimineront totalement l'exposition au risque de change par rapport à la Devise de référence, ni pour la Catégorie d'Actions couvertes en BRL, que les opérations de couverture de change utilisées élimineront totalement l'exposition au risque de change par rapport au BRL.

Le Compartiment EURO Corporate Bond a émis des Catégories d'Actions couvertes contre la durée. Les Catégories d'Actions couvertes contre la durée emploient des stratégies de couverture afin de chercher à réduire leur sensibilité aux variations des taux d'intérêt. Il ne saurait être garanti que ces stratégies de couverture auront l'effet escompté. Les effets de cette couverture, pour autant qu'elle soit mise en œuvre, se refléteront sur la Valeur liquidative et, par conséquent, sur la performance de ces Catégories d'Actions. De la même manière, les frais découlant de ces opérations de couverture seront à la charge de la Catégorie d'Actions couverte contre la durée. Selon les variations des taux d'intérêt, la performance des Catégories d'Actions couvertes contre la durée peut être inférieure à celle d'autres Catégories d'Actions au sein du Compartiment EURO Corporate Bond. Des Catégories d'Actions couvertes contre la durée ne sont pas émises à compter de janvier 2017.

La Société de gestion déléguera tout ou partie de ses activités liées à sa politique monétaire et de couverture décrites dans le présent Prospectus à HSBC Bank Plc qui est son prestataire de services de couverture de change « overlay ».

Les objectifs et politiques d'investissement spécifiques aux différents Compartiments sont les suivants :

# Schroder International Selection Fund All China Credit Income

## Objectif d'investissement

Le Compartiment cherche à générer des revenus et une croissance du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des sociétés dans la région de la Grande Chine, qui est définie comme étant la Chine, Hong Kong et Taïwan.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable de qualité « investment grade » et à haut rendement émis par des sociétés établies dans la région de la Grande Chine, qui est définie comme la Chine continentale, Hong Kong et Taïwan. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir :

- plus de 50 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à « investment grade » (telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute notation équivalente émise par d'autres agences de notation pour les obligations notées et les notations implicites de Schroders pour les obligations non notées) ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des obligations convertibles (y compris des obligations convertibles conditionnelles) ;
- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Fonds d'investissement à capital variable ;
- jusqu'à 30 % dans des Certificats de dépôt négociables ; et
- dans des Instruments du marché monétaire, des quasi-espèces et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR	Non

Le Gestionnaire d'investissement vise à atténuer les pertes en diversifiant l'allocation d'actifs du Compartiment hors des zones du marché identifiées comme présentant un risque élevé de rendement négatif significatif.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, à couvert et à découvert, dans le but de réaliser des gains d'investissement, de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques spécifiques

Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés (y compris le CIBM par le biais de Bond Connect). Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII, au quota RQFII, au CIBM et à Bond Connect.

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,10 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,10 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,10 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,10 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,55 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,55 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,55 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,10 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,55 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,55 %

Les pourcentages de Commissions de distribution et de gestion sont indiqués en tant que commission annuelle par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture d'une catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 5 % équivaut à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 4 % équivaut à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles convenus en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs expressément désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund All China Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés chinoises (indépendamment du fait qu'elles soient cotées ou non).

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés chinoises.

Le Compartiment peut investir directement en actions B chinoises et en actions H chinoises et peut investir jusqu'à 70 % de ses actifs en actions A chinoises par l'intermédiaire des :

- programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect,
- régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles), et
- Marchés réglementés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de la RPC (hors Hong Kong, Macao et Taiwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés. Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII et au quota RQFII.

La référence dans la Politique d'investissement à un Compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.



## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC et ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Une commission d'entrée allant jusqu'à 5 % équivaut à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 4 % équivaut à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Alternative Risk Premia

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital de 5 % par an (brute de commissions) du LIBOR à trois mois en USD sur un cycle de marché, par un investissement dans une gamme diversifiée d'actifs et de marchés du monde entier. Le Compartiment entend réaliser ce rendement tout en visant une volatilité annuelle moyenne (mesure de la variation des rendements du Compartiment sur une année) de 10 %.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit dans des catégories d'actifs incluant, sans toutefois s'y limiter, des actions et des titres assimilés à des actions, des titres à taux fixe et variable, des devises et des matières premières, afin de fournir une exposition aux stratégies de positions longues et courtes.

Une prime de risque alternative (Alternative Risk Premia (ARP)) peut être définie comme une récompense ou une rémunération pour la prise d'une forme de risque que d'autres participants sur le marché ne souhaitent pas ou ne sont pas en mesure de prendre. Ce risque peut découler de sources structurelles, économiques ou comportementales. Les ARP sont différentes des primes de risque traditionnelles telles que la prime de risque sur actions (qui peut être considérée comme le revenu excédentaire que l'investissement en actions fournit au-dessus du taux sans risque).

Les stratégies ARP sont généralement regroupées en catégories de style telles que value, momentum et carry. En conséquence, le Compartiment cherchera à fournir des revenus par le biais d'un éventail diversifié de stratégies de positions longues et courtes qui visent, sans toutefois s'y limiter, des styles tels que :

- Carry : consiste à prendre des positions longues sur les actifs à haut rendement et des positions courtes sur les actifs à faible rendement ;
- Momentum : consiste à tirer parti de la propension de l'évolution récente des prix à durer ;
- Value : consiste à prendre des positions longues sur des actifs bon marché et des positions courtes sur des actifs onéreux.

Le Compartiment utilise un système de risque exclusif qui permet de s'assurer qu'il est exposé à un éventail diversifié de ces stratégies que le Gestionnaire d'investissement estime avoir un niveau de risque prévu cohérent avec l'Objectif d'investissement du Compartiment.

Le Compartiment est géré de façon à maintenir une exposition équilibrée entre les positions longues et courtes (obtenue par le biais d'instruments dérivés).

Le Compartiment peut investir dans des titres de créance dont la notation de crédit est inférieure à investment grade (telle que mesurée par Standard & Poor's, ou par toute notation équivalente d'autres agences de notation). L'exposition aux matières premières s'effectuera par le biais d'actifs éligibles tels que décrits dans la définition des « Catégories d'actifs alternatives » en Annexe III au présent Prospectus.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total) dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent être utilisés pour obtenir une exposition longue et courte dans des actions et des titres assimilés à des actions, des titres à taux fixe et variable et des indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 750 % et devrait rester comprise entre 0 et 650 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

Les positions du Compartiment seront suffisamment liquides pour couvrir à tout moment les obligations du Compartiment découlant de ses positions dérivées courtes et longues. La stratégie d'investissement du Compartiment et l'utilisation d'instruments dérivés peuvent conduire à des situations dans lesquelles il est jugé approprié de préserver des niveaux de liquidités et d'Instruments du marché monétaire prudents, qui peuvent être importants, voire représenter (exceptionnellement) 100 % des actifs du Compartiment.

Le Compartiment peut également investir dans des Fonds d'investissement de type ouvert.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments d'allocation d'actifs ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

1 500 % de l'actif net total

Afin de mettre en œuvre un panel de stratégies efficacement diversifiées et pour atteindre la cible de risque qui soit cohérente avec le profil de risque du Compartiment, ce dernier recourra fortement aux instruments dérivés pouvant générer un niveau d'effet de levier élevé. Le Compartiment emploie des instruments dérivés, tels que des contrats à terme sur taux d'intérêt et actions, des contrats de change à terme, des swaps de rendement total et des options à des fins d'investissement, lesquels peuvent augmenter le niveau de risque du Compartiment. Ces instruments dérivés sont également utilisés pour investir dans des stratégies qui peuvent améliorer les caractéristiques de diversification du Compartiment et gérer son risque. Cela permet d'améliorer le rendement du Compartiment tout en cherchant à maintenir son risque dans l'intervalle prévu. Les stratégies qui comprennent des positions longues et courtes dans la même catégorie d'actif sont appelées à présenter une volatilité inférieure à celle des positions longues uniquement dans la même catégorie d'actifs. Par conséquent, certaines stratégies créeront un niveau substantiel d'effet de levier brut mais devraient améliorer les caractéristiques de diversification du portefeuille.

## Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur indices, matières premières et actions peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

Le Compartiment recourt à un effet de levier important par le biais d'instruments dérivés financiers, ce qui amplifiera les gains comme les pertes découlant de ses investissements et se traduira par des fluctuations plus marquées de sa Valeur liquidative. Il en résulte une hausse significative des risques pour le Compartiment par rapport à un compartiment sans effet de levier. L'effet de levier se produit lorsque l'exposition économique globale du Compartiment dépasse le montant des actifs investi.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs ayant un horizon d'investissement à plus long terme et qui s'intéressent plus à la maximisation des rendements sur le

plus long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme. Le Compartiment n'est pas destiné aux Investisseurs particuliers ; il est destiné aux Investisseurs institutionnels, professionnels et avertis. Un Investisseur averti désigne un Investisseur qui :

- comprend la stratégie, les caractéristiques et les risques du Compartiment pour prendre une décision en connaissance de cause ; et
- a une connaissance des produits financiers qui utilisent des instruments dérivés complexes et/ou des stratégies de produits dérivés (comme le présent Compartiment) et des marchés financiers de manière générale, ou une expérience de l'investissement dans et sur ceux-ci.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) le Jour de transaction précédent
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée	Commission de distribution	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de Commissions de distribution et de gestion sont indiqués en tant que commission annuelle par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture d'une catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

# Schroder International Selection Fund Asia Pacific Cities Real Estate

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés immobilières de la région Asie-Pacifique.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille concentré d'actions et de titres assimilés de sociétés immobilières de la région Asie-Pacifique, en privilégiant les entreprises qui investissent dans des villes qui, selon le gestionnaire, afficheront une croissance économique durable grâce à des infrastructures solides et un plan d'aménagement efficace.

Le Compartiment investit généralement dans moins de 50 entreprises. Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de ses actifs en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de la RPC (hors Hong Kong, Macao et Taïwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC et ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; et d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Asia Pacific ex-Japan Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés d'Asie-Pacifique (hors Japon).

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés de la région Asie-Pacifique (hors Japon).

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taiwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,25 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Asian Bond Total Return

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer une croissance de capital et un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des sociétés en Asie.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable, des instruments dérivés liés à ces titres et des devises. Les titres à taux fixe et variable sont émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des sociétés en Asie. Aux fins du présent Compartiment, l'Asie inclut les pays d'Asie occidentale suivants : Bahreïn, Israël, Liban, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Turquie et Émirats arabes unis.

Le Compartiment est conçu pour participer aux marchés haussiers tout en s'efforçant d'atténuer les pertes liées aux marchés baissiers par le biais de l'utilisation d'instruments dérivés. L'atténuation des pertes ne peut être garantie.

Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ou des Marchés réglementés (y compris le CIBM par l'intermédiaire du Bond Connect).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 50 % de ses actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées). Le Compartiment peut (à titre exceptionnel) détenir 100 % de ses actifs en Instruments du marché monétaire ou en liquidités.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. Les swaps de rendement total peuvent être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres de créance à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps

de rendement total ne dépassera pas 60 % et devrait rester comprise entre 0 et 30 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

## Informations supplémentaires

Ce Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

250 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur obligations peuvent accroître l'exposition au risque de crédit. Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés (y compris le CIBM par l'intermédiaire du Bond Connect). Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII, au quota RQFII, au CIBM et au Bond Connect.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir à des Investisseurs qui recherchent davantage à optimiser les rendements à long terme qu'à réduire les éventuelles pertes à court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	S.O.	S.O.	S.O.
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Asian Convertible Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres convertibles émis par des sociétés asiatiques (hors Japon).

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de ses actifs dans un portefeuille composé de titres convertibles et d'autres valeurs mobilières similaires, tels que des titres convertibles privilégiés et des obligations ou des billets échangeables émis par des entreprises asiatiques (hors Japon). Le Compartiment peut également investir dans des titres à taux fixe et variable, des actions et des titres assimilés de sociétés asiatiques (hors Japon).

Les obligations convertibles sont généralement des obligations d'entreprises qui peuvent être converties en actions à un prix donné. Le gestionnaire estime que les investisseurs peuvent acquérir une exposition aux marchés asiatiques des actions (hors Japon) tout en bénéficiant du caractère défensif et de la volatilité moindre des placements obligataires.

Le Compartiment peut investir plus de 50 % de ses actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées).

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Switzerland) AG
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,25 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Asian Credit Opportunities

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager un revenu en investissant dans des titres à taux fixe ou variable émis par des sociétés en Asie.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe ou variable libellés dans différentes devises et émis par des sociétés, gouvernements, agences gouvernementales et émetteurs supranationaux en Asie. Aux fins du présent Compartiment, l'Asie inclut les pays d'Asie occidentale suivants : Bahreïn, Israël, Liban, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Turquie et Émirats arabes unis.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ; et
- jusqu'à 50 % de ses actifs dans des titres ayant une note inférieure à investment grade (titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées).

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. Les swaps de rendement total peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps de

rendement total ne dépassera pas 15 % et devrait rester comprise entre 0 et 10 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

200 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC et ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; et d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Asian Dividend Maximiser

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu en investissant dans des actions ou des titres assimilés de sociétés de la région Asie-Pacifique (hors Japon).

## Politique d'investissement

Au moins deux tiers des actifs du Compartiment (hors liquidités) seront investis dans des actions ou titres assimilés de sociétés de la région Asie-Pacifique (hors Japon), qui sont sélectionnés selon leur potentiel de revenu et de croissance de capital. Pour optimiser le rendement du Compartiment, le Gestionnaire d'investissement vendra, de manière sélective, des options d'achat à court terme sur des titres individuels détenus par le Compartiment, afin de générer du revenu supplémentaire en convenant de prix d'exercice au-delà desquels un potentiel haussier est vendu.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises, et peut investir jusqu'à 10 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments financiers dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment peut également détenir des liquidités en dépôt.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Risques spécifiques

Ce Compartiment utilise des instruments dérivés de manière déterminante pour son objectif d'investissement. Il est prévu que la stratégie génère une sous-performance d'un portefeuille similaire sans recours à des dérivés pendant les périodes où les cours des actions sous-jacentes augmentent, et génère une surperformance lorsque les cours des actions sous-jacentes chutent.

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taiwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Asian Equity Yield

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés de la région Asie-Pacifique (hors Japon).

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés de la région Asie-Pacifique (hors Japon).

Le Compartiment investit dans les actions de sociétés de la région Asie-Pacifique (hors Japon) qui versent des dividendes immédiatement mais conservent aussi suffisamment de liquidités pour les réinvestir dans la société et réaliser une croissance future. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taïwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Asian Long Term Value

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager un revenu en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés asiatiques qui sont considérées comme sous-évaluées par rapport au marché.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés asiatiques. Le Compartiment détient normalement entre 16 et 50 sociétés en portefeuille. Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans un seul pays. Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment investit dans des sociétés dont les actions se négocient à une décote par rapport au marché, lorsque le prix ne correspond pas nécessairement aux perspectives à long terme de la société.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités. Le Compartiment peut détenir (à titre exceptionnel) jusqu'à 75 % de ses actifs en liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taïwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Hebdomadaire, chaque mercredi ou le Jour ouvrable suivant si le mercredi n'est pas un Jour ouvrable
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 3 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Asian Local Currency Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager un revenu en investissant dans des titres à revenu fixe asiatiques libellés dans des devises locales.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à revenu fixe notés investment grade ou ayant une notation de crédit inférieure à investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées) libellés dans des devises locales émises par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des sociétés asiatiques (hors Japon) ainsi que dans des instruments dérivés liés aux instruments susmentionnés. Aux fins du présent Compartiment, l'Asie inclut les pays d'Asie occidentale suivants : Bahreïn, Israël, Liban, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Turquie et Émirats arabes unis.

Le Compartiment peut investir directement en Chine continentale via (i) des régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ou des régimes QFII liés (Qualified Foreign Institutional Investor, un investisseur institutionnel étranger éligible) supervisés par l'autorité chinoise de réglementation des valeurs mobilières (China Securities Regulatory Commission) à condition que la restriction d'investissement 1. (A) (5) (I) de l'Annexe I soit appliquée et/ou que ces derniers aient le statut de Fonds d'investissement et (ii) des Marchés réglementés (y compris le CIBM via le Bond Connect).

Les investissements sur les Marchés réglementés de Chine continentale et sur les marchés obligataires interbancaires peuvent également se faire indirectement via des obligations à court terme (notes), des certificats ou d'autres instruments (ayant le statut de valeurs mobilières et qui n'intègrent pas d'élément dérivé), des Fonds d'investissement de type ouvert et des transactions dérivées éligibles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total et des contrats de change à terme de gré à gré, longs et courts) dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, les swaps de rendement total peuvent être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres de créance à revenu fixe. L'exposition brute des swaps de rendement total ne

dépassera pas 60 % et devrait rester comprise entre 0 et 30 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

Indice iBoxx Asian Local Currency Bond. Cet indice mesure le rendement total d'un portefeuille obligataire composé d'obligations liquides et de haute qualité libellées en devises locales, issues de la région Asie hors Japon. L'indice iBoxx Asian Local Currency Bond Index comprend des obligations issues des régions/pays suivants : Corée, RAS de Hong Kong, Inde, Singapour, Taïwan, Malaisie, Thaïlande, Philippines, Indonésie et Chine.

### Effet de levier attendu

300 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

## Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur obligations peuvent accroître l'exposition au risque de crédit. Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés (y compris le CIBM via le Bond Connect). Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII, au quota RQFII, au CIBM et au Bond Connect.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction

Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Asian Opportunities

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés asiatiques (hors Japon).

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés asiatiques (hors Japon).

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions traditionnels ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taiwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Asian Smaller Companies

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés asiatiques de petite capitalisation (hors Japon).

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés asiatiques de petite capitalisation (hors Japon). Les sociétés de petite capitalisation sont des sociétés sélectionnées qui, au moment de l'achat, font partie de la tranche inférieure de 30 % des marchés d'actions asiatiques (hors Japon). Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taïwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Asian Total Return

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager un revenu en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés de la région Asie-Pacifique. Le Compartiment est conçu pour participer aux marchés haussiers tout en s'efforçant d'atténuer les pertes liées aux marchés baissiers par le biais de l'utilisation d'instruments dérivés. L'atténuation des pertes ne peut être garantie.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de son actif dans des actions et des titres assimilés à des actions de la région Asie-Pacifique. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut acheter ou vendre des futures sur indices boursiers et acheter et vendre des options sur indices ou valeurs individuelles. Pour obtenir une exposition aux indices boursiers et aux valeurs individuelles, le Compartiment peut également conclure des contrats de différence dans le cadre desquels les investissements sous-jacents ne sont pas livrés et le règlement est effectué au comptant. Les contrats de différence peuvent être utilisés afin d'obtenir une exposition longue et courte ou pour couvrir une exposition à des actions ou des titres assimilés à des actions. L'exposition brute des contrats de différence ne dépassera pas 10 % et devrait rester comprise entre 0 et 10 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taiwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Les risques associés à un investissement dans des instruments dérivés sont présentés dans l'Annexe II.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund BRIC (Brazil, Russia, India, China)

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés brésiliennes, russes, indiennes et chinoises.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions d'entreprises de l'indice MSCI BRIC.

Le Compartiment détient généralement entre 25 et 50 entreprises.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund China A

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés chinoises cotées et négociées sur des bourses de valeurs chinoises telles que les bourses de Shenzhen ou Shanghai.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit deux tiers de son actif dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés chinoises cotées et négociées sur des bourses de valeurs chinoises telles que les bourses de Shenzhen ou Shanghai (Actions A chinoises).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des Actions A chinoises par le biais :

- des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect,
- des régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles), et
- des Marchés réglementés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, à couvert et à découvert, dans le but de réaliser des gains d'investissement, de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Lorsque le Compartiment emploie des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, les contrats de différence peuvent être utilisés afin d'obtenir des expositions longues et courtes ou pour couvrir une exposition à des actions ou des titres assimilés à des actions. L'exposition brute des contrats de différence ne dépassera pas 60 % et devrait rester comprise entre 10 et 30 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR	Non

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taïwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés. Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII et au quota RQFII.

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de cette Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 5 % équivaut à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 4 % équivaut à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund China Opportunities

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés chinoises.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés chinoises.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire :

- des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ;
- du Régime RQFII (Renminbi Qualified Institutional Investor ; à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ; et
- des Marchés réglementés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire ou détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taiwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés. Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII et au quota RQFII.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 5 % est égale à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est égale à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action et d'un maximum de 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Commodity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des instruments liés à des matières premières du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans un éventail d'instruments liés à des matières premières, comprenant principalement des swaps sur indices financiers de matières premières éligibles, des matières premières au moyen d'actifs éligibles (tels que décrits dans la définition des « Catégories d'actifs alternatives » en Annexe III au présent Prospectus) et dans une moindre mesure dans des actions et des titres assimilés à des actions de secteurs liés aux matières premières du monde entier.

Le Compartiment peut être exposé périodiquement à divers secteurs de matières premières, mais le gestionnaire prévoit que le Compartiment sera principalement investi dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des métaux.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. En particulier, les swaps de rendement total peuvent être utilisés pour obtenir une exposition longue nette aux indices de matières premières, bien que les swaps puissent contenir aussi des expositions longues que courtes. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 300 % et devrait rester

comprise entre 50 % et 200 % de la Valeur liquidative. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie « Allocation d'actifs alternative ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur à Risque absolue

### Effet de levier attendu

250 %

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 5 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Dynamic Indian Income Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer une croissance du capital et un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par le gouvernement indien, ses agences, des organisations supranationales indiennes, des autorités locales ou publiques indiennes et des sociétés en Inde.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe ou variable émis par le gouvernement indien, ses agences, des organisations supranationales indiennes, des autorités locales ou publiques indiennes et des sociétés indiennes, des contrats de change à terme, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ces instruments financiers seront libellés en roupie indienne ou dans d'autres devises qui seront couvertes en roupie indienne.

Sociétés indiennes désigne : (i) des sociétés dont le siège social se trouve en Inde, (ii) des sociétés établies ou se trouvant ailleurs, mais qui exercent la plus grande partie de leurs activités commerciales en Inde ou (iii) des sociétés de holding dont les intérêts sont majoritairement investis dans des actions de société dont le siège social se trouve en Inde.

Le Compartiment peut également investir dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des sociétés du monde entier.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 2 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction, pour les produits de souscription Dans les 5 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction, pour les produits de rachat
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et des Fonds d'investissement de type ouvert et détenir des liquidités et/ou des équivalents de liquidités libellé(e)s dans toute devise.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Emerging Asia

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés des marchés émergents asiatiques.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de son actif dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés situées sur des marchés émergents en Asie.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire :

- des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ;
- du Régime RQFII (Renminbi Qualified Institutional Investor ; à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ; et
- des Marchés réglementés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taiwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés. Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII et au quota RQFII.

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 5 % équivaut à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 4 % équivaut à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Emerging Europe

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés d'Europe centrale et de l'Est.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés d'Europe centrale et de l'Est, y compris les pays de l'ex-Union soviétique et les pays émergents de la région méditerranéenne. Le Compartiment peut également investir dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Le Compartiment détient généralement entre 30 et 50 entreprises.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Emerging Market Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et obtenir un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises des pays émergents.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable libellés dans différentes monnaies et émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises des pays émergents.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ;
- plus de 50 % des actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente par une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées).

Le Compartiment peut utiliser des dérivés (dont des swaps de rendement total) dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres à taux fixe et variable.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management North America Inc.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 5 % et devrait rester comprise entre 0 et 5 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur obligations peuvent accroître l'exposition au risque de crédit. Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés. Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII et au quota RQFII.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 3 % est égale à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est égale à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action et d'un maximum de 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Emerging Market Corporate Bond

**À compter du 3 septembre 2019, ce Compartiment sera renommé Schroder International Selection Fund Emerging Markets Hard Currency**

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et obtenir un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des entreprises des pays émergents.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable libellés dans différentes monnaies et émis par des entreprises des pays émergents.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ;
- plus de 50 % des actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées) ; et
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres émis par des gouvernements.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 20 % et devrait rester comprise entre 0 et 10 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

**À compter du 3 septembre 2019, l'Objectif et la Politique d'investissement seront modifiés comme suit :**

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer une croissance du capital et un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable libellés dans des devises fortes émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés des marchés émergents.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable libellés en devises fortes et émis par des gouvernements, des organismes

gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés des marchés émergents. Les titres libellés en devises fortes font référence aux titres libellés en dollar américain, en euro, en livre sterling, en yen japonais et en franc suisse.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ;
- plus de 50 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à « investment grade » (telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute notation équivalente attribuée par d'autres agences de notation pour les obligations notées et les notations implicites de Schroders pour les obligations non notées) ;
- jusqu'à 60 % de ses actifs dans des titres émis par des sociétés ;

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 10 % et devrait rester comprise entre 0 et 5 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur obligations peuvent accroître l'exposition au risque de crédit. Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés (y compris le CIBM via le Bond Connect). Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII, au quota RQFII, au CIBM et au Bond Connect.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd <b>À compter du 3 septembre 2019, le Gestionnaire d'investissement sera modifié comme suit :</b> Schroder Investment Management North America Inc.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 3 % est égale à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est égale à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action et d'un maximum de 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Emerging Markets Turnaround

## Objectif d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de générer une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions, ainsi que dans des titres à taux fixe et variable et des devises dans les pays des marchés émergents et frontières du monde entier ayant souffert d'un revers en termes de prix et/ou de rentabilité.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des pays des marchés émergents et frontières du monde entier. Le Compartiment investit dans :

- des actions et titres assimilés à des actions ;
- des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés ; et
- des devises.

Le Compartiment peut investir :

- plus de 50 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à « investment grade » (telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'autres agences de notation pour les obligations notées et les notations implicites de Schroders pour les obligations non notées) ;

- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations convertibles (y compris des obligations convertibles conditionnelles).

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,90 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,90 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,90 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,90 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,90 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,90 %

Les pourcentages de Commissions de distribution et de gestion sont indiqués en tant que commission annuelle par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture d'une catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 5 % équivaut à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 4 % équivaut à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles convenus en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs expressément désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Emerging Markets

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés domiciliées dans des pays émergents.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés de pays émergents.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Emerging Markets Debt Absolute Return

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une performance absolue combinant croissance du capital et revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis sur des marchés émergents.

Un rendement absolu signifie que le Compartiment cherche à fournir un rendement positif sur une période de 12 mois quelles que soient les conditions de marché, mais il ne saurait être garanti et votre capital est à risque.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe ou variable, des devises et des Instruments du marché monétaire de marchés émergents. Les titres à taux fixe ou variable sont émis par des gouvernements, des agences gouvernementales, des émetteurs supranationaux et des sociétés. Le Compartiment peut également détenir des liquidités.

Afin de dégager un rendement absolu, le Compartiment peut détenir jusqu'à 40 % de ses actifs en liquidités et en Instruments du marché monétaire sur les marchés développés. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir plus de 50 % de ses actifs dans des titres à taux fixe ou variable possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation).

Le Compartiment peut investir en Chine continentale par l'intermédiaire de Marchés réglementés (y compris le CIBM par l'entremise de Bond Connect).

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments à performance absolue », qui est gérée dans le but de générer une performance positive (c'est-à-dire supérieure à zéro) sur une période continue de 12 mois maximum. Le Gestionnaire d'investissement cherchera à réaliser une telle performance même en période de repli des marchés (ou d'anticipation de repli des marchés) en prenant des positions courtes (couvertes) sur les diverses sources de rendement et/ou en privilégiant les liquidités et les Instruments du marché monétaire. Il ne saurait être garanti que cet objectif pourra être atteint.

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir à des Investisseurs qui recherchent un rendement absolu positif sur le moyen/long terme (au moins cinq ans) en investissant dans un portefeuille activement géré. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter des pertes de capital temporaires dues à la nature potentiellement volatile des actifs détenus.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,90 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,90 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,90 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,45 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,90 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,90 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Emerging Markets Equity Alpha

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés des marchés émergents et frontières du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de son actif dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés situées sur des marchés émergents et frontières du monde entier.

Les fonds « Alpha » investissent dans des sociétés dont le cours boursier ne reflète pas leurs perspectives, de l'avis du gestionnaire.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les risques liés aux placements sur les marchés émergents et frontières sont expliqués à la section « Risque inhérent aux marchés émergents et moins développés » à l'Annexe II du présent Prospectus.

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,40 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 5 % équivaut à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 4 % équivaut à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Emerging Multi-Asset Income

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un rendement de 4 à 6 % par an et à réaliser une croissance du capital sur un cycle de marché en investissant dans un portefeuille diversifié d'actifs et de marchés du monde entier. Le Compartiment vise à fournir une volatilité (un indicateur de la variation des rendements du Compartiment sur une année) comprise entre 8 et 16 % par an.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs directement dans des actions et des titres assimilés, des obligations et des catégories d'actifs alternatives de pays émergents du monde entier ou de sociétés qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires ou de leurs bénéfices dans des pays émergents. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir activement ses actifs dans des Instruments du marché monétaire et des devises afin de limiter les pertes sur les marchés en baisse.

Le Compartiment peut investir :

- plus de 50 % de ses actifs dans des titres (à taux fixe et variable) possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation) et dans des obligations non notées ;
- plus de 50 % de ses actifs dans des obligations des marchés émergents (à taux fixe et variable) ;
- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Catégories d'actifs alternatives (tel que défini dans l'Annexe III de ce Prospectus) indirectement par le biais de Fonds négociés en bourse, de REIT ou de Fonds d'investissement de type ouvert ; et
- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des fonds d'investissement de type ouvert.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux actions et titres assimilés, aux titres à taux fixe et variable ainsi qu'aux indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 20 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment conviendra aux investisseurs qui recherchent un revenu stable combiné à une croissance du capital au travers d'investissements dans un éventail de catégories d'actifs.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,25 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund EURO Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et obtenir un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros et émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées). Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (y compris des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 10 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations traditionnels ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

Indice Barclays EURO Aggregate. Cet indice suit des titres à taux fixe de qualité investment grade libellés en euros.

### Effet de levier attendu

200 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur obligations peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,75 %
Actions B	Aucune	0,50 %	0,75 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,375 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,75 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund EURO Corporate Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et obtenir un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros et émis par des entreprises du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros et émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 30 % des actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées) ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des obligations souveraines ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des obligations convertibles, notamment jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles (CoCo).

Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés pour obtenir une exposition courte et longue aux actifs sous-jacents de ces instruments dérivés. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

Les Catégories d'Actions couvertes contre la durée du Compartiment sont fermées aux souscriptions ou conversions de la part des nouveaux Investisseurs du Compartiment, ainsi que des actionnaires existants.

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

Indice ICE Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate. Cet indice mesure les performances d'obligations d'entreprises de qualité investment grade libellées en euros et émises sur le marché des euro-obligations ou sur les marchés intérieurs des États membres de la zone euro.

### Effet de levier attendu

150 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,75 %
Actions B	Aucune	0,50 %	0,75 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,45 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,45 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,45 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,75 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,225 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,45 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,45 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund EURO Credit Absolute Return

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un rendement absolu en investissant dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros et émis par des entreprises du monde entier.

Un rendement absolu signifie que le Compartiment cherche à fournir un rendement positif sur une période de 12 mois quelles que soient les conditions de marché, mais il ne saurait être garanti et votre capital est à risque.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs, longs (directement ou par le biais d'instruments dérivés) ou courts (par le biais d'instruments dérivés), dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros et émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 30 % des actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schrodgers pour les obligations non notées) ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des obligations souveraines ;
- jusqu'à 40 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des obligations convertibles, notamment jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles (CoCo).

Le Compartiment peut investir dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et/ou résidentielles émis dans le monde entier avec une note de crédit investment grade (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente attribuée par une autre agence de notation). Les actifs sous-jacents peuvent comprendre des créances sur des cartes de crédit, des crédits à la consommation, des crédits automobiles, des prêts à des PME, des crédits-baux, des créances hypothécaires commerciales et résidentielles.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés pour obtenir une exposition courte et longue aux actifs sous-jacents de ces instruments dérivés. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments à performance absolue », qui est gérée dans le but de générer une performance positive (c'est-à-dire supérieure à zéro) sur une période continue de 12 mois maximum. Le Gestionnaire d'investissement cherchera à réaliser une telle performance même en période de repli des marchés (ou d'anticipation de repli des marchés) en prenant des positions courtes (couvertes) sur les diverses sources de rendement et/ou en privilégiant les liquidités et les Instruments du marché monétaire. Il ne saurait être garanti que cet objectif pourra être atteint.

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

300 % de l'actif net total.

Le niveau d'effet de levier peut être supérieur lorsque la volatilité est inhabituellement forte ou faible.

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir à des Investisseurs qui recherchent un rendement absolu positif sur le moyen/long terme (au moins cinq ans) en investissant dans un portefeuille activement géré. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter des pertes de capital temporaires dues à la nature potentiellement volatile des actifs détenus.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,20 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,20 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,20 %
Actions B	Aucune	0,30 %	1,20 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,20 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund EURO Credit Conviction

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et obtenir un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros et émis par des entreprises du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable libellés en euros et émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 30 % des actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schrodgers pour les obligations non notées) ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des obligations souveraines ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des obligations convertibles, notamment jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles (CoCo).

Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés pour obtenir une exposition courte et longue aux actifs sous-jacents de ces dérivés. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

Indice iBoxx Euro Corporate Bond BBB. Cet indice mesure les performances d'obligations d'entreprises de qualité investment grade libellées en euros et émises sur le marché des euro-obligations ou sur les marchés intérieurs des États membres de la zone euro.

### Effet de levier attendu

150 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund EURO Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés établies dans des pays membres de l'Union monétaire européenne.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés qui sont domiciliées dans un pays de l'Espace économique européen. Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés de pays dont la monnaie est l'euro.

Le Compartiment est géré en référence à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance importants. Ce qui signifie que des questions comme le changement climatique, la performance environnementale, les normes de travail ou la composition du conseil d'administration pouvant influencer la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération lors de l'évaluation des sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions traditionnels ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant 75 % de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR <sup>2</sup>	Éligible au PEA

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Pour être éligible au Plan d'épargne en actions (PEA), le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des titres de capital émis par des entreprises basées dans un pays de l'Union européenne, ou dans un État membre de l'EEE qui a signé une convention fiscale avec la France, comprenant une clause pour combattre la fraude et l'évasion fiscale.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund EURO Government Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des États membres de la zone euro.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des obligations à taux fixe et variable possédant une note investment grade ou inférieure (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et notes implicites de Schroders pour les obligations non notées) émis par des gouvernements de pays dont la monnaie est l'euro.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 10 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations traditionnels ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

Indice ICE Bank of American Merrill Lynch Euro Direct Government. Cet indice mesure la performance de la dette souveraine libellée en euros émise par les États membres de la zone euro sur le marché des euro-obligations ou sur le marché intérieur de l'émetteur.

### Effet de levier attendu

150 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur obligations peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,40 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,40 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,40 %
Actions B	Aucune	0,50 %	0,40 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,20 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,20 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,20 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,40 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,10 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,20 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,20 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund EURO High Yield

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et obtenir un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable possédant une note inférieure à investment grade, libellés en euros et émis par des entreprises du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe ou variable libellés en EUR et émis par des gouvernements, agences gouvernementales, émetteurs supranationaux et sociétés du monde entier. Le Compartiment investit également au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable qui possèdent une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés pour obtenir une exposition courte et longue aux actifs sous-jacents de ces instruments dérivés. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans

le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund EURO Short Term Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et obtenir un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable à échéance courte libellés en euros.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des obligations à échéance courte, à taux fixe et variable qui possèdent une note investment grade ou inférieure (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et notes implicites de Schroders pour les obligations non notées), libellées en euros et émises par des gouvernements, par leurs agences, par des organisations supranationales et par des entreprises du monde entier.

L'échéance moyenne des titres détenus par le Compartiment ne doit pas dépasser 3 ans et leur échéance résiduelle ne doit pas être supérieure à 5 ans.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations traditionnels ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

Barclays Euro Aggregate 1-3 Year. Cet indice est composé d'obligations d'État et d'entreprises à taux fixe de la zone euro dont l'échéance résiduelle est comprise entre 1 et 3 ans.

### Effet de levier attendu

200 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,50 %
Actions B	Aucune	0,10 %	0,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,20 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,20 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,20 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,10 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,20 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,20 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund European Alpha Absolute Return

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un rendement du capital absolu en investissant directement ou indirectement par le biais d'instruments dérivés dans des actions et des titres assimilés de sociétés européennes.

Un rendement absolu signifie que le Compartiment cherche à fournir un rendement positif sur une période de 12 mois quelles que soient les conditions de marché, mais il ne saurait être garanti et votre capital est à risque.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs directement ou indirectement par le biais d'instruments dérivés dans des actions et des titres assimilés de sociétés européennes.

Les compartiments « Alpha » investissent dans des sociétés dont le cours boursier ne reflète pas leurs perspectives, de l'avis du gestionnaire. Le Compartiment détient généralement entre 30 et 60 entreprises. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

La stratégie d'investissement du Compartiment et l'utilisation d'instruments dérivés peuvent conduire à juger approprié de préserver des niveaux de liquidité ou d'Instruments du marché monétaire prudents, qui peuvent être importants, voire représenter (exceptionnellement) 100 % des actifs du Compartiment.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (y compris des swaps de rendement total) dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également détenir des positions synthétiques longues et courtes et peut être net vendeur ou net acheteur s'il combine des positions longues et des positions courtes. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte ou couvrir l'exposition aux actions et titres assimilés. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 250 % et devrait rester comprise entre 0 et 150 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments à performance absolue », qui est gérée dans le but de générer une performance positive (c'est-à-

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction

dire supérieure à zéro) sur une période continue de 12 mois maximum. Le Gestionnaire d'investissement cherchera à réaliser une telle performance même en période de repli des marchés (ou d'anticipation de repli des marchés) en prenant des positions courtes (couvertes) sur les diverses sources de rendement et/ou en privilégiant les liquidités et les Instruments du marché monétaire. Il ne saurait être garanti que cet objectif pourra être atteint.

Le nom du Compartiment comporte le terme « Alpha », ce qui signifie que le Gestionnaire d'investissement adopte une stratégie de gestion active en positionnant le portefeuille de manière dynamique en fonction des conditions prévalant sur le marché. L'accent peut être mis sur des secteurs, des thèmes ou des styles particuliers ou sur un certain nombre de titres qui, selon le Gestionnaire d'investissement, sont à même de surperformer le marché.

S'agissant de la référence dans la Politique d'investissement au Compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon, le pourcentage est calculé sur la base de l'exposition globale du Compartiment (il en sera de même pour le pourcentage restant).

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

300 % de l'actif net total.

Le niveau d'effet de levier peut être supérieur si la volatilité diminue de manière durable ou si l'on prévoit des marchés baissiers.

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir à des Investisseurs qui recherchent un rendement absolu positif sur le moyen/long terme (au moins cinq ans) en investissant dans un portefeuille activement géré. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter des pertes de capital temporaires dues à la nature potentiellement volatile des actifs détenus.

Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	20 % de la surperformance par rapport au 3 Month EUR London Interbank Offer Rate Act 360 <sup>2</sup> , assujettis à la fourchette haute, conformément à la méthodologie indiquée dans la section 3.1. La commission de performance sera appliquée à toutes les Catégories d'Actions, à l'exception des Actions I.
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	2,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	2,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	2,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	2,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	2,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Pour éviter toute ambiguïté, les indices de référence mentionnés ci-dessus sont uniquement utilisés à des fins de calcul de la commission de surperformance et ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs d'un style d'investissement spécifique. Concernant les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, des versions couvertes des indices de référence ci-dessus (y compris des indices de référence en liquidités équivalents dans une autre devise) peuvent être utilisées pour le calcul de la commission de surperformance.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund European Alpha Focus

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés européennes.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille concentré d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés européennes. De manière générale, le Compartiment détiendra jusqu'à 35 sociétés en portefeuille. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	10 % de la surperformance par rapport au MSCI Europe Net TR <sup>2</sup> , assujettis à une fourchette haute, conformément à la méthodologie indiquée dans la section 3.1. La commission de performance sera appliquée à toutes les Catégories d'Actions, à l'exception des Actions I
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR <sup>3</sup>	Éligible au PEA

## Risques

### Risques spécifiques

Ce Compartiment utilise des instruments dérivés de manière déterminante pour son objectif d'investissement. Il peut en découler une plus grande volatilité du prix des Actions.

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Pour éviter toute ambiguïté, les indices de référence mentionnés ci-dessus sont uniquement utilisés à des fins de calcul de la commission de performance et ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs d'un style d'investissement spécifique. Concernant les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, des versions couvertes des indices de référence ci-dessus (y compris des indices de référence en liquidités équivalents dans une autre devise) peuvent être utilisées pour le calcul de la commission de performance.

<sup>3</sup> Pour être éligible au Plan d'épargne en actions (PEA), le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des titres de capital émis par des entreprises basées dans un pays de l'Union européenne, ou dans un État membre de l'EEE qui a signé une convention fiscale avec la France, comprenant une clause de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Étant donné l'allocation actuelle du portefeuille du Compartiment, et ses objectifs et politique d'investissement, il est possible que le Compartiment ne soit plus éligible au PEA lorsque le Royaume-Uni quittera l'Union européenne. Cependant, le Compartiment continuera d'être éligible au PEA pendant une période de transition convenue entre l'UE et le Royaume-Uni et/ou (pour les investissements réalisés avant le 29 mars 2019) en cas de décision unilatérale du gouvernement français et/ou des autorités fiscales d'autoriser les investissements existants en actions britanniques à continuer d'être détenus au sein d'un PEA. Il est conseillé aux Investisseurs de contacter la Société de gestion avant d'investir dans le Compartiment afin d'obtenir des informations précises quant au statut d'éligibilité au PEA du Compartiment, si cette information est un élément clé pour l'Investisseur. Les Actionnaires du Compartiment seront informés en conséquence en cas de révocation de l'éligibilité au PEA du Compartiment et tout changement de ce type prendra effet à compter du 29 mars 2019.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>4</sup>	Commission de distribution <sup>5</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC et ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>4</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; et d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>5</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund European Dividend Maximiser

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser un revenu en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés européennes.

## Politique d'investissement

Au moins deux tiers des actifs du Compartiment (hors liquidités) seront investis dans des actions ou titres assimilés de sociétés européennes, qui sont sélectionnés selon leur potentiel de revenu et de croissance de capital. Pour optimiser le rendement du Compartiment, le Gestionnaire d'investissement vendra, de manière sélective, des options d'achat à court terme sur des titres individuels détenus par le Compartiment, afin de générer efficacement du revenu supplémentaire en convenant de prix d'exercice au-delà desquels un potentiel de croissance du capital est vendu.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments financiers dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment peut également détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR <sup>2</sup>	Éligible au PEA

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Ce Compartiment utilise des instruments dérivés de manière déterminante pour son objectif d'investissement. Il est prévu que la stratégie génère une sous-performance d'un portefeuille similaire sans recours à des dérivés pendant les périodes où les cours des actions sous-jacentes augmentent, et génère une surperformance lorsque les cours des actions sous-jacentes chutent.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Pour être éligible au Plan d'épargne en actions (PEA), le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des titres de capital émis par des entreprises basées dans un pays de l'Union européenne, ou dans un État membre de l'EEE qui a signé une convention fiscale avec la France, comprenant une clause pour combattre la fraude et l'évasion fiscale. Étant donné l'allocation actuelle du portefeuille du Compartiment, et ses objectifs et politique d'investissement, il est possible que le Compartiment ne soit plus éligible au PEA lorsque le Royaume-Uni quittera l'Union européenne. Cependant, le Compartiment continuera d'être éligible au PEA pendant une période de transition convenue entre l'UE et le Royaume-Uni et/ou (pour les investissements réalisés avant le 29 mars 2019) en cas de décision unilatérale du gouvernement français et/ou des autorités fiscales d'autoriser les investissements existants en actions britanniques à continuer d'être détenus au sein d'un PEA. Il est conseillé aux Investisseurs de contacter la Société de gestion avant d'investir dans le Compartiment afin d'obtenir des informations précises quant au statut d'éligibilité au PEA du Compartiment, si cette information est un élément clé pour l'Investisseur. Les Actionnaires du Compartiment seront informés en conséquence en cas de révocation de l'éligibilité au PEA du Compartiment et tout changement de ce type prendra effet à compter du 29 mars 2019.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund European Equity Absolute Return

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un rendement du capital absolu en investissant directement ou indirectement par le biais d'instruments dérivés dans des actions et des titres assimilés de sociétés européennes.

Un rendement absolu signifie que le Compartiment cherche à fournir un rendement positif sur une période de 12 mois quelles que soient les conditions de marché, mais il ne saurait être garanti et votre capital est à risque.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs directement ou par le biais de dérivés dans des actions et des titres assimilés de sociétés européennes. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

La stratégie d'investissement du Compartiment et l'utilisation d'instruments dérivés peuvent conduire à juger approprié de préserver des niveaux modérés de liquidités ou d'équivalents par le biais d'Instruments du marché monétaire, qui peuvent être importants, voire représenter (exceptionnellement) 100 % des actifs du Compartiment.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (y compris des swaps de rendement total) dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également détenir des positions synthétiques longues et courtes et peut être net vendeur ou net acheteur s'il combine des positions longues et des positions courtes. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte ou couvrir l'exposition aux actions et titres assimilés. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 250 % et devrait rester comprise entre 0 et 150 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments à performance absolue », qui est gérée dans le but de générer une performance positive (c'est-à-dire supérieure à zéro) sur une période continue de 12 mois maximum. Le Gestionnaire d'investissement cherchera à réaliser une telle performance même en période de repli des marchés (ou d'anticipation de repli des marchés) en prenant des positions courtes (couvertes) sur les diverses sources de rendement et/ou en privilégiant les liquidités et les Instruments du marché monétaire. Il ne saurait être garanti que cet objectif pourra être atteint.

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

350 % de l'actif net total.

Le niveau d'effet de levier peut être supérieur si la volatilité diminue de manière durable ou si l'on prévoit des marchés baissiers.

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir à des Investisseurs qui recherchent un rendement absolu positif sur le moyen/long terme (au moins cinq ans) en investissant dans un portefeuille activement géré. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter des pertes de capital temporaires dues à la nature potentiellement volatile des actifs détenus.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

Commission de performance	20 % de la surperformance par rapport au 3 Month EUR London Interbank Offer Rate Act 360 <sup>2</sup> , assujettis à la fourchette haute, conformément à la méthodologie indiquée dans la section 3.1. La commission de performance sera appliquée à toutes les Catégories d'Actions, à l'exception des Actions I.
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Pour éviter toute ambiguïté, les indices de référence mentionnés ci-dessus sont uniquement utilisés à des fins de calcul de la commission de surperformance et ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs d'un style d'investissement spécifique. Concernant les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, des versions couvertes des indices de référence ci-dessus (y compris des indices de référence en liquidités équivalents dans une autre devise) peuvent être utilisées pour le calcul de la commission de surperformance.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund European Equity Yield

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés européennes dont les dividendes versés sont stables.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés européennes. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

**À compter du 13 juin 2019, l'Objectif et la Politique d'investissement seront modifiés comme suit :**

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer des revenus et une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés européennes.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés européennes. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment investira dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres assimilés à des actions dont le rendement en dividendes global est supérieur au

rendement moyen sur le marché. Les actions ayant un rendement en dividendes inférieur à la moyenne peuvent être incluses dans le portefeuille lorsque le gestionnaire considère qu'elles ont le potentiel de rapporter un rendement supérieur à la moyenne à l'avenir.

Le Compartiment ne sera pas géré pour le rendement uniquement : le rendement total (rendement en dividendes plus la croissance du capital) sera tout aussi important.

Le Compartiment est géré en référence à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance importants. Ce qui signifie que des questions comme le changement climatique, la performance environnementale, les normes de travail ou la composition du conseil d'administration pouvant influencer la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération lors de l'évaluation des sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund European Large Cap

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de grandes entreprises européennes.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés européennes de grande taille. Il s'agit de sociétés qui, au moment de l'achat, sont considérées comme représentant les 80 % supérieurs du marché européen des actions en termes de capitalisation boursière.

Le Compartiment est géré en référence à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance importants. Ce qui signifie que des questions comme le changement climatique, la performance environnementale, les normes de travail ou la composition du conseil d'administration pouvant influencer la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération lors de l'évaluation des sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions traditionnels ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR <sup>2</sup>	Éligible au PEA

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Afin d'assurer l'éligibilité au Plan d'épargne en actions (PEA) français, le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions émises par des sociétés qui ont leur siège social dans l'Union européenne ou dans un État membre de l'EEE qui a signé une convention fiscale avec la France incluant une clause relative à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Étant donné l'allocation actuelle du portefeuille du Compartiment, et ses objectifs et politique d'investissement, il est possible que le Compartiment ne soit plus éligible au PEA lorsque le Royaume-Uni quittera l'Union européenne. Cependant, le Compartiment continuera d'être éligible au PEA pendant une période de transition convenue entre l'UE et le Royaume-Uni et/ou (pour les investissements réalisés avant le 29 mars 2019) en cas de décision unilatérale du gouvernement français et/ou des autorités fiscales d'autoriser les investissements existants en actions britanniques à continuer d'être détenus au sein d'un PEA. Il est conseillé aux Investisseurs de contacter la Société de gestion avant d'investir dans le Compartiment afin d'obtenir des informations précises quant au statut d'éligibilité au PEA du Compartiment, si cette information est un élément clé pour l'Investisseur. Les Actionnaires du Compartiment seront informés en conséquence en cas de révocation de l'éligibilité au PEA du Compartiment et tout changement de ce type prendra effet à compter du 29 mars 2019.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,625 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,625 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,625 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund European Market Neutral

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser un rendement absolu en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés cotées en Europe.

Un rendement absolu signifie que le Compartiment cherche à fournir un rendement positif sur une période de 12 mois, quelles que soient les conditions de marché, mais il ne saurait être garanti et votre capital est à risque.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés européennes. Le Compartiment peut (à titre exceptionnel) détenir jusqu'à 100 % de ses actifs en Instruments du marché monétaire ou en liquidités.

Le Compartiment adopte une stratégie neutre au marché visant à générer des rendements qui ne soient pas étroitement corrélés aux rendements des marchés d'actions européens. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, à couvert et à découvert, dans le but de réaliser des gains d'investissement, de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Lorsque le Compartiment emploie des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, des contrats de différence peuvent être utilisés pour prendre des positions longues et courtes ou pour couvrir une exposition sur des actions ou des titres assimilés à des actions. Les contrats de différence peuvent être utilisés afin d'obtenir une exposition longue et courte ou pour couvrir une exposition à des actions ou des titres assimilés à des actions. L'exposition brute des contrats de différence ne dépassera pas 250 % et devrait rester comprise entre 0 et 150 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments à performance absolue », qui est gérée dans le but de générer une performance positive (c'est-à-dire supérieure à zéro) sur une période continue de 12 mois maximum. Le Gestionnaire d'investissement cherchera à réaliser une telle performance même en période de repli des marchés (ou d'anticipation de repli des marchés) en prenant des positions courtes (couvertes) sur les diverses sources de rendement et/ou en privilégiant les liquidités et les Instruments du marché monétaire. Il ne saurait être garanti que cet objectif pourra être atteint.

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

350 % de l'actif net total.

Le niveau d'effet de levier peut être supérieur si la volatilité diminue de manière durable ou si l'on prévoit des marchés baissiers.

### Risques spécifiques

Les risques associés à un investissement dans des instruments dérivés sont présentés dans l'Annexe II. L'utilisation d'instruments dérivés a par ailleurs pour objectif global de réduire la volatilité du Compartiment, mais il est impossible de garantir que cet objectif sera atteint.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir à des Investisseurs qui recherchent un rendement absolu positif sur le moyen/long terme (au moins cinq ans) en investissant dans un portefeuille activement géré. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter des pertes de capital temporaires dues à la nature potentiellement volatile des actifs détenus.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

Commission de performance	20 % de la surperformance par rapport au 3 Month EUR London Interbank Offer Rate Act 360 <sup>2</sup> , assujettis à la fourchette haute, conformément à la méthodologie indiquée dans la section 3.1. La commission de surperformance sera appliquée à toutes les Catégories d'Actions à l'exception des Actions I.
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1,00 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1,00 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Pour éviter toute ambiguïté, les indices de référence mentionnés ci-dessus sont uniquement utilisés à des fins de calcul de la commission de surperformance et ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs d'un style d'investissement spécifique. Concernant les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, des versions couvertes des indices de référence ci-dessus (y compris des indices de référence en liquidités équivalents dans une autre devise) peuvent être utilisées pour le calcul de la commission de surperformance.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund European Opportunities

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés cotées en Europe.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de grandes et moyennes entreprises cotées en Europe.

Le Compartiment peut utiliser des dérivés dans le but de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund European Smaller Companies

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de petites entreprises européennes.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de petites entreprises européennes. Ces sociétés sont considérées, au moment de l'achat, comme représentant les 30 % inférieurs du marché européen des actions en termes de capitalisation boursière. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut utiliser des dérivés afin d'obtenir des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer plus efficacement ses actifs. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,75 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund European Special Situations

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés européennes.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit dans une sélection de titres en « situation spéciale », terme employé par le gestionnaire pour faire référence aux sociétés dont le cours ne reflète pas correctement les perspectives futures. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin d'obtenir des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer plus efficacement ses actifs. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	15 % de la surperformance par rapport au MSCI Europe Net TR <sup>2</sup> , assujettis à une fourchette haute, conformément à la méthodologie indiquée dans la section 3.1. La commission de performance sera appliquée à toutes les Catégories d'Actions, à l'exception des Actions I.
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Pour éviter toute ambiguïté, les indices de référence mentionnés ci-dessus sont uniquement utilisés à des fins de calcul de la commission de performance et ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs d'un style d'investissement spécifique. Concernant les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, des versions couvertes des indices de référence ci-dessus (y compris des indices de référence en liquidités équivalents dans une autre devise) peuvent être utilisées pour le calcul de la commission de performance.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,75 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund European Sustainable Absolute Return

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une performance absolue de croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés européennes qui remplissent les critères du gestionnaire en matière de développement durable.

Une performance absolue signifie que le Compartiment cherche à fournir un rendement positif sur une période de 12 mois, quelles que soient les conditions de marché, mais il ne saurait être garanti et votre capital est à risque.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés européennes. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le gestionnaire considère que les entreprises qui prennent des initiatives en faveur du développement durable, en adoptant une vision à long terme de leurs activités, en assumant leurs obligations à l'égard de leurs clients, de leurs salariés et de leurs fournisseurs et en respectant l'environnement, sont les plus à même de maintenir leur croissance et leurs rendements sur le long terme.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, à couvert et à découvert, dans le but de réaliser des gains d'investissement, de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Lorsque le Compartiment emploie des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, des contrats de différence peuvent être utilisés pour prendre des positions longues et courtes ou pour couvrir une exposition sur des actions ou des titres assimilés à des actions. L'exposition brute des contrats de différence

ne dépassera pas 250 % et devrait rester comprise entre 0 et 150 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

Le Compartiment peut (à titre exceptionnel) détenir jusqu'à 100 % de ses actifs en liquidités et Instruments du marché monétaire.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments à performance absolue », qui est gérée dans le but de générer une performance positive (c'est-à-dire supérieure à zéro) sur une période continue de 12 mois maximum. Le Gestionnaire d'investissement cherchera à réaliser une telle performance même en période de repli des marchés (ou d'anticipation de repli des marchés) en prenant des positions courtes (couvertes) sur les diverses sources de rendement et/ou en privilégiant les liquidités et les Instruments du marché monétaire. Il ne saurait être garanti que cet objectif pourra être atteint.

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

350 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier peut être supérieur si la volatilité diminue de manière durable ou si l'on prévoit des marchés baissiers.

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir à des Investisseurs qui recherchent une performance absolue positive sur le moyen/long terme (au moins cinq ans) en investissant dans un portefeuille activement géré. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter des pertes de capital temporaires dues à la nature potentiellement volatile des actifs détenus.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

Commission de surperformance	20 % de la surperformance par rapport au 3 Month EUR London Interbank Offer Rate Act 360 <sup>2</sup> , assujettis à un high water mark, conformément à la méthodologie indiquée dans la section 3.1. La commission de surperformance sera appliquée à toutes les Catégories d'Actions à l'exception des Actions I.
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Pour éviter toute ambiguïté, les indices de référence mentionnés ci-dessus sont uniquement utilisés à des fins de calcul de la commission de surperformance et ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs d'un style d'investissement spécifique. Concernant les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, des versions couvertes des indices de référence ci-dessus (y compris des indices de référence en liquidités équivalents dans une autre devise) peuvent être utilisées pour le calcul de la commission de surperformance.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund European Sustainable Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés européennes qui remplissent les critères du gestionnaire en matière de développement durable.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés européennes.

Le gestionnaire considère que les entreprises qui prennent des initiatives en faveur du développement durable, en adoptant une vision à long terme de leurs activités, en assumant leurs obligations à l'égard de leurs clients, de leurs salariés et de leurs fournisseurs et en respectant l'environnement, sont les plus à même de maintenir leur croissance et leurs rendements sur le long terme.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Oui

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,25 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,625 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,625 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,625 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,625 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,625 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund European Value

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés européennes.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille concentré d'actions de sociétés européennes. Le Compartiment investit généralement dans moins de 50 entreprises. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	15 % de la surperformance par rapport au MSCI Europe Net TR <sup>2</sup> , assujettis à une fourchette haute, conformément à la méthodologie indiquée dans la section 3.1. La commission de performance sera appliquée à toutes les Catégories d'Actions, à l'exception des Actions I.
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Pour éviter toute ambiguïté, les indices de référence mentionnés ci-dessus sont uniquement utilisés à des fins de calcul de la commission de performance et ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs d'un style d'investissement spécifique. Concernant les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, des versions couvertes des indices de référence ci-dessus (y compris des indices de référence en liquidités équivalents dans une autre devise) peuvent être utilisées pour le calcul de la commission de performance.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC et ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; et d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Flexible Retirement

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer une croissance de capital et un revenu de 2 % par an (bruts de commissions) de l'Euribor à trois mois sur un cycle de marché (généralement trois à cinq ans) tout en cherchant à limiter les pertes à un seuil maximum de 8 % de la valeur du Compartiment sur une période d'investissement quelconque. Le Compartiment vise à générer ce rendement avec une volatilité (mesure de la variation des rendements du Compartiment sur des périodes continues de 3 ans) comprise entre 3 % et 5 % par an. Le Compartiment vise à atteindre cet objectif en investissant dans une gamme diversifiée d'actifs et de marchés du monde entier. La limitation des pertes ne peut être garantie.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de son actif directement ou indirectement par le biais d'instruments dérivés dans des actions et des titres assimilés à des actions, des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier, et des Catégories d'Actifs alternatives. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir dans des titres à taux fixe et variable dont la notation de crédit est inférieure à investment grade (telle que mesurée par Standard & Poor's, ou par toute notation équivalente d'autres agences de notation).

L'exposition à des Catégories d'Actifs alternatives est adoptée par le biais d'actifs éligibles tel que décrit à l'Annexe III du présent Prospectus.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent être utilisés pour obtenir une exposition longue et courte dans des actions et des titres assimilés à des actions, des titres à

taux fixe et variable et des indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 40 % et devrait rester comprise entre 0 et 15 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

Le Compartiment peut (à titre exceptionnel) détenir jusqu'à 100 % de ses actifs en liquidités et Instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des fonds d'investissement de type ouvert.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur indices, obligations et actions peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment est un véhicule assorti d'un niveau de risque faible ayant pour objectif la croissance du capital. Il peut convenir aux investisseurs recherchant des opportunités de croissance du capital tout en visant à limiter les pertes à un seuil maximum de 8 % sur une période d'investissement quelconque. Il peut convenir aux investisseurs qui participent à un régime de retraite à cotisations déterminées et qui souhaitent toucher leur épargne-retraite sous forme d'un montant forfaitaire unique ou qui souhaitent que leur épargne leur soit versée sur une période de temps définie. Les investisseurs doivent considérer leur investissement sur le moyen/long terme et doivent lire les avertissements relatifs aux risques stipulés en Annexe II ainsi que le Document d'informations clés pour l'investisseur avant tout investissement.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,75 %
Actions B	S.O.	S.O.	S.O.
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,30 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions D	S.O.	S.O.	S.O.
Actions E	S.O.	S.O.	S.O.
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,30 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,30 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> À compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, la commission de gestion pour les Actions A, AX et A1 sera réduite de 1,00 % à 0,75 %, la commission de gestion pour les Actions C sera réduite de 0,50 % à 0,30 %, la commission de gestion pour les Actions IZ, IA, IB, IC, ID et Z sera réduite à 0,30 %.

# Schroder International Selection Fund Frontier Markets Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés des marchés frontières.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés domiciliées dans des marchés frontières.

Le Compartiment détient généralement entre 50 et 70 entreprises.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

Les marchés frontières sont les pays entrant dans la composition de l'indice MSCI Frontier Markets ou de tout autre indice financier reconnu se rapportant aux marchés frontières, ou d'autres pays qui, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, constituent des marchés frontières.

## Risques

### Risques spécifiques

Les risques liés aux placements sur les marchés émergents et frontières sont expliqués à la section « Risque inhérent aux marchés émergents et moins développés » à l'Annexe II du présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	15 % de la surperformance par rapport au MSCI Frontier Markets Net TR <sup>2</sup> , assujettis à la fourchette haute, conformément à la méthodologie indiquée dans la section 3.1. La commission de performance sera appliquée à toutes les Catégories d'Actions, à l'exception des Actions I.
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Pour éviter toute ambiguïté, les indices de référence mentionnés ci-dessus sont uniquement utilisés à des fins de calcul de la commission de surperformance et ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs d'un style d'investissement spécifique. Concernant les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, des versions couvertes des indices de référence ci-dessus (y compris des indices de référence en liquidités équivalents dans une autre devise) peuvent être utilisées pour le calcul de la commission de surperformance.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et obtenir un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable qui possèdent une note investment grade ou inférieure (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation) émises par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles ;
- jusqu'à 30 % des actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schrodgers pour les obligations non notées) ; et
- jusqu'à 40 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et/ou résidentielles émis dans le monde entier avec une note de crédit investment grade ou inférieure (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente attribuée par une autre agence de notation). Les actifs sous-jacents peuvent comprendre des créances sur des cartes de crédit, des crédits à la consommation, des crédits automobiles, des prêts à des PME, des crédits-baux, des créances hypothécaires commerciales et résidentielles.

Le Compartiment peut investir en Chine continentale par l'intermédiaire de Marchés réglementés (y compris le CIBM par l'entremise de Bond Connect).

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (y compris des swaps de rendement total) dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 10 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances,

cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations traditionnels ».

Le Gestionnaire d'investissement du Compartiment met en place une couverture des Actions des Catégories d'Actions couvertes en tenant compte des risques de change sous-jacents de l'indice de référence du Compartiment. De ce fait, la performance de ces Catégories d'Actions couvertes diffère de manière importante de celle des Catégories d'Actions équivalentes en Devise du Compartiment.

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

Indice Barclays Global Aggregate Bond. Cet indice non couvert en USD offre une mesure globale des marchés internationaux d'obligations à taux fixe de qualité investment grade.

### Effet de levier attendu

400 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur obligations peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction

Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,75 %
Actions B	Aucune	0,50 %	0,75 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,75 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Global Cities Real Estate

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés immobilières du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés immobilières du monde entier, en privilégiant les entreprises qui investissent dans des villes qui, selon le gestionnaire, afficheront une croissance économique durable grâce à des infrastructures solides et un plan d'aménagement efficace.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC et ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; et d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Climate Change Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier qui devraient, selon l'avis du gestionnaire, bénéficier des mesures prises pour atténuer les effets du changement climatique.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le gestionnaire estime que les entreprises qui prennent acte des menaces et relèvent les défis rapidement, ou qui apportent des solutions aux problèmes posés par le changement climatique, bénéficieront d'une croissance structurelle de long terme qui est sous-estimée par le marché. Ces entreprises devraient surperformer lorsque le marché aura reconnu cette dynamique de croissance plus forte des bénéficiaires.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui

pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Conservative Convertible Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres convertibles émis par des sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille composé de titres convertibles et d'autres valeurs mobilières similaires, telles que des titres convertibles privilégiés et des obligations ou de billets échangeables émis par des entreprises du monde entier. Le Compartiment peut également investir dans des titres à taux fixe et variable, des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier.

Le compartiment est conçu pour profiter de la hausse des marchés tout en limitant les pertes en cas de baisse. La limitation des pertes ne peut être garantie. Le Compartiment peut investir dans des titres qui possèdent une note investment grade ou inférieure, tout en visant à obtenir une qualité de crédit moyenne équivalente à investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et notes implicites de Schroders pour les obligations non notées).

Les obligations convertibles sont généralement des obligations d'entreprises qui peuvent être converties en actions à un prix donné. Le gestionnaire estime que les investisseurs peuvent acquérir une exposition aux marchés

mondiaux des actions tout en bénéficiant du caractère défensif et de la volatilité moindre des placements obligataires.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Switzerland) AG
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,20 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,20 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,20 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,20 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,20 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Convertible Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres convertibles émis par des sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille composé de titres convertibles et d'autres valeurs mobilières similaires, telles que des titres convertibles privilégiés et des obligations ou des billets échangeables émis par des entreprises du monde entier. Le Compartiment peut également investir dans des titres à taux fixe et variable, des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier.

Les obligations convertibles sont généralement des obligations d'entreprises qui peuvent être converties en actions à un prix donné. Le gestionnaire estime que les investisseurs peuvent acquérir une exposition aux marchés mondiaux des actions tout en bénéficiant du caractère défensif et de la volatilité moindre des placements obligataires.

Le Compartiment peut investir plus de 50 % de ses actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées).

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Switzerland) AG
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,25 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Global Corporate Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des entreprises du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable libellés dans différentes monnaies et émis par des entreprises du monde entier.

Le Compartiment investit dans l'ensemble des compartiments des marchés obligataires. Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 40 % des actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées) ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres émis par des gouvernements et leurs agences ;
- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut avoir recours à l'effet de levier. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management North America Inc.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

Indice Barclays Global Aggregate Credit Component couvert en USD. Cet indice couvert en USD offre une mesure globale des marchés internationaux de titres à revenu fixe de qualité investment grade. Il ne tient pas compte des dettes souveraines et des valeurs titrisées.

### Effet de levier attendu

200 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,75 %
Actions B	Aucune	0,50 %	0,75 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,45 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,45 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,45 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,75 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,225 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,45 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,45 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Credit Duration Hedged

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des entreprises du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable libellés dans différentes monnaies et émis par des entreprises du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le compartiment investit dans l'ensemble des compartiments des marchés obligataires. Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 40 % des actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schrodgers pour les obligations non notées) ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des obligations émises par des gouvernements et leurs agences ;
- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles.

Le gestionnaire estime que le Compartiment donne l'opportunité aux investisseurs de dégager des rendements en investissant dans des obligations d'entreprises, en éliminant le risque lié aux taux d'intérêt (duration). La couverture du risque de duration vise à fournir une protection contre le risque de perte du capital lié à la hausse des taux d'intérêt. La couverture nous permet de limiter en grande partie le risque de taux d'intérêt. Cela signifie toutefois que le Compartiment ne réalise pas les plus-values en capital généralement associées aux périodes de baisse des taux d'intérêt lorsque les fonds d'obligations d'entreprises conventionnels sont censés dégager des rendements plus élevés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut avoir recours à l'effet de levier. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

300 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Le Compartiment aura recours à des instruments dérivés de crédit pour viser une exposition aux marchés de crédit du monde entier. Il peut en découler une plus grande volatilité du prix des Actions et un risque de contrepartie accru.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management North America Inc.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,75 %
Actions B	Aucune	0,50 %	0,75 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,75 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Credit Income

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements et des entreprises du monde entier. Le Compartiment vise à limiter les pertes en cas de baisse des marchés. La limitation des pertes ne peut être garantie.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à haut rendement et investment grade à taux fixe et variable, émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier, y compris de pays des marchés émergents. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir :

- plus de 50 % des actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (attribuée par l'agence Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées) ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ;
- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations convertibles (dont des contingentes) ;
- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des fonds d'investissement de type ouvert ;
- dans des Instruments du marché monétaire et des liquidités.

Le gestionnaire vise à limiter les pertes en diversifiant l'allocation d'actifs du Compartiment au détriment des segments du marché qui comportent un risque de perte important.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

500 % de l'actif net total.

Le niveau d'effet de levier peut être supérieur lorsque la volatilité est inhabituellement forte ou faible.

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,10 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,10 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,10 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,10 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,55 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,55 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,55 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,10 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,275 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,55 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,55 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Credit Income Short Duration

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer une croissance du capital et un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements et des sociétés du monde entier. Le Compartiment vise à réduire le risque de taux d'intérêt (tel que défini par la durée) en privilégiant les titres à taux fixe et variable ayant une durée de moins de quatre ans.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres de qualité investment grade et à haut rendement à taux fixe et variable, émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des sociétés du monde entier, y compris des pays à marché émergent. La stratégie du Compartiment aura une durée globale inférieure à quatre ans, mais cela n'empêche pas le Compartiment d'investir dans des titres ayant une durée supérieure à quatre ans. Le gestionnaire estime que la stratégie de durée courte devrait limiter le niveau global de risque de taux d'intérêt. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir :

- au-delà de 50 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à investment grade (attribuée par Standard & Poor's ou tout équivalent d'autres agences de notation concernant les obligations notées et notations internes de Schroders concernant les obligations non notées) ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ;
- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations convertibles (y compris des obligations convertibles conditionnelles) ;
- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Fonds d'investissement de type ouvert ; et

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

- dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

Le gestionnaire vise à limiter les pertes en diversifiant l'allocation d'actifs du Compartiment au détriment des segments du marché qui comportent un risque de perte important ou un risque plus efficace.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, à couvert et à découvert, dans le but de réaliser des gains d'investissement, de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

300 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier peut être supérieur lorsque la volatilité est inhabituellement forte ou faible.

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,40 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,40 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,40 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,275 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,40 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,40 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Global Credit Value

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et dégager un revenu de 6-9 % par an (bruts) sur des périodes de 5 ans en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des entreprises et des gouvernements du monde entier. Le rendement visé et la préservation du capital ne peuvent être garantis.

## Politique d'investissement

Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice. Le Compartiment prend des positions longues (directement ou par le biais d'instruments dérivés) ou courtes (par des instruments dérivés) dans des titres à taux fixe et variables libellés en EUR, USD et GBP qui possèdent une note de crédit investment grade ou inférieure (selon la grille de notation de l'agence Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation) émis par des entreprises et des gouvernements de pays développés et émergents. Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres spéculatifs (note inférieure à investment grade) d'entreprises considérées par le gestionnaire comme étant sous-cotées au regard de leur valeur intrinsèque.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 40 % de ses actifs en liquidités et Instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 30 % de ses actifs dans des obligations convertibles, notamment jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles (CoCo) ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure de Luxembourg) cinq jours ouvrables précédant un jour de transaction
Fréquence des transactions/Jour de transaction	Chaque semaine tous les mercredis ou le jour ouvrable suivant si le mercredi n'est pas un jour ouvrable
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Le portefeuille affichera un style d'investissement à contre-courant (contrarian), ainsi qu'une approche visant à tirer au maximum parti des biais comportementaux des marchés d'investissement mondiaux et affichera probablement une volatilité d'investissement supérieure à celle des indices des marchés d'obligations à haut rendement mondiaux.

Le Compartiment peut concentrer ses investissements dans certains pays et/ou entreprises de certains secteurs et sera par conséquent exposé aux risques inhérents à cette concentration.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	S/O	S/O	S/O
Actions AX	S/O	S/O	S/O
Actions A1	S/O	S/O	S/O
Actions B	S/O	S/O	S/O
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,85 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,85 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,85 %
Actions D	S/O	S/O	S/O
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,425 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,85 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,85 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée de 1 % est égale à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Disruption

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier qui tirent parti de la rupture.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier.

Une rupture désigne généralement une innovation (qu'elle soit due à la technologie ou autre) qui modifie un secteur particulier en créant de nouveaux marchés, produits ou modèles de service. Une rupture peut être observée dans de nombreux secteurs tels que le commerce électronique, les médias et communications, ainsi que les services bancaires et les paiements. Le gestionnaire estime que les sociétés bénéficiant d'une innovation de rupture, que ce soit en tant qu'entreprises créatrices de marché ou autre, peuvent connaître une croissance accélérée et durable. Le gestionnaire cherche à investir dans des sociétés bénéficiant d'une rupture avant que cela ne soit pleinement pris en compte dans les attentes du marché.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Diversified Growth

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital à long terme et à dégager un revenu à partir de l'inflation européenne (mesurée par l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) de +5 % par an (net) en investissant dans une sélection diversifiée d'actifs et de marchés du monde entier. Le Compartiment vise à fournir une volatilité (un indicateur de la variation des rendements du Compartiment sur une année) d'environ deux tiers de celle des bourses mondiales sur la même période.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs directement ou par le biais d'instruments dérivés ou de fonds d'investissement de type ouvert (dont d'autres fonds Schroder) et des ETF dans un large éventail d'actifs, dont des actions et des obligations, ainsi que des Catégories d'actifs alternatives. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir dans des obligations ayant une notation inférieure à investment grade (note attribuée par Standard & Poor's ou toute note équivalente d'autres agences de notation). L'exposition aux Catégories d'actifs alternatives est acquise en investissant dans des actifs éligibles décrits dans l'Annexe III du présent Prospectus.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux actions et titres assimilés, aux titres à taux fixe et variable ainsi qu'aux indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 75 % et devrait rester comprise entre 0 et 25 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) le Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des fonds de placement à capital variable (dont les autres Fonds de Schroder). Le Compartiment peut investir dans un autre compartiment qui peut être assorti d'une commission de surperformance.

Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur indices et actions peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

Le Compartiment peut viser une exposition à l'immobilier, au capital-risque et aux matières premières via des investissements dans des valeurs mobilières, des Trusts d'investissement et des REIT, des instruments dérivés sur Indices financiers, des Fonds d'investissement et des Fonds indiciels négociés (ETF) qui investissent dans ces catégories d'actifs. L'exposition aux matières premières s'effectuera par le biais d'actifs éligibles tels que décrits dans la définition des « Catégories d'actifs alternatives » en Annexe III au présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment conviendra aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Dividend Maximiser

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu en investissant dans des actions ou des titres assimilés de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Au moins deux tiers des actifs du Compartiment (hors liquidités) seront investis dans des actions ou titres assimilés de sociétés du monde entier, choisis pour leur revenu et leur potentiel de croissance du capital. Pour optimiser le rendement du Compartiment, le Gestionnaire d'investissement vendra, de manière sélective, des options d'achat à court terme sur des titres individuels détenus par le Compartiment, générant du revenu supplémentaire en convenant de prix d'exercice au-delà desquels une hausse du capital est vendue.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir jusqu'à 10 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut également investir dans des Instruments financiers dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment peut également détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Ce Compartiment utilise des instruments dérivés de manière déterminante pour son objectif d'investissement. Il est prévu que la stratégie sous-performera généralement un portefeuille comparable ne comportant pas de couverture de risque pour les instruments dérivés au cours des périodes où les cours des titres sous-jacents sont orientés à la hausse et surperformera en période de baisse des cours des titres sous-jacents.

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taïwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Global Emerging Market Opportunities

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager des revenus en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés de pays émergents du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés de pays émergents du monde entier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 40 % de ses actifs dans des liquidités et des obligations internationales pour préserver les rendements lorsque le gestionnaire estime que les marchés d'actions devraient baisser. Le Compartiment détient généralement entre 40 et 60 positions.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Emerging Markets Smaller Companies

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer une croissance de capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de petites entreprises des marchés émergents du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de petites entreprises de pays émergents du monde entier, dont des entreprises domiciliées en dehors de ces pays qui sont particulièrement exposées aux marchés émergents internationaux. Les petites entreprises sont des sociétés qui, au moment de l'achat, représentent les 30 % inférieurs des marchés émergents en termes de capitalisation boursière.

Le Compartiment détient généralement entre 60 et 120 entreprises.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir jusqu'à 10 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taïwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Energy

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés du secteur de l'énergie.

## Politique d'investissement

Le Compartiment peut investir au moins deux tiers de ses actifs dans un nombre limité d'actions de sociétés du secteur de l'énergie. Le Compartiment investit généralement dans moins de 50 entreprises. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Energy Transition

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à offrir une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier qui, de l'avis du gestionnaire, sont associées à la transition mondiale vers des sources d'énergie ayant une empreinte carbone plus faible.

## Politique d'investissement

Le Compartiment peut investir au moins les deux tiers de ses actifs dans une gamme concentrée d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier qui, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, sont associées à la transition mondiale vers des sources d'énergie ayant une empreinte carbone plus faible, telles que la production, la distribution, le stockage et le transport d'énergie avec une empreinte carbone plus faible et de la chaîne d'approvisionnement y étant associée, de fournisseurs de matériaux et de sociétés technologiques. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment investit généralement dans moins de 60 entreprises.

Le Compartiment est géré en référence à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance importants. Ce qui signifie que des questions comme le changement climatique, la performance environnementale, les normes de travail ou la composition du conseil d'administration

pouvant influencer la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération lors de l'évaluation des sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de Commissions de distribution et de gestion sont indiqués en tant que commission annuelle par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture d'une catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles convenus en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs expressément désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Global Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier.

Le gestionnaire cherche à identifier les entreprises qu'il considère capables d'augmenter ses bénéfices à l'avenir au-delà du niveau escompté par le marché sur un horizon de 3 à 5 ans (c'est que nous appelons l'« écart de croissance positif »).

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions traditionnels ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,45 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,45 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,45 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,45 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,45 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Equity Alpha

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier.

Les compartiments « Alpha » investissent dans des sociétés dont le cours boursier ne reflète pas leurs perspectives, de l'avis du gestionnaire. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le gestionnaire cherche à identifier les entreprises qu'il considère capables d'augmenter ses bénéfices à l'avenir au-delà du niveau escompté par le marché sur un horizon de 3 à 5 ans (c'est que nous appelons l'« écart de croissance positif »).

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions Alpha ».

Le nom du Compartiment comporte le terme « Alpha », ce qui signifie que le Gestionnaire d'investissement adopte une stratégie de gestion active en positionnant le portefeuille de manière dynamique en fonction des conditions prévalant sur le marché. L'accent peut être mis sur des secteurs, des thèmes ou des styles particuliers ou sur un certain nombre d'investissements qui, selon le Gestionnaire d'investissement, sont à même de surperformer le marché.

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,65 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Equity Yield

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser un revenu et une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment investira dans un portefeuille diversifié d'actions et titres assimilés dont le rendement en dividendes global est supérieur au rendement moyen sur le marché. Les actions ayant un rendement en dividendes inférieur à la moyenne peuvent être incluses dans le portefeuille lorsque le gestionnaire considère qu'elles ont le potentiel de rapporter plus que le rendement moyen à l'avenir.

Le Compartiment ne sera pas géré pour le rendement uniquement : le rendement total (rendement en dividendes plus croissance de capital) sera tout aussi important.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir jusqu'à 10 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taïwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Gold

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés du secteur de l'or.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier appartenant au secteur de l'or. Il investira également dans l'or et dans d'autres métaux précieux par le biais d'actifs éligibles (tels que décrits dans la définition des « Catégories d'actifs alternatives » en Annexe III au présent Prospectus) et de valeurs mobilières du secteur de l'or et d'autres métaux précieux. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 40 % de ses actifs dans des liquidités et des Instruments du marché monétaire. Il ne sera directement exposé à aucune matière première physique et ne conclura aucun contrat relatif à des matières premières physiques.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Global High Income Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable libellés dans différentes devises et émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier. Le Compartiment vise à générer des rendements stables en investissant dans des obligations d'État des pays émergents, des obligations d'entreprises de sociétés domiciliées dans des pays émergents et des obligations d'entreprises à haut rendement de sociétés domiciliées dans des pays développés.

Le Compartiment peut investir plus de 50 % de ses actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées). Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles. Le Compartiment peut également prendre des positions de change via des contrats de change à terme ou les instruments susmentionnés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total) dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses

actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 5 % et devrait rester comprise entre 0 et 5 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management North America Inc.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global High Yield

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable, qui possèdent une note inférieure à investment grade, émis sur les marchés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable possédant une note inférieure à investment grade (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation). Les titres peuvent être libellés dans différentes monnaies et émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut avoir recours à l'effet de levier. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management North America Inc.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Référence de la VaR

Barclays Global High Yield ex CMBS ex EMG 2 % Cap Index USD hedged. Cet indice couvert en USD offre une mesure globale du marché mondial des obligations de type non-investment grade, plafonne le degré d'exposition aux émetteurs à 2 % et exclut les marchés émergents ainsi que les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales.

## Effet de levier attendu

100 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

## Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Inflation Linked Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et dégager un revenu en investissant dans des obligations indexées sur l'inflation.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des obligations indexées sur l'inflation qui possèdent une note investment grade ou inférieure (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et notes implicites de Schrodgers pour les obligations non notées) émises par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux obligations. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 10 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations traditionnels ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

Indice ICE Bank of America Global Governments Inflation-Linked couvert en EUR. Cet indice couvert en EUR mesure les performances de titres de dette souveraine de haute qualité indexés sur l'inflation, émis publiquement sur le marché intérieur de l'émetteur et libellés dans la devise de ce dernier.

### Effet de levier attendu

300 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur obligations peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,75 %
Actions B	Aucune	0,50 %	0,75 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,375 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,75 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Multi-Asset Balanced

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et dégager un revenu supérieur à l'Euribor à 3 mois +3 % par an (brut) sur un cycle de marché en investissant dans un portefeuille diversifié d'actifs et de marchés du monde entier. Le Compartiment vise à fournir une volatilité (un indicateur de la variation des rendements du Compartiment sur une année) comprise entre 4 et 7 % par an. Le Compartiment vise à profiter de la hausse des marchés tout en limitant les pertes à un maximum de 10 % de la valeur du Compartiment, sur une période de 12 mois glissants. La limitation des pertes ne peut être garantie.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs directement ou indirectement par le biais d'instruments dérivés dans des actions et des titres assimilés, des obligations et des Catégories d'actifs alternatives. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Les obligations comprennent les titres à taux fixe et variable tels que les obligations d'État, les obligations d'entreprises, la dette des pays émergents, les titres possédant une note inférieure à investment grade (à taux fixe et variable) (titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade selon la grille de notation de l'agence Standard & Poor's ou une note équivalente attribuée par une autre agence de notation), les obligations convertibles et les obligations indexées sur l'inflation.

L'exposition aux Catégories d'actifs alternatives est acquise en investissant dans des actifs éligibles décrits dans l'Annexe III du présent Prospectus.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque, de limiter les pertes en cas de baisse des marchés ou de gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son

Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux actions et titres assimilés, aux titres à taux fixe et variable ainsi qu'aux indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 60 % et devrait rester comprise entre 0 et 30 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

Le Compartiment peut investir (à titre exceptionnel) jusqu'à 100 % de ses actifs dans des liquidités et des Instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des fonds d'investissement de type ouvert.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur indices, obligations et actions peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment est un véhicule assorti d'un niveau de risque moyen qui conviendra aux Investisseurs visant un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements dans un portefeuille diversifié offrant une exposition à un éventail de catégorie d'actifs.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Switzerland) AG
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 3 %	0,50 %	1,25 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 4 % est égale à 4,1667 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 3 % est égale à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action et d'un maximum de 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Global Multi-Asset Income

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à distribuer un revenu de 5 % par an et à réaliser une croissance du capital sur un cycle de marché en investissant dans un portefeuille diversifié d'actifs et de marchés du monde entier. Le Compartiment vise à fournir une volatilité (un indicateur de la variation des rendements du Compartiment sur une année) comprise entre 5 et 7 % par an.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs directement ou indirectement par le biais d'instruments dérivés dans des actions et des titres assimilés, des obligations et des Catégories d'actifs alternatives. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 50 % de ses actifs dans des titres (à taux fixe et variable) possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation) et des obligations non notées. Le Compartiment peut investir plus de 50 % de ses actifs dans des obligations des marchés émergents (à taux fixe et variable).

L'exposition aux Catégories d'actifs alternatives est acquise en investissant dans des actifs éligibles décrits dans l'Annexe III du présent Prospectus.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en

instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux actions et titres assimilés, aux titres à taux fixe et variable ainsi qu'aux indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 20 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des fonds d'investissement de type ouvert. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment conviendra aux investisseurs qui recherchent un revenu stable combiné à une croissance du capital au travers d'investissements dans un éventail de catégories d'actifs.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,25 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Multi-Factor Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier. Le Compartiment se concentrera sur une gamme de facteurs liés aux actions (également appelés styles d'investissement). Les sociétés seront évaluées simultanément en fonction de ces facteurs liés aux actions à l'aide d'une approche d'investissement de type bottom-up systématique et totalement intégrée.

Les facteurs liés aux actions pertinents peuvent inclure les éléments suivants :

- Faible volatilité : caractérisé par l'évaluation d'indicateurs tels que l'évolution du cours des actions et la performance historique afin de déterminer les titres qui, selon le Gestionnaire d'investissement, subiront des fluctuations de prix inférieures à la moyenne des marchés boursiers mondiaux.
- Momentum : caractérisé par l'évaluation des tendances des titres, secteurs ou pays au sein du marché des actions concerné.
- Qualité : caractérisé par l'évaluation d'indicateurs tels que la rentabilité, la stabilité et la solidité financière d'une société.
- Valeur : caractérisé par l'évaluation d'indicateurs tels que les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices, afin d'identifier les titres qui, selon le Gestionnaire d'investissement, ont été sous-évalués par le marché.
- Petite capitalisation : caractérisé par l'investissement dans des sociétés de petite capitalisation qui, au moment de l'achat, font partie de la tranche inférieure de 30 % des marchés d'actions mondiaux en termes de capitalisation boursière, et qui présentent des caractéristiques attrayantes selon les styles décrits ci-dessus.

Le Compartiment a recours à un processus d'optimisation systématique qui évalue toutes les sociétés dans un vaste univers, y compris l'indice MSCI All Countries World Index (l'indice de référence du Compartiment), par rapport aux facteurs liés aux actions susmentionnés pour créer un portefeuille composé généralement de 300 à 400 titres. Le processus d'optimisation systématique cherche à maximiser l'exposition attendue du Compartiment à l'évaluation agrégée par rapport aux facteurs liés aux actions, sous réserve de la prise en compte du risque actif et des coûts de transaction, tout en appliquant des contrôles supplémentaires pour gérer le risque de concentration entre titres, secteurs et industries, ainsi qu'un biais imprévu en faveur ou au détriment de l'indice de référence. Le Gestionnaire d'investissement examine le résultat systématique et l'ajuste pour s'assurer que les caractéristiques de risque souhaitées sont obtenues et que le portefeuille est adéquat par rapport aux facteurs liés aux actions. Le Compartiment est rééquilibré sur une base mensuelle.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	S/O	S/O	S/O
Actions AX	S/O	S/O	S/O
Actions A1	S/O	S/O	S/O
Actions B	S/O	S/O	S/O
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,20 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,20 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,20 %
Actions D	S/O	S/O	S/O
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,10 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,20 %
Actions Z	S/O	S/O	S/O

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Multi Credit

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable qui possèdent une note investment grade ou inférieure (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation) émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier, dont des pays émergents. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir :

- plus de 50 % des actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (attribuée par l'agence Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schrodgers pour les obligations non notées) ;
- jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ;
- jusqu'à 30 % de ses actifs dans des obligations convertibles, notamment jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles (CoCo).

Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés pour obtenir une exposition courte et longue aux actifs sous-jacents de ces instruments dérivés. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le

risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

500 % de l'actif net total.

Le niveau d'effet de levier peut être supérieur lorsque la volatilité est inhabituellement forte ou faible.

### Risques spécifiques

Le Compartiment aura recours à des instruments dérivés de crédit pour viser une exposition aux marchés de crédit du monde entier. Il peut en découler une plus grande volatilité du prix des Actions et un risque de contrepartie accru. Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,20 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,20 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,20 %
Actions B	Aucune	0,30 %	1,20 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,20 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Recovery

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés d'entreprises du monde entier, dont la rentabilité ou la valeur boursière a nettement baissé.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions de sociétés du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir jusqu'à 10 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Risques spécifiques

Le portefeuille affichera un style d'investissement fortement anti-conventionnel ainsi qu'une approche visant à tirer au maximum parti des biais comportementaux des marchés d'investissement mondiaux et affichera probablement une volatilité d'investissement supérieure à celle des indices des marchés d'actions mondiaux. Toutefois, il est prévu qu'un style axé sur les valeurs de sociétés appelées à se redresser affiche un risque d'investissement inférieur à la moyenne en raison de valorisations favorables des titres du portefeuille.

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taïwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Global Smaller Companies

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés de petite capitalisation du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés de petite capitalisation du monde entier. Les sociétés de petite capitalisation sont des sociétés sélectionnées qui, au moment de l'achat, font partie de la tranche inférieure de 30 % de chacun des marchés d'actions concernés en termes de capitalisation boursière.

Le Compartiment peut également investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taiwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Sustainable Convertible Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres convertibles émis par des sociétés du monde entier qui remplissent les critères du gestionnaire en matière de développement durable.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans une gamme diversifiée de titres convertibles émis par des sociétés du monde entier. Le Compartiment peut également investir dans des actions et des titres assimilés à des actions du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Les obligations convertibles sont généralement des obligations d'entreprises qui peuvent être converties en actions à un prix donné. Par conséquent, le gestionnaire estime que les investisseurs peuvent acquérir une exposition aux marchés mondiaux des actions tout en bénéficiant du caractère défensif et de la volatilité moindre des placements obligataires.

Le Compartiment peut investir plus de 50 % de ses actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schrodgers pour les obligations non notées).

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la

performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Switzerland) AG
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,20 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,20 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,20 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,20 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,20 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Sustainable Growth

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier qui remplissent les critères du gestionnaire en matière de développement durable.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le gestionnaire considère que les entreprises qui prennent des initiatives en faveur du développement durable, en adoptant une vision à long terme de leurs activités, en assumant leurs obligations à l'égard de leurs clients, de leurs salariés et de leurs fournisseurs et en respectant l'environnement, sont les plus à même de maintenir leur croissance et leurs rendements sur le long terme. Le gestionnaire estime également que ces engagements, conjugués aux autres moteurs de croissance, permettent une augmentation plus forte de la rentabilité qui est souvent sous-évaluée par le marché.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui

pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,30 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,30 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,30 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,30 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,65 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,30 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Global Target Return

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et dégager un revenu égal au LIBOR à 3 mois en USD +5 % par an (brut) sur un cycle de marché en investissant dans un large éventail de catégories d'actifs du monde entier. Rien ne garantit que l'objectif sera atteint et que votre capital sera préservé.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit directement ou indirectement (par le biais de Fonds d'investissement de type ouvert et d'instruments dérivés) dans des actions et des titres assimilés, des titres à taux fixe ou variable (émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises), des titres adossés à des actifs et des créances hypothécaires, des obligations convertibles, des devises et des Catégories d'actifs alternatives (telles que définies dans l'Annexe III au présent Prospectus) telles que des valeurs mobilières des secteurs de l'immobilier, des infrastructures et des matières premières. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 40 % de ses actifs dans des Fonds d'investissement de type ouvert. Au fil de sa croissance, le gestionnaire prévoit toutefois que le Compartiment devrait investir moins de 10 % de ses actifs dans ce type de Fonds d'investissement de type ouvert. Le Compartiment investit dans des titres qui possèdent une note investment grade ou inférieure (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation).

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total) dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux actions et titres assimilés, aux titres à taux fixe et variable ainsi qu'aux indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 40 % et devrait rester comprise entre 0 et 20 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ». Le Compartiment peut investir plus de 10 % de ses actifs dans des fonds de placement.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment est un véhicule assorti d'un niveau de risque moyen qui conviendra aux Investisseurs visant un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements dans un portefeuille diversifié offrant une exposition à un éventail de catégorie d'actifs.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Australia Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 3 %	0,50 %	1,25 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,625 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,625 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,625 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,3125 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,625 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,625 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 4 % est égale à 4,1667 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 3 % est égale à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action et d'un maximum de 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Global Unconstrained Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et un revenu en investissant dans des instruments dérivés, des titres à taux variable ou fixe tels que des liquidités, des Instruments du marché monétaire, des convertibles et des Fonds d'investissement de type ouvert qui investissent dans ces instruments.

## Politique d'investissement

Le Compartiment applique une série de stratégies (telles que des stratégies de duration, pays, courbe des taux, crédit et devises) utilisant des instruments dérivés, des titres à taux fixe et variable, ainsi que des liquidités, des Instruments du marché monétaire, des titres convertibles et des Fonds d'investissement de type ouvert qui investissent dans ce type d'instruments. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment investit dans des instruments dérivés (y compris les swaps de rendement total) pour prendre des positions longues ou courtes sur les marchés de crédit, taux d'intérêt, taux de change et contrats de volatilité, ainsi qu'à plusieurs secteurs de ces marchés. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 10 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

Les titres à taux fixe ou variable peuvent être libellés dans différentes monnaies et émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 50 % de ses actifs dans des instruments qui possèdent une note inférieure à investment grade (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation) ;
- jusqu'à 40 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires ;

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné

- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles.
- Le Compartiment peut investir en Chine continentale par l'intermédiaire de Marchés réglementés (y compris le CIBM par l'entremise de Bond Connect).
- Le Compartiment peut investir dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et/ou résidentielles émis dans le monde entier avec une note de crédit investment grade ou inférieure (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente attribuée par une autre agence de notation). Les actifs sous-jacents peuvent comprendre des créances sur des cartes de crédit, des crédits à la consommation, des crédits automobiles, des prêts à des PME, des crédits-baux, des créances hypothécaires commerciales et résidentielles.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

500 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur obligations peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Greater China

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés de la République populaire de Chine, de la RAS de Hong Kong et de Taïwan.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de son actif dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés en République populaire de Chine, dans la RAS de Hong Kong et à Taïwan.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire :

des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ;

- du Régime RQFII (Renminbi Qualified Institutional Investor ; à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ; et
- des Marchés réglementés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taïwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés. Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII et au quota RQFII.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Healthcare Innovation

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés liés au secteur des soins de santé et médical du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier, qui sont impliquées dans la fourniture de soins de santé, de services médicaux et de produits y étant liés.

Le gestionnaire estime que le Compartiment est positionné de façon à tirer profit de la croissance structurelle de la demande de soins de santé et de traitements médicaux, soutenue par les tendances démographiques, l'amélioration des niveaux de vie et les avancées technologiques.

Le Compartiment investit dans des domaines tels que la biotechnologie, la fabrication et la fourniture de médicaments génériques, les sociétés pharmaceutiques, les assurances maladie et les fournitures hospitalières.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de Commissions de distribution et de gestion sont indiqués en tant que commission annuelle par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture d'une catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles convenus en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs expressément désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Hong Kong Dollar Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et dégager un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable libellés en HKD.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable libellés en HKD et émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier et des instruments dérivés liés aux instruments ci-dessus.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations traditionnels ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	HKD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Risques spécifiques

Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés (y compris le CIBM via le Bond Connect). Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII, au quota RQFII, au CIBM et au Bond Connect.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,75 %
Actions B	Aucune	0,50 %	0,75 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,75 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Hong Kong Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés de la RAS de Hong Kong.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés de la RAS de Hong Kong.

Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 30 % de son actif en Actions A chinoises par l'intermédiaire des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	HKD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Risques

### Risques spécifiques

Les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes de négociation et de compensation de titres mis au point par The Stock Exchange of Hong Kong Limited, les Bourses de Shanghai/Shenzhen, Hong Kong Securities Clearing Company Limited et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, dans le but de permettre un accès réciproque aux marchés boursiers de RPC (hors Hong Kong, Macao et Taiwan) et de Hong Kong. Une description détaillée des programmes et des risques y afférents est jointe en Annexe II au présent Prospectus.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Horizon Global Equity \*

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier qui pourraient offrir, selon le Gestionnaire d'investissement, une croissance durable et un potentiel de rendement sur les 10 prochaines années.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment se concentre sur les sociétés qui possèdent, selon le Gestionnaire d'investissement, la capacité de générer une croissance et des rendements durables sur les 10 prochaines années, identifiées grâce à l'analyse de mesures fondamentales telles que la durabilité, la solidité financière et la valorisation.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui

pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire les risques ou de gérer le Compartiment de manière plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

\* Ce Compartiment n'est pas disponible à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Il sera lancé à la discrétion des Administrateurs et une mise à jour correspondante du Prospectus sera effectuée.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	Jusqu'à 0,40 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Indian Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés indiennes.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés indiennes.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Indian Opportunities

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés indiennes.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés indiennes ou de sociétés qui réalisent l'essentiel de leurs activités en Inde.

Le Compartiment investit généralement dans 30 à 70 entreprises.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Italian Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés italiennes.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs dans un portefeuille concentré (généralement moins de 50 entreprises) d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés italiennes. Le Compartiment investit au moins 30 % de ces actifs (soit 21 % de ses actifs) dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés italiennes non incluses dans l'indice FTSE MIB ou autres indices équivalents.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des actions émises, ou pour lesquelles un accord a été conclu, par la même société ou par des sociétés appartenant au même groupe.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions traditionnels ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant 70 % de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR <sup>2</sup>	Éligible au PIR

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et/ou de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Le Compartiment satisfait aux conditions d'éligibilité permettant à ses actions d'être détenues dans un « Piano Individuale di Risparmio a lungo termine » (Plan d'épargne individuel à long terme, PIR) en vertu de la loi italienne de Finances 2017 (loi n° 232 du 11 décembre 2016).

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Japan DGF<sup>1</sup>

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en dégagant un rendement égal au TIBOR (taux de référence interbancaire de Tokyo) +3 % par an (net) en investissant dans un portefeuille diversifié d'actifs et de marchés du monde entier. Le Compartiment vise à fournir une volatilité (un indicateur de la variation des rendements d'un compartiment sur une année) comprise entre 5 et 7 % par an.

### **À compter du 13 juin 2019, l'Objectif d'investissement sera modifié comme suit :**

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en dégagant un rendement supérieur de 4 % par an (brut de frais) au taux du TIBOR (Tokyo interbank interest rates) à 3 mois, en investissant dans une gamme diversifiée d'actifs et de marchés du monde entier. Le Compartiment vise une volatilité (mesure de la variation possible des rendements du fonds sur une année) comprise entre 5 % et 7 % par an.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit indirectement par le biais de Fonds d'investissement de type ouvert et de Fonds négociés en bourse dans des actions et des obligations, des Instruments du marché monétaire et/ou des devises du monde entier. Le Compartiment peut également investir dans des actifs tels que les obligations ayant une notation inférieure à investment grade (note attribuée par Standard & Poor's ou toute note équivalente d'autres agences de notation). Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment possède une exposition maximum de 30 % aux actions et au moins 70 % de ses actifs libellés ou couverts en yens à tout instant. Le Compartiment peut investir directement dans des biens immobiliers et des matières premières par le biais de valeurs mobilières (dont des REIT), des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), des Fonds d'investissement de type ouvert, des Fonds négociés en bourse et des Fiducies de placement qui investissent dans ces catégories d'actifs.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	JPY
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) le Jour de transaction précédent
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>2</sup>	Dans les 2 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction, pour les produits de souscription Dans les 4 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction, pour les produits de rachat
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux actions et titres assimilés, aux titres à taux fixe et variable ainsi qu'aux indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 40 % et devrait rester comprise entre 0 et 20 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ». Le Compartiment ne peut pas investir plus de 10 % de ses actifs dans des Fonds d'investissement. Le Compartiment peut investir dans un autre fonds qui applique une commission de performance.

## Risques

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps rendement total sur indices, obligations et actions peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment conviendra aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> DGF désigne le Diversified Growth Fund.

<sup>2</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	S/O	S/O	S/O
Actions AX	S/O	S/O	S/O
Actions A1	S/O	S/O	S/O
Actions B	S/O	S/O	S/O
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	S/O	S/O	S/O
Actions E	S/O	S/O	S/O
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	S/O	S/O	S/O
Actions Z	S/O	S/O	S/O

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Japan Deep Value \*

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés japonaises.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés japonaises, qui, selon le Gestionnaire d'investissement, sont nettement sous-évalués. La valeur est évaluée à partir d'indicateurs tels que la valeur des actifs, la trésorerie détenue, les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices, afin d'identifier les titres qui, selon le Gestionnaire d'investissement, ont été nettement sous-évalués par le marché.

Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace.

Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	JPY
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Japan) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction, pour les produits de souscription Dans les 4 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction, pour les produits de rachat
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

\* Ce Compartiment n'est pas disponible à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Il sera lancé à la discrétion des Administrateurs et une mise à jour correspondante du Prospectus sera effectuée.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1,00 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1,00 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Japanese Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés japonaises.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés japonaises.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions traditionnels ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	JPY
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Japan) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Japanese Opportunities

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés japonaises.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés japonaises.

Le Compartiment vise à identifier et à investir dans des actions sous-évaluées en estimant leur juste valeur sur la base des rendements prévus sur le moyen et long terme. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	JPY
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Japan) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Japanese Smaller Companies

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de petites entreprises japonaises.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de petites entreprises japonaises. Ces sociétés sont considérées, au moment de l'achat, comme représentant les 30 % inférieurs du marché japonais des actions en termes de capitalisation boursière. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	JPY
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Japan) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Korean Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés coréennes.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés coréennes.

Le Compartiment investit généralement dans moins de 70 entreprises.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Singapore) Ltd
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Latin American

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés d'Amérique latine.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés domiciliées dans des pays d'Amérique latine.

Le Compartiment détient généralement entre 50 et 70 entreprises.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

**À compter du 13 juin 2019, la Politique d'investissement sera modifiée comme suit :**

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés d'Amérique latine.

De manière générale, le Compartiment détient entre 40 et 70 sociétés en portefeuille.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment est géré en référence à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance importants. Ce qui signifie que des questions comme le changement climatique, la performance environnementale, les normes de travail ou la composition du conseil d'administration pouvant influencer la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération lors de l'évaluation des sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Middle East

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du Moyen-Orient, dont des entreprises des pays émergents de Méditerranée et d'Afrique du Nord.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés du Moyen-Orient, dont des entreprises des pays émergents de Méditerranée et d'Afrique du Nord.

Le Compartiment détient généralement entre 30 et 70 entreprises.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Multi-Asset PIR Italia

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer une croissance de capital et un revenu en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions d'Italie, ainsi que dans des titres à taux fixe et variable émis par des sociétés italiennes.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs directement ou indirectement (par le biais de Fonds d'investissement de type ouvert et de Fonds négociés en bourse) dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés italiennes, ainsi que dans des titres à taux fixe et variable émis par des sociétés italiennes. Le Compartiment investit au moins 30 % de ces actifs (soit au moins 21 % des actifs du Compartiment) dans des titres de sociétés italiennes n'étant pas comprises dans l'indice FTSE MIB ou dans tout autre indice équivalent.

Le Compartiment peut investir :

- dans des matières premières par le biais d'actifs éligibles tels que décrits dans la définition des « Catégories d'actifs alternatives » en Annexe III au présent Prospectus ;
- dans des devises ;
- dans des titres à taux fixe et variable ayant une notation inférieure à investment grade (attribuée par Standard & Poor's ou tout équivalent d'autres agences de notation concernant les obligations notées et notations internes de Schroders concernant les obligations non notées) ; et
- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des actions émises, ou pour lesquelles un accord a été conclu, par la même société ou par des sociétés appartenant au même groupe.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent être utilisés pour obtenir une exposition longue et courte dans

des actions et des titres assimilés à des actions, des titres à taux fixe et variable et des indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 20 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir jusqu'à 10 % de ses actifs en liquidités.

Le Compartiment se conforme aux conditions d'éligibilité permettant à ses actions d'être détenues dans le cadre d'un « Piano Individuale di Risparmio a lungo termine (PIR) » ou plan d'épargne individuel à long terme en vertu de la Loi budgétaire italienne de 2017 (Loi n° 232 du 11 décembre 2016) et de toute modification ultérieure de celle-ci. Si les exigences relatives au PIR évoluent, la politique d'investissement du Compartiment peut également être modifiée.

Le Compartiment peut investir plus de 10 % de ses actifs dans des Fonds d'investissement de type ouvert (dont d'autres fonds Schroder).

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme par le biais d'une allocation dynamique parmi une gamme d'actifs, de secteurs et de régions. Le Compartiment est éligible au PIR et offre aux investisseurs individuels résidant en Italie une exonération d'impôt sur les plus-values et les revenus financiers, pourvu qu'il soit conservé pendant au moins 5 ans.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR <sup>2</sup>	Éligible au PIR

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 3 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Le Compartiment se conforme aux conditions d'éligibilité permettant à ses actions d'être détenues dans le cadre d'un « Piano Individuale di Risparmio a lungo termine (PIR) » ou plan d'épargne individuel à long terme en vertu de la Loi budgétaire italienne de 2017 (Loi n° 232 du 11 décembre 2016).

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 4 % équivaut à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Multi-Asset Growth and Income

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et du revenu sur un cycle de marché, en investissant dans une gamme diversifiée d'actifs et de marchés du monde entier. Le Compartiment recherche un niveau de volatilité (mesure de la variation des rendements du Compartiment sur une année) compris entre 6 % et 12 % par an.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de ses actifs directement ou indirectement par le biais d'instruments dérivés dans des actions et titres assimilés à des actions, des titres à taux fixe ou variable émis par des gouvernements, des agences gouvernementales, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier en différentes devises et dans des Catégories d'actifs alternatives. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 50 % dans des titres dont la notation est inférieure à investment grade (telle que mesurée par Standard & Poor's, ou toute notation équivalente provenant d'autres agences de notation).
- jusqu'à 10 % de son actif dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et/ou résidentielles, émis par des émetteurs du monde entier ayant une notation égale ou inférieure à investment grade (telle que mesurée par Standard & Poor's, ou toute notation équivalente provenant d'autres agences de notation). Les actifs sous-jacents peuvent inclure des créances titrisées sur cartes de crédit, des prêts personnels, des prêts automobiles, des prêts à des petites entreprises, des crédits-baux, des créances commerciales et des créances résidentielles.

L'exposition à des Catégories d'Actifs alternatives est adoptée par le biais d'actifs éligibles tel que décrit à l'Annexe III du présent Prospectus.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque

ou de gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent être utilisés pour obtenir une exposition longue et courte dans des actions et des titres assimilés à des actions, des titres à taux fixe et variable et des indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 20 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Fonds d'investissement de type ouvert.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ».

## Risques

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur indices, obligations et actions peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment est un véhicule assorti d'un niveau de risque moyen qui conviendra aux investisseurs visant un potentiel de croissance sur le long terme et la génération de revenus au travers d'investissements dans un portefeuille diversifié offrant une exposition à un éventail de catégories d'actifs.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 3 %	0,50 %	1,25 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Multi-Asset Total Return

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et dégager un revenu égal au LIBOR à 3 mois en USD +4 % par an (brut) sur des périodes de trois ans glissants en investissant dans un large éventail de catégories d'actifs du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit directement ou indirectement (par le biais de Fonds d'investissement et d'instruments dérivés) dans des actions et des titres assimilés, des titres à taux fixe ou variable, des matières premières et des devises du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir dans des obligations ayant une notation inférieure à investment grade (note attribuée par Standard & Poor's ou toute note équivalente d'autres agences de notation).

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux actions et titres assimilés, aux titres à taux fixe et variable ainsi qu'aux indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 75 % et devrait rester comprise entre 0 et 25 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

La stratégie d'investissement du Compartiment et l'utilisation d'instruments dérivés peuvent conduire à juger approprié de préserver des niveaux de liquidité ou de quasi-

espèces prudents, qui peuvent être importants, voire représenter (exceptionnellement) 100 % des actifs du Compartiment. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des fonds de placement à capital variable (dont les autres Fonds de Schroder).

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

350 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité de marché diminue de manière durable.

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps rendement total sur indices, obligations et actions peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment est un véhicule assorti d'un niveau de risque moyen qui conviendra aux Investisseurs visant un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements dans un portefeuille diversifié offrant une exposition à un éventail de catégorie d'actifs.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,30 %
Actions AX	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,30 %
Actions A1	Jusqu'à 3 %	0,50 %	1,30 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,30 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,65 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,30 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,325 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 4 % est égale à 4,1667 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 3 % est égale à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action et d'un maximum de 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Multi-Manager Diversity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager un revenu supérieur à l'inflation, telle que mesurée par l'Indice des prix à la consommation du Royaume-Uni, sur un cycle de marché, en investissant dans des fonds d'investissement de type ouvert et des fonds négociés en bourse.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs indirectement par le biais de Fonds d'investissement de type ouvert et de Fonds négociés en bourse dans des actions et des titres assimilés et/ou des Catégories d'actifs alternatives (dont des biens immobiliers et des matières premières) du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut également investir directement dans des actions et des titres assimilés, des obligations, des Fonds d'investissement de type fermé, des Instruments du marché monétaire et des liquidités.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	GBP
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) le Jour de transaction précédent
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 4 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-gestionnaires ». Le Compartiment ne peut pas investir plus de 10 % de ses actifs dans des Fonds d'investissement. Le Compartiment peut investir dans un autre fonds qui applique une commission de performance.

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment est un véhicule assorti d'un niveau de risque faible à moyen qui conviendra aux Investisseurs cherchant à préserver leur capital tout en tirant profit des hausses de marchés.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,60 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,1667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund QEP Global Active Value

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager un rendement en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans une large sélection d'actions et de titres assimilés de sociétés du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment se concentre sur les entreprises qui possèdent une certaine « Valeur ». La Valeur est évaluée par le biais d'indicateurs tels que les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices pour identifier les titres considérés comme sous-évalués par le marché par le gestionnaire.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments actions quantitatifs ». QEP désigne les produits en actions quantitatifs (quantitative equity products).

Le Gestionnaire d'investissement du Compartiment met en place une couverture des Actions des Catégories d'Actions couvertes proportionnellement aux risques de change sous-jacents du Compartiment. De ce fait, la performance de ces Catégories d'Actions couvertes diffère de manière importante de celle des Catégories d'Actions équivalentes en Devise du Compartiment.

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,65 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	S/O	S/O	S/O
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund QEP Global Active Value (Hedged) \*

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager un revenu en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier. L'exposition du Compartiment sera couverte dans la devise de référence du Compartiment. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment se focalise sur les sociétés qui affichent certaines caractéristiques en termes de « valeur ». La valeur est évaluée à partir d'indicateurs tels que les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices, afin d'identifier les titres qui, selon le gestionnaire, ont été sous-évalués par le marché.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions quantitatifs ». QEP désigne les produits en actions quantitatifs (quantitative equity products).

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

\* Ce Compartiment n'est pas disponible à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Il sera lancé à la discrétion des Administrateurs et une mise à jour correspondante du Prospectus sera effectuée.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,65 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	S/O	S/O	S/O
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 5 % équivaut à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 4 % équivaut à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund QEP Global Blend

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager un rendement en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans une large sélection d'actions et de titres assimilés de sociétés du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment se concentre sur les entreprises qui possèdent une certaine « Valeur » et/ou « Qualité ». La Valeur est évaluée par le biais d'indicateurs tels que les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices pour identifier les titres considérés comme sous-évalués par le marché par le gestionnaire. La qualité est évaluée au moyen d'une série d'indicateurs tels que la rentabilité, la stabilité et la santé financière.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments actions quantitatifs ». QEP désigne les produits en actions quantitatifs (quantitative equity products).

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,65 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	S/O	S/O	S/O
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund QEP Global Core

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager un rendement en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans une large sélection d'actions et de titres assimilés de sociétés du monde entier. Le Compartiment est géré en référence à l'indice MSCI World.

Le Compartiment se concentre sur les entreprises qui possèdent une certaine « Valeur » et/ou « Qualité ». La Valeur est évaluée par le biais d'indicateurs tels que les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices pour identifier les titres considérés comme sous-évalués par le marché par le gestionnaire. La qualité est évaluée au moyen d'une série d'indicateurs tels que la rentabilité, la stabilité et la santé financière.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	15 % de la surperformance par rapport au MSCI World Net TR <sup>2</sup> , assujettis à une fourchette haute, conformément à la méthodologie indiquée dans la section 3.1. La commission de surperformance sera appliquée aux Catégories d'Actions P uniquement.
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments actions quantitatifs ». QEP désigne les produits en actions quantitatifs (quantitative equity products).

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Pour éviter toute ambiguïté, les indices de référence mentionnés ci-dessus sont uniquement utilisés à des fins de calcul de la commission de surperformance et ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs d'un style d'investissement spécifique. Concernant les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, des versions couvertes des indices de référence ci-dessus (y compris des indices de référence en liquidités équivalents dans une autre devise) peuvent être utilisées pour le calcul de la commission de surperformance.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	S/O	S/O	S/O
Actions AX	S/O	S/O	S/O
Actions A1	S/O	S/O	S/O
Actions B	S/O	S/O	S/O
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,275 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,275 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,275 %
Actions D	S/O	S/O	S/O
Actions E	S/O	S/O	S/O
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,275 %
Actions P	Aucune	Aucune	0,10 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,275 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund QEP Global Emerging Markets

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager des revenus en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés des marchés émergents.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans une large sélection d'actions et de titres assimilés de sociétés domiciliées dans des pays émergents. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment se concentre sur les entreprises qui possèdent une certaine « Valeur » et/ou « Qualité ». La Valeur est évaluée par le biais d'indicateurs tels que les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices pour identifier les titres considérés comme sous-évalués par le marché par le gestionnaire. La qualité est évaluée au moyen d'une série d'indicateurs tels que la rentabilité, la stabilité et la santé financière.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments actions quantitatifs ». QEP désigne les produits en actions quantitatifs (quantitative equity products).

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund QEP Global Equity Market Neutral

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à fournir une performance absolue alliant croissance du capital et revenu en investissant directement et indirectement dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier. Une performance absolue signifie que le Compartiment cherche à fournir un rendement positif sur une période de 12 mois, quelles que soient les conditions de marché, mais il ne saurait être garanti et votre capital est à risque.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs, directement et indirectement par le biais de produits dérivés, dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres assimilés à des actions de Sociétés du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment dispose de la souplesse nécessaire pour avoir une exposition à couvert et à découvert par le biais de produits dérivés. L'exposition à couvert du Compartiment est axée sur des sociétés qui affichent certaines caractéristiques en termes de « valeur » et de « qualité ». La valeur est évaluée à partir d'indicateurs tels que les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices, afin d'identifier les titres qui, selon le gestionnaire, ont été sous-évalués par le marché. La qualité est évaluée à partir d'indicateurs tels que la rentabilité, la stabilité et la solidité financière d'une société. L'exposition à découvert du Compartiment est axée sur des sociétés affichant des caractéristiques médiocres en termes de valeur et/ou de qualité, évaluées au moyen des mêmes indicateurs.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir (à titre exceptionnel) jusqu'à 100 % de ses actifs en liquidités. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total sur actions et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte ou couvrir l'exposition aux actions et titres assimilés à des actions. L'exposition brute des swaps de rendement total et des

contrats de différence ne dépassera pas 500 % et devrait rester comprise entre 100 % et 400 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments à performance absolue », qui est gérée dans le but de générer une performance positive (c'est-à-dire supérieure à zéro) sur une période continue de 12 mois maximum. Le Gestionnaire d'investissement cherchera à réaliser une telle performance même en période de repli des marchés (ou d'anticipation de repli des marchés) en prenant des positions courtes (couvertes) sur les diverses sources de rendement et/ou en privilégiant les liquidités et les Instruments du marché monétaire. Il ne saurait être garanti que cet objectif pourra être atteint.

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

500 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier peut être supérieur lorsque les marchés sont plus volatils, ce qui peut influencer sur la valeur des positions dérivées détenues par le Compartiment.

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur actions peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

Le Compartiment utilise des instruments dérivés à des fins de levier, ce qui le rend plus sensible à certains mouvements de marché ou de taux d'intérêt ; cela peut entraîner une volatilité et un risque de perte supérieurs à la moyenne.

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir à des Investisseurs qui recherchent une performance absolue positive sur le moyen/long terme (au moins cinq ans) en investissant dans un portefeuille activement géré. L'Investisseur doit être en mesure d'accepter des pertes de capital temporaires dues à la nature potentiellement volatile des actifs détenus.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) le Jour de transaction précédent

Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	10 % de la surperformance par rapport au BBA Libor USD 3 Month Act 360 <sup>2</sup> , assujettis à un high water mark, conformément à la méthodologie indiquée dans la section 3.1. La commission de surperformance sera appliquée à toutes les Catégories d'Actions à l'exception des Actions I.
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,30 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	S/O	S/O	S/O
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Pour éviter toute ambiguïté, les indices de référence mentionnés ci-dessus sont uniquement utilisés à des fins de calcul de la commission de surperformance et ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs d'un style d'investissement spécifique. Concernant les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, des versions couvertes des indices de référence ci-dessus (y compris des indices de référence en liquidités équivalents dans une autre devise) peuvent être utilisées pour le calcul de la commission de surperformance.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund QEP Global ESG<sup>1</sup>

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager un rendement en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans une large sélection d'actions et de titres assimilés de sociétés du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment se concentre sur les entreprises qui possèdent une certaine « Valeur » et/ou « Qualité ». La Valeur est évaluée par le biais d'indicateurs tels que les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices pour identifier les titres considérés comme sous-évalués par le marché par le gestionnaire. La qualité est évaluée au moyen d'une série d'indicateurs tels que la rentabilité, la stabilité et la santé financière. Les sociétés seront également évaluées sur le critère de leur impact environnemental et social, ainsi que la solidité de leur gouvernance.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>2</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments actions quantitatifs ». QEP désigne les produits en actions quantitatifs (quantitative equity products).

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

<sup>1</sup> ESG signifie Environnemental, Social et Gouvernance

<sup>2</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,30 %
Actions AX	S/O	S/O	S/O
Actions A1	S/O	S/O	S/O
Actions B	S/O	S/O	S/O
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,65 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions D	S/O	S/O	S/O
Actions E	S/O	S/O	S/O
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund QEP Global ESG ex Fossil Fuels

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier, à l'exclusion des sociétés générant des revenus tirés de combustibles fossiles et des sociétés disposant de réserves de combustibles fossiles.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier, à l'exclusion des sociétés générant des revenus tirés de combustibles fossiles (notamment de la production, du raffinage et du transport de combustibles fossiles) et des sociétés disposant de réserves de combustibles fossiles. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment se focalise sur les sociétés qui affichent certaines caractéristiques en termes de « valeur » et de « qualité ». La valeur est évaluée à partir d'indicateurs tels que les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices, afin d'identifier les titres qui, selon le gestionnaire, ont été sous-évalués par le marché. La qualité est évaluée à partir d'indicateurs tels que la rentabilité, la stabilité et la solidité financière d'une société.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière

d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société seront prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions quantitatifs ». QEP désigne les produits en actions quantitatifs (quantitative equity products).

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,30 %
Actions AX	S/O	S/O	S/O
Actions A1	S/O	S/O	S/O
Actions B	S/O	S/O	S/O
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,65 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions D	S/O	S/O	S/O
Actions E	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund QEP Global Quality

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et à dégager un rendement en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans une large sélection d'actions et de titres assimilés de sociétés du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment se concentre sur les entreprises qui possèdent une certaine « Qualité ». La qualité est évaluée au moyen d'une série d'indicateurs tels que la rentabilité, la stabilité et la santé financière.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments actions quantitatifs ». QEP désigne les produits en actions quantitatifs (quantitative equity products).

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,65 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,65 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	S/O	S/O	S/O
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,65 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund QEP Global Value Plus

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital et un revenu en investissant directement ou indirectement dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs, directement ou indirectement par le biais d'instruments dérivés, dans une large sélection d'actions et de titres assimilés de sociétés du monde entier. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment a la possibilité de prendre des positions courtes et longues via des instruments dérivés. Les expositions longues du Compartiment se concentrent sur les entreprises qui possèdent une certaine « Valeur ». La Valeur est évaluée par le biais d'indicateurs tels que les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices pour identifier les titres considérés comme sous-évalués par le marché par le gestionnaire. Les expositions courtes du Compartiment se concentrent sur les entreprises qui possèdent une « Qualité » faible. La qualité est évaluée au moyen d'une série d'indicateurs tels que la rentabilité, la stabilité et la santé financière. Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte ou couvrir l'exposition aux actions et titres assimilés. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de

différence ne dépassera pas 210 % et devrait rester comprise entre 50 et 150 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments actions quantitatifs ». QEP désigne les produits en actions quantitatifs (quantitative equity products).

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

Indice MSCI All Country World Net Dividends Reinvested Index. Le MSCI All Country World est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant visant à mesurer la performance des marchés d'actions développés et émergents parmi 44 indices de pays.

### Effet de levier attendu

200 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier peut être supérieur lorsque les marchés sont plus volatils, ce qui peut influencer sur la valeur des positions dérivées détenues par le Compartiment.

## Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) le Jour de transaction précédent
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,75 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,75 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,75 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,75 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,75 %
Actions E	S/O	S/O	S/O
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund RMB Fixed Income

**À compter du 13 juin 2019, ce Compartiment sera renommé Schroder International Selection Fund China Local Currency Bond**

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à fournir une appréciation du capital et un revenu en RMB en investissant dans des obligations libellées en RMB.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe ou variable, des obligations convertibles et des Instruments du marché monétaire libellés ou couverts en RMB onshore ou offshore.

Ces instruments peuvent être émis hors ou à l'intérieur de la Chine continentale par des gouvernements, des agences gouvernementales, des émetteurs supranationaux ou des entreprises qui peuvent ou non être établis ou constitués en Chine continentale.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées).

Le Compartiment peut investir dans des instruments négociés sur le marché obligataire en RMB de Hong Kong et en instruments libellés en RMB négociés sur d'autres Marchés réglementés.

Le Compartiment peut investir directement en Chine continentale via (i) des régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ou des régimes QFII liés (Qualified Foreign Institutional Investor, un investisseur institutionnel étranger éligible) supervisés par l'autorité chinoise de réglementation des valeurs mobilières (China Securities Regulatory Commission) à condition que la restriction d'investissement 1. (A) (5) (I) de l'Annexe I soit appliquée et/ou que ces derniers aient le statut de Fonds d'investissement et (ii) des Marchés réglementés (y compris le CIBM via le Bond Connect).

Les investissements sur les Marchés réglementés de Chine continentale et sur les marchés obligataires interbancaires peuvent également se faire indirectement via des obligations à court terme (notes), des certificats ou d'autres instruments (ayant le statut de valeurs mobilières et qui n'intègrent pas d'élément dérivé), des Fonds d'investissement de type ouvert et des transactions dérivées éligibles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (y compris des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. Les swaps de rendement total peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps de

rendement total ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 15 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également détenir des liquidités.

**À compter du 13 juin 2019, l'Objectif et la Politique d'investissement seront modifiés comme suit :**

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital et des revenus en investissant dans des titres à revenu fixe libellés en RMB onshore (CNY).

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe ou variable, des obligations convertibles et des Instruments du marché monétaire libellés ou couverts en RMB onshore (CNY).

Ces instruments peuvent être émis hors ou à l'intérieur de la Chine continentale par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales ou des sociétés qui peuvent ou non être établies ou constituées en Chine continentale dans tous les secteurs et pour toutes les qualités de crédit. Le Compartiment peut également investir dans des titres à revenu fixe libellés en RMB offshore (CNH).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie « investment grade » (note attribuée par Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées).

Le Compartiment peut investir dans des instruments négociés sur le marché obligataire en RMB de Hong Kong et en instruments libellés en RMB négociés sur d'autres Marchés réglementés.

Le Compartiment peut investir directement en Chine continentale via (i) des régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ou des régimes QFII liés (Qualified Foreign Institutional Investor, investisseur institutionnel étranger éligible) supervisés par l'autorité chinoise de réglementation des valeurs mobilières (China Securities Regulatory Commission) à condition que la restriction d'investissement 1.(A) (5) (I) de l'Annexe I soit respectée et/ou que ceux-ci aient le statut de Fonds d'investissement et (ii) des Marchés réglementés (y compris le CIBM par le biais de Bond Connect).

Les investissements sur les Marchés réglementés de Chine continentale et sur les marchés obligataires interbancaires peuvent également se faire indirectement via des obligations à court terme (notes), des certificats ou d'autres instruments (ayant le statut de valeurs mobilières et qui n'intègrent pas d'élément dérivé), des Fonds d'investissement de type ouvert et des transactions dérivées éligibles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque

ou de gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. Les swaps de rendement total peuvent être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres de créance à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 15 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

Le Compartiment peut également détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

iBoxx Asian Local Bond Index – China Onshore. Cet indice mesure le rendement total de la dette libellée en CNY émise en Chine (onshore) par le ministère des Finances de la République populaire de Chine.

### Effet de levier attendu

400 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes RQFII ou des Marchés réglementés (y compris le CIBM via le Bond Connect). Les investisseurs sont invités à noter que le statut RQFII peut être suspendu ou révoqué, ce qui pourrait affecter la performance du Compartiment en lui imposant de se défaire des titres qu'il détient. Veuillez vous

reporter à l'Annexe II pour plus d'informations sur les risques liés au statut RQFII, au quota RQFII, au CIBM et au Bond Connect.

Il convient de noter que le renminbi est actuellement une devise non librement convertible et qu'il est sujet à des politiques de contrôle des changes de la part du gouvernement de la République populaire de Chine. En conséquence de ces restrictions imposées par le gouvernement de la République populaire de Chine sur les flux financiers transfrontaliers en RMB, la disponibilité du RMB offshore peut être limitée.

Depuis 2005, le taux de change du RMB n'est plus indexé sur l'USD. Le renminbi a à présent évolué vers un système de taux de change flottant géré reposant sur l'offre et la demande du marché par référence à un panier de devises étrangères. Puisque les taux de change sont essentiellement fonction des forces du marché, les taux de change du renminbi face à d'autres devises, y compris le dollar américain et le dollar de Hong Kong, sont susceptibles de fluctuer en raison de facteurs externes.

La possibilité que l'appréciation du RMB s'accélère à l'avenir ne peut être exclue. D'un autre côté, il ne saurait être garanti que le renminbi ne fasse pas l'objet d'une dévaluation. Toute dévaluation du renminbi pourrait affecter défavorablement la valeur des investissements de l'investisseur dans le Compartiment. Les investisseurs dont la devise de base n'est pas le renminbi peuvent être affectés défavorablement par des évolutions des taux d'intérêt du renminbi. En outre, l'imposition de restrictions par le gouvernement chinois eu égard au RMB hors de Chine peut limiter la profondeur du marché RMB à Hong Kong et réduire la liquidité du Compartiment. Les politiques du gouvernement chinois quant aux contrôles de change et restrictions de rapatriement peuvent changer, ce qui est susceptible de nuire à la position du Compartiment.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	RMB
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.



## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,75 %
Actions B	Aucune	0,50 %	0,75 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,375 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,75 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,1875 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,375 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,375 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Securitised Credit

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actifs titrisés émis par des entités du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des investissements titrisés à taux fixe ou variable tels que, sans s'y limiter, des titres adossés à des actifs (ABS), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (MBS) et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS). Le Compartiment peut également investir dans des *collateralised loan obligations* (CLO).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des ABS, MBS et CMBS émis dans le monde entier et possédant une note de crédit investment grade ou inférieure à cette catégorie (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les titres notés et les notes implicites de Schroders pour les titres non notés). Les actifs sous-jacents des titres adossés à des actifs peuvent inclure des créances sur cartes de crédit, des crédits à la consommation, des crédits automobiles, le financement de transports et des prêts à des PME.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence

Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les titres notés et les notes implicites de Schroders pour les titres non notés).

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou de gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management North America Inc.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,70 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,70 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,70 %
Actions B	S/O	S/O	S/O
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,35 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,35 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,35 %
Actions D	S/O	S/O	S/O
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,20 %
Actions IZ, IA, IB, IC et ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,35 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,35 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; et d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Strategic Beta

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et à réaliser une croissance du capital en investissant dans un large éventail de catégories d'actifs et de stratégies.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit dans une large gamme de stratégies et de catégories d'actifs. Le Compartiment peut investir directement ou indirectement (par le biais de Fonds d'investissement de type ouvert et d'instruments dérivés) des obligations, dans des actions et des titres assimilés du monde entier. Le Compartiment peut également investir dans des stratégies basées sur des devises, la volatilité et des matières premières. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment investit dans un portefeuille qui vise à dégager un rendement positif et stable sur des périodes de 5 ans glissants.

Le Compartiment vise à générer une volatilité annuelle moyenne (un indicateur de la variation des rendements du Compartiment sur une année) de 8 % par an. Il cible un niveau de volatilité plutôt qu'un rendement défini bien qu'un certain rendement soit associé à ladite volatilité.

Le Compartiment sera activement géré et ciblera le risque plutôt que l'allocation des fonds propres, en s'appuyant sur des estimations pour se diversifier parmi une large gamme de primes de risques différentes.

Le Compartiment a quatre catégories de risque : Croissance, Inflation, Ralentissement et Alternative. Les dérivés peuvent être utilisés pour mettre en place ces stratégies. Les expositions aux différentes sources de risques du marché financier varieront dans le temps en réaction aux changements escomptés des conditions de marché.

(i) La catégorie Croissance comprend les risques qui ont tendance à générer des rendements pendant des conditions économiques positives et inclut des actions de grandes entreprises aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe continentale, au Japon, dans le bassin pacifique et sur les marchés émergents, ainsi que des rendements provenant de risques de crédit d'obligations émises par des entreprises à travers le monde entier.

(ii) La catégorie Inflation comprend les risques qui ont tendance à générer des rendements pendant des périodes inflationnistes ou stagflationnistes et comprend les quatre principaux secteurs des matières premières (énergie, agriculture, métaux industriels et or) ainsi que des obligations protégées contre l'inflation.

(iii) La catégorie Ralentissement englobe les titres qui sont performants dans les périodes de ralentissement de la croissance économique lorsque les taux d'intérêt sont censés baisser. La catégorie comprend tous les principaux marchés des obligations gouvernementales (États-Unis, Royaume-Uni, Europe continentale, Japon, Canada et Australie), ainsi que les obligations des marchés émergents.

(iv) La catégorie Alternative comprend les risques qui sont influencés par d'autres facteurs de risque systématiques, notamment les facteurs comportementaux tels que le suivi des tendances, et d'autres facteurs tels que les risques supplémentaires associés aux investissements dans les

petites entreprises par rapport aux grandes entreprises, les devises assorties de taux d'intérêt élevés par rapport à celles qui sont associées à des taux d'intérêt faibles et la volatilité des marchés financiers.

Le Compartiment peut investir dans des titres ayant une notation inférieure à investment grade (note attribuée par Standard & Poor's ou toute note équivalente d'autres agences de notation). L'exposition aux matières premières est acquise en investissant dans des actifs éligibles tels que décrits dans la définition des « Catégories d'actifs alternatives » en Annexe III au présent Prospectus.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux actions et titres assimilés, aux titres à taux fixe et variable ainsi qu'aux indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 500 % et devrait rester comprise entre 0 et 200 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ». Le Compartiment ne peut pas investir plus de 10 % de ses actifs dans des Fonds d'investissement.

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

600 % de l'actif net total.

Afin de mettre en œuvre un panel de stratégies efficacement diversifiées et pour atteindre la cible de risque qui soit cohérente avec le profil de risque du Compartiment, ce dernier recourra fortement aux instruments dérivés pouvant générer un niveau d'effet de levier élevé.

Le Compartiment emploie des instruments dérivés, tels que des contrats à terme sur taux d'intérêt et actions, des contrats de change à terme, des swaps de rendement total et des options à des fins d'investissement, lesquels peuvent augmenter le niveau de risque du Compartiment. Ces instruments dérivés peuvent également être utilisés pour investir dans des stratégies de diversification et pour gérer le risque de perte extrême, ce qui peut contribuer à réduire le niveau de risque du Compartiment.

Certaines stratégies créeront un niveau substantiel d'effet de levier brut (mais un niveau moindre d'effet de levier net) et devraient améliorer les caractéristiques de diversification du portefeuille. Par exemple, le Compartiment peut utiliser

des stratégies qui ont des caractéristiques de faible volatilité et qui exigent toutefois des allocations de capital plus élevées pour atteindre les contributions souhaitées au risque du Compartiment.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité de marché diminue de manière durable.

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps rendement total sur indices, matières premières, obligations et actions peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

Le Compartiment recourt à un effet de levier important par le biais d'instruments financiers dérivés, ce qui amplifiera les gains comme les pertes découlant de ses investissements et se traduira par des fluctuations plus marquées de sa Valeur liquidative. Il en résulte une hausse significative des risques pour le Compartiment par rapport à un compartiment sans effet de levier. L'effet de levier se produit lorsque l'exposition économique globale du Compartiment dépasse le montant des actifs investis.

### Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment conviendra aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

# Schroder International Selection Fund Strategic Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à faire fructifier le capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable en appliquant une approche par rendement absolu, qui signifie que le Compartiment cherche à fournir un rendement positif sur une période de 12 mois quelles que soient les conditions de marché, mais il ne saurait être garanti et votre capital est à risque.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable libellés dans différentes devises et émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises du monde entier. Le Compartiment adopte une approche par rendement absolu qui vise à fournir un rendement positif sur une période de 12 mois, quelles que soient les conditions de marché, mais il ne saurait être garanti et votre capital est à risque.

Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations contingentes convertibles ;
- jusqu'à 50 % de ses actifs dans des titres qui possèdent une note inférieure à investment grade (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation) ;
- jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et/ou résidentielles émis dans le monde entier avec une note de crédit investment grade ou inférieure (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente attribuée par une autre agence de notation). Les actifs sous-jacents peuvent comprendre des créances sur des cartes de crédit, des crédits à la consommation, des crédits automobiles, des prêts à des PME, des crédits-baux, des créances hypothécaires commerciales et résidentielles.

Le Compartiment peut investir en Chine continentale par l'intermédiaire de Marchés réglementés (y compris le CIBM par l'entremise de Bond Connect).

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa politique d'investissement. Les swaps de rendement total peuvent notamment être utilisés pour acquérir une exposition longue et courte aux titres à taux fixe et variable. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 30 % et devrait rester comprise entre 0 et 10 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

900 % de l'actif net total.

Afin de mettre en œuvre un panel de stratégies efficacement diversifiées (telles que des stratégies pays, de courbe des taux, de crédit et de devises) et pour atteindre un objectif de risque qui soit cohérent avec le profil de risque du Compartiment, ce dernier recourra aux instruments dérivés pouvant générer un niveau d'effet de levier élevé.

Bien que le Compartiment utilise des instruments dérivés à des fins d'investissement, ce qui peut augmenter son niveau de risque, il a finalement recours à des instruments dérivés dans un objectif de construction d'un portefeuille donnant priorité à la diversification des stratégies et à la gestion des risques, ce qui peut également contribuer à réduire le niveau de risque du Compartiment. En général, le Compartiment emploie des instruments dérivés à des fins d'investissement et de gestion de corrélation du risque, dans des proportions égales.

Certaines de ces stratégies reposeront sur des instruments qui exigent un niveau important d'effet de levier brut pour générer un niveau limité de risque, tels que les contrats avec un taux d'intérêt à maturité courte. En outre, les instruments dérivés utilisés dans le cadre de stratégies longues et courtes peuvent générer un niveau élevé d'effet de levier brut mais un niveau limité d'effet de levier net.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Les positions longues et courtes obtenues par le biais de swaps de rendement total sur obligations peuvent accroître l'exposition au risque de crédit.

Le Compartiment recourt à un effet de levier important par le biais d'instruments financiers dérivés, ce qui amplifiera les gains comme les pertes découlant de ses investissements et se traduira par des fluctuations plus marquées de sa Valeur liquidative. Il en résulte une hausse significative des risques pour le Compartiment par rapport à un compartiment sans effet de levier. L'effet de levier se produit lorsque l'exposition économique globale du Compartiment dépasse le montant des actifs investis.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Strategic Credit

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital et obtenir un revenu en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis par des entreprises basées en Europe.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des entreprises européennes. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres qui possèdent une note inférieure à investment grade (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation).

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des obligations convertibles et des obligations avec des warrants. L'exposition aux obligations convertibles se compose jusqu'à 10 % d'obligations contingentes convertibles.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés pour obtenir une exposition courte et longue aux actifs sous-jacents de ces dérivés. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement.

Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations spécialisés ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) absolue

### Effet de levier attendu

150 % de l'actif net total.

Le niveau d'effet de levier peut être supérieur lorsque la volatilité est inhabituellement forte ou faible.

### Risques spécifiques

Le Compartiment aura recours à des instruments dérivés de crédit pour viser une exposition aux marchés de crédit du monde entier. Il peut en découler une plus grande volatilité du prix des Actions et un risque de contrepartie accru.

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	GBP
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	1,00 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,00 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,60 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,60 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,00 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,30 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,60 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Sustainable Multi-Factor Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier, qui représentent, selon le gestionnaire, des investissements durables et qui se concentrent également sur une gamme de facteurs liés aux actions (également appelés styles d'investissement). Les sociétés seront évaluées simultanément en fonction de ces facteurs liés aux actions à l'aide d'une approche d'investissement de type bottom-up systématique et totalement intégrée.

Les facteurs liés aux actions pertinents peuvent inclure les éléments suivants :

- Faible volatilité : caractérisé par l'évaluation d'indicateurs tels que l'évolution du cours des actions et la performance historique afin de déterminer les titres qui, selon le Gestionnaire d'investissement, subiront des fluctuations de prix inférieures à la moyenne des marchés boursiers mondiaux.
- Momentum : caractérisé par l'évaluation des tendances des titres, secteurs ou pays au sein du marché des actions concerné.
- Qualité : caractérisé par l'évaluation d'indicateurs tels que la rentabilité, la stabilité et la solidité financière d'une société.
- Valeur : caractérisé par l'évaluation d'indicateurs tels que les flux de trésorerie, les dividendes et les bénéfices, afin d'identifier les titres qui, selon le Gestionnaire d'investissement, ont été sous-évalués par le marché.
- Petite capitalisation : caractérisé par l'investissement dans des sociétés de petite capitalisation qui, au moment de l'achat, font partie de la tranche inférieure de 30 % des marchés d'actions mondiaux en termes de capitalisation boursière, et qui présentent des caractéristiques attrayantes selon les styles décrits ci-dessus.

Le Compartiment a recours à un processus d'optimisation systématique qui évalue toutes les sociétés dans un vaste univers, y compris l'indice MSCI All Countries World Index (l'indice de référence du Compartiment), par rapport aux facteurs liés aux actions et aux facteurs de risque durables

susmentionnés pour créer un portefeuille composé généralement de 300 à 400 titres. Le processus d'optimisation systématique cherche à maximiser l'exposition attendue du Compartiment à l'évaluation agrégée par rapport aux facteurs liés aux actions, sous réserve de la prise en compte du risque actif et des coûts de transaction, tout en appliquant des contrôles supplémentaires pour gérer le risque de concentration entre titres, secteurs et industries, ainsi qu'un biais imprévu en faveur ou au détriment de l'indice de référence. Le Gestionnaire d'investissement examine le résultat systématique et l'ajuste pour s'assurer que les caractéristiques de risque souhaitées sont obtenues et que le portefeuille est adéquat par rapport aux facteurs liés aux actions. Le Compartiment est rééquilibré sur une base mensuelle.

La durabilité sera évaluée à l'aide d'un cadre quantitatif par rapport auquel certains facteurs de risque durables sont évalués, tels que la solidité des pratiques environnementales, l'impact du changement climatique, les pratiques d'emploi responsables et la sensibilité envers les communautés dans lesquelles les sociétés exercent leurs activités. Les faibles cotes relatives à la durabilité n'entraîneront pas nécessairement l'exclusion d'une société du processus d'évaluation, mais contribueront plutôt à l'évaluation globale de cette société.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	S/O	S/O	S/O
Actions AX	S/O	S/O	S/O
Actions A1	S/O	S/O	S/O
Actions B	S/O	S/O	S/O
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,20 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,20 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,20 %
Actions D	S/O	S/O	S/O
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	Jusqu'à 0,10 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,20 %
Actions Z	S/O	S/O	S/O

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture de catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 3 % équivaut à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 2 % équivaut à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Swiss Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés suisses.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille concentré d'actions et de titres assimilés de sociétés suisses. Le Compartiment détient généralement moins de 50 entreprises.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions traditionnels ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	CHF
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Switzerland) AG
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Swiss Equity Opportunities

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés suisses.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille concentré d'actions de sociétés suisses. Le Compartiment détient généralement moins de 50 entreprises. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	CHF
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Switzerland) AG
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	15 % de la surperformance par rapport au Swiss Exchange Swiss Performance Index <sup>2</sup> , assujettis à la fourchette haute, conformément à la méthodologie indiquée dans la section 3.1. La commission de performance sera appliquée à toutes les Catégories d'Actions, à l'exception des Actions I.
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Pour éviter toute ambiguïté, les indices de référence mentionnés ci-dessus sont uniquement utilisés à des fins de calcul de la commission de surperformance et ne doivent en aucun cas être considérés comme représentatifs d'un style d'investissement spécifique. Concernant les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, des versions couvertes des indices de référence ci-dessus (y compris des indices de référence en liquidités équivalents dans une autre devise) peuvent être utilisées pour le calcul de la commission de surperformance.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Swiss Small & Mid Cap Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de petites et moyennes entreprises suisses.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de petites et moyennes entreprises suisses. Ces sociétés sont considérées, au moment de l'achat, comme représentant les 30 % inférieurs du marché suisse des actions en termes de capitalisation boursière. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

Le Compartiment est géré en référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela signifie que les questions telles que le changement climatique, la performance environnementale, les normes en matière d'emploi ou la composition du conseil d'administration qui pourraient affecter la valeur d'une société sont susceptibles d'être prises en considération dans les évaluations de sociétés.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	CHF
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Switzerland) AG
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund Taiwanese Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés taiwanaises.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de sociétés taiwanaises.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	1,00 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	1,00 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund UK Alpha Income

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer des revenus et une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés britanniques.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions de sociétés britanniques. Il s'agit de sociétés constituées, ayant leur siège social ou exerçant leur activité commerciale principale au Royaume-Uni.

Les compartiments « Alpha » investissent dans des sociétés pour lesquelles le Gestionnaire d'investissement est intimement convaincu que le cours boursier actuel ne reflète pas leurs perspectives futures pour ce domaine d'activité.

Le Compartiment peut également investir dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés du monde entier et des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés du monde entier. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	GBP
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR <sup>2</sup>	Éligible au PEA

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Fonds d'investissement à capital variable (y compris d'autres Compartiments Schroder).

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

La référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions normales de marché. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Pour garantir l'éligibilité au Plan d'Épargne en Actions français (PEA), le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Union européenne ou dans un État de l'EEE signataire d'une convention fiscale avec la France comprenant une clause de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Étant donné l'allocation actuelle du portefeuille du Compartiment, et ses objectifs et politique d'investissement, il est possible que le Compartiment ne soit plus éligible au PEA lorsque le Royaume-Uni quittera l'Union européenne. Cependant, le Compartiment continuera d'être éligible au PEA pendant une période de transition convenue entre l'UE et le Royaume-Uni et/ou (pour les investissements réalisés avant le 29 mars 2019) en cas de décision unilatérale du gouvernement français et/ou des autorités fiscales d'autoriser les investissements existants en actions britanniques à continuer d'être détenus au sein d'un PEA. Il est conseillé aux Investisseurs de contacter la Société de gestion avant d'investir dans le Compartiment afin d'obtenir des informations précises quant au statut d'éligibilité au PEA du Compartiment, si cette information est un élément clé pour l'Investisseur. Les Actionnaires du Compartiment seront informés en conséquence en cas de révocation de l'éligibilité au PEA du Compartiment et tout changement de ce type prendra effet à compter du 29 mars 2019.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de Commissions de distribution et de gestion sont indiqués en tant que commission annuelle par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture d'une catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Une commission d'entrée allant jusqu'à 5 % équivaut à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 4 % équivaut à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; une commission d'entrée allant jusqu'à 1 % équivaut à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles convenus en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs expressément désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund UK Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de sociétés britanniques.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés britanniques.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions traditionnels ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	GBP
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR <sup>2</sup>	Éligible au PEA

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

<sup>2</sup> Afin d'assurer l'éligibilité au Plan d'épargne en actions (PEA) français, le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions émises par des sociétés qui ont leur siège social dans l'Union européenne ou dans un État membre de l'EEE qui a signé une convention fiscale avec la France incluant une clause relative à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Étant donné l'allocation actuelle du portefeuille du Compartiment, et ses objectifs et politique d'investissement, il est possible que le Compartiment ne soit plus éligible au PEA lorsque le Royaume-Uni quittera l'Union européenne. Cependant, le Compartiment continuera d'être éligible au PEA pendant une période de transition convenue entre l'UE et le Royaume-Uni et/ou (pour les investissements réalisés avant le 29 mars 2019) en cas de décision unilatérale du gouvernement français et/ou des autorités fiscales d'autoriser les investissements existants en actions britanniques à continuer d'être détenus au sein d'un PEA. Il est conseillé aux Investisseurs de contacter la Société de gestion avant d'investir dans le Compartiment afin d'obtenir des informations précises quant au statut d'éligibilité au PEA du Compartiment, si cette information est un élément clé pour l'Investisseur. Les Actionnaires du Compartiment seront informés en conséquence en cas de révocation de l'éligibilité au PEA du Compartiment et tout changement de ce type prendra effet à compter du 29 mars 2019.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund US Dollar Bond

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager un revenu et réaliser une croissance du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable libellés en USD.

## Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres à taux fixe ou variable, dont des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires, libellés en USD, émis par des gouvernements, leurs agences et des entreprises du monde entier.

Le Compartiment investit dans l'ensemble des compartiments des marchés obligataires. Le Compartiment peut investir :

- jusqu'à 40 % des actifs dans des titres possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notes implicites de Schroders pour les obligations non notées) ; et
- jusqu'à 70 % de ses actifs dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et/ou résidentielles émis dans le monde entier avec une note de crédit investment grade ou inférieure (selon la grille de notation de Standard & Poor's ou une note équivalente attribuée par une autre agence de notation). Les actifs sous-jacents peuvent comprendre des créances sur des cartes de crédit, des crédits à la consommation, des crédits automobiles, des prêts à des PME, des crédits-baux, des créances hypothécaires commerciales et résidentielles.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le compartiment peut avoir recours à l'effet de levier. Le compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management North America Inc.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en obligations traditionnels ».

## Risques

### Méthode de gestion des risques

Valeur exposée au risque (VaR) relative

### Référence de la VaR

Indice Barclays US Aggregate Bond. Cet indice mesure les performances du marché des obligations imposables à taux fixe de qualité investment grade libellées en USD, y compris les bons du Trésor, les obligations d'entreprises et les emprunts d'État, les titres adossés à des créances hypothécaires (titres adossés à des créances hypothécaires à taux fixe et à taux variable hybride à transmission directe des flux garantis par des organismes publics), les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales.

### Effet de levier attendu

200 % de l'actif net total.

Le niveau attendu d'effet de levier est susceptible d'augmenter quand la volatilité diminue de manière durable, en cas de prévision de changement des taux d'intérêt ou lorsqu'un élargissement ou un resserrement des spreads de crédit est attendu.

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui cherchent à combiner opportunités de croissance du capital et revenu dans le cadre de la relative stabilité des marchés obligataires sur le long terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions AX	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions A1	Jusqu'à 2 %	0,50 %	0,75 %
Actions B	Aucune	0,50 %	0,75 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,50 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,75 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,25 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,50 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 2 % est équivalente à 2,04081 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund US Large Cap

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de grandes entreprises américaines.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de grandes entreprises américaines. Les grandes entreprises sont des sociétés qui, au moment de l'achat, sont considérées comme représentant les 85 % supérieurs du marché américain des actions en termes de capitalisation boursière.

Le Compartiment peut investir dans les actions de sociétés non américaines à condition qu'elles soient cotées sur l'une des principales bourses d'Amérique du Nord.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions traditionnels ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements en actions.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,25 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,25 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,55 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,55 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,55 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,25 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund US Small & Mid Cap Equity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de petites et moyennes entreprises américaines.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de petites et moyennes entreprises américaines. Ces sociétés sont considérées, au moment de l'achat, comme représentant les 40 % inférieurs du marché américain des actions en termes de capitalisation boursière.

Le Compartiment investit dans un large éventail de petites et moyennes entreprises américaines. La philosophie d'investissement cible trois types d'entreprises américaines : les entreprises considérées par le gestionnaire comme affichant une hausse importante de la croissance et de la trésorerie, les entreprises réalisant un bénéfice et un chiffre d'affaires stable et les entreprises qui connaissent des changements positifs qui ne sont pas pris en compte par le marché. Ce faisant, le gestionnaire considère que nous pouvons réduire le risque global et améliorer les rendements pour nos investisseurs à moyen et long terme.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management North America Inc.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,85 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,85 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,85 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund US Smaller Companies

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital en investissant dans des actions et des titres assimilés de petites entreprises américaines.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés de petites entreprises américaines. Ces sociétés sont considérées, au moment de l'achat, comme représentant les 30 % inférieurs du marché américain des actions en termes de capitalisation boursière.

Le compartiment investit dans un large éventail de petites entreprises aux États-Unis car elles affichent des perspectives de croissance plus favorables que celles de leurs concurrentes à moyen et long terme. La philosophie d'investissement cible trois types d'entreprises : les entreprises considérées par le gestionnaire comme affichant une hausse importante de la croissance et de la trésorerie, les entreprises réalisant un bénéfice et un chiffre d'affaires stable et les entreprises qui connaissent des changements positifs qui ne sont pas pris en compte par le marché. Ce faisant, le gestionnaire considère que nous pouvons réduire le risque global et améliorer les rendements pour nos investisseurs à moyen et long terme.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management North America Inc.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 jours ouvrables suivant le jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en actions spécialisés ».

## Risques

### Risques spécifiques

Toute référence dans la Politique d'investissement à un compartiment investissant deux tiers de ses actifs d'une certaine façon s'applique dans des conditions de marché normales. Reportez-vous au paragraphe (A) au début de la présente Annexe pour des informations complémentaires.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment peut convenir aux Investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 5 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 4 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,60 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,85 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,85 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,85 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,50 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 1 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 5 % est équivalente à 5,26315 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.



# Schroder International Selection Fund Wealth Preservation

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser une croissance brute du capital de 5 % au-dessus de l'inflation (telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé européen) sur des périodes glissantes de 3 à 5 ans en investissant dans un large éventail de catégories d'actifs du monde entier. Rien ne garantit que l'objectif sera atteint et que votre capital sera préservé.

## Politique d'investissement

Le Compartiment peut investir, à l'échelle mondiale, dans des matières premières, des actions et des titres assimilés de sociétés, des titres à taux fixe ou variable ainsi que d'autres Catégories d'actifs alternatives, de manière directe ou indirecte par le biais de Fonds d'investissement de type ouvert et de Fonds négociés en Bourse. Le Compartiment n'est pas géré en référence à un indice.

L'exposition aux matières premières et aux autres Catégories d'actifs alternatives s'effectuera par le biais d'actifs éligibles tels que décrits dans la définition des « Catégories d'actifs alternatives » en Annexe III au présent Prospectus.

Le Compartiment peut investir plus de 50 % de ses actifs dans des titres à taux fixe ou variable possédant une note de crédit inférieure à la catégorie investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation).

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque et gérer ses actifs plus efficacement. De même, le Compartiment pourra à titre exceptionnel investir jusqu'à 100 % de son actif net total dans des liquidités et des Instruments du marché monétaire.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments multi-actifs ». Le Compartiment ne peut pas investir plus de 10 % de ses actifs dans des Fonds d'investissement. Le Compartiment peut investir dans un autre fonds qui applique une commission de performance.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment conviendra aux investisseurs qui visent une valeur réelle (taux de rendement positif après inflation) par le biais d'investissements dans différentes catégories d'actifs.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du Compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Période de liquidation des produits de souscription et de rachat <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné
Commission de performance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA/PIR	Non

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,50 %
Actions AX	Jusqu'à 4 %	Aucune	1,50 %
Actions A1	Jusqu'à 3 %	0,50 %	1,50 %
Actions B	Aucune	0,50 %	1,50 %
Actions C	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,75 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,75 %
Actions D	Aucune	1,00 %	1,50 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,375 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,75 %

Les pourcentages de commissions de distribution et de gestion sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture des catégories d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou la Valeur liquidative par Action, selon le cas. La Commission d'entrée d'un maximum de 4 % est équivalente à 4,16667 % de la Valeur liquidative par Action, d'un maximum de 3 % est équivalente à 3,09278 % de la Valeur liquidative par Action ; d'un maximum de 1 % est équivalente à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles déterminés en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs spécifiquement désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

## Objectifs d'investissement et politique d'investissement spécifiques des Fonds du marché monétaire

La présente section contient des informations supplémentaires applicables aux Compartiments qui remplissent les conditions pour être considérés comme des Fonds du marché monétaire. Les dispositions générales du Prospectus s'appliquent également aux Fonds du marché monétaire, sauf mention contraire ci-dessous.

# Schroder International Selection Fund EURO Liquidity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager des revenus en investissant dans des titres à revenu fixe à court terme libellés en euros. Le Compartiment est conçu pour fournir des liquidités et cherche à limiter ses pertes en cas de baisse des marchés. L'atténuation des pertes ou la fourniture de liquidités ne peut pas être garantie.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit dans des Instruments du marché monétaire et des obligations à court terme de qualité « investment grade » (telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute autre notation équivalente d'autres agences de notation) libellées en euro et émises par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des sociétés du monde entier, sous réserve que (i) au moment de leur acquisition, l'échéance résiduelle de tous les titres de ce type détenus en portefeuille ne dépasse pas 12 mois, en tenant compte des instruments financiers qui y sont liés, ou que (ii) les dispositions légales régissant ces titres prévoient que le taux d'intérêt applicable soit révisé au moins une fois par an en fonction des conditions de marché.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire les risques ou de gérer ses actifs de manière plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment investit dans des titres à revenu fixe arrivant bientôt à échéance. Il est conçu comme un investissement à court terme pour les investisseurs cherchant à limiter leurs pertes en cas de baisse des marchés. Il n'est pas conçu pour être un investissement à long terme. Pour plus de détails concernant les risques applicables aux investissements dans le Compartiment, veuillez consulter l'Annexe II, « Risques d'investissement ».

Le Compartiment ne fonctionne pas en tant que Fonds du marché monétaire ou Fonds du marché monétaire à court terme au sens des Directives CESR (le nouvel ESMA) 10-049.

**À compter du 21 mars 2019, les sections Objectif d'investissement, Politique d'investissement, Informations supplémentaires et Profil de l'investisseur type seront modifiées comme suit :**

Le Compartiment remplit les conditions pour être considéré comme un Fonds du marché monétaire à valeur liquidative variable standard conformément aux dispositions du RFMM. Ce Compartiment a été noté par des agences de notation de crédit externes. Ces notations ont été sollicitées et financées par le Gestionnaire d'investissement.

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager des revenus en investissant dans des Instruments du marché monétaire libellés en euros. Le Compartiment est conçu pour fournir des liquidités et cherche à préserver la valeur de l'investissement dans un contexte de baisse des marchés. La préservation de la valeur ou la fourniture de liquidités ne peut pas être garantie.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit dans des Instruments du marché monétaire (ayant une notation minimale « investment grade » telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute autre notation équivalente attribuée par une autre agence de notation, en plus de recevoir une évaluation favorable de leur qualité de crédit conformément à la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit de la Société de gestion) libellés en euros et émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des sociétés du monde entier, sous réserve que (i) au moment de leur acquisition, l'échéance résiduelle de tous les titres de ce type détenus en portefeuille ne dépasse pas 12 mois, en tenant compte des instruments financiers qui y sont liés, ou que (ii) les dispositions légales régissant ces titres prévoient que le taux d'intérêt applicable soit révisé au moins une fois par an en fonction des conditions de marché et que l'échéance résiduelle de tous ces titres ne dépasse pas deux ans.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de couvrir le risque de change et de taux d'intérêt. Le Compartiment peut également détenir des liquidités et effectuer des dépôts auprès d'un établissement de crédit.

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment investit dans des titres à revenu fixe arrivant bientôt à échéance. Il est conçu comme un investissement à court terme pour les investisseurs cherchant à limiter leurs pertes en cas de baisse des marchés. Il n'est pas conçu pour être un investissement à long terme. Pour plus de détails concernant les risques applicables aux investissements dans le Compartiment, veuillez consulter l'Annexe II, « Risques d'investissement ».

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	EUR
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management Limited
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>1</sup>	Dans les 3 Jours ouvrables suivant le Jour de transaction concerné

<sup>1</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR	Non

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>2</sup>	Commission de distribution <sup>3</sup>	Commission de gestion
Actions A	Aucune	Aucune	0,20 %
Actions AX	Aucune	Aucune	0,20 %
Actions A1	Aucune	Aucune	0,20 %
Actions B	Aucune	Aucune	0,20 %
Actions C	Aucune	Aucune	0,20 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,20 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,20 %
Actions D	S/O	S/O	S/O
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,10 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,20 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,20 %

Les pourcentages de Commissions de distribution et de gestion sont indiqués en tant que commission annuelle par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture d'une catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Commission d'entrée de 1 % au maximum équivalant à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>3</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles convenus en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs expressément désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Schroder International Selection Fund US Dollar Liquidity

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à atténuer les pertes dans un contexte de baisse des marchés ainsi qu'à dégager des revenus en investissant dans des titres à revenu fixe à court terme libellés en dollars américains. L'atténuation des pertes ne peut être garantie.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit dans des obligations à court terme libellées en dollars américains.

Au moment de leur acquisition, (i) l'échéance résiduelle moyenne de tous les titres détenus en portefeuille ne dépasse pas 12 mois, en tenant compte des instruments financiers qui y sont liés, ou (ii) les informations légales régissant ces titres prévoient que le taux d'intérêt applicable est révisé au moins en fonction des conditions de marché.

Le Compartiment investit dans des titres à taux fixe et variable dont la notation de crédit est A- voire supérieure au moment de l'acquisition (telle que mesurée par Standard & Poor's, ou toute notation équivalente d'autres agences de notation).

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de réduire les risques ou de gérer ses actifs de manière plus efficace. Le Compartiment peut détenir des liquidités.

## Informations supplémentaires

Le Compartiment appartient à la catégorie des « Compartiments en liquidités ».

## Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment investit dans des titres à revenu fixe arrivant bientôt à échéance. Il est conçu comme un investissement à court terme pour les investisseurs cherchant à limiter leurs pertes en cas de baisse des marchés. Il n'est pas conçu pour être un investissement à long terme. Pour plus de détails concernant les risques applicables aux investissements dans le Compartiment, veuillez consulter l'Annexe II, « Risques d'investissement ».

Le Compartiment ne fonctionne pas en tant que Fonds du marché monétaire ou Fonds du marché monétaire à court terme au sens des Directives CESR (le nouvel ESMA) 10-049.

**À compter du 21 mars 2019, les sections Objectif d'investissement, Politique d'investissement, Informations supplémentaires et Profil de l'investisseur type seront modifiées comme suit :**

Le Compartiment remplit les conditions pour être considéré comme un Fonds du marché monétaire à valeur liquidative variable standard conformément aux dispositions du RFMM.

## Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à dégager des revenus en investissant dans des Instruments du marché monétaire libellés en dollars américains. Le Compartiment est conçu pour fournir des liquidités et cherche à préserver la valeur de l'investissement dans un contexte de baisse des marchés. La préservation de la valeur ou la fourniture de liquidités ne peut pas être garantie.

## Politique d'investissement

Le Compartiment investit dans des Instruments du marché monétaire (ayant une notation minimale « investment grade » telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute autre notation équivalente attribuée par une autre agence de notation, en plus de recevoir une évaluation favorable de leur qualité de crédit conformément à la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit de la Société de gestion) libellés en dollars américains et émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des sociétés du monde entier, sous réserve que (i) au moment de leur acquisition, l'échéance résiduelle de tous les titres de ce type détenus en portefeuille ne dépasse pas 12 mois, en tenant compte des instruments financiers qui y sont liés, ou que (ii) les dispositions légales régissant ces titres prévoient que le taux d'intérêt applicable soit révisé au moins une fois par an en fonction des conditions de marché et que l'échéance résiduelle de tous ces titres ne dépasse pas deux ans.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de couvrir le risque de change et de taux d'intérêt. Le Compartiment peut également détenir des liquidités et effectuer des dépôts auprès d'un établissement de crédit.

## Caractéristiques du Compartiment

Devise du compartiment	USD
Gestionnaire d'investissement	Schroder Investment Management North America Inc.
Heure de clôture des transactions	13h00 (heure du Luxembourg) chaque Jour de transaction
Fréquence des transactions	Quotidiennement, le Jour de transaction
Devise de transaction	Devise de la Catégorie d'Actions concernée uniquement <sup>1</sup>
Délai de paiement des montants dus au titre des souscriptions et rachats <sup>2</sup>	Le Jour ouvrable suivant le Jour de transaction concerné
Commission de surperformance	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Éligibilité au PEA / PIR	Non

<sup>1</sup> Le service de change tel que décrit à la Section 2 ne sera pas disponible pour ce Compartiment

<sup>2</sup> Des procédures de souscription et de rachat différentes peuvent être appliquées lorsque les demandes se font par l'intermédiaire de Distributeurs.

## Caractéristiques des Catégories d'Actions générales

Catégories d'Actions	Commission d'entrée <sup>3</sup>	Commission de distribution <sup>4</sup>	Commission de gestion
Actions A	Aucune	Aucune	0,20 %
Actions AX	Aucune	Aucune	0,20 %
Actions A1	Aucune	Aucune	0,20 %
Actions B	Aucune	Aucune	0,20 %
Actions C	Aucune	Aucune	0,20 %
Actions CN	Jusqu'à 3 %	Aucune	0,20 %
Actions CX	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,20 %
Actions D	Aucune	1,00 %	0,20 %
Actions E	Jusqu'à 1 %	Aucune	0,10 %
Actions IZ, IA, IB, IC, ID	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,20 %
Actions Z	Aucune	Aucune	Jusqu'à 0,20 %

Les pourcentages de Commissions de distribution et de gestion sont indiqués en tant que commission annuelle par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas.

Des frais de couverture d'une catégorie d'actions pouvant aller jusqu'à 0,03 % seront assumés par les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

Toutes les Catégories d'Actions ne sont pas disponibles à la souscription au moment de la publication du présent Prospectus. Les Compartiments peuvent également lancer des Catégories d'Actions sur mesure, qui sont décrites en Annexe III, à l'entière discrétion des Administrateurs.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont indiqués par référence à la Valeur liquidative du Compartiment ou à la Valeur liquidative par Action, selon le cas. Commission d'entrée de 1 % au maximum équivalant à 1,0101 % de la Valeur liquidative par Action. La Société de gestion et les Distributeurs sont en droit de percevoir la commission d'entrée, laquelle peut toutefois, à la discrétion des Administrateurs, ne pas être appliquée ou n'être appliquée qu'en partie.

<sup>4</sup> Les commissions de distribution dues au titre des Actions A1 et D sont payées à des intervalles convenus en tant que de besoin entre la Société et les Distributeurs expressément désignés pour la distribution de ces Actions. Les commissions de distribution dues au titre des Actions B sont payables trimestriellement.

# Informations supplémentaires pour les Fonds du marché monétaire

**La présente section s'appliquera à compter du 21 mars 2019.**

## Informations supplémentaires à l'attention des Actionnaires

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que :

- les Fonds du marché monétaire ne sont pas un investissement garanti ;
- un investissement dans un Fonds du marché monétaire diffère d'un investissement sous forme de dépôt étant donné que le principal investi dans un Fonds du marché monétaire peut fluctuer ;
- la Société ne compte pas sur un soutien externe pour garantir la liquidité du Compartiment qui remplit les conditions pour être considéré comme un Fonds du marché monétaire ou stabiliser la Valeur liquidative par Action pour ces Compartiments ; et
- le risque de perte du principal est supporté par les Actionnaires.

Outre les informations mises à la disposition des Actionnaires conformément à la partie principale du Prospectus, les informations suivantes seront disponibles au siège social de la Société et sur le site Internet de la Société de gestion ([www.schroders.lu](http://www.schroders.lu)) de façon hebdomadaire :

- la ventilation des échéances du portefeuille du Compartiment concerné ;
- le profil de crédit du Compartiment concerné ;
- la Maturité moyenne pondérée et la Durée de vie moyenne pondérée du Compartiment concerné ;
- des informations détaillées sur les 10 positions les plus importantes du Compartiment, y compris le nom, le pays, l'échéance et le type d'actif, la contrepartie en cas d'accords de mise et de prise en pension ;
- la valeur totale du Compartiment concerné ; et
- le rendement net du Compartiment concerné.

En outre, la Valeur liquidative par Action des Catégories d'Actions des Compartiments sera mise à disposition quotidiennement sur le site Internet susmentionné.

## Dispositions spécifiques relatives au calcul de la Valeur liquidative par Action

La Valeur liquidative par Action sera arrondie au point de base le plus proche ou son équivalent lorsque la Valeur liquidative est publiée dans une unité monétaire.

Par dérogation à la section 2.4. « Calcul de la Valeur liquidative » ci-dessus, les actifs des Compartiments remplissant les conditions pour être considérés comme des Fonds du marché monétaire seront évalués à l'aide des principes d'évaluation suivants :

- (A) Les actifs liquides et les Instruments du marché monétaire seront évalués au prix du marché ou évalués par référence à un modèle lorsque l'utilisation du prix du marché n'est pas possible ou que les données du marché ne sont pas de qualité suffisante ;
- (B) Les actions ou parts de Fonds du marché monétaire seront évaluées à leur dernière valeur liquidative disponible telle que fournie par lesdits fonds du marché monétaire ;
- (C) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des montants à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et des intérêts déclarés ou courus tels que susmentionnés et non encore reçus sera réputée être leur valeur nominale totale, sauf s'il apparaît improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, auquel cas la valeur de ces actifs sera déterminée de façon prudente en utilisant une évaluation par référence à un modèle.
- (D) Les éléments d'actif ou de passif libellés dans des devises autres que la Devise du Compartiment (telle que définie dans la présente Annexe) seront convertis en appliquant le taux de change au comptant pertinent publié par une banque ou un autre établissement financier reconnu.

Les actifs du Compartiment remplissant les conditions pour être considérés comme des Fonds du marché monétaire seront évalués au moins quotidiennement.

La Valeur liquidative par Action sera calculée comme étant la différence entre la somme de l'ensemble des actifs du Compartiment et la somme de l'ensemble des passifs du Compartiment évalués conformément au prix du marché ou par référence à un modèle, ou les deux, divisée par le nombre d'Actions du Compartiment en circulation.

Les Actions d'un Compartiment seront émises ou rachetées à un prix égal à la Valeur liquidative par Action pertinente calculée le Jour de transaction (plus toute commission d'entrée applicable ou moins toute commission de rachat applicable).

## Restrictions d'investissement et règles du portefeuille

### Restrictions d'investissement spécifiques

Les Administrateurs ont adopté les restrictions suivantes en lien avec les investissements des Compartiments remplissant les conditions pour être considérés comme des Fonds du marché monétaire à valeur liquidative variable standard. Ces restrictions et politiques peuvent être modifiées en tant que de besoin par les Administrateurs s'ils estiment qu'il en va de l'intérêt de la Société. Si tel devait être le cas, le Prospectus serait mis à jour en conséquence.

- (A) Chaque Compartiment peut exclusivement investir dans les actifs éligibles suivants :
  - (1) Instruments du marché monétaire qui répondent à l'ensemble des exigences suivantes :
    - (I) Ils tombent dans les catégories suivantes :
      - (a) Instruments du marché monétaire admis à la cote d'un Marché réglementé ou négociés sur celui-ci, admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ; et/ou



- (b) Instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un Marché réglementé, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient eux-mêmes soumis à une réglementation visant à protéger les Investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient :
- (i) émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale ou une banque centrale d'un État membre de l'UE, par la Banque centrale européenne, par l'UE ou par la Banque européenne d'investissement, par un État tiers à l'UE ou, dans le cas d'un État fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs États membres de l'UE ; ou
  - (ii) émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur des Marchés réglementés visés au point (1) (a) ci-dessus ; ou
  - (iii) émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle conformément aux critères définis par la législation communautaire, ou par un établissement soumis et se conformant à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire ; ou
  - (iv) émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux points (i), (ii) et (iii) ci-dessus, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à 10 000 000 EUR, et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la Directive 2013/34/UE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.
- (II) il présente l'une des caractéristiques alternatives suivantes :
- (a) il a une échéance légale inférieure ou égale à 397 jours à l'émission ;
  - (b) il a une échéance résiduelle inférieure ou égale à 397 jours ;
- (c) il a une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale inférieure ou égale à 2 ans à condition que le temps restant jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. À cette fin, les Instruments du marché monétaire à taux variable et les Instruments du marché monétaire à taux fixe couverts par un accord de swap seront mis à jour par rapport à un taux du marché monétaire ou un indice.
- (III) l'émetteur de l'Instrument du marché monétaire et la qualité de l'Instrument du marché monétaire ont reçu une évaluation favorable conformément à la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit établie par la Société de gestion ;
- Cette exigence ne s'appliquera pas aux Instruments du marché monétaire émis ou garantis par l'UE, une autorité centrale ou une banque centrale d'un État membre de l'UE, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Mécanisme européen de stabilité ou le Fonds européen de stabilité financière.
- (IV) lorsque les Compartiments investissent dans une titrisation ou un ABCP, ils sont soumis aux exigences présentées au point (A) (2) ci-dessous.
- (I) Des titrisations et ABCP éligibles à condition que la titrisation ou l'ABCP soit suffisamment liquide, qu'il ait reçu une évaluation favorable conformément à la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit établie par la Société de gestion et qu'il soit l'un des éléments suivants :
- (a) une titrisation visée à l'Article 13 du Règlement délégué (UE) 2015/61 de la Commission<sup>5</sup> ;
  - (b) un ABCP émis par un programme ABCP qui :
    - (i) est totalement soutenu par un établissement de crédit réglementé qui couvre tous les risques de liquidité, de crédit et de dilution significative, ainsi que les frais de transaction récurrents et les frais récurrents pour l'ensemble du programme lié à l'ABCP, si nécessaire pour garantir à l'investisseur le paiement intégral de tout montant en vertu de l'ABCP ;
    - (ii) n'est pas une re-titrisation et les expositions sous-jacentes à la titrisation au niveau de chaque transaction ABCP ne comprennent aucune position de titrisation ;

<sup>5</sup> Règlement délégué (UE) 2015/61 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'exigence de couverture des besoins de liquidité pour les établissements de crédit.

- (iii) ne comprend pas de titrisation synthétique telle que définie au point (11) de l'Article 242 du Règlement (UE) no 575/2013<sup>6</sup> ;
  - (c) une titrisation simple, transparente et standardisée (STS), telle que définie conformément aux critères et conditions prévues aux Articles 20, 21 et 22 du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement européen et du Conseil, ou un ABCP STS tel que défini conformément aux critères et conditions prévues aux Articles 24, 25 et 26 de ce Règlement.
- (II) Le Compartiment peut investir dans des titrisations ou des ABCP pour autant qu'une des conditions suivantes soit remplie, selon le cas :
- (a) L'échéance légale à l'émission ou l'échéance résiduelle et les ABCP des titrisations visées aux points (I) (a) (b) et (c) ci-dessus est inférieure ou égale à deux ans et la durée restante jusqu'à la prochaine date de mise à jour du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 397 jours ;
  - (b) Les titrisations visées aux points (I) (a) et (c) ci-dessus sont des instruments d'amortissement et ont une WAL inférieure ou égale à deux ans.
- (2) Les dépôts auprès d'établissements de crédit pour autant que toutes les conditions suivantes soient remplies :
- (I) le dépôt est remboursable sur demande ou peut être retiré à tout moment ;
  - (II) le dépôt vient à échéance dans 12 mois au maximum ;
  - (III) le siège social de l'établissement de crédit se trouve dans un État membre de l'UE ou, lorsque l'établissement de crédit a son siège social dans un pays tiers, il est soumis à des règles prudentielles considérées comme étant équivalentes à celles prévues par la loi communautaire conformément à la procédure prévue à l'Article 107(4) du Règlement (UE) n° 575/2013.
- (3) Des accords de mise en pension pour autant que toutes les conditions suivantes soient remplies :
- (I) Ils sont utilisés à titre temporaire, pendant sept jours au maximum, uniquement à des fins de gestion de la liquidité et non à des fins d'investissement autres que celles visées au point (III) ci-dessous.
  - (II) Il est interdit à la contrepartie recevant les actifs transférés par le Compartiment concerné en tant que garantie en vertu du contrat de mise en pension de vendre, d'investir, de mettre en gage ou de transférer d'une autre manière ces actifs sans l'accord préalable de la Société ;
- (III) Les espèces reçues par le Compartiment concerné dans le cadre de l'accord de mise en pension peuvent être :
- (a) mises en dépôt conformément au point (3) ci-dessus ; ou
  - (b) investies dans des valeurs mobilières liquides ou des Instruments du marché monétaire autres que ceux visés au point (A) (1) ci-dessus pour autant que ces actifs remplissent une des conditions suivantes :
    - (i) ils sont émis ou garantis par l'Union, une autorité centrale ou une banque centrale d'un État membre de l'UE, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Mécanisme européen de stabilité ou le Fonds européen de stabilité financière pour autant qu'une évaluation favorable ait été reçue conformément à la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit établie par la Société de gestion ;
    - (ii) ils sont émis ou garantis par une autorité centrale ou une banque centrale d'un État non membre de l'UE, à condition qu'une évaluation favorable ait été reçue conformément à la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit établie par la Société de gestion.
- Les espèces reçues par le Compartiment concerné dans le cadre de l'accord de mise en pension ne seront pas investies d'une autre manière dans d'autres actifs, transférées ni réutilisées d'une autre façon.
- (IV) Les espèces reçues par le Compartiment concerné dans le cadre d'un accord de mise en pension ne dépasseront pas 10 % de ses actifs.
- (V) La Société a le droit de mettre fin à l'accord à tout moment en donnant un préavis d'au maximum deux jours ouvrables.
- (4) Des accords de prise en pension, pour autant que toutes les conditions suivantes soient remplies :
- (I) le Compartiment a le droit de mettre fin à l'accord à tout moment en donnant un préavis d'au maximum deux jours ouvrables ;
  - (II) les actifs reçus par le Compartiment dans le cadre d'un accord de prise en pension :
    - (a) devront être des Instruments du marché monétaire qui répondent aux exigences visées au point (A) (1) ci-dessus
    - (b) devront ne pas comprendre de titrisations ou d'ABCP ;
    - (c) devront avoir une valeur de marché qui est à tout moment au moins égale aux espèces versées ;

<sup>6</sup> Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le Règlement (UE) n° 648/2012.

- (d) devront ne pas être vendus, réinvestis, mis en gage ou transférés d'une autre manière ;
- (e) devront être suffisamment diversifiés avec une exposition maximale à un émetteur donné de 15 % de la valeur liquidative du Compartiment sauf lorsque ces actifs prennent la forme d'instruments du marché monétaire qui répond aux exigences visées au point (C) (1) (VIII) ci-dessus.
- (f) devront être émis par une entité indépendante de la contrepartie et qui ne devrait pas afficher une forte corrélation avec la performance de la contrepartie ;

Par dérogation au point (a) ci-dessus, le Compartiment peut recevoir, dans le cadre d'un accord de prise en pension, des valeurs mobilières liquides ou des Instruments du marché monétaire autres que ceux visés au point (A) (1) ci-dessus pour autant que ces actifs remplissent une des conditions suivantes :

- (i) ils sont émis ou garantis par l'Union, une autorité centrale ou une banque centrale d'un État membre de l'UE, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Mécanisme européen de stabilité ou le Fonds européen de stabilité financière pour autant qu'une évaluation favorable ait été reçue conformément à la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit établie par la Société de gestion ;
- (ii) ils soient émis ou garantis par une autorité centrale ou une banque centrale d'un État non membre de l'UE, à condition qu'une évaluation favorable ait été reçue conformément à la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit de la Société de gestion ;

Les actifs reçus dans le cadre de l'accord de prise en pension conformément aux conditions ci-dessus répondront aux exigences en matière de diversification décrites au point (C) (1) (VIII).

- (III) La Société s'assurera qu'elle est en mesure de rappeler le montant total des espèces à tout moment, soit sur une base cumulée soit sur une base de prix du marché. Lorsque les espèces peuvent être rappelées à tout moment au prix du marché, la valeur au prix du marché de l'accord de prise en pension sera utilisée pour le calcul de la Valeur liquidative par Action du Compartiment concerné.
- (5) Les parts ou actions de tout autre Fonds du marché monétaire standard ou à court terme (« FMM cible ») à condition que toutes les conditions suivantes soient remplies :
- (I) pas plus de 10 % des actifs du FMM cible ne puissent être, en vertu des règles ou des statuts du fonds, investis au total dans des parts ou actions des FMM cibles.
  - (II) le FMM cible ne détienne pas de parts ou d'actions du Compartiment acquéreur.
  - (III) le FMM cible soit agréé en vertu du Règlement FMM.
- (6) Les instruments dérivés financiers à condition qu'ils soient négociés sur une bourse de valeurs ou un Marché réglementé ou de gré à gré pour autant que toutes les conditions suivantes soient remplies :
- (I) le sous-jacent de l'instrument dérivé financier consiste en des taux d'intérêt, des taux de change, des devises ou des indices représentant une de ces catégories ;
  - (II) l'instrument dérivé financier ait pour seul but la couverture des risques de taux d'intérêt ou de change inhérents aux autres investissements du Compartiment ;
  - (III) les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements soumis et qu'elles appartiennent aux catégories agréées par la CSSF ;
  - (IV) les instruments dérivés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur ;
- (B) La Société peut détenir des actifs liquides à titre accessoire conformément à l'article 41(2) de la Loi.
- (I) La Société n'investira pas plus de 5 % des actifs de tout Compartiment dans des Instruments du marché monétaire, des titrisations et des ABCP émis par la même entité.  
La Société ne peut pas investir plus de 10 % des actifs de ces Compartiments dans des dépôts auprès du même établissement de crédit, sauf si la structure du secteur bancaire luxembourgeois est telle qu'il n'y a pas suffisamment d'établissements de crédit viables pour répondre aux exigences en matière de diversification et qu'il n'est pas possible économiquement pour le Compartiment d'effectuer des dépôts dans un autre État membre de l'UE, auquel cas, jusqu'à 15 % de ses actifs peuvent être mis en dépôt auprès du même établissement de crédit.
  - (II) Par dérogation au point (C) (1) (I) du premier paragraphe ci-dessus, un Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Instruments du marché monétaire, des titrisations et des ABCP émis par la même entité à condition que la valeur totale de ces Instruments du marché monétaire, titrisations et ABCP détenus par le Compartiment concerné dans chaque entité émettrice dans laquelle il investit plus de 5 % de ses actifs ne dépasse pas 40 % de la valeur de ses actifs.

- (III) Le total de l'ensemble des expositions d'un Compartiment à des titrisations et ABCP ne dépassera pas 20 % de ses actifs et jusqu'à 15 % des actifs de ce Compartiment peuvent être investis dans des titrisations et des ABCP qui ne remplissent pas les critères d'identification des titrisations et ABCP STS.
- (IV) L'exposition totale d'un Compartiment au risque de la même contrepartie découlant de transactions sur instruments dérivés financiers négociés de gré à gré qui répondent aux conditions prévues au point (A) (7) ci-dessus ne dépasseront pas 5 % des actifs du Compartiment concerné.
- (V) Le montant total des espèces fournies à la même contrepartie de la Société agissant pour le compte d'un Compartiment dans des accords de prise en pension ne dépassera pas 15 % des actifs de ce Compartiment.
- (VI) Nonobstant les limites individuelles prévues aux paragraphes (C) (1) (I) et (V), la Société ne combinera, s'il en résulterait un investissement de plus de 15 % des actifs d'un Compartiment dans une seule entité, aucun des éléments suivants :
- (a) des investissements dans des Instruments du marché monétaire, des titrisations et des ABCP émis par cette entité, et/ou
  - (b) des dépôts réalisés auprès de cette entité ; et/ou
  - (c) des instruments dérivés financiers négociés de gré à gré générant une exposition au risque de contrepartie envers cette entité
- (VII) La limite de 15 % prévue au point (C) (1) (VI) ci-dessus sera augmentée à un maximum de 20 % en Instruments du marché monétaire, dépôts et instruments dérivés financiers négociés de gré à gré de cette entité unique dans la mesure où la structure du marché financier luxembourgeois serait telle qu'il n'y ait pas suffisamment d'établissement financiers viables pour répondre à l'exigence en matière de diversification et qu'il ne soit pas possible économiquement pour la Société de recourir à des établissements financiers dans d'autres États membres de l'UE.
- (VIII) Nonobstant les dispositions mentionnées au point (C) (1) (I), la Société est autorisée à investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % des actifs de tout Compartiment, conformément au principe de répartition des risques, dans des Instruments du marché monétaire émis ou garantis séparément ou conjointement par l'UE, des administrations nationales, régionales et locales des États membres de l'UE ou leur banque centrale, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le Mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un État membre de l'OCDE, du G20 ou Singapour, le Fonds monétaire international, la Banque**

**internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux, ou tout autre établissement ou organisation financier international pertinent dont font partie un ou plusieurs États membres de l'UE, pour autant que ce Compartiment doive détenir des Instruments du marché monétaire issus d'au minimum six émissions différentes de l'émetteur et que le Compartiment limite les investissements dans des Instruments du marché monétaire de la même émission à un maximum de 30 % des actifs de ce Compartiment.**

- (IX) La limite prévue au premier paragraphe du point (C) (1) (I) peut s'élever au maximum à 10 % pour certaines obligations lorsqu'elles sont émises par un seul établissement de crédit ayant son siège social dans un État membre de l'UE et qu'il est soumis en vertu de la loi à une surveillance publique particulière destinée à protéger les détenteurs d'obligations. En particulier, les sommes découlant de l'émission de ces obligations doivent être investies conformément à la loi, dans des actifs qui, pendant l'ensemble de la période de validité des obligations, sont en mesure de couvrir les créances liées aux obligations et qui, en cas de défaillance de l'émetteur, seraient utilisées prioritairement pour le remboursement du principal et le paiement des intérêts courus.
- (X) Si un Compartiment investit plus de 5 % de ses actifs dans les obligations mentionnées au paragraphe ci-dessus et émises par un seul émetteur, la valeur totale de ces investissements ne peut pas dépasser 40 % de la valeur des actifs du Compartiment.
- (XI) Nonobstant les limites individuelles prévues au point (C) (1) (I), le Compartiment ne peut pas investir plus de 20 % de ses actifs dans des obligations émises par un seul établissement de crédit lorsque les exigences prévues au point (f) de l'Article 10(1) ou au point (c) de l'Article 11(1) du Règlement délégué (UE) 2015/61 ne sont pas remplies, y compris tout investissement possible dans des actifs visés aux points (C) (1) (IX) et (X) ci-dessus.

Lorsqu'un Compartiment investit plus de 5 % de ses actifs dans les obligations mentionnées au paragraphe précédent et émises par un seul émetteur, la valeur totale de ces investissements ne peut pas dépasser 60 % de la valeur des actifs du Compartiment concerné, y compris tout investissement possible dans des actifs visés aux points (C) (1) (IX) et (X) ci-dessus, en respectant les limites prévues dans celui-ci.

Les sociétés qui font partie du même groupe aux fins de réaliser une consolidation des comptes, au sens de la Directive 2013/34/UE ou conformément aux règles comptables internationalement reconnues, sont

considérées comme une seule entité aux fins du calcul des limites prévues à la section (C) (1) (I) à (VII).

- (1) La Société ne peut pas acquérir pour le compte d'un quelconque Compartiment plus de 10 % d'Instruments du marché monétaire, de titrisations et d'ABCP émis par une seule et même entité.
- (2) Il est dérogé au paragraphe (1) ci-dessus en ce qui concerne les Instruments du marché monétaire émis ou garantis par l'UE, des administrations nationales, régionales et locales des États membres de l'UE ou leur banque centrale, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le Mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux ou tout autre établissement ou organisation financier international pertinent dont font partie un ou plusieurs États membres de l'UE.
- (3) Sauf mention contraire expresse dans sa politique d'investissement, un Compartiment ne peut pas investir plus de 10 % de ses actifs dans des parts ou actions de FMM cible tels que définis au paragraphe (A) (6).
- (4) Un Compartiment peut acquérir des parts ou actions d'un autre FMM cible pour autant qu'il ne représente pas plus de 5 % des actifs d'un Compartiment.
- (5) Tout Compartiment qui est autorisé à déroger au point (E) (1) ci-dessus ne peut pas investir au total plus de 17,5 % de ses actifs dans des parts ou actions d'autres FMM cibles.
- (6) Par dérogation aux points (2) et (3) ci-dessus, tout Compartiment peut soit :
  - (I) être un FMM nourricier investissant au minimum 85 % de ses actifs dans un seul autre FMM OPCVM cible conformément à l'Article 58 de la Directive OPCVM ; soit
  - (II) investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans un seul autre FMM cible avec au total un maximum de 30 % de ses actifs dans des FMM cible n'étant pas des OPCVM conformément à l'Article 55 de la Directive OPCVM,pour autant que les conditions suivantes soient remplies :
  - (a) le Compartiment concerné soit commercialisé uniquement par le biais d'un plan d'épargne salariale régi par le droit national et qui ne compte que des personnes physiques comme investisseurs ;
  - (b) le plan d'épargne salariale visé ci-dessus ne permette aux investisseurs de demander le rachat de leur investissement que sous réserve de conditions de remboursement

restrictives qui sont prévues dans le droit national, par lesquelles les remboursements peuvent uniquement avoir lieu dans certaines circonstances n'étant pas liées à l'évolution du marché.

- (5) Lorsque le FMM cible est géré, directement ou par délégation, par la Société de gestion ou toute autre société à laquelle la Société de gestion est liée par une direction ou un contrôle commun, ou par une participation directe ou indirecte substantielle, il est interdit à la Société de gestion et à cette autre société, de facturer des commissions d'entrée ou des commissions de rachat au titre de l'investissement par le Compartiment acquéreur dans des parts ou actions du FMM cible.

Au titre des investissements d'un Compartiment dans le FMM cible représentant plus de 10 % de ses actifs, (i) si le FMM cible est lié à la Société de gestion comme décrit dans le paragraphe précédent, aucune commission de gestion ne sera facturée à cette partie des actifs du Compartiment concerné et (ii) dans les autres cas, le niveau maximal de la commission de gestion pouvant être facturée aussi bien au Compartiment lui-même qu'au FMM cible ne dépassera pas 1 %. La Société indiquera dans son rapport annuel le montant total des commissions de gestion imputé à la fois au Compartiment concerné et FMM cible dans lesquels ledit Compartiment a investi durant la période considérée.

- (6) Les investissements sous-jacents détenus par le FMM cible dans lequel un Compartiment investit ne doivent pas être pris en compte pour le calcul des restrictions d'investissement visées au point (C) (1) (I) ci-dessus.
- (7) Tout Compartiment peut agir en tant que compartiment nourricier pour d'autres compartiments.

Nonobstant ce qui précède, un Compartiment peut souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs Compartiment (s) remplissant les conditions pour être considérés comme des Fonds du marché monétaire sans que la Société n'ait à se soumettre aux exigences de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, au titre de la souscription, l'acquisition et/ou la détention par une société de ses propres actions, sous réserve toutefois que :

- (I) le Fonds du marché monétaire cible n'investisse pas, à son tour, dans le Compartiment concerné investi dans ce Fonds du marché monétaire ; et
- (II) la proportion des actifs des Fonds du marché monétaire dont l'acquisition est envisagée pouvant être investie dans des parts d'autres Fonds du marché monétaire ne dépasse pas 10 % ; et
- (III) les droits de vote, le cas échéant, attachés aux actions du Fonds du marché monétaire cible soient suspendus pendant la durée de détention par le Compartiment concerné, sans préjudice de leur traitement approprié dans les comptes et les rapports périodiques ; et

(IV) dans tous les cas, tant que ces titres sont détenus par le Compartiment, leur valeur ne sera pas prise en compte dans le calcul de l'actif net du Compartiment aux fins de vérification du seuil minimal de l'actif net imposé par la Loi luxembourgeoise.

(C) En outre, la Société :

- (1) n'investira pas dans des actifs autres que ceux visés aux points (A) et (B) ci-dessus ;
- (2) ne vendra pas à découvert des Instruments du marché monétaire, titrisations, ABCP et parts ou actions d'autres Fonds du marché monétaire ;
- (3) n'obtiendra pas d'exposition directe ou indirecte à des actions ou matières premières, y compris par le biais d'instruments dérivés financiers, de certificats représentant celles-ci, d'indices fondés sur celles-ci ou tout autre moyen ou instrument qui procurerait une exposition à celles-ci.
- (4) ne conclura pas d'accords de prêt de titres ou d'emprunt de titres, ni tout autre accord qui grèverait les titres du Compartiment.
- (5) n'empruntera ni ne prêtera d'espèces.

(D) La Société se conformera en outre aux restrictions supplémentaires qui pourraient être imposées par les autorités réglementaires où les Actions sont commercialisées.

### Règles du portefeuille

Les Fonds du marché monétaire à valeur liquidative variable standard se conformeront également en permanence à toutes les exigences suivantes :

- (A) son portefeuille doit avoir à tout moment une Maturité moyenne pondérée inférieure ou égale à 6 mois ;
- (B) son portefeuille doit avoir à tout moment une Durée de vie moyenne pondérée inférieure ou égale à 12 mois, sous réserve des dispositions du RFMM ;
- (C) au moins 7,5 % de ses actifs doivent être constitués d'actifs à échéance journalière, d'accords de prise en pension (le cas échéant) pouvant être résiliés avec un préavis d'un jour ouvrable ou d'espèces pouvant être retirées avec un préavis d'un jour ouvrable. Un Compartiment n'acquerra aucun actif autre qu'un actif à échéance journalière lorsque cette acquisition entraînerait que l'investissement de ce Compartiment dans des actifs à échéance quotidienne soit inférieur à 7,5 % de ses actifs ;
- (D) au moins 15 % de ses actifs doivent être constitués d'actifs à échéance hebdomadaire, d'accords de prise en pension (le cas échéant) pouvant être résiliés avec un préavis de cinq jours ouvrables ou d'espèces pouvant être retirées avec un préavis de cinq jours ouvrables. Un Compartiment n'acquerra aucun actif autre qu'un actif à échéance hebdomadaire lorsque cette acquisition entraînerait que l'investissement de ce Compartiment dans des actifs à échéance hebdomadaire soit inférieur à 15 % de ses actifs. Jusqu'à 7,5 % des actifs du Compartiment peuvent être investis dans des Instruments du marché monétaire ou des parts ou actions d'autres Fonds du marché monétaire pour autant qu'ils puissent être remboursés et réglés dans un délai de cinq jours ouvrables.

Si les limites susmentionnées sont dépassées pour des raisons échappant au contrôle de la Société ou en conséquence de l'exercice de droits de souscription ou de rachat, la Société adoptera comme objectif prioritaire la correction de cette situation, en prenant dûment en compte l'intérêt des Actionnaires.

### Accords de mise et de prise en pension

À l'heure actuelle, la Société n'a pas l'intention de conclure d'accord de mise/prise en pension de titres. Si elle décidait de conclure des accords de ce type, la Société mettrait à jour le présent Prospectus en conséquence et se conformerait aux Règlements, en particulier au RFMM, à la circulaire CSSF 14/592 relative aux directives ESMA sur les ETF et autres questions relatives aux OPCVM et au Règlement (UE) 2015/2365 du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation.

### Procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit

Conformément au RFMM et aux règlements délégués pertinents complétant le RFMM, la Société de gestion a établi, mis en œuvre et applique avec cohérence une procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit fondée sur des méthodologies prudentes, systématiques et d'évaluation permanente afin de déterminer de façon systématique la qualité de crédit des instruments détenus au sein du portefeuille des Compartiments qui remplissent les conditions pour être considérés comme des Fonds du marché monétaire au sens du RFMM.

Une procédure efficace a été établie par la Société de gestion pour s'assurer que les informations pertinentes concernant l'émetteur et les caractéristiques de l'instrument soient obtenues et maintenues à jour. Ces informations comprennent, sans toutefois s'y limiter, des détails concernant les comptes financiers, le profil commercial et la qualité de la gestion de chaque émetteur en plus des tendances du secteur et du marché.

La détermination du risque de crédit d'un émetteur ou d'un garant sera effectuée sur la base d'une analyse indépendante de la capacité de l'émetteur ou du garant à rembourser ses obligations, qui recourt à une combinaison d'informations quantitatives et qualitatives. Les personnes chargées de la mise en œuvre de la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit forment une équipe d'analystes de crédit placée sous la responsabilité de la Société de gestion. La détermination du risque de crédit comprendra les éléments suivants, le cas échéant :

- Situation financière et analyse des états financiers récents ;
- Évaluation du profil de liquidité de l'émetteur, y compris les sources de liquidité ;
- Capacité à réagir à des événements futurs touchant l'ensemble du marché ou spécifiques à certains émetteurs ou garants, y compris la capacité à rembourser dans des conditions extrêmement défavorables ;
- Solidité de l'émetteur ou du garant au sein de l'économie et par rapport aux tendances économiques et leur situation concurrentielle ;
- Direction de la qualité de crédit (qui est un aperçu absolu de la façon dont la qualité de crédit d'un émetteur devrait évoluer sur le marché) ;

- Classement sectoriel (ils sont effectués sur une base de risque relatif, en reliant une direction de qualité de crédit à un avis d'analyste concernant ce qui est prévu qu'il arrive à une émission sur le marché) ;
- La notation et les perspectives fournies par des agences de notation de crédit externes.

Afin de quantifier le risque de crédit d'un émetteur ou d'un garant et le risque relatif de défaillance d'un émetteur ou d'un garant et d'un instrument, les critères quantitatifs suivants seront utilisés dans la méthodologie d'évaluation de la qualité de crédit :

- Des informations sur les prix des obligations, y compris les spreads de crédit et les prix d'instruments à revenu fixe comparables et de titres liés ;
- Les prix d'instruments du marché monétaire pertinents pour l'émetteur ou le garant, l'instrument ou le secteur industriel ;
- Des informations sur les prix des swaps de défaut de crédit, y compris les spreads des swaps de défaut de crédit pour des instruments comparables ;
- Les statistiques de défaillance relatives à l'émetteur ou au garant, à l'instrument, ou au secteur industriel ;
- Les indices financiers pertinents pour la situation géographique, le secteur industriel ou la catégorie d'actifs de l'émetteur ou de l'instrument ;
- Les informations financières relatives à l'émetteur ou au garant, y compris les ratios de rentabilité, les indicateurs de couverture des intérêts, le prix de nouvelles émissions y compris l'existence de titres de second rang.

Les critères spécifiques à l'évaluation qualitative de l'émetteur ou du garant et d'un instrument tels que déterminés par la Société de gestion comprendront :

(A) Une évaluation de crédit de l'émetteur ou du garant de l'instrument

(1) La situation financière de l'émetteur

- (I) L'analyse de la dette souveraine, y compris les engagements explicites et implicites, la taille des réserves de change et tout engagement en devises, etc.
- (II) L'analyse du secteur et du marché sur lequel l'émetteur est actif et sa situation en son sein.

(2) La situation financière du garant

(3) Les conditions du soutien du gouvernement

- (I) Le niveau de propriété par le gouvernement ou le point auquel une intervention aura lieu
- (II) La protection de la dette ou le soutien commercial/financier
- (III) La politique nationale et le niveau d'importance économique/systématique

(B) La liquidité de l'instrument

(1) Le montant de l'émission en cours

(2) La liquidité des instruments telle que mesurée par des applications de risque aussi bien internes qu'externes

(C) La notation de l'émetteur attribuée par des agences de notation de crédit externes

- (1) Nous ne nous fions pas aux notations de crédit externes. Elles sont seulement utilisées en tant que seuil initial du caractère approprié de l'instrument en utilisant une notation minimale attribuée par des organisations de notation de crédit statistique internationalement reconnues fixées par la Société de gestion.

Il n'y aura pas de dépendance trop importante aux mécanismes de notation externe étant donné, entre autres facteurs, que la notation externe n'est pas prévisionnelle par nature. Une analyse fondamentale indépendante sera par conséquent entreprise afin d'obtenir un avis éclairé.

Les données qualitatives et quantitatives sur lesquelles la méthodologie d'évaluation de la qualité de crédit est fondée seront de nature fiable et bien documentées.

Une évaluation globale favorable ou défavorable de l'émetteur et de l'instrument sera fournie sur la base de l'analyse réalisée. Les évaluations défavorables rendent automatiquement impossible toute transaction. Les évaluations favorables permettent l'inclusion de l'émetteur sur la liste des émetteurs approuvés, ce qui rend des transactions possibles, sans que cela ne mène systématiquement à des transactions. Une échéance maximale pendant laquelle ses émissions peuvent être détenues est attribuée à chaque émetteur approuvé.

La qualité de crédit des émetteurs individuels est réexaminée et mise à jour en permanence. La surveillance proactive des informations accessibles au public susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de crédit d'un émetteur constitue une partie clé du processus de recherche dynamique.

Si la qualité de crédit d'un émetteur dont des instruments sont détenus dans le portefeuille d'un Compartiment décline, l'émetteur pourra passer dans la catégorie « ne pas refinancer ». Dans ce cas, les instruments sont soit (i) vendus ou (ii) détenus jusqu'à l'échéance. Dans le second cas, l'évaluation de la qualité de crédit de l'instrument doit demeurer favorable et d'autres émissions du même émetteur ne seront pas achetées jusqu'au moment où il récupérera une qualité de crédit suffisante pour attribuer une évaluation favorable aux instruments qu'il émet.

Les méthodologies d'évaluation de la qualité de crédit sont réexaminées au moins une fois par an par la Société de gestion et plus souvent si nécessaire.

En cas de changement significatif, au sens du RFMM, susceptible d'avoir une incidence sur l'évaluation existante d'un instrument ou sur les méthodologies d'évaluation de la qualité de crédit, une nouvelle évaluation de la qualité de crédit sera effectuée et/ou les méthodologies d'évaluation de la qualité de crédit seront mises à jour.

Des analyses de situations de crise sont réalisées aussi bien au niveau des émetteurs individuels qu'au niveau de l'ensemble du portefeuille. Dans le cas des émetteurs individuels, l'analyse de scénarios de crise fait partie intégrante du processus de recherche du crédit. Elle est réalisée afin de tester la solidité des hypothèses utilisées lors du processus de recherche de crédit et pour s'assurer

que les émetteurs individuels sont suffisamment résilients dans des conditions potentiellement défavorables. Les facteurs clés utilisés dans les scénarios historiques sont utilisés afin d'informer les hypothèses prévisionnelles de scénarios futurs potentiels. L'analyse de scénarios de crise est réalisée en personne par une équipe dédiée d'analystes de crédit en utilisant des systèmes exclusifs et est réalisée aussi souvent que nécessaire.



# Annexe IV

## Autres informations

(A) La liste de tous les Compartiments et de toutes les Catégories d'Actions pourra être obtenue gratuitement, sur simple demande, auprès du siège social de la Société.

(B) Avertissement MSCI (Source : MSCI) :

les informations obtenues auprès de MSCI et d'autres fournisseurs de données et contenues dans ce Prospectus sont destinées à votre usage interne uniquement et ne peuvent pas être reproduites ou diffusées de quelque manière que ce soit ni utilisées afin de créer des produits ou instruments financiers ou des indices. Les informations provenant de MSCI ou d'autres fournisseurs de données sont fournies « en l'état » et l'utilisateur de ces informations assume tous les risques

liés à l'utilisation qui en est faite. MSCI, chacune de ses filiales et toute autre personne participant ou associée à la collecte ou à l'élaboration des informations MSCI (collectivement, les « Parties MSCI ») ainsi que les autres fournisseurs de données déclinent expressément toute responsabilité (notamment en termes d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de pertinence, de conformité, de valeur marchande et d'adéquation à un usage particulier) en ce qui concerne ces informations. Sans préjudice de ce qui précède, les Parties MSCI et les autres fournisseurs de données ne sauraient, en aucun cas, être tenus responsables d'un quelconque dommage direct, indirect, spécial, accessoire, punitif (y compris, entre autres, la perte de revenus) ou autre.

(C) La liste des délégués tiers nommés par le Dépositaire au 22 septembre 2017

MARCHÉ	SOUS-DÉPOSITAIRE	BANQUE CORRESPONDANTE
ARGENTINE	HSBC Bank Argentina S.A. Bouchard 680, 9th Floor C1106ABJ Buenos Aires ARGENTINE	HSBC Bank Argentina S.A. Buenos Aires
AUSTRALIE	JPMorgan Chase Bank, N.A.* Level 31, 101 Collins Street Melbourne 3000 AUSTRALIE	Australia and New Zealand Banking Group Ltd. Melbourne
AUTRICHE	UniCredit Bank Austria AG Julius Tandler Platz – 3 A-1090 Vienne AUTRICHE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
BAHREÏN	HSBC Bank Middle East Limited Road No 2832 Al Seef 428 BAHREÏN	HSBC Bank Middle East Limited Al Seef
BANGLADESH	Standard Chartered Bank Portlink Tower Level-6, 67 Gulshan Avenue Gulshan Dhaka -1212 BANGLADESH	Standard Chartered Bank Dhaka
BELGIQUE	BNP Paribas Securities Services S.C.A. Central Plaza Building Rue de Loosum, 25 7th Floor 1000 Bruxelles BELGIQUE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
BERMUDES	HSBC Bank Bermuda Limited 6 Front Street Hamilton HM 11 BERMUDES	HSBC Bank Bermuda Limited Hamilton
BOTSWANA	Standard Chartered Bank Botswana Limited 5th Floor, Standard House P.O. Box 496 Queens Road, The Mall Gaborone BOTSWANA	Standard Chartered Bank Botswana Limited Gaborone
BRÉSIL	J.P. Morgan S.A. DTVM Av. Brigadeiro Faria Lima, 3729, Floor 06 Sao Paulo SP 04538-905 BRÉSIL	J.P. Morgan S.A. DTVM Sao Paulo
BULGARIE	Citibank Europe plc Serdika Offices 10th Floor 48 Sitnyakovo Blvd Sofia 1505 BULGARIE	ING Bank N.V. Sofia

MARCHÉ	SOUS-DÉPOSITAIRE	BANQUE CORRESPONDANTE
CANADA	Canadian Imperial Bank of Commerce 1 York Street, Suite 900 Toronto Ontario M5L 0B6 CANADA  Banque Royale du Canada 155 Wellington Street West Toronto Ontario M5V 3L3 CANADA	Banque Royale du Canada Toronto
CHILI	Banco Santander Chile Bandera 140, Piso 4 Santiago CHILI	Banco Santander Chile Santiago
ACTIONS A CHINOISES	HSBC Bank (China) Company Limited 33/F, HSBC Building, Shanghai ifc 8 Century Avenue, Pudong Shanghai 200120 RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	HSBC Bank (China) Company Limited Shanghai
ACTIONS B CHINOISES	HSBC Bank (China) Company Limited 33/F, HSBC Building, Shanghai ifc 8 Century Avenue, Pudong Shanghai 200120 RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	JPMorgan Chase Bank, N.A. New York  JPMorgan Chase Bank, N.A. Hong Kong
CHINA CONNECT	JPMorgan Chase Bank, N.A. 48th Floor, One Island East 18 Westlands Road, Quarry Bay HONG KONG	JPMorgan Chase Bank, N.A. Hong Kong
COLOMBIE	Cititrust Colombia S.A. Carrera 9 A # 99-02, 3rd floor Bogota COLOMBIE	Cititrust Colombia S.A. Bogotá
*COSTA RICA*	Banco BCT, S.A. 150 Metros Norte de la Catedral Metropolitana Edificio BCT San Jose COSTA RICA	Banco BCT, S.A. San Jose
*SERVICE SOUMIS À RESTRICTIONS UNIQUEMENT.*		
CROATIE	Privredna banka Zagreb d.d. Radnicka cesta 50 10000 Zagreb CROATIE	Zagrebacka banka d.d. Zagreb
CHYPRE	HSBC Bank plc 109-111, Messogian Ave. 115 26 Athènes GRÈCE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	UniCredit Bank Czech Republic and Slovakia, a.s BB Centrum – FILADELFIE Zeletavska 1525-1 140 92 Prague 1 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Ceskoslovenska obchodni banka, a.s. Prague
DANEMARK	Nordea Bank AB (publ) Christiansbro Strandgade 3 P.O. Box 850 DK-0900 Copenhagen DANEMARK	Nordea Bank AB (publ) Copenhagen
ÉGYPTE	Citibank, N.A. The Boomerang Building, Plot 46, 1st District, 5th Settlement, Off Road 90, Le Caire 11835 ÉGYPTE	Citibank, N.A. Le Caire
ESTONIE	Swedbank AS Liivalaia 8 15040 Tallinn ESTONIE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main

MARCHÉ	SOUS-DÉPOSITAIRE	BANQUE CORRESPONDANTE
FINLANDE	Nordea Bank AB (publ) Aleksis Kiven katu 3-5 FIN-00020 NORDEA Helsinki FINLANDE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
FRANCE	BNP Paribas Securities Services S.C.A. 3, rue d'Antin 75002 Paris FRANCE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
ALLEMAGNE	Deutsche Bank AG Alfred-Herrhausen-Allee 16-24 D-65760 Eschborn ALLEMAGNE  J.P. Morgan AG#. Taunustor 1 (TaunusTurm) 60310 Francfort-sur-le-Main Allemagne  # Dépositaire uniquement pour les clients allemands ayant souscrit un contrat de conservation.	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
GHANA	Standard Chartered Bank Ghana Limited Accra High Street P.O. Box 768 Accra GHANA	Standard Chartered Bank Ghana Limited Accra
GRÈCE	HSBC Bank plc Messogion 109-111 11526 Athènes GRÈCE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
HONG KONG	JPMorgan Chase Bank, N.A. 48th Floor, One Island East 18 Westlands Road, Quarry Bay HONG KONG	JPMorgan Chase Bank, N.A. Hong Kong
HONGRIE	Deutsche Bank AG Hold utca 27 H-1054 Budapest HONGRIE	ING Bank N.V. Budapest
*ISLANDE*	Islandsbanki hf. Kirkjusandur 2 IS-155 Reykjavik ISLANDE	Islandsbanki hf. Reykjavik
*SERVICE SOUMIS À RESTRICTIONS UNIQUEMENT.*		
INDE	JPMorgan Chase Bank, N.A. 6th Floor, Paradigm 'B' Wing Mindspace, Malad (West) Bombay 400 064 INDE	JPMorgan Chase Bank, N.A. Bombay
INDONÉSIE	PT Bank HSBC Indonesia Menara Mulia 25th Floor Jl. Jendral Gatot Subroto Kav. 9-11 Jakarta 12930 INDONÉSIE	PT Bank HSBC Indonesia Jakarta
IRLANDE	JPMorgan Chase Bank, N.A. 25 Bank Street, Canary Wharf Londres E14 5JP ROYAUME-UNI	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
ISRAËL	Bank Leumi le-Israel B.M. 35, Yehuda Halevi Street 65136 Tel Aviv ISRAËL	Bank Leumi le-Israel B.M. Tel Aviv
ITALIE	BNP Paribas Securities Services S.C.A. Piazza Lina Bo Bardi, 3 20124 Milan ITALIE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main

MARCHÉ	SOUS-DÉPOSITAIRE	BANQUE CORRESPONDANTE
JAPON	Mizuho Bank, Ltd. 2-15-1, Konan Minato-ku Tokyo 108-6009 JAPON  The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd. 1-3-2 Nihombashi Hongoku-cho Chuo-ku Tokyo 103-0021 JAPON	JPMorgan Chase Bank, N.A. Tokyo
JORDANIE	Standard Chartered Bank Shmeissani Branch Al-Thaqafa Street Building # 2 P.O.BOX 926190 Amman JORDANIE	Standard Chartered Bank Amman
KAZAKHSTAN	JSC Citibank Kazakhstan Park Palace, Building A, Floor 2 41 Kazybek Bi Almaty 050010 KAZAKHSTAN	Subsidiary Bank Sberbank of Russia Joint Stock Company Almaty
KENYA	Standard Chartered Bank Kenya Limited Chiromo 48 Westlands Road Nairobi 00100 KENYA	Standard Chartered Bank Kenya Limited Nairobi
KOWEÏT	HSBC Bank Middle East Limited Kuwait City, Sharq Area AbdulazizAl-Sager Street,  Al Hamra Tower, 37F Safat 13017 KOWEÏT	HSBC Bank Middle East Limited Safat
LETTONIE	Swedbank AS Balasta dambis 1a Riga LV-1048 LETTONIE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
LIBAN	HSBC Bank Middle East Limited HSBC Main Building Riad El Solh, P.O. Box 11-1380 1107-2080 Beyrouth LIBAN	JPMorgan Chase Bank, N.A. New York
LITUANIE	AB SEB Bankas 12 Gedimino pr. LT 2600 Vilnius LITUANIE	AB SEB Bankas Vilnius J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
LUXEMBOURG	BNP Paribas Securities Services S.C.A. 60 Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg LUXEMBOURG	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
*MALAWI*	Standard Bank Limited, Malawi 1st Floor Kaomba House Cnr Glyn Jones Road & Victoria Avenue Blantyre MALAWI	Standard Bank Limited, Malawi Blantyre
*SERVICE SOUMIS À RESTRICTIONS UNIQUEMENT.*		
MALAISIE	HSBC Bank Malaysia Berhad 2 Leboh Ampang 12th Floor, South Tower 50100 Kuala Lumpur MALAISIE	HSBC Bank Malaysia Berhad Kuala Lumpur

MARCHÉ	SOUS-DÉPOSITAIRE	BANQUE CORRESPONDANTE
MAURICE	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited HSBC Centre 18 Cybercity Ebene MAURICE	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited Ebene
MEXIQUE	Banco Nacional de Mexico, S.A. Act. Roberto Medellin No. 800 3er Piso Norte Colonia Santa Fe 01210 Mexico, D.F. MEXIQUE	Banco Santander (Mexico), S.A. Mexico, D.F.
MAROC	Société Générale Marocaine de Banques 55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca 20100 MAROC	Attijariwafa Bank S.A. Casablanca
NAMIBIE	Standard Bank Namibia Limited 2nd Floor, Standard Bank Centre Corner of Werner List and Post Street Mall P.O.Box 3327 Windhoek NAMIBIE	The Standard Bank of South Africa Limited Johannesburg
PAYS-BAS	BNP Paribas Securities Services S.C.A. Herengracht 595 1017 CE Amsterdam PAYS-BAS	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
NOUVELLE-ZÉLANDE	JPMorgan Chase Bank, N.A.** Level 13, 2 Hunter Street Wellington 6011 NOUVELLE-ZÉLANDE	Westpac Banking Corporation Wellington
NIGERIA	Stanbic IBTC Bank Plc Plot 1712 Idejo Street Victoria Island Lagos NIGERIA	Stanbic IBTC Bank Plc Lagos
NORVÈGE	Nordea Bank AB (publ) Essendropsgate 7 PO Box 1166 NO-0107 Oslo NORVÈGE	Nordea Bank AB (publ) Oslo
OMAN	HSBC Bank Oman S.A.O.G. 2nd Floor Al Khuwair PO Box 1727 PC 111 Seeb OMAN	HSBC Bank Oman S.A.O.G. Seeb
PAKISTAN	Standard Chartered Bank (Pakistan) Limited P.O. Box 4896 Ismail Ibrahim Chundrigar Road Karachi 74000 PAKISTAN	Standard Chartered Bank (Pakistan) Limited Karachi
PÉROU	Citibank del Perú S.A. Av. Canaval y Moreryra 480 Piso 4 San Isidro Lima 27 PÉROU	Citibank del Perú S.A. Lima
PHILIPPINES	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited 7/F HSBC Centre 3058 Fifth Avenue West Bonifacio Global City 1634 Taguig City PHILIPPINES	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited Taguig City
POLOGNE	Bank Handlowy w. Warszawie S.A. ul. Senatorska 16 00-923 Varsovie POLOGNE	mBank S.A. Varsovie

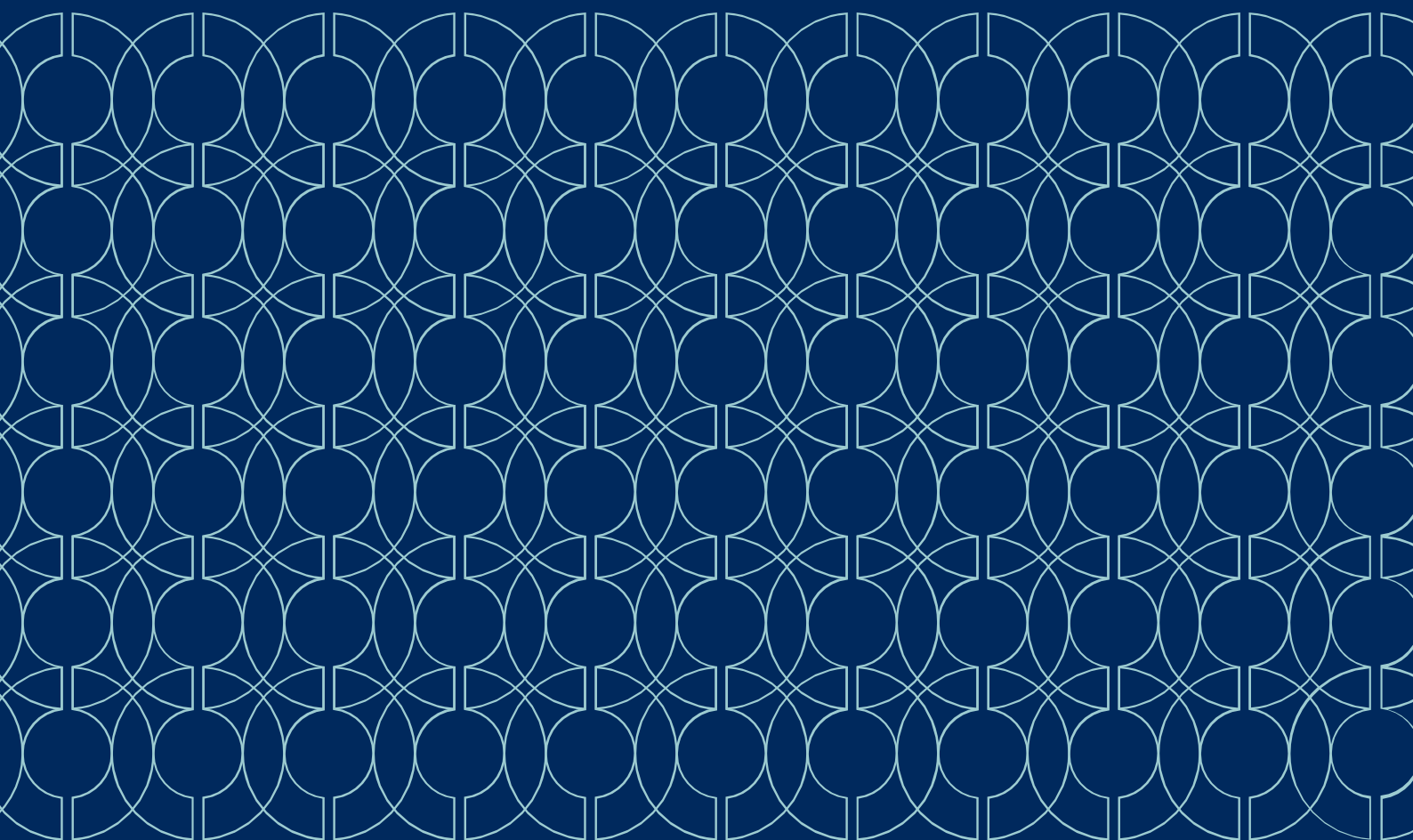
MARCHÉ	SOUS-DÉPOSITAIRE	BANQUE CORRESPONDANTE
PORTUGAL	BNP Paribas Securities Services S.C.A. Avenida D.João II, Lote 1.18.01, Bloco B, 7º andar 1998-028 Lisbonne PORTUGAL	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
QATAR	HSBC Bank Middle East Limited 2nd Floor, Ali Bin Ali Tower Building 150 (Airport Road) PO Box 57 Doha QATAR	The Commercial Bank (P.Q.S.C.) Doha
ROUMANIE	Citibank Europe plc 145 Calea Victoriei 1st District 010072 Bucarest ROUMANIE	ING Bank N.V. Bucarest
RUSSIE	J.P. Morgan Bank International (Limited Liability Company) 10, Butyrsky Val White Square Business Centre Floor 12 Moscou 125047 RUSSIE	JPMorgan Chase Bank, N.A. New York
ARABIE SAOUDITE	HSBC Saudi Arabia 2/F HSBC Building 7267 Olaya Street North, Al-Murooj Riyad 12283-2255 ARABIE SAOUDITE	HSBC Saudi Arabia Riyad
SERBIE	Unicredit Bank Srbija a.d. Rajiceva 27-29 11000 Belgrade SERBIE	Unicredit Bank Srbija a.d. Belgrade
SINGAPOUR	DBS Bank Ltd 10 Toh Guan Road DBS Asia Gateway, Level 04-11 (4B) 608838 SINGAPOUR	Oversea-Chinese Banking Corporation Singapour
SLOVAQUIE	UniCredit Bank Czech Republic and Slovakia, a.s. Sancova 1/A SK-813 33 Bratislava SLOVAQUIE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
SLOVÉNIE	UniCredit Banka Slovenija d.d. Smartinska 140 SI-1000 Ljubljana SLOVÉNIE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main
AFRIQUE DU SUD	FirstRand Bank Limited 1 Mezzanine Floor, 3 First Place, Bank City Cnr Simmonds and Jeppe Streets Johannesburg 2001 AFRIQUE DU SUD	The Standard Bank of South Africa Limited Johannesburg
CORÉE DU SUD	Standard Chartered Bank Korea Limited 47 Jongro, Jongro-Gu Séoul 03160 CORÉE DU SUD  Kookmin Bank Co., Ltd. 84, Namdaemun-ro, Jung-gu Séoul 100-845 CORÉE DU SUD	Standard Chartered Bank Korea Limited Séoul  Kookmin Bank Co., Ltd. Séoul
ESPAGNE	Santander Securities Services, S.A. Parque Empresarial La Finca Pozuelo de Alarcón 28223 Madrid ESPAGNE	J.P. Morgan AG Francfort-sur-le-Main

MARCHÉ	SOUS-DÉPOSITAIRE	BANQUE CORRESPONDANTE
SRI LANKA	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited 24 Sir Baron Jayatillaka Mawatha Colombo 1 SRI LANKA	The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited Colombo
SUÈDE	Nordea Bank AB (publ) Hamngatan 10 SE-105 71 Stockholm SUÈDE	Svenska Handelsbanken Stockholm
SUISSE	UBS Switzerland AG 45 Bahnhofstrasse 8021 Zurich SUISSE	UBS Switzerland AG Zurich
TAÏWAN	JPMorgan Chase Bank, N.A. 8th Floor, Cathay Xin Yi Trading Building No. 108, Section 5, Xin Yi Road Taipei 11047 TAÏWAN	JPMorgan Chase Bank, N.A. Taipei
*TANZANIE*	Stanbic Bank Tanzania Limited Stanbic Centre Corner Kinondoni and A.H.Mwinyi Roads P.O. Box 72648 Dar es Salaam TANZANIE	Stanbic Bank Tanzania Limited Dar es Salaam
*SERVICE SOUMIS À RESTRICTIONS UNIQUEMENT.*		
THAÏLANDE	Standard Chartered Bank (Thai) Public Company Limited 14th Floor, Zone B Sathorn Nakorn Tower 90 North Sathorn Road Bangrak Silom, Bangrak Bangkok 10500 THAÏLANDE	Standard Chartered Bank (Thai) Public Company Limited Bangkok
TRINITÉ-ET-TOBAGO	Republic Bank Limited 9-17 Park Street Port of Spain TRINITÉ-ET-TOBAGO	Republic Bank Limited Port of Spain
TUNISIE	Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. 70-72 Avenue Habib Bourguiba P.O. Box 520 Tunis 1000 TUNISIE	Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. Tunis
TURQUIE	Citibank A.S. Inkilap Mah., Yilmaz Plaza O. Faik Atakan Caddesi No: 3 34768 Umraniye- Istanbul TURQUIE	JPMorgan Chase Bank, N.A. Istanbul
OUGANDA	Standard Chartered Bank Uganda Limited 5 Speke Road P.O. Box 7111 Kampala OUGANDA	Standard Chartered Bank Uganda Limited Kampala
*UKRAINE*	PJSC Citibank 16-G Dilova Street 03150 Kiev UKRAINE	PJSC Citibank Kiev JPMorgan Chase Bank, N.A. New York
*SERVICE SOUMIS À RESTRICTIONS UNIQUEMENT.*		
ÉMIRATS ARABES UNIS - ADX	HSBC Bank Middle East Limited Emaar Square, Level 4, Building No. 5 P.O. Box 502601 Dubai ÉMIRATS ARABES UNIS	The National Bank of Abu Dhabi Abou Dabi

MARCHÉ	SOUS-DÉPOSITAIRE	BANQUE CORRESPONDANTE
ÉMIRATS ARABES UNIS - DFM	HSBC Bank Middle East Limited Emaar Square, Level 4, Building No. 5 P.O. Box 502601 Dubai ÉMIRATS ARABES UNIS	The National Bank of Abu Dhabi Abu Dhabi
ÉMIRATS ARABES UNIS – NASDAQ DUBAÏ	HSBC Bank Middle East Limited Emaar Square, Level 4, Building No. 5 P.O. Box 502601 Dubai ÉMIRATS ARABES UNIS	JPMorgan Chase Bank, N.A. New York
ROYAUME-UNI	JPMorgan Chase Bank, N.A. 25 Bank Street, Canary Wharf Londres E14 5JP ROYAUME-UNI  Deutsche Bank AG Depository and Clearing Centre 10 Bishops Square Londres E1 6EG ROYAUME-UNI	JPMorgan Chase Bank, N.A. Londres  Varie selon la devise
ÉTATS-UNIS	JPMorgan Chase Bank, N.A. 4 New York Plaza New York NY 10004 ÉTATS-UNIS	JPMorgan Chase Bank, N.A. New York
URUGUAY	Banco Itaú Uruguay S.A. Zabala 1463 11000 Montevideo URUGUAY	Banco Itaú Uruguay S.A. Montevideo
VENEZUELA	Citibank, N.A. Avenida Casanova Centro Comercial El Recreo Torre Norte, Piso 19 Caracas 1050 VENEZUELA	Citibank, N.A. Caracas
VIETNAM	HSBC Bank (Vietnam) Ltd. Centre Point 106 Nguyen Van Troi Street Phu Nhuan District Ho Chi Minh Ville VIETNAM	HSBC Bank (Vietnam) Ltd. Ho Chi Minh Ville
*UEMOA - BÉNIN, BURKINA FASO, GUINÉE-BISSAU, CÔTE D'IVOIRE, MALI, NIGER, SÉNÉGAL, TOGO*	Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire SA 23 Boulevard de la République 1 01 B.P. 1141 Abidjan 17 CÔTE D'IVOIRE	Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire SA Abidjan
*SERVICE SOUMIS À RESTRICTIONS UNIQUEMENT.*		
ZAMBIE	Standard Chartered Bank Zambia Plc Standard Chartered House Cairo Road P.O. Box 32238 Lusaka 10101 ZAMBIE	Standard Chartered Bank Zambia Plc Lusaka
*ZIMBABWE*	Stanbic Bank Zimbabwe Limited Stanbic Centre, 3rd Floor 59 Samora Machel Avenue Harare ZIMBABWE	Stanbic Bank Zimbabwe Limited Harare
*SERVICE SOUMIS À RESTRICTIONS UNIQUEMENT.*		







EST. 1804

**Schroder Investment Management (Europe) S.A.**

5, rue Höhenhof  
1736 Senningerberg  
Grand-Duché de Luxembourg  
Tél. : (+352) 341 342 212  
Fax : (+352) 341 342 342